
905733
BIBLIOTHECA
UNIV. JAGELL.
CRACOVIENSIS
Mag. St. Dr.
II

gerdaf
1577.

VOYAGE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE
ET PITTORESQUE
DANS
LES ISLES ET POSSESSIONS
CI-DEVANT VÉNITIENNES DU LEVANT.



VOYAGE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE
ET PITTORESQUE
DANS
LES ISLES ET POSSESSIONS
CI-DEVANT VÉNITIENNES DU LEVANT;

SAVOIR:

CORFOU, PAXO, BUCINTRO, PARGA, PREVESA, VONIZZA, SAINTE-MAURE, THIAQUI, CÉPHALONIE, ZANTE, STROPHADES, CÉRIGO et CÉRIGOTTE;

CONTENANT la description de chacune de ces îles et possessions, l'histoire et les monumens anciens, le gouvernement, les forces navales et terrestres que les Vénitiens y entretenoient, la religion, les mœurs, les usages, les productions locales, l'industrie, la navigation, le commerce; un aperçu sur celui des Etats maritimes de Venise et de l'Albanie, relativement aux intérêts de la France;

Accompagné d'un Atlas de trente planches, composé de la Carte générale, des mouillages, des vues, des costumes et monumens anciens, et des médailles et inscriptions grecques et romaines;

PAR ANDRÉ-GRASSET SAINT-SAUVEUR *jeune, ancien Consul de France, résident à Corfou, Zante, Sainte-Maure, etc., depuis 1781 jusques en l'an 6 de la république française.*

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez TAVERNIER, Libraire, rue du Bacq, N.o 937.

AN VIII.

VOYAGE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE

ET PITTORESQUE

DANS LES ILES CI-DEVANT VÉNITIENNES.

LIVRE VI.

Etat politique de l'île de Corfou sous les Vénitiens, depuis le dernier siége par les Turcs jusqu'à la prise de possession de cette île par les Français.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction.

Je me suis efforcé de développer avec autant d'exactitude qu'il m'a été possible, les diverses révolutions qu'a successivement subies l'île de Corfou. On l'a vue jouant un rôle

intéressant dans les tems heureux où la Grèce, fertile en héros, n'étoit pas moins distinguée au sein de la paix, que dans le tumulte des armes. On l'a vue, à l'ombre de la puissance des Romains, se couvrir de gloire, autant par la fidélité de ses habitans, que par leur valeur. Elle a été ébranlée des diverses secousses qui ont bouleversé l'empire d'Orient. Sous les rois de Naples, elle a brisé les fers dont l'accabloient des gouverneurs cruels et avides. De nouveaux malheurs, de nouveaux dangers, et l'affoiblissement toujours progressif de ses forces, l'obligèrent enfin à se mettre sous la protection d'une république alors puissante. Depuis l'époque où elle passa sous la domination des Vénitiens, l'île de Corfou a presque toujours été dans des crises violentes : elle n'a joui des douceurs de la paix que par des intervalles de tems très-courts, jusqu'au dernier traité qui désarma les Vénitiens et les Turcs. C'est, pour ainsi dire, depuis le dernier siége de Corfou par les Ottomans, que commence l'histoire de ces insulaires.

Dans le cours aussi rapide que glorieux de ces conquêtes, la France a vu de nouveaux peuples se ranger sous ses lois, de nouvelles terres s'unir à son immense territoire : son pavillon a remplacé l'étendard

de Saint-Marc dans les îles ci-devant vénitiennes. Mais le caractère national, le génie, l'état politique et moral des insulaires, étoient encore peu connus. On n'avoit que des notions bornées sur les richesses de leur sol, sur les avantages que leur position pouvoit offrir au commerce et à la navigation, aux progrès des arts et de l'industrie. Tel est le tableau intéressant que je vais tâcher de présenter relativement à l'île de Corfou, et successivement pour les autres parties des possessions ci-devant vénitiennes dans le Levant.

En rapprochant de nos mœurs, de nos coutumes, de nos usages, ceux de ces insulaires; en portant notre vue sur leurs ressources locales, sur leur industrie et leurs relations, sur-tout avec l'Italie et le Levant, que de résultats intéressans et pour l'homme d'état, et pour le citoyen, dont les calculs et les spéculations tendent à-la-fois à l'amélioration de sa fortune, et à l'augmentation des richesses de sa patrie!

Le législateur ne peut aussi jeter un coup-d'œil indifférent sur les diverses parties civiles et militaires du gouvernement de ces îles, lorsqu'elles faisoient encore partie des états de la république de Venise; il arrêtera ses regards sur l'édifice magique de la poli-

tique vénitienne : le voile déchiré, il ne s'étonnera plus de la rapidité de sa chûte, mais de son existence passée, et si long-tems soutenue.

Dix-sept ans de résidence dans ces îles, où j'ai rempli la place de consul, jusqu'au moment de leur réunion au territoire de la France; dix-sept ans d'observations, de recherches suivies dans le calme et le silence de la solitude, la connoissance des langues, tout sembloit m'imposer la tâche que j'ose entreprendre aujourd'hui. Pourquoi me refuserois-je à l'espoir d'être utile ? Un ouvrage destiné à faire connoître un peuple encore nouveau pour nous, devoit être essentiellement marqué au sceau de la vérité; et la vérité a-t-elle toujours, pour intéresser, un besoin indispensable des secours et des ornemens du style ?

CHAPITRE II.

Religion latine.

La religion étoit mixte, latine et grecque. La première étoit suivie par le gouvernement, les troupes de terre, la marine et un très-

petit nombre d'étrangers établis à Corfou : les insulaires professoient la seconde.

L'église de Corfou, siége d'un évêque, dès les premiers siècles du christianisme, fut érigée en archevêché sous le pape Grégoire III, en 1600. L'archevêque étoit nommé par le pape, et toujours un sujet désigné par le sénat. L'auteur du dictionnaire de la géographie sacrée, dit que ce siége étoit de droit l'apanage d'un noble vénitien. Cette qualité n'étoit nullement nécessaire pour être élevé à cet archevêché; et le nombre des prélats patrices vénitiens est très-petit. Le revenu étoit de onze à douze mille livres de notre monnoie. Dix chanoines composoient le chapitre. Leurs canonicats pouvoient valoir huit à neuf cents francs. Tous ces fonds étoient tirés de la caisse de la république, où se versoient les sommes perçues dans l'île, et celles que l'on envoyoit annuellement de Venise pour completter l'acquit des dépenses, tant pour le civil, que le militaire et la marine : chaque chanoine avoit de plus environ cent livres de biscuit par mois.

Le grand-vicaire choisi dans le chapitre, n'avoit point un sort plus avantageux que ses collègues : cette place, qui lui donnoit la prééminence sur ses égaux, n'étoit point, comme autrefois chez nous, soutenue d'un

bon bénéfice. Ces grands-vicaires avoient de commun les fonctions avec les nôtres, et le revenu avec ceux de la primitive église.

La cathédrale étoit en même-tems la paroisse : un des chanoines nommé par l'archevêque, remplissoit les devoirs de curé : le casuel de cet office étoit une augmentation à son canonicat. L'archevêché possédoit diverses maisons destinées au logement de ces ecclésiastiques ; mais la plupart, nés dans l'île, et vivant au sein de leur famille, n'occupoient point ces logemens, qui étoient loués à des particuliers, et dont le loyer étoit affecté à l'entretien de l'église.

L'archevêque avoit son secrétaire et un chancelier, ordinairement notaire ou procureur ; ils étoient chargés de tout ce qui a rapport à la jurisdiction épiscopale.

Le chapitre nommoit chaque année trois syndics ou procurateurs de la cathédrale, à qui étoit confiée l'administration des petits revenus des diverses confrairies, dont ils étoient en même-tems les chefs. Ces syndics étoient choisis dans le corps de la noblesse ; et la religion grecque qu'ils professoient ne leur donnoit point l'exclusion : ils suivoient l'une et l'autre pendant l'année de leurs fonctions. Avant d'assister aux offices

des Latins, ils se tranquillisoient la conscience, en entendant une messe grecque.

Ils occupoient dans l'église un banc décoré de leurs armoiries, couvert d'un tapis cramoisi, sur lequel étoit placé un crucifix entre deux cierges : ils recevoient les honneurs d'usage. On leur présentoit l'évangile à baiser, et on leur donnoit l'encens.

Le prélat, à son arrivée, faisoit une entrée publique, dont la magnificence étoit ordinairement réglée sur l'idée que s'en étoient formé les insulaires : le gouvernement, ainsi que le militaire, y intervenoient.

L'archevêque, vêtu de ses habits pontificaux, précédé de son clergé et de tout ce qui composoit sa maison, accompagné du provéditeur-général, des principaux officiers de la marine et des troupes de terre, des syndics de la ville, et autres personnes en place, que suivoit la noblesse, se rendoit sur l'esplanade, où il alloit se placer sur un trône couvert d'un dais. Là se faisoit une prière, terminée par la bénédiction pastorale. Dans le même ordre, au milieu des applaudissemens du peuple, au bruit des boîtes et des cloches, il alloit ensuite à la cathédrale, où se faisoient de nouvelles oraisons, et rentroit enfin à l'archevêché, dont les portes étoient ornées de guirlandes de fleurs et

de feuillages. Il est arrivé aussi que, pour faire un honneur plus marqué à quelques prélats, on a dressé sur l'esplanade des arcs de triomphe, où le myrthe et les fleurs s'entrelaçoient. Le passage étoit jonché de feuillages, et chaque particulier se piquoit à l'envi d'orner sa maison de tapis placés sur les balcons des fenêtres : la variété des couleurs ne pouvoit que rendre le spectacle agréable. Ces distinctions étoient toujours réservées pour les insulaires nommés à l'archevêché. Le prélat rentré chez lui, recevoit les premiers complimens dans une salle où étoient préparés des rafraîchissemens pour le public : la fête se terminoit par un feu d'artifice, dont la ville faisoit la dépense. Tel étoit le cérémonial qui précédoit la prise de possession : bien des jours étoient consacrés à recevoir les hommages des divers corps ecclésiastiques ; les visites du général, des officiers et de la noblesse : l'archevêque y répondoit ensuite, mais toujours dans une étiquette aussi ridicule qu'incommode ; ce prélat ne marchant qu'environné de la majeure partie de son clergé.

On rendoit aussi des honneurs militaires à l'archevêque : lorsqu'il passoit avec son cortége, ce qu'on appeloit, *in forma publica*, devant quelque corps-de-garde, la troupe

se rangeoit en haie, portoit les armes, et le tambour rappeloit.

Il étoit d'usage que le provéditeur-général traitât le prélat peu de tems après son entrée : jusqu'à ce moment il étoit sensé être *in figura privata*, et les affaires de la jurisdiction épiscopale étoient même en suspens. La noblesse vénitienne, une partie des principaux militaires et des premiers citoyens, étoient invités à ce repas, toujours préparé avec un luxe affecté. Le général donnoit la droite à l'archevêque, qu'il distinguoit aussi par un couvert en or : celui-ci observoit exactement les mêmes formalités lorsqu'il répondoit à ces politesses. C'étoient les seuls repas que permettoit la vanité de ceux qui les donnoient ; jamais ils ne se traitoient en particulier.

Par un décret du sénat de Venise, le général, suivi de toute sa maison, que l'on nommoit avec emphase sa cour, étoit obligé d'assister les jours de fêtes principales, telles que noël, pâques, etc. etc. aux offices de la cathédrale. L'archevêque se rendoit en habits pontificaux, à la tête de son clergé, à la porte de l'église, où se trouvoit en même-tems le général en grand costume. Ils entroient ensemble, mais le prélat prenoit la droite. A gauche, dans le chœur, vis-à-vis du trône épiscopal, étoit élevé celui du gé-

néral, dont le cortége étoit placé, chacun suivant son rang, dans un banc couvert d'un tapis de velours cramoisi. A la sortie, on observoit le même ordre qu'en entrant; mais le général avoit alors la droite. Je m'avisai de demander l'explication de cette différence, et je m'adressai, par hasard, à un noble vénitien. Il me répondit, en affectant un ton d'orgueil et de mépris, que monseigneur étoit chef en entrant dans sa cathédrale, et sujet en en sortant. Je ne pus me défendre de rire d'une explication qui eût été déplacée dans la bouche même du général, et qui me parut du dernier ridicule dans celle d'un de ces nobles qui n'étoient connus à Venise que sous le titre humiliant de Barnabotes. Ces patrices, si sottement hauts, ne se présentoient cependant pas chez ce sujet, qu'ils ne lui baisassent humblement la main. Ils tâchoient, il est vrai, par le ton de leur conversation, d'effacer cette espèce d'acte de soumission qu'ils couvroient du beau nom de vénération religieuse.

Je remarquai, avec autant de peine que de surprise, que, pendant les fonctions publiques, la queue de monseigneur étoit portée par un prêtre. Je me rappelai d'avoir vu aussi, en Italie, cette queue entre les mains d'un ecclésiastique. Je ne pus m'empêcher

de penser à nos anciens caudataires, qui, décorés de la marque distinctive de la valeur, ne rougissoient pas de la profaner par la plus vile des fonctions. On devoit souffrir en voyant des bras, autrefois consacrés (au moins le supposoit-on) à la défense de l'état, ravir, pour ainsi dire, l'apanage de la servitude. Chez un peuple corrompu et opprimé, l'intérêt efface le sentiment de l'honneur : le préjugé, dans une nation ignorante et superstitieuse, rend honorable ce qui n'est qu'avilissant.

Je fus témoin d'un autre usage qui me convainquit encore plus de cette vérité. Je m'étois rendu à l'invitation que m'avoit faite un jeune ecclésiastique, d'assister à sa première messe. L'office fini, il s'assit dans un fauteuil, le dos tourné à l'autel. Les parens, les amis, les invités, les curieux, tous alloient successivement s'agenouiller devant le nouveau prêtre, et se retiroient en lui baisant la main; et, après avoir déposé une pièce de monnoie dans un bassin placé sur une petite table à ses côtés, comme tous les autres, je me mis à la file; et, parvenu enfin aux pieds de l'autel, je vérifiai ce que j'avois eu de la peine à croire lorsqu'on m'avoit prévenu de cet usage. Sans m'agenouiller, et sans laisser sur la main du célébrant un gage de vénéra-

tion, ou plutôt de simplicité, je jetai dans le bassin mon tribut. J'avois été généreux; ce qui m'attira un sourire d'approbation du jeune prêtre et d'un autre ecclésiastique, qui, à ses côtés, s'occupoit à compter à fur et mesure la recette. On voulut bien me pardonner le manque aux deux autres formalités. Cette cérémonie se nommoit *Mancia*. Quelquefois ces ecclésiastiques, doutant de l'abondance de la recette, en vendoient à l'avance le montant pour une somme quelconque : l'acquéreur remplaçoit alors l'ecclésiastique vérificateur du produit.

Outre la cathédrale, il y avoit à Corfou deux autres églises; l'une, bâtie sur l'esplanade, sous l'invocation de la sainte Vierge; l'autre sous celle de saint Arsène, dans la forteresse vieille : elle étoit autrefois l'église métropolitaine. L'archevêque étoit chargé de leur entretien. On pourroit y ajouter la chapelle du Rosaire dans la forteresse vieille, mais pour laquelle le prélat n'avoit aucuns frais à faire.

Il y avoit dans Corfou trois couvens de religieux de l'ordre de saint François : Sainte-Justine, l'Annonciade et Saint-François. Ces moines ne dépendoient que des sages qui, à Venise, avoient le département des monastères : ils n'avoient absolument que des défé-

rences pour l'archevêque. Chaque couvent jouissoit d'un certain revenu assigné par le sénat. Comme autrefois chez nous, ils trouvoient aussi une ressource dans la stupide générosité des fidèles. Leur quête ne différoit que par l'abondance ; elle n'étoit certainement pas faite avec moins de zèle et d'ardeur. Le frère quêteur cultivoit ordinairement un petit jardin, orné de bonne quantité de diverses fleurs. Les fruits de sa culture, destinés à réveiller le sentiment de la charité, remplaçoient les images que distribuoient pieusement nos religieux chargés de la recette. On tiroit de ces couvens les aumôniers de la marine. Quoique peu nombreux, ils pouvoient remplir aisément cet objet. J'ai vu cependant quelquefois des vaisseaux en manquer, et faire voile sans les secours de l'église. J'avoue que la longueur de leur campagne ne pouvoit inquiéter ; mais l'état des équipages rendoit cette négligence bien condamnable, d'après les préjugés de religion. La place d'aumônier sur les vaisseaux étoit recherchée, parce qu'elle fournissoit toujours quelqu'occasion de gain. Ces chapelains ne s'embarquoient ordinairement qu'avec une petite pacotille de marchandises que leur confioient les négocians de la ville avec d'autant plus d'empressement, qu'ils épargnoient

ainsi les frais de douane et de nolis. Les commissionnaires se chargeoient de la vente de ces effets dans les différens endroits où relâchoit le vaisseau, moyennant un certain bénéfice. Ces moines étoient en même-tems les dépositaires des secrets de la conscience des équipages; et l'on ne connoît que trop l'adresse monastique en ces occasions.

Ces religieux étoient aussi les apôtres qui expliquoient aux fidèles les mystères de la foi pendant le carême. Ils se voyoient cependant quelquefois ravir le bonheur de faire des conversions par d'autres prédicateurs, qu'un saint zèle engageoit à braver les dangers de la mer, et à quitter l'Italie pour parcourir les îles. Les églises où ils alloient prêcher, les défrayoient de leur nourriture et logement: ils avoient de plus le bénéfice d'une quête faite à chaque prêche pour eux, et les charités des personnes en place et de quelques particuliers. L'exorde de leurs sermons finissoit toujours par une chaude exhortation aux fidèles de remplir généreusement ce devoir.

Toutes les cérémonies de l'église latine, étoient absolument les mêmes que dans toute la chrétienté.

CHAPITRE III.

Religion grecque.

Les Corfiotes, convertis à la foi chrétienne par saint Jason et saint Sosipatre, embrassèrent le schisme qui, né de l'ambition et du desir de dominer, vint diviser les deux églises jusqu'alors réunies. Corfou relevoit de Constantinople, où le rit grec étoit à cette époque le seul en vigueur.

L'église grecque, à Corfou, avoit pour chef un protopapa (archiprêtre) élu dans une assemblée du clergé et de la noblesse. Cette place n'étoit confiée qu'à un ecclésiastique de famille noble et agrégée au conseil. Le mérite n'étoit pas ce qui décidoit les suffrages. Ils avoient pour mobile principal le crédit du prétendant et ses générosités. Quelque tems avant l'élection, il alloit, accompagné de ses parens et de ses amis, comme mendier les voix des nobles et des papas, qui jouissoient des profonds saluts qu'ils recevoient publiquement dans ces occasions, mais ne se contentoient cependant pas ordinairement de cette monnoie. La cérémonie de l'élection se

faisoit dans la salle où la noblesse tenoit ses assemblées. Cette salle est bâtie au milieu de l'esplanade; c'est un quarré long auquel tient une autre petite pièce, mais dont la construction n'a rien que de très-ordinaire. L'intérieur étoit environné de bancs; au fond, une petite balustrade en bois renfermoit une table couverte d'un tapis, et les siéges destinés pour le provéditeur-général et les autres chefs du gouvernement. Les nobles vénitiens qui composoient leur cour, et leurs aides-de-camp, étoient placés à leur côté. C'étoient les seules personnes à qui il fût permis d'être armées dans ces assemblées; précaution émanée de la politique ombrageuse du gouvernement. La noblesse et les papas, rangés sur les bancs, un fanté (valet-de-ville) vêtu d'une casaque de mauvais drap bleu, coiffé d'un bonnet de même étoffe, mais décoré sur le devant d'une plaque d'argent portant l'empreinte des armes de la ville, nommoit à haute voix et à plusieurs reprises un des concurrens. Les candidats, tous humblement placés à la porte, la tête nue, environnés de leurs parens, qui n'étoient point alors admis à l'assemblée, imploroient, par des révérences profondes et réitérées, les suffrages de leurs concitoyens. Deux autres fantés venoient ensuite prendre sur la table une corbeille remplie

plie de petites balles, qu'ils distribuoient aux nobles et aux papas. Le général seul en avoit deux : alors un quatrième fanté parcouroit les rangs avec une boîte, n'ayant qu'une ouverture à l'extérieur et deux dans l'intérieur, de manière que chacun pût placer sa balle pour ou contre sans être vu ; précaution très-sage dans un pays où la vengeance étoit autorisée par l'impunité. On recueilloit ainsi les voix, le fanté répétant toujours le nom du candidat, qui renouveloit sans cesse les plus humbles inclinations. Les voix rassemblées, la boîte étoit présentée au général, qui comptoit lui-même le nombre des bonnes et des mauvaises. Il nommoit l'élu, qui ne se faisoit pas attendre long-tems. Au milieu des applaudissemens et des congratulations, il alloit remercier le général dont la voix étoit prépondérante, et qui répondoit par un léger compliment prononcé d'un ton de protection. Le peuple, accouru en foule à la porte du conseil, étoit aussi-tôt instruit de l'élection par les fantés, qui faisant voltiger leur bonnet, et accompagnant de coups de sifflet très-perçans les cris de joie des assistans, s'efforçoient, par les leurs, de signaler leur zèle. Si c'étoit un moyen de le faire connoître, je dus en être plus que persuadé, ayant été malheureusement avoisiné par un des plus ardens

de ces fantés. On revêtoit aussi-tôt, dans la salle même, le nouveau protopapa de ses habits de cérémonie. Ils consistoient en une robe longue de satin cramoisi, une soutane, une ceinture, une calotte de même étoffe et un ample chapeau rabattu de velours de même couleur, orné de deux énormes glands de soie. Le bâton pastoral étoit fait de plusieurs morceaux d'ivoire unis ensemble, et terminés par une grosse pomme. A peine le nouveau protopapa étoit-il costumé, qu'il se plaçoit dans un fauteuil envoyé à cet effet par le général. Il ne s'y asseyoit pas gratis; cet honneur lui coûtoit seize livres de notre monnoie. J'ai été bien assuré de ce fait, que l'on m'a certifié être d'un usage très-ancien. J'ignore le motif et l'explication de ce tribut, qui, quoi qu'on pût me dire, me parut indécent et une violation manifeste des droits des tapissiers. Quatre vigoureux fantés élevoient avec transport, sur leurs épaules, le chef de l'église, souvent mal assuré sur son siége, sujet à une infinité d'oscillations. Il étoit bientôt environné d'une foule de peuple dont l'empressement à le serrer interrompoit souvent les bénédictions qu'il distribuoit largement. On tiroit des boîtes, les cloches sonnoient dans toutes les églises; il étoit ainsi porté à la cathédrale grecque, où se chan-

toit une longue et bruyante litanie. Il alloit enfin chez lui recevoir plus paisiblement les complimens de ses parens et de ses amis; il n'y arrivoit souvent qu'après avoir couru bien des risques sur son fauteuil, graces à l'ardeur du peuple à célébrer son mérite. Le tumulte de cette marche et de cette espèce de triomphe, étoit tel, que le détachement de troupes qui accompagnoit le général ne le mettoit pas sans peine à l'abri des incommodités de ces transports, je dirois mieux, de ces convulsions de joie. Son manteau ducal et son immense perruque n'étoient nullement faits pour le tirer lestement d'affaire.

La curiosité, autant que la politesse, m'engagea à suivre chez lui le nouveau protopapa, que je connoissois. Je remarquai, comme chez l'archevêque latin, une table copieusement chargée de rafraîchissemens, dont les préparatifs avoient été nécessairement antérieurs de quelques jours à la nomination. Ils me faisoient croire que la dépense n'avoit été faite à l'avance que sur la certitude du succès. Un voisin confirma mes doutes sur l'intégrité des suffrages, en me disant qu'ils s'achetoient plus ou moins cher. L'élu avoit les moyens de le faire.

Le clergé et la noblesse, entrés confusément dans ce salon, se mirent en devoir de

faire honneur au repas. Après un court éloge du bon goût et de la somptuosité du traitant, on se jeta à corps perdu sur la table. Ce fut bientôt une vraie bataille où triomphoient les plus vigoureux. L'église confondue alors avec la noblesse rendoit le spectacle d'autant plus curieux à voir, quoique de loin. La robe ecclésiastique n'étoit pas, il est vrai, commode pour se faire jour; mais quel avantage n'avoit-elle pas par le vaste réservoir où l'on pouvoit déposer en abondance les fruits de son adresse et de ses efforts! Je voyois des gens qui m'avoient d'abord paru avoir quelqu'éducation, avaler avec avidité les biscuits, les dragées, etc. etc., en faire bonne provision dans leurs poches, dans leurs chapeaux même. J'étois étonné de leur gloutonnerie indécente, et ils me témoignoient de la surprise de mon sang-froid dans un moment si intéressant. Je ne m'étois pas senti disposé à m'aventurer dans la mêlée; j'avois déjà eu une leçon suffisante. Au surplus, c'est un usage que, dans toutes les tables, les convives remplissent leurs poches lorsque l'estomac ne peut plus seconder leur avidité. Le champ de bataille, abandonné enfin de la noblesse et du clergé, devint celui de quelques gens du peuple admis par privilége. Leur ardeur justifia la précaution que j'avois eue

de me tenir à l'écart. On distribua ensuite au peuple, qui ne cessoit de crier sous les fenêtres, quelques pains et quelques pièces de basse monnoie. Je parvins enfin à me retirer, bien résolu de ne plus assister à ces cérémonies qui se renouveloient à chaque élection, mais dont l'appareil dépendoit cependant du plus ou moins de goût de l'élu pour la dépense. Il pouvoit en effet borner tout le traitement à quelques tasses de café et de chocolat; c'eût été plus économique; mais le décorum eût été lésé aux yeux de bien des gens; et si une avarice marquée entre pour beaucoup dans le caractère grec, la vanité n'y est pas moins dominante. Tout se combinoit; on brilloit à l'extérieur le jour de la fête, et l'on lésinoit ensuite dans l'intérieur de sa famille pour rétablir l'équilibre.

Le protopapa de Corfou étoit distingué de ceux des autres îles, par le titre de grand protopapa : il relevoit immédiatement du patriarche de Constantinople, et avoit tous les pouvoirs épiscopaux. Il remplissoit toutes les fonctions des évêques, et jouissoit comme eux du privilége d'appuyer à terre le bâton pastoral en marchant, distinction attachée à l'épiscopat.

Il demeuroit cinq années en place : après cet intervalle de tems, il rentroit dans la

classe des papas ordinaires. Un peu plus de considération, et le droit de porter une ceinture cramoisie, étoit tout ce qui lui restoit légalement de sa charge.

Ses revenus se bornoient au casuel; son talent à en étendre les bénéfices, pouvoit seul le dédommager des dépenses que lui coûtoit sa nomination.

La cathédrale avoit ses chanoines comme la latine, mais ils n'avoient point de prébende fixe. L'honneur d'être à la tête du clergé étoit le seul avantage de leur canonicat : ils étoient aussi distingués par une ceinture violette, et un cordon avec un petit gland de même couleur, placé dans leur chapeau. Les mariages, les baptêmes, les enterremens, leur procuroient aussi quelques aubaines : c'étoit ordinairement onze livres de notre monnoie pour le protopapa, et trois pour chaque chanoine, et un cierge du poids d'une livre.

Un des articles les plus lucratifs, et en même-tems un des moyens les plus puissans pour maintenir le peuple dans une stupide crédulité, étoit les excommunications. Sous le moindre prétexte, un grec pouvoit faire excommunier son voisin : celui-ci avoit aussi la facilité de lui rendre la pareille par une autre excommunication, qui rendoit nulle

celle que son ennemi faisoit prononcer contre lui. Le même prêtre servoit les deux partis avec le même zèle. Ces foudres de l'église grecque coûtoient fort cher aux imbécilles qui y avoient recours.

Cette cérémonie se faisoit en public, dans la rue, et devant la maison de celui qui devoit être excommunié. On étoit bien plus sûr du succès, lorsqu'on avoit les moyens de payer assez pour que le protopapa lui-même, à la tête de son clergé, vînt prononcer l'anathême. Il se rendoit alors au lieu indiqué, en habit de deuil, un cierge de cire presque noire à la main, précédé d'un grand crucifix et d'une bannière noirs; sa suite étoit également vêtue d'une manière lugubre.

Le protopapa accompagnoit les imprécations lancées de gestes, qui m'ont paru vraiment convulsifs : il se retiroit ensuite en secouant sa robe. L'excommunié étoit dès ce moment exclus de toute église, et privé de toute participation aux prières du fidèle : il ne pouvoit être réintégré dans ses droits, que par une contre-excommunication; s'il n'avoit pas les facultés d'en faire la dépense, il n'arrivoit que trop souvent qu'il se portoit aux derniers excès, et se vengeoit de son ennemi en l'assassinant. Le peuple étoit tel-

lement frappé de ces excommunications, qu'il étoit persuadé que la terre trembloit au moment où se prononçoit l'anathême. J'ai vu des personnes manifester leur frayeur par des cris, et en agissant comme si la terre eût réellement tremblé.

Si les prêtres grecs étoient aussi adroits qu'attentifs à profiter de tout ce qui affermissoit leur autorité sur un peuple ignorant et livré aux préjugés les plus absurdes, le gouvernement vénitien savoit bien aussi en tirer parti. J'ai été témoin d'excommunications lancées contre des villages entiers, dans des occasions où l'on craignoit d'employer sans succès la force armée. Ce moyen isoloit totalement ces villages des autres habitations, et les malheureux excommuniés, après avoir satisfait aux ordres, dont l'inexécution les avoient expulsés du sein de l'église, étoient encore trop heureux d'y être admis de nouveau, en payant une contribution. On juge bien que le remède de la contre-excommunication ne pouvoit avoir lieu contre le gouvernement.

Le protopapa avoit auprès de lui un diacre et un sous-diacre, qui étoient employés, autant pour son service domestique, que pour celui de l'église : il étoit seul logé aux dépens de la ville.

La cathédrale avoit ses syndics, ou procurateurs, dont les fonctions, les honneurs et le costume, étoient les mêmes que ceux de la latine : ils avoient de plus le repos parfait de la conscience.

Le nombre des églises étoit très-considérable. Chaque officiateur, ou prêtre desservant, étoit nommé, chaque année, dans une assemblée de paroissiens : ils n'avoient aucun revenu fixe. La plus grande partie de ces églises, sur-tout celles des campagnes, ont été bâties par des particuliers qui, comme propriétaires, nommoient le papas, dont le sort ne différoit de celui des autres, qu'en ce qu'il avoit ordinairement son bénéfice à vie.

La plus riche de ces églises, est celle ou sont déposées les reliques de saint Spiridion, pour lequel les Latins, comme les Grecs, ont une dévotion particulière. Les descendans de la famille qui possédoient ces restes vénérés, jouissoient toujours d'une espèce de propriété apparente : ils avoient le droit de nommer le papas officiateur. Ce bénéfice, comme un des meilleurs, étoit toujours conféré à quelqu'un de la famille, qui avoit de plus le droit d'inspection sur l'administration des revenus de l'église. Il y avoit un chapitre composé de dix chanoines, jouissans des

mêmes distinctions que ceux de la cathédrale. Trois syndics, ou administrateurs, avoient la régie des fonds appartenans à l'église.

La fête de saint Spiridion se célébroit avec la plus grande pompe. Huit jours avant on ornoit de branches de myrthe et de lauriers, les portes, les fenêtres et le clocher de l'église. Au haut de ce clocher règne une balustrade en fer : aux quatre coins, on dressoit de longues perches qui portoient quatre pavillons : celui de saint Marc, le Russe, l'Anglais ne manquoient jamais; pour le quatrième, on choisissoit indifféremment le Danois, le Suédois, l'Hollandais, etc. jamais le Turc, ni celui de France, même du tems qu'elle étoit encore monarchie, et encore moins depuis qu'elle est devenue république; les cloches ne cessoient de sonner pendant ces huit jours : je ne crois pas que l'on puisse honorer les saints d'une manière plus fatigante pour leurs adorateurs. La veille de la fête, au son des cloches de toutes les églises, au bruit des boëtes, on exposoit à la vénération du peuple, la châsse où est renfermé le corps du saint en entier, et bien conservé. Cette châsse est de bois d'ébène, couverte en lames d'argent doré très-bien travaillées, et enrichies de pierres précieuses : le devant est fermé d'une grande

glace; le saint est debout, vêtu de ses habits pontificaux. Le gouvernement venoit en corps assister à cette cérémonie, qui se faisoit avec plus de tumulte que de dévotion. Un détachement de soixante soldats avoit bien de la peine à contenir, pendant trois jours et trois nuits consécutives, le peuple qui se pressoit pour implorer la protection du saint. Il se faisoit ensuite une procession, où une foule de papas accouroit des autres îles, et même de la Morée, pour se joindre au clergé corfiote. La châsse étoit portée sur un brancard par six papas en habits sacerdotaux, sous un dais soutenu alternativement par le général, le provéditeur de forteresse, le baile, et les syndics de la ville. Ils étoient précédés de la musique du général, portant, ainsi que tous ses domestiques, sa livrée de parade : la troupe étoit sous les armes, et une grande partie de la garnison accompagnoit cette procession. Elle se rendoit d'abord à la forteresse vieille, dont les diverses batteries saluoient de vingt-un coups de canon : elle faisoit ensuite le tour de l'esplanade, et aussi-tôt qu'elle paroissoit sur les remparts qui environnent la ville du côté de la mer, tous les vaisseaux de guerre pavoisés faisoient un salut d'artillerie et de mousqueterie. Toutes les galères et galiotes,

également pavoisées, sortoient du mandrache et accompagnoient la procession, en suivant le rivage, pendant sa marche, le long des remparts. On ne cessoit de tirer du canon et des boëtes : rien de plus agréable que le spectacle que présentoit alors le port de Corfou, sur-tout lorsque le commerce y avoit attiré un grand nombre de bâtimens étrangers. Dans les rues où passoit la procession, toutes les fenêtres des maisons étoient ornées de tapis de diverses couleurs. La cérémonie ne pouvoit qu'être très-longue, par la lenteur de la marche : elle étoit souvent interrompue par des malades que l'on portoit sous la châsse, dans la confiance d'une guérison certaine : le peuple étoit au moins de bonne foi. Il arrivoit ordinairement que parmi ces malades, plusieurs tomboient dans des convulsions affreuses : toute la vertu du saint ne pouvoit alors empêcher une grande confusion. Les papas les moins effrayés et les plus au fait de ces contorsions, savoient bien en tirer parti, pour rançonner la crédulité des dévots. Tout le tems que la relique du saint étoit exposée à la vénération du public, l'église étoit remplie de ces malades qui y couchoient, et attendoient patiemment une guérison dont on leur faisoit payer la promesse.

Tout le tems que duroit la fête, les papas étoient fort occupés à satisfaire la dévotion publique ; c'étoit à qui se feroit dire une évangile, à qui auroit un cierge, un mouchoir, un ruban, ou autre chose qui eût touché au corps du saint : tout cela se payoit.

Les reliques de saint Spiridion étoient exposées avec la confiance la plus religieuse dans toutes les calamités publiques.

Cette église jouissoit du revenu de quelques terres, dont des particuliers avoient fait la donation pour son entretien. La dévotion des insulaires étoit d'un produit très-considérable : l'artisan, le marin, croyoient assurer le succès de leur commerce, en sacrifiant une part du bénéfice à saint Spiridion. Il ne partoit point de barques où le saint ne fut intéressé dans le gain du voyage : les Grecs même de la Morée et de l'Archipel payoient avec autant de zèle leur tribut.

Je remarquai parmi les richesses de cette église, une grande quantité de lampes, dont plusieurs en or. La plus grande fut donnée en 1537 par le sultan Soliman, qui, rebuté de la résistance opiniâtre qu'il avoit trouvé au siége de Corfou, avoit enfin été obligé de se retirer : voici la tournure que donnent les insulaires à cette offrande de Soliman.

Ce prince, disent-ils, bien persuadé que la protection de saint Spiridion avoit fait échouer tous ses efforts, sous prétexte de se le rendre favorable dans sa retraite, avoit fait vœu d'envoyer cette lampe : elle étoit remplie d'artifices qui devoient réduire en cendres tous les trésors que saint Spiridion avoit mis à l'abri de son avidité. Ils ajoutent que Soliman assigna par an une certaine somme pour l'entretien de cette lampe, et que cette somme fut payée exactement de son vivant. Quelle absurdité ! En supposant que Soliman eût effectivement fait don de cette lampe dans une intention aussi noire que le prétendent les Grecs, étoit-il naturel qu'il eût assigné et fait payer exactement de son vivant une somme pour son entretien, lorsqu'elle devoit être consommée dans un incendie qu'elle occasionneroit ? La haine de ces insulaires pour les Turcs n'a pas de limites : elle donne lieu à une infinité de fables ridicules, où le musulman est toujours peint sous les couleurs les plus noires. Ces contes trouvent facilement des partisans, même parmi des gens qui ne sont pas entièrement dépourvues de connoissances.

La richesse de l'église de saint Spiridion avoit fait placer un poste militaire tout auprès.

Les Grecs, comme les Latins, ont aussi

une dévotion toute particulière pour les reliques de saint Arsène, le premier évêque de l'île. Le jour de la fête, les deux clergés se réunissoient et officioient ensemble dans l'église bâtie en l'honneur de ce saint, dans la forteresse vieille : le gouvernement ne manquoit pas d'assister à l'office. Le spectacle agréable qu'offroit la grande quantité des lampes de l'église de saint Spiridion, étoit ici remplacée par un nombre considérable de cierges peints de diverses couleurs. La vue étoit plus intéressée que l'oui, graces aux dissonnances aiguës produites par le chant réuni des Grecs et des Latins.

La nuit du jeudi au vendredi saint étoit aussi remarquable par une quantité de processions qui parcouroient la ville. Chaque église, chaque chapelle avoit la sienne : on y portoit en triomphe un sépulcre, préparé à l'avance avec le plus de magnificence possible. Il y avoit à cet égard une certaine émulation entre les diverses églises : chaque sépulcre étoit environné d'un grand nombre de cierges allumés, chaque papas en avoit un très-gros, chaque personne qui accompagnoit ne manquoit pas d'avoir son cierge. Toutes ces processions, après avoir parcouru toutes les rues, se réunissoient sur l'esplanade : elles faisoient, pour ainsi dire, de

la nuit un beau jour. Toutes les églises étoient ouvertes, toutes les rues, toutes les places pleines de peuple errant d'église en église, de procession en procession. Les femmes qui, dans toute autre occasion ne paroissoient à l'église que dans le janizzéo, espèce de tribune grillée, avoient alors toute liberté. Cette nuit étoit l'époque où se formoient de nouvelles connoissances, où se renouveloient les anciennes. On alloit par compagnies, jouir du spectacle des processions : on couroit les églises; la dévotion servoit de voile à la curiosité; chacun en tiroit l'occasion de mettre à exécution des vues combinées à l'avance. Ces courses pieuses se terminoient ordinairement par des repas qui ne finissoient pas toujours paisiblement : le lendemain on contoit les nouvelles.

La nuit du jeudi saint étoit encore remarquable par une superstition singulière. Bien des gens se faisoient faire une chemise pendant cette nuit : il falloit qu'elle fût faite par un nombre impair de jeunes filles, qui toutes se nommassent Marie. La chemise devoit être taillée, cousue, lavée et repassée avant le jour, à commencer depuis minuit : elle avoit la vertu inappréciable de rendre invulnérable celui qui la portoit; ces chemises étoient fort rares.

Dans

Dans les premiers jours du mois d'avril, on promenoit dans les rues une espèce de bannière, représentant la figure du Lazare ressuscitant : elle étoit chargée d'ornemens les plus ridicules. C'étoient des colliers de perles fausses, des mouchoirs, des rubans de diverses couleurs, des petits miroirs, des images encâdrées, enfin des joujoux, des petites poupées, tels que ceux que l'on donne aux enfans : le costume du porteur de cette singulière bannière n'étoit pas moins bizarre. Par-dessus ses habits, il portoit un jupon rouge, attaché par des nœuds de rubans : il interrompoit souvent sa marche, pour exécuter une danse très-vive, en faisant voltiger la bannière ; il chantoit en même-tems, en vers grecs vulgaires, la résurrection du Lazare. Un mauvais hautbois très-aigre, absolument le même que celui dont se servent les gens qui font danser des ours, et un gros tambour, accompagnoient ce chant, dont le refrein étoit répété par plusieurs spectateurs, qui souvent aussi se mettoient à danser. Cette bannière et son cortége ne manquoient pas de s'arrêter devant les maisons des personnes en place ou marquantes par leurs richesses. La danse, le chant se payoient : un des assistans ramassoit exactement les pièces de monnoie

que l'on jetoit des fenêtres, et les versoit dans un tronc, après cependant les avoir montrées au porteur de la bannière et aux musiciens, qui devoient partager la recette. On étoit admis à baiser la bannière moyennant quelques pièces de monnoie : lorsqu'elle avoit couru la ville pendant plusieurs jours, on en vendoit aux dévots la décoration : les acquéreurs gardoient avec respect ces colifichets, qu'ils plaçoient au-dessus de la tête de leur lit.

Le premier jour du mois de mai, une troupe de paysans, armés de fusils, pistolets et couteaux, portoient en triomphe, dans la ville, un olivier ou un oranger, que l'on avoit eu soin de déraciner avec précaution. Le hautbois, le tambour précédoient le cortége, et jouoient diverses danses qu'exécutoient un nombre choisi de palicari (jeunes gens.) On se rendoit devant la maison du plus âgé des trois syndics de la ville : l'arbre étoit planté en sa présence, et toute la compagnie ne se retiroit qu'après un repas, dont le syndic faisoit la dépense.

Chaque papas, sur-tout dans les campagnes, se piquoit de célébrer avec le plus de pompe qu'il pouvoit, la *sacra*, ou fête de son église. Quelques jours avant, il en ornoit les portes, les fenêtres, l'intérieur

même, de fleurs et de feuillages, dont la dévotion de ses paroissiens lui épargnoit non-seulement les frais, mais même la peine de les cueillir et de les arranger. On formoit au-devant de l'église une enceinte quarrée, avec des perches fort élevées, plantées à peu de distance l'une de l'autre. Au haut de ces perches, on faisoit une cloison de planches clouées en travers et recouvertes de tapis : des voiles de vaisseaux, que l'on doubloit en-dedans avec des pavillons, servoient de toit. Quatre perches beaucoup plus élevées étoient placées aux quatre angles, et portoient chacune un pavillon : toute la colonnade étoit ornée de feuillages; l'intérieur étoit garni de différens tableaux, que chaque particulier s'empressoit d'envoyer. Rien de si bizarre que cette galerie : le sacré, le profane s'y trouvoient confondus. A côté d'une Madelaine éplorée, ou d'une sainte Vierge, une laïs étaloit ses grâces : après avoir porté sa vue sur une représentation de l'image consolante de la paix, on se trouvoit tout-à-coup sur un champ de bataille : on quittoit le portrait d'un roi, d'une reine, pour arrêter ses regards sur un sujet de cabaret. Dans cette espèce de salle, des jeunes gens se réunissoient pour danser au son du hautbois et du tambour. Un jeu

fort en vogue dans ces fêtes, étoit le *penté mé mia*, cinq et un. C'étoit une table sur un côté de laquelle s'élevoit une petite colonne creuse, au bas une ouverture communiquoit à la table. Par le haut de la colonne on jetoit une balle, qui, en ressortant, devoit, pour gagner, s'arrêter sur une carte portant le numéro 5.

Les bouchers étaloient leur viande dans ces fêtes, et devenoient en même-tems traiteurs : les repas se préparoient dans la rue; c'étoit un mouton entier que l'on faisoit rôtir, presqu'aussi-tôt après avoir été tué. Les entrailles étoient roulées autour du corps; à peine cuit, les convives assis par terre, chacun prenoit sa part du mouton. Des barriques de vin placées à peu de distance étoient en perce, et le même boucher étoit aussi cabaretier. Ces moutons ainsi rôtis s'appeloient σφαχτο, mot grec, qui signifie *égorgé*. Une forte patrouille avoit bien de la peine à maintenir dans ces fêtes la tranquillité publique, qui n'étoit que trop souvent troublée par des querelles, d'autant plus dangereuses, que les Grecs de ces îles ont l'habitude de marcher toujours armés. Le papas étoit fort occupé tout le tems que duroit la fête, des prières que chacun s'empressoit de se faire dire : comme tout cela se payoit,

il étoit rare qu'il se plaignît du trop d'occupation.

Il ne manque pas dans l'île de Corfou de couvens du rit grec d'hommes et de femmes : ces monastères avoient certains revenus fixes, dont la régie, ainsi que le soin de toutes les affaires extérieures, étoient confiés à trois administrateurs nommés chaque année par la communauté. Ces couvens n'étoient qu'une véritable charge pour la société : quelques monastères de femmes seulement recevoient des pensionnaires, qui y demeuroient jusqu'au moment où leurs parens s'occupoient de leur établissement. Toute leur éducation se bornoit à apprendre à filer et à tricoter : il étoit rare que quelques-unes s'instruisissent dans la couture, plus rare encore qu'elles parvinssent à lire et écrire, tant bien que mal, leur propre langue. Les filles qui rapportoient de leur retraite de tels talens, étoient des prodiges. Je serois fort embarrassé pour instruire plus en détail le lecteur sur le gouvernement intérieur de ces maisons : ce que j'en ai dit, est tout ce que j'ai pu en apprendre; il m'auroit été de toute impossibilité de me procurer des connoissances plus étendues.

L'ignorance du clergé grec, en général, étoit poussée à un tel point, sur-tout dans

les campagnes, qu'elle passoit en proverbe : les plus instruits savoient au plus lire et écrire leur langue. J'en ai vu qui, n'ayant pas même ces premières connoissances, ne savoient qu'une messe et quelques prières qu'ils avoient apprises par cœur, et dont ils se servoient indifféremment en toutes occasions. S'agissoit-il, par exemple, d'une oraison pour obtenir de la pluie, si le papas ne la savoit pas, il y suppléoit avec une égale confiance, par une autre, dont l'objet étoit de ramener la sérénité dans le ciel. L'équivoque n'empêchoit pas le paiement, et l'ignorant papas avoit tout aussi bien réussi que ses collègues les plus instruits.

L'église grecque de Corfou a cependant fourni des sujets qui se sont distingués par leurs lumières : on trouvoit encore, quoique en petit nombre, des ecclésiastiques très-instruits ; ils appartenoient à des familles dont la fortune les mettoit à même d'aller dans les villes d'Italie acquérir une éducation pour laquelle ils étoient privés de toutes ressources dans leur patrie.

La plupart des prêtres grecs, sur-tout dans les villes, s'adonnoient à un genre de peinture qui étoit un nouveau moyen de rançonner les dévots. Cette peinture s'exé-

cutoit sur des tablettes de bois enduites d'une forte couche de blanc d'Espagne : les couleurs étoient détrempées avec de la glaire d'œuf. Les sujets étoient toujours des saints : une madone, un saint Spiridion, un saint George, etc. On n'y reconnoissoit pas même l'ombre de principes de dessin, et le coloris étoit, dans tous, le même. Tout ce qui étoit chair, toujours d'une teinte noirâtre ; les fonds étoient ordinairement dorés : les papas vendoient ces saintes images après les avoir bénites. Le débit ne laissoit pas que d'être de quelque rapport : il n'y avoit pas de Grecs, sur-tout les femmes, qui ne fussent jaloux de garnir le chevet de leur lit d'un bon nombre de ces tableaux, devant lesquels on avoit soin d'entretenir jour et nuit une lampe allumée. Les papas n'auroient pas aisément pardonné à un étranger d'oser les rivaliser dans cette branche des arts : j'en ai fait moi-même l'expérience. J'avois un domestique grec qui depuis long-tems me tourmentoit pour avoir un saint Spiridion, dont il vouloit remplacer un saint Michel, terrassant le diable sous la figure d'un dragon ailé. La tête du diable avoit été effacée, et mon Grec, dont la dévotion étoit égale pour les deux personnages du tableau, n'y avoit plus, depuis cet accident, la même

confiance. Il fallut m'acquitter de l'engagement que j'avois pris avec lui, de lui donner un saint Spiridion, au moins aussi miraculeux que son vieux saint Michel et son diable estropié. J'ordonnai cet intéressant tableau à un papas, en le priant de le peindre chez moi, et de me permettre d'admirer ses talens. Il s'y prêta fort obligeamment, vint avec tout l'attirail nécessaire, et se mit aussi-tôt au travail : il avoit pour modèle un autre saint Spiridion, qu'il m'assura avoir déjà peint plus de cent fois dans la plus parfaite ressemblance. Le peintre s'étant absenté, en me confiant ses pinceaux et le commencement de son ouvrage, je cédai à l'envie de m'essayer dans ce genre : je réussis au-delà de mes espérances, et le papas de retour, trouva le tableau presqu'achevé. Je croyois avoir fait merveille, et je ne fus pas peu étonné de voir mon peintre se fâcher, et se plaindre vivement de mon procédé. Mon domestique étoit de son côté très-affligé, ne pouvant supposer aucune vertu à un saint Spiridion de ma façon. J'appaisai l'un en payant généreusement l'image que j'avais eu la témérité de peindre, et consolai l'autre en faisant les frais d'un second tableau, qui cette fois ne fut point fait chez moi.

Quant aux diverses cérémonies de l'église grecque, je ne m'attacherai point à les décrire : des auteurs que je ne ferois que copier s'en sont acquittés avec autant de soin que de connoissances. Les usages particuliers chez un peuple servant à faire connoître son caractère, et la nature du gouvernement qui lui donne des lois, ce seront les seuls que je m'efforcerai de peindre avec exactitude.

CHAPITRE IV.

Mariages.

En décrivant les usages étranges que j'ai eu occasion de remarquer, soit dans les mariages, soit dans d'autres actes tenant à-la-fois à la religion et aux obligations réciproques de la société, je dois prévenir le lecteur que ces pratiques n'avoient lieu que dans la campagne, dont l'habitant n'y avoit point encore, comme celui de la ville, adopté en partie les mœurs et la langue des Italiens. Chez tous les peuples l'inclination ou l'intérêt est la première base des mariages. Ceux où les sentimens sont consultés, font ordi-

nairement des heureux : dans les seconds, on est difficilement dédommagé par la jouissance d'une fortune plus aisée, des amertumes et du poids d'une union que le cœur n'a pas contractée. Ces alliances, qui décident de la félicité d'une famille, étoient, chez les Corfiotes, la suite des combinaisons des parens. Une fois d'accord entr'eux, le père de la fille comptoit à celui du jeune homme la somme de la dot : celui-ci, accompagné de ses parens, alloit, peu de jours après, rendre sa première visite à sa future, qui, environnée de sa famille, attendoit modestement son hommage ; il lui présentoit une bague, et l'embrassoit. L'arrêt étoit alors prononcé irrévocablement. Cette visite étoit suivie de deux autres dans le même cérémonial, et toujours accompagnée d'un nouveau présent. Les deux époux avoient chacun des compères, ou témoins, qui assistoient, ainsi que les parens, à toutes les visites, et signoient le contrat. Le nombre n'en étoit point fixe. Ces compères étant obligés de faire un présent plus ou moins riche aux mariés, et contractant dès-lors une espèce de parenté, on choisissoit toujours des personnes opulentes, ou dont le crédit étoit une ressource.

La cérémonie se faisoit dans la maison de la fille. On dressoit, dans la chambre la mieux

meublée, une table sur laquelle on posoit le livre des évangiles entre deux cierges; d'un côté, sur une soucoupe, étoit un verre, une petite fiole de vin, et un peu de pain; sur une autre soucoupe, deux couronnes faites en coton, entrelacées de rubans couleur de rose. Les parens, les compères et les amis des deux époux étoient rangés autour de la chambre, la future au centre, entre sa mère et la plus proche de ses parentes. Toutes les femmes mariées étoient placées des deux côtés, suivant leur degré de parenté. Les filles étoient renfermées dans une autre chambre. Le papas, aussi-tôt arrivé, se revêtoit, devant l'assemblée, de son costume sacerdotal, et se plaçoit devant la table; il distribuoit aux futurs et aux compères des cierges qu'il venoit de bénir. Alors le jeune homme alloit prendre sa future, et se plaçoit avec elle derrière le papas, tenant chacun un pan de sa robe; les compères suivoient à la file. La cérémonie finie, suivant le rituel grec, des deux cierges des époux on faisoit une couronne, en les entrelaçant; on formoit des deux bouts une espèce de manche lié avec des rubans rose. Cette couronne étoit placée au-dessus de la tête du lit nuptial. L'union de ces deux cierges indiquoit la bonne intelligence qui devoit toujours régner entre les deux époux. Le papas se reti-

roit après avoir reçu les marques de libéralité des mariés et des compères. Suivant un usage sacré, la mariée pleuroit dans le moment qui changeoit son état : étoit-ce pour témoigner sa douleur d'être séparée de celle qui lui avoit donné le jour, ou ces larmes étoient-elles l'expression de la joie qu'inspire l'hyménée? J'aime à croire ces deux sentimens réunis. La mère et les parentes répondoient aux larmes de l'épousée, par des pleurs accompagnées d'éloges et d'exhortations : ce n'étoit pas le moment le plus agréable de la fête. Cependant tout le village retentissoit de coups de fusil, de pistolet, et des cris de joie des habitans. La mariée, entre sa mère et la plus proche de ses parentes, se mettoit en marche pour se rendre chez son mari, qui la devançoit, pour la recevoir à son arrivée. L'épousée, suivie d'un nombreux cortége de femmes et de paysans, étoit précédée du hautbois et du tambour, qui accompagnoient des danses qu'exécutoient deux jeunes gens, se tenant par les bouts d'un mouchoir. La mariée, arrivée enfin à sa nouvelle habitation, y étoit introduite par son époux, à la tête de toute sa famille. Là, se renouveloient les pleurs, les complimens, les exhortations. Après avoir pris les rafraîchissemens d'usage, on passoit dans la chambre, où étoit préparé, avec tout le soin possible, le lit nuptial. Cha-

cun ne manquoit pas d'en examiner toutes les pièces en détail ; les uns s'exténuoient en bénédictions ; d'autres, jouant le bel-esprit, se permettoient les plaisanteries les plus plates et les plus grossières. On se retiroit enfin ; et les époux avoient assurément besoin de repos.

Le mariage consommé, le marié annonçoit son triomphe, en tirant un pistolet, qu'il avoit placé sous le chevet du lit ; et le tambour célébroit aussi-tôt le bonheur et la gloire de l'époux. Des grouppes de jeunes gens passoient la nuit devant la maison, exécutant diverses danses, accompagnées par des coups de fusil et de pistolet : ils étoient abondamment servis de rafraîchissemens.

Le lendemain matin, les parens et les compères se rassembloient de nouveau, et on alloit savoir comment les choses s'étoient passées. Le public ne manquoit pas de nouvellistes. Les jours suivans, on recevoit et on rendoit les visites des amis. La chemise nuptiale étoit un gage précieux que la mariée conservoit avec soin toute sa vie. Le lendemain du mariage, cette chemise étoit étalée sur une table, environnée de biscuits, de gâteaux et de bouteilles de vin. Chacun alloit vérifier de ses yeux le triomphe de l'époux, et prenoit sa part de la collation. On dansoit ensuite une ronde autour de la table ; les coups de fusil se renou-

veloient. La chemise, attachée au haut d'une perche, étoit ensuite promenée comme un trophée dans tout le village, au son du haut-bois et du tambour, au milieu d'une troupe de jeunes danseurs. Elle étoit enfin remise à la mère, qui la déposoit dans une petite cassette que la fille recevoit de ses mains. Dans d'autres villages, la chemise étoit uniquement présentée aux parens des deux familles. Cette cérémonie étoit pour s'assurer que l'épousée étoit réellement vierge avant son mariage. Le plus grand malheur qui pût arriver à une fille, eût été que sa chemise se trouvât sans taches. Elle étoit immédiatement rendue à sa famille, et perdoit toute espèce de considération parmi ses compagnes. On ne persuaderoit pas à un Grec que ces signes, qu'il exige, sont souvent bien trompeurs.

Dans d'autres cantons, aussi-tôt que le gendre se présentoit au beau-père, celui-ci l'adoptoit, en lui donnant un bon soufflet, que l'autre recevoit avec une humble reconnaissance. Ce genre d'adoption est un peu rude ; et je doute, qu'ainsi que la cérémonie de la chemise nuptiale, il fasse fortune en France.

Plus un peuple est enseveli dans les ténèbres de l'ignorance, plus il tombe dans les superstitions les plus grossières. Voici celles

qui étoient les plus communes dans les mariages. Au moment où les époux prononçoient le *oui ;* lorsque, dans l'assemblée, il se trouvoit quelqu'ennemi, le futur couroit de grands risques. En effet, il suffisoit que, dans le même instant, un des assistans formât trois nœuds avec un cordon, ou autre chose, en prononçant quelques mots, que j'ignore; ces trois nœuds jetés à la mer, ou au feu, le marié étoit si bien lié, qu'il devenoit absolument impuissant. Cette funeste ligature n'étoit cependant pas sans remède. Il falloit, pour en détruire le charme, prendre un pistolet qui eût servi à plusieurs assassinats : cette arme, placée sous le chevet du lit, avoit la vertu, non-seulement de délier, mais même de faire consommer immédiatement le mariage. On n'avoit malheureusement pas de peine à se procurer ce moyen de délivrance. Le père et la mère avoient le pouvoir de prévenir cette fâcheuse ligature : il ne s'agissoit que de presser du pied celui du marié, au moment où il prononçoit le *oui ;* et tout nœud quelconque n'avoit plus d'effet. Ils pouvoient encore se servir d'un autre antidote : c'étoit de lier d'avance le futur ; ce nœud se conservoit et se défaisoit à volonté : les parens n'étoient point obligés d'attendre le moment de la cérémonie.

S'il arrivoit que le marié ne trouvât dans

son épouse qu'un cœur insensible à son amour, il n'étoit pas sans espérance de triompher : il tâchoit de lui couper, sans qu'elle s'en aperçût, une petite mêche de cheveux, et de se procurer quelque chose qui lui eût appartenu lorsqu'elle étoit encore fille : il falloit ensuite avoir un coq noir, que l'on jetoit tout vivant avec la mêche de cheveux et l'effet qu'on s'étoit procuré, dans un four allumé et refermé avec soin : on devoit en même-tems prononcer des paroles particulières, mais dont je n'ai pu avoir le secret. Le coq une fois consumé, la personne, dont la froideur avoit motivé le sacrifice, se sentoit aussi-tôt enflammée du feu le plus ardent. Une pareille recette pourroit peut-être convenir à bien des gens, si le climat, ou le manque de foi, n'en rendoit nul l'effet, sur-tout en France, où, de tems immémorial, on se borne, pour être aimé, à être aimable.

La coutume d'avoir des compères dans les mariages, avoit aussi lieu pour les baptêmes des enfans, et le choix tomboit toujours sur des personnes riches, en état de faire un bon présent et de secourir la filleule. Lesfemmes étoientpersuadées qu'il suffisoit de regarder leur enfant pour lui porter malheur ; elles attribuoient à de pareils regards,

gards, presque toutes les maladies qui ne sont que trop le partage de l'enfance. Pour prévenir un pareil malheur, tout en caressant l'enfant, il falloit lui cracher à la figure, en disant ces mots : Ναι μην αβασχαθη, que malheur ne lui arrive : si l'on y manquoit, la mère vous y invitoit vivement, en vous criant : φτησο, νε, crachez-lui donc.

CHAPITRE V.

Funérailles.

On trouvera peut-être un peu brusque le passage des cérémonies du mariage, à celles des funérailles. La loi que je me suis imposée de ne parler que des usages, des habitudes les plus particulières aux habitans de ces îles, sera ma justification. Je ne serois certainement pas passé si rapidement d'une extrémité à l'autre, si j'eusse trouvé quelques autres coutumes inconnues, et par cette raison intéressantes.

Le respect et les soins pour les morts, sont de tout tems et de toutes les religions. La manière de leur rendre les derniers devoirs a varié et varie encore, suivant les

impressions diverses que fait sur les nations l'idée de la destruction de l'homme. On connoît les cérémonies que pratiquoient les peuples de l'ancienne Grèce : elles avoient toutes pour base les sentimens de la nature, de l'amitié, et la religion. Je ne parlerai que des usages particuliers ; tout ce qui tient au rit grec a été développé avant moi.

Aussi-tôt que la mort avoit frappé quelqu'un, ses parens n'attendoient pas même que la chaleur naturelle fût entièrement éteinte pour commencer à l'ensevelir : cette habitude avoit quelque chose de révoltant, et pouvoit porter l'étranger à croire ces insulaires peu susceptibles d'attachement. On ne se presse pas si vîte d'éloigner de ses yeux les tristes restes ou d'un parent à qui on doit le jour, ou d'un ami qui nous a comblé de bienfaits. La joie d'entrer en possession de biens fragiles ne peut, dans un cœur sensible, contre-balancer la douleur de la perte de celui dont la fortune devient notre partage. Mais supposons que le chagrin n'en étoit pas moins vif chez ces insulaires, et supposons même que cet empressement en étoit une suite, combien d'exemples funestes d'infortunés enterrés comme morts, lorsqu'ils n'étoient qu'ensevelis dans une forte léthargie, n'auroient

pas dû ouvrir les yeux sur cet abus! Si l'église négligeoit de le détruire, un gouvernement sage et humain ne devoit-il pas s'en faire un devoir sacré? Dans tous les pays bien policés, il est un tems réglé pour s'assurer si le malade que l'on croit mort ne seroit pas uniquement dans une crise fatale. Ici, en deux heures, il étoit non-seulement enseveli, mais même enterré. En m'étendant davantage, j'ennuierois le lecteur, qui ne veut être instruit que des usages, et ne permet pas sans peine qu'on lui ravisse le plaisir des réflexions : je reviens à mon sujet.

On enveloppoit le corps dans une espèce de chemise cousue de tous côtés, ne laissant que la tête et les mains découvertes. On le revêtoit d'habits les plus riches, et si c'étoit une personne en place, de ceux qu'elle portoit dans ses fonctions. On étendoit le corps ainsi vêtu sur un brancard couvert d'un tapis ordinairement rouge, un coussin sous la tête, et un crucifix entre les mains : il demeuroit exposé dans la chambre la plus apparente de la maison, jusqu'à l'arrivée du clergé. Pour que ces formalités ne fussent point observées, il falloit que la maladie et la mort eussent mis le corps dans un état à exiger qu'il fût renfermé dans une bierre : si le défunt étoit un noble, on ne

manquoit pas de placer sur le corps son épée nue en croix avec le fourreau. Quatre fantés du conseil portoient le brancard; les trois syndics de la ville et un noble tenoient les quatre coins du drap mortuaire.

Un ecclésiastique, vêtu de ses habits sacerdotaux, et porté par quatre papas, étoit assis dans un fauteuil.

Lorsque la personne morte étoit un garçon ou une fille, on plaçoit sur sa tête une couronne de fleurs faite d'un cordon de coton, environnée d'un ruban couleur de rose. La sonnerie, le luminaire, le nombre du cortége dépendoient, comme autrefois en France, du plus ou du moins de dépense.

Cependant, dans la maison du défunt, on n'entendoit que cris, que pleurs; les femmes sur-tout donnoient les plus grandes marques de douleur : elles s'arrachoient les cheveux, se frappoient, se meurtrissoient le visage : on appeloit le défunt par son nom, on lui demandoit pourquoi il abandonnoit sa maison, sa femme, ses enfans? Avoit-il à se plaindre, on rappeloit les détails les plus circonstanciés des soins qu'on avoit eus pour lui. Si c'étoit un jeune homme, on parloit du mariage qu'il auroit fait, des suites heureuses de cette alliance, des enfans qui en auroient été le fruit; on répétoit son nom à grands

cris : toutes ces lamentations se faisoient avec une espèce de cadence et de chant fort lugubre. On passoit ensuite à l'éloge du défunt : on citoit ses qualités, ses vertus ; il étoit si doux, si généreux, si bon père! à quoi tout cela avoit-il servi ? on citoit les époques les plus remarquables de sa vie ; à quoi avoit servi telle et telle belle action, tel avantage remporté sur ses ennemis, tel voyage, telle spéculation si heureuse; toutes ces interrogations se faisoient au mort, que l'on sollicitoit à grands cris de répondre. Ces cris d'affliction sembloient alors remplacés par ceux de la joie. En effet, les figures changeoient et paroissoient rire; le chant avoit aussi un air de gaieté. La grimace, d'une manière comme de l'autre, étoit également désagréable : le voisinage ne manquoit pas d'imiter les lamentations de la famille affligée; le bruit étoit tel, que, pour honorer le mort, ils auroient, je crois, fait mourir les vivans. Aussi-tôt que le corps étoit enlevé par le clergé, on jetoit de la maison, dans la rue, des marmites, des pots, des vases de terre que l'on brisoit ; on jetoit aussi de l'eau, que l'on regardoit comme un rafraîchissement pour l'ame du défunt; ceux qui pouvoient le mieux juger de sa vertu, étoient les per-

sonnes sur qui tomboient quelquefois ces abondantes aspersions : elles étoient répétées de toutes les maisons devant lesquelles passoit le convoi.

Le corps étoit exposé au milieu de l'église pendant tout l'office ; les prières finies, les parens, les amis alloient baiser le défunt sur la bouche, sur le nez, sur les yeux, sur les oreilles ; chacun lui disoit quelque chose tout bas ; soit qu'on lui souhaitât un bon voyage, soit qu'on lui donnât quelque commission pour l'autre monde. C'étoit une politesse, une distinction même pour un étranger, que d'être invité à prendre part à ces embrassades et à ces adieux ; un refus eût été regardé comme une marque de mépris. Je fus honoré de cette invitation ; j'avoue que je n'étois nullement porté à prendre si tendrement congé du défunt, et je n'étois pas peu embarrassé. Je me tirai cependant d'affaire, en témoignant que mes regrets étoient si vifs, que j'avois le cœur si oppressé en voyant un homme pour qui j'avois autant d'estime et d'attachement, ainsi privé de vie, que ma douleur ne me laissoit pas la force d'en approcher. On voulut bien se payer de mes raisons, et me faire grace ; je profitai de ce moment d'indulgence pour me dérober à quelque nouvelle sollicitation.

Le mort, dont la dépouille restoit au papas, étoit enterré dans l'église : il auroit fallu qu'il fût bien misérable, pour être placé dans un petit cimetière attenant à l'église.

Cet usage d'enterrer ainsi dans les églises auroit bien dû attirer l'attention du gouvernement : une expérience funeste n'a que trop souvent prouvé les maux qui en résultent. Le peuple, comme par-tout ailleurs, fortement attaché à ses vieilles habitudes, n'y renonce pas aisément de lui-même; c'est à ceux qui ont l'autorité à l'éclairer et à lui faire éviter, même malgré lui, les dangers auxquels il s'expose.

On n'élevoit aucun monument aux morts : une pierre sur laquelle étoient gravés leurs noms et l'époque de leur mort, transmettoit seule leur mémoire à la postérité.

Le deuil duroit un an pour un père ou une mère; moins, à proportion de l'éloignement des degrés de parenté. Il consistoit à être vêtu de noir, même la chemise, et à négliger entièrement le soin de sa personne. Le peuple mettoit, dans ces occasions, les vêtemens les plus mauvais, et conservoit la même chemise tout le tems du deuil : c'étoit une manière de témoigner sa douleur, aussi peu saine que dégoûtante.

Tous les trois mois, on portoit sur la fosse du blé rôti, des pains, des gâteaux, du vin

et de l'huile ; on invitoit, en réitérant ses lamentations, le défunt à prendre ce repas : le papas, dans l'église duquel il reposoit, ne manquoit pas de s'en acquitter pour lui.

Les contes de revenans étoient fort accrédités parmi le peuple : tout ce qui arrivoit de fâcheux étoit attribué aux ames des défunts, qui demandoient des prières. Ces absurdités étoient soutenues par les papas, qui, en y ajoutant foi eux-mêmes, ne manquoient pas d'en tirer bon parti. De pareilles erreurs doivent moins étonner dans un peuple entretenu dans l'ignorance et la superstition, lorsqu'on les voit encore en vigueur chez des nations où les lumières ont diminué l'ascendant des préjugés.

CHAPITRE VI.

Gouvernement.

Le gouvernement de l'île de Corfou, la capitale des possessions ci-devant vénitiennes dans le Levant, étoit composé de plusieurs membres nommés par le sénat, et choisis parmi les nobles de Venise.

Le chef avoit le titre de provéditeur-général. Il parvenoit à cette place après avoir

rempli les premiers grades de la marine militaire. Quelquefois aussi le sénat confioit ce gouvernement à un sénateur. Il avoit la suprême autorité sur les troupes de terre, la marine, la justice, les finances et la politique. Le sénat plaçoit auprès de ce général un secrétaire, à qui étoit confié le détail et le rapport des affaires d'état et de politique. Ses occupations étoient en partie partagées par un interprète pour les langues orientales, nommé aussi par le sénat. Toutes les affaires auxquelles donnoit lieu le voisinage des Turcs, étoient de son ressort.

Le sénat nommoit aussi un trésorier qui rendoit compte au provéditeur-général de l'administration des finances. C'étoit de sa caisse que se payoient les appointemens des personnes en place, la solde des troupes et de la marine, et toutes les sommes nécessaires aux diverses dépenses que le gouvernement jugeoit à propos de faire. Il avoit l'inspection de tous les magasins de vivres et de munitions de guerre, tant pour les troupes de terre que pour la marine. Il établissoit des subalternes dans les autres îles, qui étoient chargés de la perception des impôts, qui se versoient dans sa caisse. Comme dans tous les tems et chez tous les peuples, cette place étoit une des plus avantageuses et des plus recherchées.

Le provéditeur-général se choisissoit un chancelier, qui étoit chargé de l'instruction et de l'expédition des procès. Cet officier prêtoit serment de fidélité au sénat. Ces chanceliers formoient à Venise un corps, où l'on ne pouvoit être admis que moyennant une certaine somme. Ils passoient de la chancellerie d'un provéditeur, à celle d'un autre, et leur carrière ne s'étendoit pas plus loin. Un autre officier, ayant le titre de *dispacista*, rédigeoit la correspondance avec le sénat, le conseil des dix et les inquisiteurs d'état. Il travailloit avec le secrétaire. Chacun de ces ministres avoit son bureau séparé, et une infinité d'employés sous ses ordres.

Le général nommoit un colonel-major de province, à qui étoit confiée l'inspection des garnisons des îles.

Quatre aides-de-camp étoient chargés des ordres du général, et avoient chacun des fonctions particulières. Le premier, tiré du corps des ingénieurs, avoit la partie des fortifications, et rendoit ses comptes au chef du génie.

Le second officier d'artillerie avoit bien le soin de tout ce qui concernoit son état; mais sa plus grande occupation étoit l'étude des cérémonies que le provéditeur-général devoit observer dans certains jours de fête. Il passoit pour avoir bien du mérite, lorsqu'il possédoit parfaite-

ment son code d'étiquette. Il accompagnoit le général dans toutes les fonctions publiques, et dirigeoit sa marche. Un autre officier, qui avoit le titre de Cavalerizzo, écuyer de son excellence, l'aidoit dans ces pénibles fonctions. Il étoit chargé de la suprême intendance de la maison domestique du général.

Les deux autres aides-de-camp étoient choisis parmi les officiers des troupes italiennes ou esclavones, et portoient les ordres du général dans les différens postes. Celui qu'ils occupoient n'étoit pas fort honorable. Placés dans une antichambre, ils annonçoient, comme feroit un domestique, les personnes qui desiroient se présenter à son excellence. Ils se dédommageoient de l'ennui et du peu d'honneur de leurs fonctions, en mettant à contribution les infortunés qui venoient implorer la justice.

Pour les détails de la marine, le général avoit près de lui, et à son choix, un officier qu'il chargeoit de ce soin. Je me réserve, au moment où je traiterai des forces navales, de faire connoître les fonctions de cet officier.

La seconde personne du gouvernement étoit le provéditeur, capitaine de forteresse. Cette charge étoit un mixte de militaire et de civil. Comme capitaine de forteresse, après le général, il étoit à la tête de tout le militaire, et avoit l'inspection spéciale des différens postes

et des travaux de la place, dont les officiers chargés de la direction lui rendoient compte. L'île de Paxo et Parga étoient de son département. Quoiqu'il ne nommât que le gouverneur de Paxo, celui de Parga étoit également immédiatement sous ses ordres. Comme provéditeur, il avoit la police nocturne, et les affaires qui arrivoient pendant la nuit, se décidoient à son tribunal. Un chancelier, un aide-de-camp formoient ce que les Vénitiens nommoient *la Corte* (sa cour).

Le baile étoit le juge de tous les différends d'intérêt, et avoit en même tems la police pendant le jour. Il étoit assisté de deux conseillers, comme lui nobles vénitiens. Toutes les personnes du pays occupant des places à la nomination du conseil de la noblesse, tels que les syndics, les provéditeurs de santé, les provéditeurs à l'entretien des rues, etc. etc. étoient sous ses ordres. Il avoit un chancelier et un aide-de-camp.

La forteresse neuve étoit sous le commandement d'un noble vénitien nommé par le sénat : il avoit le titre de *capitan-grande* : un seul aide-de-camp composoit sa cour.

Tous les chefs du gouvernement étoient sous la dépendance du provéditeur-général, et ses égaux par leur naissance, titre qu'ils apprécioient infiniment. Ils n'occupoient leur

place que pendant un tems limité : c'étoit trois ans pour le général, et deux pour les autres. Ils retournoient ensuite, à leurs frais, à Venise, où ils attendoient ou sollicitoient de nouvelles graces du sénat. Leurs appointemens étoient très-modiques ; ils jouissoient aussi de quelques petits droits : mais dans un gouvernement où tout se vendoit, les personnes à qui les rênes en étoient confiées ne voyoient, dans la place où elles étoient élevées, que l'occasion de faire fortune ; tout gain légitime ou non, les occupoit essentiellement, et les dédommageoit de l'économie mal-entendue dans les émolumens qui leur étoient assignés. Ils étoient tous logés aux dépens du public.

Le nouveau provéditeur-général étoit ordinairement nommé un an avant que son prédécesseur eût terminé son tems. Il pouvoit ainsi faire à l'avance ses préparatifs, et prendre ses mesures pour tirer tout le parti possible de son généralat. Il ne partoit autrefois de Venise, pour se rendre à son département, qu'avec une petite escadre de vaisseaux ou de galères ; mais depuis quelques années, un seul vaisseau, et rarement une frégate, ou un schebeck de conserve, lui étoient accordés pour son passage. Il battoit pavillon carré au grand mât. En entrant dans le port, il étoit salué par les vaisseaux, les galères et la place,

Toute la garnison prenoit les armes. Aussi-tôt débarqué, il se rendoit au palais, accompagné de toute sa cour. Son prédécesseur l'y attendoit dans le plus grand cérémonial, et vêtu de son costume de provéditeur-général. Il consistoit en une robe longue à la romaine, appelée ducale, de satin rouge, doublée en drap d'or, une perruque immense, telle que celles en usage du tems de Louis XIV ; un chapeau, un habit, des bas, des souliers rouges. Il avoit à son côté son épée chargée d'un énorme gland en or, et sa canne à la main. Il s'avançoit ainsi gravement au-devant de son successeur, et le recevoit au haut de l'escalier. Ils entroient en même tems dans la salle d'audience, le vieux général conservant la droite, et s'asseyoient dans deux vastes fauteuils de velours cramoisi, tout dorés, devant une table, sur laquelle étoit placé le livre des évangiles, sur un coussin de drap d'or. Toute l'assemblée demeuroit debout. Le chancelier du nouveau général lisoit à haute voix le décret du sénat qui l'investissoit du gouvernement des îles. Cette lecture finie, l'aide-de-camp du général, encore en place, présentoit au successeur la canne, comme la marque du commandement. La canne chez les Vénitiens étoit le signe distinctif de l'autorité. Tout autre que les personnes occupant des em-

plois éminens, ne pouvoit se permettre de la porter; et celles-ci ne manquoient jamais à cette formalité. L'ex-général passoit aussitôt dans un autre appartement, où il quittoit un costume qu'il n'avoit plus le droit de porter. Il reparoissoit ensuite en habit, bas et souliers rouges : c'étoit tout ce qu'il pouvoit conserver de son ancien costume jusqu'à son départ pour Venise. Cette cérémonie, comme toute autre quelconque, ne se faisoit pas sans une collation de rafraîchissemens, servie aux dépens de l'ex-général. Il évacuoit le même jour le palais, et se retiroit dans une maison préparée à l'avance pour le loger, en attendant son voyage. Il étoit le seul à qui la république accordât un vaisseau pour son retour.

Quelque tems après son arrivée, le provéditeur-général faisoit une entrée publique, dont tous les préparatifs étoient aux dépens de la ville. Le lecteur me saura gré de l'instruire des détails de la fête qui eut lieu pour le dernier général qui gouverna ces îles.

Dans le courant du mois de juillet 1794, M. Widman, nommé provéditeur-général des îles vénitiennes, arriva à Corfou. Il y étoit attendu avec la plus vive impatience : ce général, dans le cours de sa carrière maritime, s'étoit acquis une réputation qui fai-

soit espérer aux insulaires les douceurs d'un gouvernement, dont le chef heureux de leur bonheur seroit bien éloigné de se livrer aux rapines de son prédécesseur. D'après cette opinion générale parmi les habitans, les préparatifs de son entrée publique furent faits avec une magnificence dont il n'y avoit point encore eu d'exemple.

Quelques jours après son arrivée, on dressa un arc de triomphe, formé de colonnes en bois, peintes de couleur de marbre; il s'étendoit depuis la tête du pont de la forteresse vieille, jusqu'à l'entrée de la rue des Eaux, et traversoit ainsi l'esplanade dans toute sa largeur. La façade étoit chargée d'inscriptions latines, grecques et italiennes en l'honneur du nouveau général. Au-devant, quatre figures représentoient la justice, la force, l'abondance et la religion. La salle du conseil avoit été changée en salle de concert, où des musiciens, dont la plupart amateurs, devoient exécuter des symphonies. Toutes les principales rues de la ville étoient tapissées d'étoffes de différentes couleurs, et ornées d'une infinité de tableaux, que chacun s'étoit empressé d'envoyer. Du haut des maisons, on voyoit flotter des pavillons et des flammes de vaisseaux. De distance en distance, dans la rue des Eaux, étoient dressés des orches-

tres

tres et des buffets de rafraîchissemens. On avoit profité de l'enfoncement des maisons dans divers endroits, pour y former des espèces de reposoirs, où étoit placé le portrait du général, environné de guirlandes de fleurs et de branches de laurier : au bas, on lisoit, dans des cadres, des pièces de vers à sa louange. Le jour déterminé pour la fête fut annoncé, dès l'aurore, par vingt-un coups de canon tirés de chaque batterie de la place, des vaisseaux et des galères, qui parurent en même-tems couverts de pavillons et de flammes. Vers les dix heures du matin, les chefs du gouvernement, les commandans de la marine, accompagnés de tous les nobles vénitiens en grand uniforme, les officiers généraux des troupes de terre à la tête de l'état-major de la garnison, les syndics de la ville et toutes les personnes en place, suivies d'un nombreux cortége de nobles du pays, se rendirent au palais où le général, en grand costume, les attendoit au milieu de toute sa cour. Après un petit discours prononcé par le plus ancien des syndics de la ville, l'assemblée se mit en marche sur deux rangs. Le général suivoit, précédé de ses aides-de-camp, de son major de province, de ses ministres, de sa musique, et de tous ses domestiques en livrée de parade ; sur ses côtés

et derrière lui, marchoient ses gardes et plusieurs compagnies de troupes : ses carrosses et ceux des chefs de l'armée suivoient à la file, au petit pas. A peine le général eut-il passé les portes de la forteresse, que toutes les batteries saluèrent de vingt-un coups de canon ; salut qui fut aussi-tôt répété par les vaisseaux et les galères. Dès qu'il parut sur l'esplanade, trois régimens de troupes italiennes, esclavones et d'artillerie, firent chacun trois décharges de mousqueterie, accompagnées du salut des pièces de campagne : ils exécutèrent ensuite diverses évolutions militaires. Le général s'achemina ainsi sous l'arc de triomphe, environné d'une foule de peuple qui se pressoit pour le voir : il ne marchoit que sur des tapis que les juifs étaloient sous ses pieds à mesure qu'il avançoit : il se rendit à l'église de saint Spiridion, où il fut reçu par le protopapa, et tout le clergé grec. La châsse du saint fut ouverte ; et, après une courte prière, il retourna dans le même ordre à son palais. Pendant toute la journée, divers grouppes de jeunes gens exécutoient des danses sur l'esplanade, où la ville faisoit distribuer du vin et des rafraîchissemens. On avoit aussi établi divers jeux, dont le plus curieux s'appelle la cocagne, et avoit été introduit dans l'île depuis que

l'escadre vénitienne avoit été à Malte. On plante un petit mât de vaisseau, au haut duquel sont attachés un mouton vivant, des poules, des jambons et autres vivres; ce mât est bien enduit de suif, et il s'agit d'arriver au haut, en grimpant, sans aucun secours, pour remporter le prix : ce spectacle attiroit une foule de peuple, qui ne manquoit pas de bien applaudir à la rapidité avec laquelle descendoient les concurrens, quelquefois arrivés presque jusqu'au but. Une fois le prix gagné, le vainqueur étoit promené en triomphe, une couronne de laurier sur sa tête, et rentroit ensuite avec son cortége dans un cabaret, où l'on préparoit, des fruits de sa victoire, un ample repas.

A la nuit, toute la ville fut illuminée; tous les vaisseaux et les galères le furent également. Il est difficile de voir un spectacle plus curieux que celui que présentent des vaisseaux, dont tout le corps, les mâts, les vergues et les principaux cordages sont garnis, et comme dessinés, en fanaux et en lampions. Leurs divers mouvemens sur l'eau, où se répète cette illumination, fait à chaque instant prendre à ce spectacle une nouvelle forme. Il se tira un très-beau feu d'artifice. Le théâtre fut illuminé tout en bougie, et un chœur d'artistes ouvrit la scène par une

pièce de musique, composée en l'honneur du général. Il fit servir des rafraîchissemens dans toutes les loges. Cette fête dura trois jours, et devoit être continuée pendant la huitaine; mais M. Widman, par égard pour son prédécesseur, que l'on affectoit de déchirer chaque jour dans des satyres très-mordantes, pria les syndics de la terminer.

La garde du général étoit confiée à deux compagnies de troupes italiennes et esclavones : cette dernière, composée de carabiniers, étoit particulièrement attachée à la suite du général, qu'elle accompagnoit chaque fois qu'il sortoit ; elle étoit distinguée par une plaque d'argent portant l'empreinte de ses armes, et placée sur le côté des bonnets des soldats.

Il avoit de plus douze hallebardiers : c'étoient des soldats qui, dans les jours de cérémonie, se revêtoient d'une casaque faite exactement comme les tuniques ou dalmatiques d'église ; elle étoit de drap rouge, bordée sur toutes les coutures de galons de soie, dont les dessins, les couleurs étoient combinés d'après le blason des armoiries du général : ils portoient dessous une veste, une culotte et des bas de la même couleur que la livrée, et, comme elle, étoient coiffés d'un chapeau bordé en argent : ils avoient pour

arme une longue hallebarde, sur le fer de laquelle étoient peintes les armoiries du général ; ils l'accompagnoient dans toutes les fonctions publiques, et étoient commandés par un capitaine d'infanterie italienne : hors les occasions de formalités, ils quittoient ces tuniques, qui, ainsi que les hallebardes, restoient accrochées au mur, au fond de la première salle du palais, à côté d'une espèce de mannequin de guerrier armé de pied en cap, et tenant à la main une longue épée. Les jours d'étiquette exceptés, ils portoient leur habit de soldat ; la hallebarde étoit alors remplacée par une pique courte dont le bois étoit peint en rouge, et le fer marqué aux armes du général. Ces hallebardiers ne faisoient point de service militaire ; ils étoient destinés à aller appeler les personnes que le secrétaire ou le chancelier vouloient faire comparoître à leur tribunal. Dans le cas de refus des personnes citées, ils étoient obligés de rapporter un gage qui attestât l'exécution de leurs commissions : cette dernière obligation les exposoit souvent à des scènes très-désagréables ; mais, sur leur rapport, le délinquant en payoit bien les frais, et alors le hallebardier ne retournoit plus qu'accompagné d'une patrouille.

Les jours où le général devoit paroître en

public, étoient annoncés dès le matin par deux tambours qui parcouroient toute la ville : cela s'appeloit *Chiamar Corte*. Les officiers-généraux des troupes de terre et de la marine, à la tête d'un nombreux cortége d'officiers, et les syndics de la ville, avec une suite de nobles, se rendoient, en grand costume, au palais du général, qu'ils accompagnoient à l'église, et reconduisoient dans le même ordre.

La maison du provéditeur-général étoit montée suivant ses moyens et son goût : la plupart, peu riches, et obligés, par leur place, à une grande représentation, louoient, à Venise, chez des juifs, tout ce qui leur étoit nécessaire, même les meubles, les livrées, l'argenterie, et empruntoient en même-tems une certaine somme. Ils étoient obligés d'avoir au moins trois musiciens, qui donnoient alternativement du cor et de la trompette pendant leurs repas, quatre domestiques de livrée, et deux coureurs.

Le général donnoit, chaque année, cinq repas d'étiquette, où il traitoit successivement le clergé, la noblesse vénitienne, le militaire, la noblesse du pays et la bourgeoisie : ces repas, quelque splendides qu'ils fussent, n'étoient point un article de dépense, mais de gain. La table étoit toujours

abondamment pourvue par les insulaires, qui faisoient ainsi leur cour. Ceux qui avoient la sotte vanité d'être du nombre des convives, ne recevoient point gratis cet honneur : il étoit d'usage que chaque insulaire invité glissât adroitement sous son assiète, en sortant de table, un billet d'un certain nombre de livres d'huile, à payer en nature ou en argent à la première récolte : tous ces billets étoient soigneusement rassemblés par un aide-de-camp, qui les remettoit au général ; celui-ci régloit, sur leur valeur, les politesses qu'il faisoit à un chacun en se retirant. Le soin de faire payer le montant de ces billets étoit confié à un noble du pays, que son excellence choisissoit pour son agent dans ses affaires d'intérêt, et qui ne manquoit pas de bien faire les siennes. Tout ceci se traitoit de procédés nobles et honnêtes ; pour moi, ils ne m'ont paru que vils et honteux, tant pour celui qui avoit la bassesse de recevoir, que pour ceux qui avoient la foiblesse de donner.

Ces billets d'huile n'étoient point la seule contribution que payoient les invités à ces repas de formalité ; ils donnoient de plus *la Mancia*, étrennes aux domestiques : cet usage est encore établi en Italie, où ces sortes de profits dédommagent les gens de service de la modicité de leurs gages. Mais ce que je

n'ai vu que chez les Vénitiens, c'est une coutume aussi basse introduite dans leurs troupes : le premier jour de l'an on alloit faire les complimens de renouvellement d'année au provéditeur-général et autres chefs du gouvernement. Les portes du palais étoient ornées de feuillages, et d'une quantité de petites banderolles de papier, sur lesquelles étoient peintes les armoiries de son excellence. De distance en distance, jusqu'à l'entrée de la salle où le général recevoit les visites, on rencontroit des petites tables, sur lesquelles étoient posés de grands bassins où les passans jetoient quelques pièces de monnoie : à chacune de ces tables, il y avoit un caporal ou un sergent qui ne manquoit pas de vous y inviter. Le lendemain, les tambours, accompagnés de deux soldats portant au bout de leur fusil les petites banderolles au lieu de baïonnette, parcouroient toute la ville : ils s'arrêtoient aux maisons des personnes en place, dont ils recevoient le tribut d'usage. Chaque corps-de-garde, et jusqu'au moindre poste militaire, envoyoit ainsi recueillir sa *Mancia :* cette coutume suffit seule pour faire voir à quel point étoit la décadence et l'avilissement de la profession militaire chez les Vénitiens.

L'installation des autres chefs du gouver-

nement étoit faite avec les mêmes formalités que celle du général; mais ils n'avoient point les honneurs d'une entrée publique, ni la dépense de repas d'étiquette.

Le provéditeur de forteresse étoit vêtu d'une robe noire, faite comme celle du général; il portoit l'habit et les bas rouges, et avoit la grande perruque. Tel étoit aussi le costume du baile et des conseillers : ces derniers ne différoient que par l'habit noir. Le capitaine-grand, ou commandant de la forteresse neuve, portoit l'uniforme de la marine : les deux premiers étoient obligés d'avoir deux domestiques de livrée et un coureur : les conseillers et le capitaine-grand n'en pouvoient avoir qu'un.

Tel étoit ce que l'on peut appeler le physique du gouvernement vénitien à Corfou : je ferai connoître le moral à mesure que l'occasion s'en présentera. Je me suis fait une loi de ne pas négliger jusqu'à des détails qui semblent d'abord minutieux, et qui cependant sont réellement utiles par le jour qu'ils jettent sur l'histoire d'une république dont l'existence, sur-tout dans les derniers tems, peut paroître un phénomène : d'ailleurs, tout ce qui est nouveau et vrai ne peut qu'intéresser, et j'ai préféré que l'on eût à me reprocher des longueurs, plutôt que des omissions.

CHAPITRE VII.

Noblesse.

La noblesse des Corfiotes avoit la même origine que celle des autres peuples : dans les tems les plus reculés, les hommes étoient tous égaux, et la naissance ne mettoit aucune différence entre eux. Le nombre des enfans, la quantité des bestiaux, alors l'unique signe de l'opulence, donnoit plus ou moins de crédit aux diverses familles : leurs noms, plus ou moins respectés, étoient les seuls titres qui les distinguoient. Chez les Grecs, chez les Romains, le même usage se conserva long-tems : leurs noms n'étoient point, comme les nôtres, privés d'un certain sens : ils signifioient toujours quelque vertu, quelque qualité, telle que la piété, l'humanité, l'amour de la patrie, la justice, la valeur, etc. Ils avoient le double avantage d'attacher à celui qui le portoit une considération d'autant plus solide, qu'elle étoit la récompense du mérite, et d'être en même-tems pour lui un motif toujours présent de s'en montrer digne. Dans des tems

postérieurs, on tira des belles actions et des services rendus à la patrie, de nouveaux titres, que l'on ajouta aux noms des citoyens qui s'étoient distingués. C'est ainsi que nous voyons Aristide surnommé le juste, le vainqueur de Carthage, l'Africain. Ces titres glorieux n'illustroient pas seulement ceux qui les avoient mérités, ils avoient de plus la consolation d'en voir l'éclat rejaillir sur leurs enfans : un fils qui n'avoit point encore marqué par des preuves éclatantes de vertus, de talens, étoit honoré du nom seul de son père. Quel motif puissant de marcher sur ses traces !

Les titres de ducs, de comtes, etc. étoient alors inconnus ; et lorsque l'on commença à s'en servir, ils étoient uniquement attachés à la charge qu'ils désignoient, et celui qui en étoit honoré, ne les transmettoit pas à ses descendans. *Dux* signifioit le chef d'une armée ; *comes* le compagnon d'armes d'un prince ; *princeps* même, le premier d'une nation. L'origine et le vrai sens de ces dénominations s'abâtardit insensiblement, lorsque l'amour-propre augmentant avec le luxe, on se fit un besoin de titres qui annonçassent le rang et l'opulence. Les souverains surent en tirer parti ; les titres de noblesse, les terres érigées en duchés, en

marquisats, en comtés, etc. leur fournirent, dans des besoins pressans, de nouvelles ressources, et le moyen économique de récompenser la valeur et les services.

Telle fut la première origine de la noblesse corfiote. Sous les différens souverains qui lui donnèrent successivement des lois, elle obtint des priviléges dans des tems de faveur, ou les acheta dans des circonstances critiques. Le plus cher et le plus honorable pour ces nobles, étoit celui qui leur donnoit la liberté de s'assembler entre eux, et de pouvoir conférer eux-mêmes la noblesse. On a vu qu'ils avoient autrefois le droit de pouvoir tenir ces assemblées en tout tems, sans avoir pour témoins de leurs délibérations les chefs du gouvernement. La crainte des conspirations qui pouvoient ainsi se former dans le secret, détermina le sénat de Venise à ne plus permettre les réunions de la noblesse qu'en présence du provéditeur-général.

Il ne se créoit aucun noble, que dans le cas d'extinction entière d'une famille, du nombre de celles qui composoient le conseil. Pour être admis, il falloit que la famille de l'aspirant fît preuve que depuis trois générations elle n'avoit exercé aucun métier ou profession mécanique, et qu'elle eût de plus un certain revenu. On faisoit

un dépôt de deux cents sequins d'or vénitiens, environ deux mille quatre cents francs de notre monnoie. Cette somme étoit affectée au mont-de-piété : les dépenses pour acheter des voix, et pour la célébration de l'élection, ne laissoient pas que d'être considérables. L'élu passoit cinq années sans pouvoir être admis aux assemblées ; il ne pouvoit également concourir pour aucune charge, qu'après dix ans révolus.

Le sénat de Venise s'étoit réservé le droit de nommer des nobles sans la participation du conseil de Corfou. Le dépôt des deux cents sequins avoit toujours lieu, ainsi que les autres conditions, pour les anoblis par les Corfiotes : il n'y avoit de différence, qu'en ce que les premiers faisoient à Venise les dépenses qui, pour les seconds, restoient dans le pays. Rien n'étoit si commun que les comtes dans l'île de Corfou ; mais ils ne s'avisoient pas de se mettre sur les rangs avec la noblesse du pays. Je n'ai point vu de peuple plus vain et plus sottement entiché de sa noblesse que ces insulaires : si vous parliez à un Corfiote de sa famille, vous l'entendiez se donner, avec un certain ton de modestie mal-adroite, l'origine la plus illustre. Ils remontoient jusqu'aux anciens Grecs, jusqu'aux Romains ; vous trouviez

sur-tout une foule de descendans des empereurs d'Orient. L'empire Ottoman, tout vaste qu'il est, seroit divisé en des portions bien minces, s'il étoit partagé entre tous ces prétendans. Ils ne manquoient pas de placer dans leurs armes l'aigle impérial; quelques-uns même ornoient leur salon de l'arbre généalogique de la famille : les portraits des ancêtres y figuroient aussi, et attestoient la vanité des prétendus descendans. Cette vanité si ridicule perçoit jusques dans les moindres entretiens relatifs à eux-mêmes et à leur pays. Si, par exemple, un étranger leur faisoit quelqu'observation sur Corfou, ils ne manquoient pas de comparer leur capitale, non pas à une grande ville de province, mais toujours à une des premières métropoles, telle que Paris, Londres, etc. Le discours rouloit-il sur leur fortune : Nous n'avons pas, vous disoient-ils modestement, les facultés d'un prince, d'un duc; mais ils ne vous auroient jamais dit : nous n'en avons pas la noblesse : au surplus, cette petite gloriole est en général la maladie des habitans du Levant.

Chaque année, dans une assemblée générale de la noblesse, on élisoit cent cinquante nobles, qui composoient seuls le conseil, et nommoient aux diverses charges.

La première étoit celle des syndics de la ville ; ils étoient trois, chargés d'une partie de la police, de l'inspection des magasins de blés et des vivres qui se débitoient dans les marchés ; c'étoit à eux à arrêter et à punir les abus qui n'étoient que trop communs, soit dans la qualité, soit dans le prix des denrées : ils jugeoient aussi des différends de leurs concitoyens, mais seulement jusqu'à la somme de dix sequins (cent dix livres de notre monnoie.) On appeloit de leur sentence au tribunal du provéditeur-général ; mais ce n'étoit pas le parti le plus sage et le plus économique : ces syndics avoient sous leurs ordres des justiciers, nommés aussi par le conseil, mais tirés de la bourgeoisie. Leur emploi étoit de vérifier, sous les yeux de leurs supérieurs, la justesse des poids dont se servoient les boulangers, les bouchers, les pêcheurs et les fruitiers. Ces magistrats marchoient vêtus d'une longue robe noire, coiffés d'une ample perruque, et toujours suivis de leurs subalternes, qui ne manquoient pas d'ajouter à un costume ordinairement fort sale, une longue épée. Le marchand surpris en fraude étoit puni par la perte de ses denrées, et quelquefois par la prison. D'ordre des syndics, les justiciers s'en saisissoient, et chacun faisoit

sa part : le vendeur se mettoit à l'abri, en la leur faisant d'avance. Ces syndics avoient aussi une inspection particulière sur les rues, dont les réparations étoient faites des deniers d'une caisse qui leur étoit confiée à cet effet : ces fonds provenoient d'un petit impôt mis sur les grains qui étoient introduits dans l'île. Le blé que l'on versoit dans les magasins publics, et qui devoit suppléer dans des circonstances de pénurie, étoit acheté par les syndics ; il y avoit une caisse expressément affectée à ces achats. Les fonds de cette caisse étoient toujours employés avec bénéfice ; le blé se vendoit un prix beaucoup supérieur à celui de l'achat. Ces syndics, sous les ordres du baile, avoient une inspection générale sur tout ce qui intéressoit la police de la ville, dont les détails étoient confiés à d'autres nobles, nommés aussi par le conseil.

Ils jouissoient autrefois d'un privilége, qui, quoique n'ayant pas été aboli, étoit cependant devenu comme nul, par la crainte d'encourir la haine et le ressentiment des provéditeurs, crainte émanée d'un manque de zèle et d'amour pour la patrie. Ce privilége leur donnoit le droit d'assister aux jugemens portant peine de mort ; d'exiger la révision

révision des procès criminels, d'en relever les vices, et même de les annuller.

Le syndicat ne donnoit aucun bénéfice fixe à ceux qui en remplissoient les fonctions; mais l'adresse suppléoit toujours au manque de droit légitime.

Les honneurs de la charge consistoient à accompagner, *in forma publica*, le provéditeur-général dans toutes les fonctions publiques, à la tête de la noblesse, et à être placés dans l'église immédiatement après le dernier des nobles vénitiens.

La place de syndic étoit dans son origine aussi honorable qu'importante : ces magistrats étoient les défenseurs de leurs compatriotes auprès du souverain; souvent ils alloient eux-mêmes porter les plaintes des insulaires jusques dans le sein du sénat de Venise. Ils se trouvoient, dans les derniers tems, fort honorés d'approcher le provéditeur-général, et d'être admis à sa table dans les repas d'étiquette, dont ils faisoient en grande partie les frais.

Après les syndics, venoient les intendans de la santé; on les nommoit *proveditori alla sanità* : ils étoient également trois, et avoient sous leurs ordres un chancelier qui tenoit registre de l'arrivée, du départ des bâtimens, et des dépositions des capitaines,

dont tous les jours on envoyoit copie au général et aux autres chefs du gouvernement. Ils veilloient à tout ce qui pouvoit intéresser la santé publique ; ils avoient un médecin pour les éclairer, et rendoient compte au général : ils entretenoient de plus correspondance directe avec le tribunal qui, à Venise, avoit l'inspection de la santé, et en recevoient des ordres. Ils tenoient leurs séances dans une petite maison bâtie sur le rivage de la mer, n'ayant qu'un étage, divisé en plusieurs pièces; attenant étoit une chapelle grecque, sous l'invocation de saint Roch.

Le tribunal où ils siégeoient étoit décoré du tableau de leurs armoiries ; il jouissoient des mêmes honneurs que les syndics, mais n'avoient point un costume particulier.

Une expérience fatale des ravages de la peste, fléau dont les stupides Ottomans n'ont jamais pu se garantir, donna lieu à des établissemens, pour empêcher la communication de la contagion chez les nations que leurs relations de commerce, dans le Levant, exposoient le plus au danger. Venise fut la première, et ses lois de santé furent toujours consultées par les peuples que le même motif obligeoit aux mêmes précautions ; elles servirent de base à celles aujourd'hui en vigueur chez nous. En adoptant leur rigidité,

leur exactitude, nous ne fîmes que les tempérer par l'humanité, par des procédés qui, dans nos lazarets, adoucissent l'ennui, et dissipent la tristesse qui règne dans ceux d'Italie. Un infortuné attaqué d'une maladie qui oblige jusqu'à ses plus proches parens, ses amis les plus chers à s'en éloigner, ne mérite-t-il pas toute notre pitié ? ne doit-on pas ajouter aux secours qu'on lui donne, des marques d'intérêt, des expressions consolantes qui réveillent et soutiennent en lui l'espérance ? Souvent ce sentiment a beaucoup contribué à assurer une guérison déjà préparée par la force du tempérament. J'ai toujours entendu les médecins, qui exposoient généreusement leur vie pour secourir leurs semblables attaqués de la peste, leur recommander, avant tout, la gaieté, et faire tout leur possible pour les y porter. Un intervalle de quatre à cinq cents lieues de mer, ne peut souvent mettre l'Italie et les provinces méridionales de la France à l'abri d'un fléau dont le germe est quelquefois concentré dans un ballot de marchandises : ces pays ont à craindre l'approche des bâtimens, le débarquement d'effets qui ont passé des mois entiers en mer. Quelles précautions n'exigeoit pas une île qui touche, pour ainsi dire, à la Turquie, qui, journel-

lement, en reçoit des denrées, et en est comme tributaire pour les vivres! On y a bien établi un lazaret destiné à recevoir en dépôt les marchandises venant du Levant, et à loger les passagers pendant un espace de tems suffisant pour ôter tout soupçon de maladie. La manière dont ce lazaret, sur-tout dans les derniers tems du gouvernement vénitien, étoit entretenu, annonçoit qu'on en avoit entièrement oublié l'utilité : ce lieu, rempart de la santé de l'insulaire, son refuge lorsque la nécessité l'a obligé à aller chercher ses besoins chez ses voisins, étoit sous la direction des *proveditori alla sanità*, dont le zèle et l'ignorance n'étoient malheureusement que trop souvent d'accord.

Le lazaret de Corfou étoit dans une situation heureuse, bien faite pour en assurer l'utilité : il étoit bâti sur une petite île, distante de la ville d'environ une lieue, et dont le peu de circuit facilitoit la garde. Elle étoit confiée à un prieur (c'est ce qu'on appelle, à Marseille, capitaine du lazaret), qui achetoit, à Venise, cette place, et les revenus qui y étoient attachés, pendant cinq ans : ils étoient fort réduits, par la facilité avec laquelle les intendans de la santé, dont il dépendoit, accordoient, pour une très-modique somme, la libre entrée. Ce lazaret consis-

toit en un bâtiment quarré assez mal construit : au-devant de l'entrée étoit un petit môle où s'amarroient les chaloupes ; en avant de ce môle on avoit pratiqué une enceinte de pieux plantés près de la côte, et à travers desquels s'introduisoit l'eau de la mer : elle servoit aux bains que l'on faisoit prendre aux malades, et à purger leurs vêtemens. L'intérieur de la maison étoit divisé en diverses chambres fort sales, séjour des passagers qui n'avoient pas le moyen de s'affranchir de la quarantaine. Il y avoit des hangards ouverts, où ils déposoient leurs effets en sûreté ou non. Le prieur avoit son logement du côté de la façade; au-dessous étoit un corps-de-garde de dix ou douze soldats italiens. On n'avoit pas non plus oublié une petite église grecque, sous l'invocation de saint Roch : ce bénéfice n'avoit d'autres revenus, pour le papas qui le desservoit, que quelques petits droits sur les marchandises en quarantaine, et la charité des fidèles, qui ne lui faisoit pas faire fortune.

Ce lazaret fut le tombeau d'un ambassadeur de la république de Venise, qui, revenant de Constantinople, y mourut de la peste. On bâtit, à l'endroit où il fut enterré, une petite chapelle latine, dont on ne voit plus que quelques restes.

On connoît les opérations qui se pratiquent en Italie et en Provence, pour le traitement des personnes attaquées de la peste, et la purification de leurs effets. Voici celles dont j'ai été témoin à Corfou pour un bâtiment vénitien dont l'équipage avoit pris la peste à Alexandrie, et dont le capitaine et un matelot étoient morts pendant la traversée : le gouvernement et les intendans de la santé, instruits, par la déclaration du lieutenant de ce bâtiment, que la peste étoit à bord, envoyèrent aussi-tôt une galiote pour le garder, et empêcher toute communication : quelques jours après, on fit débarquer l'équipage et tous ses effets sur la petite île du lazaret. Ces infortunés quittèrent leurs habits, pour se vêtir d'une chemise de grosse toile, enduite de goudron. Tous les jours ils se baignoient deux fois en présence des intendans de la santé, et du premier médecin des hôpitaux : ils éventoient eux-mêmes leurs effets : quatre moururent : on brûla tout ce qui leur avoit appartenu, et leurs corps, jetés par leurs compagnons dans une fosse profonde, furent aussi-tôt couverts de chaux vive : le bâtiment, entièrement désarmé, fut coulé à fond, et resta ainsi submergé l'espace de vingt jours : on le retira ensuite ; mais, pendant huit jours, il ne fut permis à personne d'en

approcher. Cette huitaine écoulée, l'équipage, affoibli de la perte des quatre hommes morts au lazaret, et de celle du capitaine et d'un matelot pendant la traversée, rentra à bord. Cinq forçats, tirés des galères, obtinrent leur liberté et une petite somme, pour se joindre aux matelots échappés à la maladie. Ils partirent pour Venise, sous l'escorte d'une frégate, qui ne les perdit point de vue jusqu'à leur arrivée dans la capitale, où ils subirent une nouvelle quarantaine de quatre-vingt-deux jours.

On comptoit si peu sur celle des îles ci-devant vénitiennes, qu'elle ne dispensoit pas, en Italie et en Provence, ceux qui en venoient, d'une réserve plus ou moins longue, réglée sur les avis que l'on avoit des pays turcs qu'elles avoisinent.

Lorsque le gouvernement recevoit l'avis de quelqu'accident de peste dans les pays avec lesquels l'île avoit des relations plus particulières, le conseil nommoit alors trois intendans de santé extraordinaires, qui partageoient les fonctions de ceux déjà en place. Toutes les côtes où l'on auroit pu débarquer clandestinement, étoient gardées par les insulaires : on armoit aussi un certain nombre de barques, commandées chacune par des nobles qui se relevoient toutes les vingt-

quatre heures, et étoient chargés de garder, par mer, les côtes, et d'inspecter les postes de terre.

On prenoit quelquefois la précaution d'établir une certaine quarantaine entre les différentes îles : cette quarantaine étoit toujours motivée par l'évasion de quelque personne des lieux de réserve, soit par la négligence, soit par l'avidité de ceux à qui en étoit confiée la garde : il en résultoit toujours un dommage très-sensible pour la partie de la population, vivant du cabotage d'une île à l'autre. Les frais de quarantaine, qui auroient passé de beaucoup le petit gain qu'ils pouvoient faire en nolisant leurs barques, les obligeoient de renoncer, dans ces circonstances, à des voyages dont ils tiroient leur subsistance.

Le conseil nommoit aussi trois juges *di prima instanza*, en première instance : les différends d'intérêts se décidoient à leur tribunal, mais jusqu'à la somme seulement de dix sequins, deux cents livres environ de notre monnoie : on appeloit de leur sentence au provéditeur-général : ce n'étoit pas toujours le parti le plus sage ni le plus économique. Ces juges donnoient leurs audiences tous les jours dans la salle du conseil.

Trois administrateurs élus parmi les nobles, étoient chargés de la régie des fonds du mont-de-piété.

Trois inspecteurs des rues veilloient à leur entretien, à leur propreté, sous les ordres des syndics.

Trois juges de paix devoient prévenir ou arrêter les suites des différends qui survenoient : ils engageoient les parties à une reconciliation amicale ; et dans le cas d'obstination, leur ordonnoient les arrêts, et alloient aussi-tôt en rendre compte au provéditeur-général. Les espèces de petites guerres que se faisoient la plupart des familles, avoient fait créer ce tribunal, dont l'utilité étoit presque toujours perdue, par la part qu'avoient les juges aux dissentions qu'ils devoient appaiser.

Les gouverneurs de Parga, de Paxo et du château Saint-Ange, étoient aussi nommés par le conseil, mais ne recevoient d'ordres que du provéditeur de forteresse.

Toutes ces places, comme le syndicat, n'avoient aucun revenu fixe, et s'appeloient, pour cette raison, charges d'honneur. Elles étoient toutes le partage de la noblesse : il y avoit une infinité d'autres emplois subalternes, conférés à la bourgeoisie, mais dont le détail n'ajouteroit rien à la connoissance de la police de la ville.

Il arrivoit quelquefois que l'élu ne devoit pas la place dont il étoit honoré à ses sol-

licitations, mais au vœu général de ses concitoyens. S'il refusoit de s'y rendre, il étoit condamné à une amende de deux cents sequins : ces exemples étoient fort rares ; j'aime à croire que le zèle pour le service de la patrie ne le cédoit pas à la crainte du déboursé.

CHAPITRE VIII.

Justice.

RIEN ne décide plus du bonheur ou du malheur des peuples, que la manière dont est administrée la justice, que le plus ou le moins de pouvoir des lois. Elles eurent pour base la félicité publique dès leur première origine : lorsque les besoins réciproques eurent forcé les hommes à quitter la vie sauvage, et eurent formé les liens de la société, cette réunion n'auroit eu qu'une existence momentanée, si elle n'eût été fortifiée et soutenue par de sages réglemens. Ils remplacèrent d'abord la loi de la nature, qui fut seule long-tems en vigueur : peu nombreux et peu compliqués dans les premiers tems, ils s'augmentèrent et varièrent suivant

les progrès et les variations des vices. Heureux les peuples qui n'eurent point à recourir aux foibles ressources de la prudence humaine! Heureux ceux qui, jouissant encore des douceurs d'une liberté pure et sans mélange, n'ont d'autres lois que celles que la providence a gravées dans le cœur de l'homme dès sa création!

Le code romain étoit celui que l'on suivoit dans Corfou et dans toutes les autres îles qui composoient l'ensemble des possessions ci-devant vénitiennes dans le Levant. Le providiteur-général étoit le juge suprême, et décidoit de la vie et de la fortune des insulaires : mais ce n'étoit pas absolument en dernier ressort; on pouvoit appeler de sa sentence dans toute affaire quelconque, pardevant les divers tribunaux établis à Venise. Les parties qui prenoient cette voie, s'exposoient au moins à des longueurs qui ruinoient en même-tems le demandeur et le défendeur, l'accusé et l'accusateur : c'étoit néanmoins celle que l'on suivoit souvent dans les affaires civiles; pour les criminelles, on en rappeloit rarement. Une indulgence funeste, toujours motivée par le plus vil intérêt, empêchoit à Corfou que le glaive de la justice ne se levât et frappât les coupables. Pendant tout le tems que j'ai résidé

dans ces îles, je n'ai vu que trois ou quatre sentences de mort : elles ont tombé sur des gens vraiment criminels, mais qui, tout couverts de forfaits qu'ils étoient, auroient encore échappé, s'ils eussent eu les moyens de payer une somme assez forte; ou si, ayant exercé leur cruauté sur des étrangers, le gouvernement n'eût craint le ressentiment de la nation dont ils étoient membres. Il y a environ trente-cinq ans que l'équipage d'un bâtiment étranger fut massacré dans le canal de Corfou, par des gens du bourg Manduchio, à la tête desquels étoit un noble du pays. Les assassins furent presque tous arrêtés; on trouva encore à bord le manteau du noble; il fut également saisi; mais une forte somme, payée sur-le-champ, lui valut la liberté. Il falloit cependant une satisfaction; un jeune paysan, peut-être le moins coupable, fut seul sacrifié : ses complices plus aisés, achetèrent la commutation de la peine de mort, en celle des galères pour quelques années. L'instigateur de cet assassinat en fut quitte pour s'absenter quelque-tems du pays; son manteau fut conservé dans la chancelerie du général; on le transmettoit au successeur, et la famille étoit obligée de payer chaque année un tribut, dans la crainte de revoir cette affaire réveillée. Si les cri-

minels eussent été envoyés à Venise, ils n'auroient certainement pas échappé aussi facilement au supplice : la politique vénitienne, en ces occasions, n'auroit pas souffert une indulgence qui eût pu la compromettre.

La justice n'a cependant pas toujours été ainsi paralysée dans ces îles : elles virent luire le flambeau de l'équité, dans des tems où les dangers extérieurs obligeoient les dépositaires de l'autorité souveraine à n'en point abuser. Les guerres sont ordinairement les tems de crise pour les peuples : le contraire s'est, pour ainsi dire, vérifié pour les insulaires, sous le gouvernement vénitien. La paix ne fut point pour eux l'époque heureuse de la sûreté et de la tranquillité intérieure : les abus s'introduisirent et s'accrurent rapidement par la négligence, peut-être même l'infâme politique du sénat vénitien, pour des îles dont l'état ne l'avoit sérieusement occupé, que lorsqu'il pouvoit craindre d'en perdre la possession. Les provéditeurs-généraux, à qui on confioit alors le commandement de ces îles, étoient choisis parmi les sénateurs connus par leur moralité, leurs lumières, et dont la fortune étoit une espèce de garant, que l'intérêt ne leur feroit point trahir la confiance publique : ils étoient de plus assujétis à une reddition de compte de

leur conduite à leur retour à Venise, où ils avoient à essuyer, en public, les plaintes et les accusations des insulaires. Ce sage réglement étoit un des moyens les plus sûrs de prévenir les abus qu'ils auroient pu se permettre. Tout a bientôt changé; insensiblement la loi qui rendoit comptable le provéditeur-général de son administration dans les îles, est tombée dans l'oubli; l'insulaire opprimé n'a plus été admis à implorer la justice du sénat. Si, dans les derniers tems, on a vu quelques provéditeurs-généraux exempts des vices honteux que n'ont que trop exercé leurs prédécesseurs et leurs successeurs, leur insouciance et leur peu d'expérience, les rendant comme dépendans des ministres infidèles auxquels ils étoient obligés de s'en rapporter, produisoient les mêmes désordres.

Lorsque la perte d'une partie de ses états, et la décadence de sa marine militaire, eurent rétréci les ressources de la république de Venise, pour l'emploi d'un grand nombre de nobles mal partagés du côté de la fortune, le gouvernement des îles et autres possessions ci-devant vénitiennes dans le Levant, fut partagé, sous l'inspection du provéditeur-général, entre une infinité de patrices vénitiens. La plupart de ces agens, non-seule-

ment sans fortune, mais souvent même dans la misère et chargés de famille, partoient pour leurs départemens, n'ayant que des appointemens très-médiocres, et dont la modicité ne pouvoit être compensée par quelques petits droits qui leur étoient accordés : ils étoient obligés par leur place, et plus encore par la sotte opinion attachée à leur qualité de noble de Venise, à faire une certaine figure, par conséquent à des dépenses : il falloit en trouver les moyens, et de quelque part qu'ils vinssent, légitime ou non, on les saisissoit. Ils partoient de Venise, fortement imbus de la prévention que la place qui leur étoit confiée, étoit pour leur avantage, et non pour celui des insulaires qu'ils alloient gouverner. Aussi-tôt qu'un noble vénitien étoit nommé à un gouvernement, on calculoit publiquement à Venise même, à l'avance, les sommes qu'il devoit en rapporter. Le tems de l'autorité et des fonctions de ces agens étoit fixé; tous les momens pour améliorer leur fortune devenoient précieux. Le témoignage d'une conscience pure peut bien être pour l'homme vertueux la récompense la plus douce de ses efforts, de ses veilles pour le bien de ses concitoyens; mais il ne doit point avoir l'ame agitée sur sa propre existence et celle

de sa famille : la vertu la plus sublime n'empêche pas les besoins physiques de se faire sentir vivement. Un gouvernement sage et humain ne laissera jamais ses agens dans la plus cruelle des alternatives, celle où la probité la plus intacte est aux prises avec la misère : il leur assurera une existence calculée sur leur mérite et l'utilité de leurs services ; s'ils manquent alors à leurs devoirs, ils sont sans excuse.

Chaque année le provéditeur-général faisoit un voyage dans toutes les îles : le motif apparent de cette courte campagne, étoit d'inspecter la conduite des différens gouverneurs, d'en réprimer les abus, et de rendre aux insulaires la justice qu'ils auroient à réclamer. Ces voyages se faisoient avec beaucoup d'appareil, et n'étoient en réalité qu'une spéculation du provéditeur-général, qui alloit ainsi mettre à contribution les habitans des autres îles.

Une des sources les plus abondantes pour l'avidité de ces gouverneurs, étoit les recherches faites sous prétexte d'intérêts de l'état. Tout le monde connoît le tribunal affreux et les procédures atroces de l'Inquisition à Venise : le secrétaire du provéditeur - général étoit chargé de cette partie dans les îles. A l'entrée et en dehors de son logement, il y

avoit des trous pratiqués dans le mur, correspondans à une boîte dans l'intérieur, dont lui seul avoit le secret; là, chacun pouvoit, sans se compromettre, jeter les dénonciations qu'il falloit signer, mais qui n'exposoient jamais le dénonciateur, dont le nom étoit toujours caché à la personne dénoncée : l'homme le plus honnête pouvoit se trouver, au moment où il s'y attendoit le moins, et, ce qu'il y a de plus horrible, sans connoître ni l'auteur, ni le motif de son malheur, plongé dans le gouffre de l'Inquisition. L'argent, dans les îles, étoit le gâteau dont on endormoit le cerbère des enfers : le secrétaire régloit lui-même la somme qu'il falloit débourser, tant pour le général que pour lui. L'infortuné recevoit ensuite une mercuriale, qui le pénétroit de la plus vive terreur : il lui étoit imposé de garder le secret, sous peine de mort. Il pouvoit alors rentrer dans le sein de sa famille.

L'Inquisition de Venise entretenoit, dans les îles, une infinité d'espions secrets, chargés de veiller non-seulement la conduite des insulaires, mais même celle des membres du gouvernement : le nombre de ces vils agens est le thermomètre le plus sûr de la corruption, de la foiblesse et de la décadence d'un gouvernement.

Quelquefois aussi le sénat envoyoit, dans les îles, des inquisiteurs d'état : leur mission, la suite d'une politique ombrageuse, portoit l'épouvante ; c'étoit un fléau pour les insulaires : sans aucune marque extérieure, voilant même leur caractère, ils étoient investis de l'autorité la plus étendue, et leur despotisme n'avoit point de bornes.

Tout étoit vénal à Venise ; la moindre place ne s'y obtenoit qu'à prix d'argent : celles destinées exclusivement pour la noblesse vénitienne, ne se vendoient pas, mais n'étoient considérées que comme un moyen d'enrichir les familles des patrices à qui elles étoient confiées ; de-là, les brigandages et les déprédations dont les insulaires étoient les victimes. Les patrices, qui avoient épuisé une partie de leur fortune dans des places telles que les ambassades à Rome, Madrid, Paris, etc. où ils étoient tenus à une très-grande représentation dont le trésor de saint Marc ne leur fournissoit pas les moyens, en étoient dédommagés par d'autres emplois, et ordinairement par l'ambassade de Constantinople, d'un revenu très-considérable par tous les droits que le ministre levoit sur le commerce et la navigation. Le sénat ne pouvoit-il se dispenser d'ouvrir les yeux sur des rapines trop criantes ; le coupable, de

retour des îles qu'il avoit pillées, étoit aussitôt envoyé dans un gouvernement des provinces d'Italie; là, presque sous les yeux du sénat, et ne pouvant plus se livrer à un brigandage auquel les habitans auroient été loin de se plier, il étoit obligé de sacrifier, en grande partie, ses richesses en dépenses dont il ne pouvoit se dispenser, et dont rien ne le dédommageoit.

L'excès auquel étoit portée l'avidité des gouverneurs dans les îles, peut difficilement se peindre.

J'ai été témoin, à Zante, d'un accord passé entre un provéditeur et des gens du pays, qui achetoient à l'avance l'impunité d'un meurtre qu'ils vouloient commettre; j'ai vu un tarif pour la permission de porter des armes, dont chaque espèce y étoit détaillée: un trombon ou espingole coûtoit le triple d'une paire de pistolets; les pistolets se payoient plus cher que le poignard : quelles horreurs! J'ai vu un provéditeur faire payer à des malheureux, que sa rapacité avoit chargés de fers, la permission d'enterrer le corps d'un d'entr'eux, mort depuis deux jours, et dont la putréfaction exposoit leur vie; j'ai vu la femme de ce cannibale aussi barbare, rejeter les larmes d'une mère éplorée à ses pieds avec six enfans en bas âge, redemandant un

père emprisonné pour n'avoir pu payer la valeur d'environ douze francs qu'il avoit été forcé de recevoir de son excellence, avec l'obligation d'en rembourser la double valeur en denrées dont le prix étoit fixé arbitrairement. On avoit enlevé à ces infortunés jusqu'à un pain de deux livres, leur seule subsistance. Je pourrois citer une infinité d'autres traits de pareilles atrocités : le lecteur me saura gré d'en épargner le récit à sa sensibilité. Tel étoit le gouvernement auprès duquel j'étois chargé des intérêts de mes concitoyens ; tel étoit le gouvernement qui osoit déchirer, de la manière la plus noire, dans ses journaux et autres papiers, la nation française. Ce même gouvernement, par une bassesse inséparable de sa politique, ne voyoit cependant pas un de nos plus petits armemens de guerre dans ses ports, qu'il ne s'empressât de lui faire l'accueil le plus distingué. Il me sembloit voir de ces gens qui tâchent, à force de politesses, de se débarrasser d'importuns.

La maxime fondamentale de l'aristocratie vénitienne, maxime aussi cruelle que malentendue, étoit de tenir les provinces éloignées de la capitale, dans un état d'oppression et de démoralisation qui en assurassent l'obéissance servile, et les missent hors d'état de secouer le joug.

D'après de pareils principes, comment les plus affreux désordres n'auroient-ils point affligé ces îles? Pour une modique somme, il étoit permis de se faire, par soi-même, la justice que l'on ne pouvoit espérer d'un gouvernement, qui appeloit clémence l'impunité avec laquelle le scélérat opprimoit l'homme de bien. Où auroit-on trouvé l'homme outragé, qui domptât sa colère lorsque tout l'asservissoit? Il en résultoit des espèces de petites guerres entre les différentes familles, où le sang se versoit sans appréhension. L'avidité s'étoit glissée dans tous les états; elle menoit aussi sûrement qu'impunément à la fortune: c'étoit sur-tout dans les autres îles, où l'habitant étoit encore plus abandonné à toutes ses passions, que ces maux faisoient le plus de ravages.

Je suis loin d'en attribuer même la plus petite partie au caractère national de l'insulaire: comme tout homme, il étoit, de lui-même, porté à-la-fois au bien et au mal; il eût pratiqué les vertus sociales, s'il les eût vu honorées, et le mérite récompensé; il eût dompté la fougue de ses passions, s'il eût eu sous ses yeux le spectacle effrayant du crime humilié et puni. Je ne puis mieux comparer ces insulaires, à l'arrivée des Français, qu'à un infortuné qui, après une longue

suite d'années passées dans l'obscurité profonde d'un cachot, et dans les horreurs du besoin et de la misère, en est tiré tout-à-coup pour revoir la lumière; il se fait chez lui une révolution subite; ses sens sont comme suspendus; sa situation force son bienfaiteur à ne lui administrer que par degrés et avec économie, ses secours, pour en assurer le succès.

Je me hâte de terminer un chapitre dont la matière n'a rien que d'affligeant: tout homme sensible qui le lira, éprouvera la même peine que j'ai ressentie en l'écrivant : j'ai peint la vérité; et, si le sujet a quelque chose de révoltant, j'aurois eu des reproches à me faire en l'adoucissant.

CHAPITRE IX.

Forces de terre.

CORFOU, la capitale des îles de la république de Venise, étoit en même-tems le lieu de réunion de ses forces terrestres et maritimes dans le Levant. Je vais tâcher de faire connoître la manière dont les premières étoient composées et entretenues.

Le génie, l'artillerie, l'infanterie italienne et esclavone, formoient l'ensemble de la garnison.

Le premier corps étoit composé d'officiers divisés par compagnies, et dont les grades étoient assimilés à ceux des autres troupes, suivant l'ancienneté des services, commençant par celui d'enseigne, et montant ainsi jusqu'aux plus élevés : ces ingénieurs recevoient leur première éducation dans le collége militaire établi à Véronne : leur admission dans cette école devoit être la récompense des services de leur famille, mais n'étoit, le plus souvent, que l'ouvrage de la faveur et de la protection. Il en étoit de même de la plupart des officiers destinés pour les autres corps, excepté la marine. Après avoir passé un certain nombre d'années sous des maîtres chargés de leur enseigner tout ce qui étoit relatif à leur état, ces élèves militaires subissoient, en présence du sage-grand de Venise, ayant le département de la guerre, un examen sur les principaux points de leur éducation ; leur capacité et leurs progrès devoient décider, mais ne décidoient cependant pas toujours de leur entrée au service. Ceux qui avoient la supériorité des talens ou de la protection, passoient dans le génie, celui de tous les corps militaires auquel

étoit attaché le plus d'avantage et de considération : ces ingénieurs étoient distribués dans les différentes places fortes de la république en Italie et dans le Levant : ils avoient le soin de la réparation des fortifications et de leur augmentation : ne s'agissoit-il même que de bâtir ou réparer une mauvaise maison appartenante au gouvernement, ils en étoient également chargés : les dépenses dont ils présentoient les états, leur étoient allouées sans un grand examen ; il étoit rare que l'on exigeât à l'avance le devis d'un ouvrage : cette négligence favorisoit des dilapidations onéreuses au trésor public. Ces ingénieurs, qui pouvoient être au nombre de douze dans Corfou, étoient envoyés dans les autres îles, suivant les besoins ou le caprice du général, qui leur fournissoit ainsi les occasions de faire quelque profit. Ils étoient aussi quelquefois embarqués, lorsque son excellence faisoit campagne ; c'est-à-dire, sa tournée dans les îles. Ils n'avoient alors que l'ennui et la fatigue du voyage, rarement du bénéfice. La plupart des ingénieurs, en très-peu d'années, s'assuroient une existence aisée ; aussi l'admission dans ce corps étoit-elle très-sollicitée.

Après le génie, venoit l'artillerie : elle étoit composée, à Corfou, d'un régiment de neuf

compagnies de cinquante hommes chacune en tout : outre les soins qu'ils devoient donner à l'exercice et à l'entretien de leurs soldats, les officiers étoient chargés de veiller sur les magasins où étoient renfermés les affûts de canons, les ustensiles et munitions de guerre : ils embarquoient sur les vaisseaux armés, et avoient à bord l'inspection des poudres et de l'artillerie. Ce qui pouvoit leur arriver de plus heureux, étoit de faire quelquefois le service des ingénieurs.

L'infanterie italienne se montoit à neuf régimens, composés, pour le nombre des compagnies et des soldats, comme ceux de l'artillerie : cette infanterie étoit divisée en régimens provinciaux et en régimens de fortune. Les premiers portoient les noms des villes qui en avoient fait la levée dans des tems de guerre : ils étoient quatre, Véronne, Padoue, Rovigo et Tréviso : ces villes avoient le privilége de nommer aux places vacantes dans ces régimens, et elles ne pouvoient être données qu'à un noble du pays. Ces officiers avoient de plus la préférence pour les grades supérieurs, se trouvant en concurrence et à égalité de services avec ceux des autres corps.

Les régimens de fortune prenoient leur dénomination de la manière dont étoit com-

posé leur état-major : tout noble sujet vénitien ou étranger pouvoit y être reçu. Le régiment portoit le nom du colonel : il n'y avoit de distinction dans l'uniforme, d'avec celui des régimens provinciaux, que la lettre initiale de son nom, que le colonel faisoit coudre sur le revers de l'habit du soldat. Ces fantassins étoient employés au service de mer comme à celui de terre : ils formoient les garnisons des vaisseaux. En parlant de la marine, je ferai voir comment ils étoient alors traités.

Il y avoit à Corfou deux régimens esclavons, dont le nombre des compagnies et des hommes étoit à-peu-près le même que celui des régimens italiens : ils avoient conservé sur ces derniers l'avantage d'une certaine réputation qu'ils pouvoient mériter autrefois, mais qui, dans la suite, ne leur étoit pas plus due qu'aux autres troupes. Leur service étoit absolument le même que celui des Italiens. La manière dont se formoient dans leur origine les compagnies esclavones, contribuoit à en faire des soldats bons, sinon par leur habileté dans les manœuvres, du moins par leur valeur et leur subordination. Chaque capitaine levoit lui-même sa compagnie et la recrutoit dans son propre pays: il n'y admettoit que des jeunes gens

qui lui étoient connus; qui, nés dans le même lieu, s'engageoient volontiers sous les ordres d'un officier dont ils étoient assurés d'être bien traités. Les parens du jeune homme qui prenoit parti, le voyoient s'éloigner sans regrets, parce qu'ils savoient qu'il ne se trouveroit qu'avec des compagnons nés, élevés dans la même patrie, ainsi que l'officier qui le commanderoit. Le soldat revenant chez lui, n'y étoit bien vu qu'autant que sa bonne conduite avoit été certifiée par ses chefs : cet usage, d'une utilité bien prouvée, s'est perdu insensiblement; les régimens esclavons ont fini par être composés comme les autres : la majeure partie des soldats étoient bien de l'Esclavonie, mais réunis sans distinction, et confondus avec un grand nombre d'étrangers admis dans ces corps : ce n'étoient plus de vrais Esclavons; ils n'en avoient, pour ainsi dire, que le nom et l'habit.

Les recrues pour toutes ces troupes se faisoient dans les diverses villes de la république en Italie : on rassembloit au Lido, petite île à environ une demi-lieue de Venise, celles que l'on destinoit pour le Levant. Il étoit bien difficile, je dirois même bien impossible, que ces nouveaux engagés devinssent jamais bons soldats, d'après la manière dont étoient composées les recrues : il étoit très-

rare qu'il y entrât des sujets de bonne volonté; la plupart étoient des déserteurs des états confinans avec la république, qui, arrivés sur son territoire, étoient forcés par l'indigence à prendre parti dans ses troupes. Un très-grand nombre de ces nouveaux soldats étoient des malfaiteurs condamnés à servir toute leur vie : le moral de semblables gens n'étoit pas fait pour donner des espérances; le physique n'y répondoit ordinairement que trop. Beaucoup d'entr'eux étoient déjà peu sains; ceux dont la santé étoit encore robuste, ne tardoient pas à sentir les effets funestes d'une mauvaise nourriture, des injures de l'air, et de l'extrême mal-propreté. Chaque soldat avoit alternativement de deux jours l'un deux livres de biscuit noir, et environ quatre sols de notre monnoie: telles étoient sa nourriture et sa solde. Une chemise de toile la plus grossière, un habit, une veste, une culotte de mauvais drap, des bas de laine souvent déjà usés, des souliers faits de rebuts de cuir, une espèce de casque également de cuir, de la même forme que ceux que portoient les ramoneurs à Paris; voilà le costume d'un soldat vénitien.

L'uniforme de l'artillerie étoit gris de fer, les paremens noirs, la veste et la culotte jaunes.

L'infanterie italienne étoit en blanc, les paremens bleus.

L'uniforme esclavon étoit un mixte du costume levantin et hongrois : l'habit, de couleur rouge foncé, avoit la forme d'une redingotte longue, et descendoit plus bas que le gras de la jambe; la veste étoit un gilet à doubles rangs de boutons, la culotte longue et serrée, l'une et l'autre bleues; la chaussure des petites bottines, montant à moitié jambes; la coiffure une espèce de feûtre fait d'un carton recouvert de drap noir, et terminé par une pointe d'étoffe rouge, rejetée et pendante sur le côté.

Chaque soldat avoit aussi une mauvaise capote, et pour lit une grosse couverture de laine, appelée *schiavina*, dans laquelle il s'enveloppoit.

L'habillement, hors les bas et les souliers, ne se renouveloit que tous les trois ans.

La mal-propreté que l'on laissoit régner dans les logemens de la troupe, ne pouvoit que contribuer à en altérer la santé : la plupart des casernes ou quartiers tomboient en ruines.

Cependant, la république de Venise faisoit pour ses troupes une dépense suffisante pour qu'elles fussent d'une aussi bonne tenue que celles des états où la profession mili-

taire est le plus en crédit. Ce délâbrement, cette misère dans la troupe vénitienne, étoit une suite de la vénalité, du peu de zèle et de l'incapacité de ceux à qui étoit confiée l'administration militaire, et des subalternes sur qui ils se reposoient des détails.

Un négociant à Venise, ordinairement juif, achetoit le privilége exclusif de fournir le biscuit, en quoi consistoit tout l'approvisionnement de vivres pour la troupe : son engagement étoit bien de donner cette denrée de la meilleure qualité, et le prix établi dans son marché étoit plus que suffisant; mais il avoit à en sacrifier une partie au noble vénitien qui lui avoit procuré la préférence pour cette fourniture; il avoit aussi à se rembourser de beaucoup d'autres frais que lui avoit coûté son privilége : il fallait ensuite préparer à l'avance des fonds pour fermer les yeux à ceux qui auroient pu s'opposer à sa malversation. Ce n'étoit que par le très-bas prix dans ses achats qu'il pouvoit tirer quelque bénéfice de son entreprise. Le biscuit ne se faisoit qu'avec des farines achetées au rabais, et souvent avariées. Avant d'être embarqué pour les îles, il étoit quelquefois resté long-tems à Venise dans des magasins, où on négligeoit de prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher de

se gâter. Lorsque l'on en faisoit des expéditions pour le Levant, ce biscuit étoit jeté dans les bâtimens sans le moindre soin pour le mettre à l'abri de l'humidité : il étoit tiré de ces vaisseaux, et renfermé dans des magasins où la même négligence achevoit de le gâter. L'échantillon que les fournisseurs étoient obligés de présenter au sénat étoit toujours fait avec le plus grand soin. Le biscuit de Saint-Marc passoit pour le meilleur, sur-tout pour la mer; il se conservoit très-long-tems sans se gâter, pour peu qu'il ne fût point exposé à l'humidité : il avoit non-seulement cet avantage sur nos galettes et le biscuit des autres nations, mais il étoit, de plus, d'un goût savoureux et nourrissant. Sa couleur étoit noire; il n'étoit point formé et cuit en galettes, mais par morceaux. Beaucoup plus cuit et plus dur que le nôtre, en le trempant, il se gonfloit aussi davantage. La manière de faire ce biscuit étoit un secret dont le gouvernement étoit aussi jaloux que de celui de ses fabriques de verroteries. Les ouvriers qui étoient employés dans les boulangeries, ne pouvoient, comme ceux des verreries, sortir de Venise. Il est prouvé que ce biscuit, fait avec soin, se conservoit un grand nombre d'années sans le moindre dommage. C'étoit le plus

propre pour l'approvisionnement d'une place forte.

Ce n'étoit point assez que le soldat souffrît pour la qualité du biscuit, il éprouvoit souvent encore une diminution dans la quantité. Chaque capitaine recevoit en entier par mois les vivres et la solde de sa compagnie; il se chargeoit de la distribution, et elle étoit toujours faite de manière à en retirer quelque profit.

L'entreprise pour le vêtement étoit, comme celle des vivres, achetée par un négociant à Venise. Les mêmes conditions dans les marchés causoient les mêmes vices dans les fournitures. La république payoit toujours un mauvais habit pour un bon. Tous ces vêtemens étoient expédiés de la capitale, et chaque capitaine recevoit le fourniment complet de toute sa compagnie. Pendant les trois ans d'intervalle jusqu'au renouvellement des vêtemens, le soldat ne pouvoit s'adresser qu'à son capitaine pour les plus petits objets dont il avoit besoin. Une chemise, une paire de bas, des souliers, etc., tout cela lui étoit fourni par son chef, qui lui en faisoit l'avance, en lui retenant une partie de sa solde. Il la voyoit ainsi se réduire presque à rien; il ne lui restoit plus guère que son biscuit, insuffisant seul pour le nourrir. Pour y suppléer,

pléer, s'il avoit un métier il l'exerçoit, en partageant son bénéfice avec ses officiers pour en avoir la permission, et payoit celui qui faisoit son service. Beaucoup, sans professions, alloient, aux mêmes conditions que les premiers, servir dans les maisons des particuliers, et quelquefois même partager les travaux des habitans de la campagne. Celui qui n'avoit point d'autres ressources que le foible dédommagement qui lui étoit accordé pour faire le service de ses camarades, étoit livré à une misère qui finissoit par le déterminer à bien des excès. Ne pouvant se procurer d'autres alimens, quelque peu de fromage salé, ou quelques légumes crus, tels que des oignons, etc., faisoient son repas; il tâchoit d'épargner pour avoir un verre de mauvais vin : s'il pouvoit s'enivrer, il étoit content, perdant avec la raison le sentiment de sa peine.

A une nourriture aussi peu saine, se joignoit une mal-propreté dégoûtante : il n'avoit point de linge pour se changer : c'étoit souvent sur la terre nue, ayant vendu sa *schiavina*, qu'il se couchoit tout habillé. Heureux si le sommeil venoit réparer des membres exténués, non par les fatigues militaires, mais par la faim et la rigueur des saisons. Il n'étoit encore que trop souvent rongé par

la vermine, sans moyen de se mettre à l'abri de ce dernier fléau. De ce genre de vie, il résultoit des maladies qui minoient peu-à-peu le malheureux, ou l'accabloient tout-à-coup. Il étoit rare de voir un soldat vénitien sortir de la troupe encore sain.

Les régimens n'avoient point de chirurgiens, et conséquemment point de caisse de remèdes, ni d'instrumens pour porter de prompts secours à un homme blessé ou attaqué brusquement d'une maladie. Il languissoit plusieurs jours avant d'être conduit à l'hôpital. J'ai déjà donné une idée de celui de Corfou ; et le lecteur n'aura pu se défendre de le regarder comme un établissement destiné moins à conserver les jours de ceux qui les consacroient à la défense de l'état, qu'à améliorer la fortune des vampires qui en avoient l'administration. La situation de cet hôpital, placé dans un fond sur le bord de la mer, ne contribuoit pas à le rendre sain. Il étoit divisé en plusieurs salles très-basses, et où l'air, introduit par des croisées fort étroites, circuloit avec peine. Les lits, composés d'une paillasse et d'un matelas, n'avoient que du linge sale, et étoient sans rideaux. Les malades n'étoient point séparés suivant la diversité des maladies : on ne faisoit presque aucune attention à celles qui pou-

voient se communiquer. Le premier remède, pour tout mal quelconque, étoit toujours la diète ; et l'ordonnance du médecin étoit suivie avec une exactitude souvent funeste. On y regardoit de plus près pour tout médicament un peu coûteux. Il s'en falloit bien que la pharmacie fût pourvue du nécessaire, et gérée avec le soin et la propreté indispensables. La négligence étoit portée au point de ne nettoyer que très-rarement les salles. Les draps d'un malade mort n'étoient ordinairement que passés deux ou trois fois dans l'eau sur le bord de la mer. A peine séchés, on les remettoit. Quatre ou cinq soldats du corps-de-garde placé à l'entrée de l'hôpital, faisoient le service des infirmiers : leur salaire n'étoit pas dispendieux. Le soldat en entrant à l'hôpital ne recevoit plus, pendant tout le tems qu'il y séjournoit, ni biscuit ni solde. L'un et l'autre étoient perçus par l'administrateur. Le malade qui parvenoit à sortir de ce lieu de misère étoit bien plus redevable de sa guérison à la force de son tempérament qu'aux secours qu'il avoit reçus. La vénalité des places étoit, comme dans les autres établissemens, l'origine de tous ces vices. L'administrateur, ses subalternes, les officiers même de santé, achetoient leurs emplois.

Je passe présentement aux exercices militaires.

Trois choses sont essentiellement nécessaires pour former une bonne troupe : le choix des sujets, leur entretien dans un état où la nature ne soit point en souffrance, et le zèle secondé de la capacité des officiers qui la commandent. Je joins à ces trois premiers points, une discipline exacte : j'entends, par discipline, la récompense des talens et de la bonne volonté, qui fait naître et soutient, dans le soldat, les sentimens d'une noble émulation, et la punition des fautes, qui retient par la crainte celui sur qui l'honneur n'a point encore assez de prise.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit des ingénieurs.

L'officier d'artillerie avoit à instruire ses soldats dans les évolutions, le maniement des armes et l'exercice du canon : ces canonniers étoient armés d'un mousqueton et d'une baïonnette. Rarement trouvoit-on dans ceux qui les commandoient le zèle et les connoissances nécessaires. L'espérance d'être distingué parmi ses concitoyens, est dans tout état, mais sur-tout dans le militaire, le plus puissant aiguillon. Voilà ce qui manquoit à l'officier vénitien : qu'il remplît bien ou mal ses devoirs, il n'en étoit ni plus ni moins estimé

de tout tems, et chez tous les peuples dont la force, et non les finesses de la politique, étoit la base de la puissance : le premier état étoit celui des défenseurs de la patrie; c'étoit aussi le plus en faveur et le mieux composé. Les Grecs et les Romains durent à la considération attachée à la profession des armes, ces succès dont la rapidité nous étonne, cette foule de traits de valeur qui ont illustré leurs annales, et que nous admirons avec enthousiasme. Un citoyen supportoit avec joie toutes les fatigues d'une campagne pénible, versoit son sang sans se plaindre, et se trouvoit bien récompensé de ses sacrifices par une couronne de laurier. Le soldat partageoit les honneurs accordés au général qui l'avoit conduit à la victoire ; il étoit l'ornement de son triomphe. Sous les gouvernemens monarchiques, nous voyons des marques extérieures de distinction, destinées à entretenir l'émulation du militaire, et à récompenser ses services. Dans les républiques fondées sur la liberté et l'égalité, l'amour de la patrie produit seul les prodiges de courage qui triomphent des obstacles les plus insurmontables. L'histoire des armées françaises transmettra à la postérité une foule d'exemples mémorables de cette vérité. La république de Venise n'existoit, pour ainsi dire, que par son habi-

leté à se maintenir en paix avec ses voisins : sous son gouvernement, et d'après ses maximes en politique, le militaire étoit loin de jouer le premier rôle.

L'avancement, dans les troupes vénitiennes, étoit réglé d'après l'ancienneté de service ; quelquefois aussi une action d'éclat déterminoit le sénat à élever un officier à un grade supérieur dont il avoit le titre et les appointemens, mais sans cependant en remplir les fonctions.

Lorsqu'une place de capitaine venoit à vaquer, les officiers qui pouvoient y aspirer étoient obligés de soutenir en public, devant un major, un lieutenant-colonel et un colonel, un examen sur les détails du service du grade pour lequel ils concouroient : ils devoient ensuite prouver qu'à la théorie ils joignoient la pratique, en faisant manœuvrer une compagnie en présence des examinateurs. Les candidats ne manquoient jamais de faire à l'avance leur cour à leurs juges, et de mettre en jeu toutes les protections, pour s'assurer leurs suffrages. Je ne puis dire qu'en ces occasions on employât le moyen si efficace de l'intérêt. J'aime à croire que cette voie eût été interdite par l'intégrité et les sentimens d'honneur de ceux qui devoient prononcer, si quelqu'un des aspirans eût eu la

volonté et les moyens de s'en servir. Les preuves se faisoient avec beaucoup d'indulgence de la part des juges ; un peu de front du côté de l'aspirant, et il étoit reçu : le même examen se réitéroit lorsqu'une place de major étoit vacante ; il s'étendoit alors sur la tactique militaire, la défense, l'attaque des places, les campemens, les diverses positions à prendre devant l'ennemi, etc. etc. Cet examen se terminoit par la manœuvre d'un bataillon entier. Le nouveau major n'éprouvoit pas plus de rigueur que le capitaine de la part de ses juges. La négligence, et souvent l'incapacité des chefs qui décidoient de l'avancement des officiers, autorisoit, pour ainsi dire, ceux-ci à ne point s'occuper de leur instruction : ils parvenoient ainsi aux grades les plus élevés, presqu'aussi peu éclairés que lorsqu'ils étoient entrés dans les premiers. Que pouvoit-on attendre du soldat, d'après l'ignorance et le peu d'émulation de ceux qui devoient le former et le commander ? La république de Venise avoit adopté pour ses troupes les principes et les maximes du comte Sculembourgh. Ce général, dans un ouvrage intitulé *Le Maréchal*, traitoit, dans le plus grand détail, de tout ce qui concerne la tactique militaire, la tenue, la discipline et l'instruction, depuis le simple soldat jus-

qu'à l'officier-général : ce traité étoit comme le cours d'études des officiers vénitiens, et chacun devoit s'en pourvoir.

Les recrues, à peine arrivés de Venise, étoient aussi-tôt distribués dans les différentes compagnies, soit d'artillerie, italiennes ou esclavones. Le premier soin étoit de les armer : le fantassin italien, d'un fusil et d'une baïonnette ; l'artilleur, comme je l'ai déjà dit, avoit un mousqueton court, pour n'être point incommodé dans la manœuvre du canon : outre son fusil, l'esclavon avoit un sabre dont la longueur et la pesanteur ne pouvoient que le gêner beaucoup dans les exercices : le recrue, ainsi armé, étoit, sans délai, employé comme le soldat le mieux exercé : le soin de l'instruire étoit remis à un sergent ou à un coporal de sa compagnie. L'instituteur, en lui supposant la meilleure volonté, ne pouvoit enseigner ce qu'il ignoroit lui-même. Si le nouveau soldat parvenoit à manier ses armes avec un peu moins d'embarras ou de mal-adresse, il l'apprenoit en voyant ceux de ses compagnons qui, ayant servi chez d'autres nations, avoient reçu l'instruction qu'on négligeoit ou qu'on ne pouvoit lui donner. On conçoit sans peine quels devoient être la confusion, le désordre, lorsqu'il étoit question de manœuvrer en corps.

Le soldat étoit bien innocent de ses fautes dans les évolutions dont souvent il ne comprenoit pas la dénomination. L'officier croyoit effacer aux yeux du public l'idée ou de son ignorance ou de son insouciance, en accablant de coups de canne un infortuné qui, déjà affoibli par le besoin et les souffrances, étoit plus que chargé du poids de ses armes. La faim et les mauvais traitemens étoient le partage du soldat vénitien pendant six ans que devoit durer son engagement. Le prix des congés étoit fixé à six sequins, environ soixante et douze de nos francs, pour ceux qui avoient les moyens d'acheter leur liberté; encore ne leur étoit-elle pas toujours accordée. Rarement, après avoir servi le terme de six ans, le soldat avoit-il son congé. Sa liberté lui étoit de nouveau ravie par un rafinement d'intérêt de ses officiers. J'ai dit que, pour ses besoins, le soldat étoit obligé d'en passer par tout ce que vouloit son capitaine : ce capitaine, après avoir déjà volé le soldat sur les effets qu'il lui a fournis, réduisoit, par des avances combinées à dessein, l'infortuné qu'il dépouilloit, à devenir son débiteur, sans espérance de s'acquitter. Le soldat se présentoit pour demander à son terme son congé; il étoit débiteur, il falloit payer sur-le-champ, ou retomber dans les fers : sa misère

étoit tout son crime, et il partageoit le sort du scélérat condamné à porter toute sa vie des armes qu'il flétrissoit. La crainte de perdre le petit gain que le chef de chaque compagnie faisoit sur chacun de ses soldats, l'assurance de ne pouvoir le remplacer de longtems, donnoit lieu à un genre d'agiotage, de vexation dont toute la honte étoit du côté de l'être inhumain qui s'y livroit, et la douleur, le partage de la victime qui en étoit accablée. L'éloignement des îles motivoit un autre abus. Un soldat mouroit-il, ou recouvroit-il sa liberté par la désertion ou en payant le prix de son congé, quoique n'existant plus dans le corps, il n'en étoit pas moins passé sur l'état des soldats en activité, et cela, pendant des trois et quatre mois, jusqu'au moment où il étoit remplacé à l'arrivée des recrues expédiées de la capitale. Le capitaine jouissoit tout ce tems de la solde et de l'étape du soldat qui n'existoit plus. J'ai vu des compagnies réduites au plus à quinze hommes, et dont la paie et les vivres se faisoient au complet.

Aux troupes réglées que la république entretenoit à Corfou, se joignoit la milice bourgeoise : c'étoit un corps d'environ cinq cents hommes tirés de la classe des artisans : ils étoient commandés par des nobles du pays.

Cette troupe se nommoit *scolari;* ce que l'on pourroit appeler apprentifs militaires : elle n'étoit ni soldée, ni entretenue par la république, et jouissoit uniquement de l'exemption, ou d'une diminution sur les impôts répartis sur la population ; son service se bornoit à partager, les jours de dimanche, les fatigues des artilleurs dans la manœuvre du canon : elle n'avoit point d'uniforme, et chacun devoit s'armer à ses dépens. Dans les occasions où le nombre des troupes réglées ne pouvoit suffire au service de la place, la milice bourgeoise étoit obligée de le partager : chaque soldat avoit alors une livre de biscuit par jour.

Les campagnes fournissoient aussi un certain nombre d'hommes par village : ils étoient divisés en compagnies commandées par des insulaires, qui avoient, pour chef, un intendant, place ordinairement donnée à un colonel ou lieutenant-colonel retiré. Cette troupe se nommoit *cernide,* et étoit sur le même pied que la milice bourgeoise : elle étoit employée à exécuter les ordres du gouvernement, pour la sûreté et la tranquillité dans l'intérieur de l'île.

Corfou étoit la résidence d'un sergent-général et de plusieurs brigadiers, dont un remplissoit les fonctions de commandant de

place : rarement la république y envoyoit un lieutenant-général. Le sénat accordoit à ces officiers-généraux, suivant leur grade, un certain nombre de *lancie spezzate*; c'étoient des espèces de gardes qui n'existoient point en réalité, mais dont la somme qu'auroit coûté leur entretien, étoit un ajouté aux appointemens du général qui jouissoit de cette faveur. Aucun noble vénitien ne servoit dans les troupes de terre : c'étoit peut-être moins par une suite de l'espèce d'avilissement où le gouvernement paroissoit affecter de les tenir, que par la crainte de donner à une partie de ses membres une puissance dont ils auroient pu se prévaloir. La méfiance, jusques dans les moindres détails, caractérisoit la politique vénitienne.

Corfou n'avoit point d'arsenal où l'on travaillât, où l'on réparât même les instrumens et les machines de guerre : tout, jusqu'à un simple affût de canon, étoit envoyé de Venise, et renfermé dans des magasins où on les laissoit dépérir, plutôt que de les mettre en usage. Une grande partie de l'artillerie de la place n'étoit point montée.

J'ai déjà donné la description de la salle d'armes où l'on conservoit les fusils, pistolets, sabres, pour armer les insulaires au besoin.

L'état des troupes vénitiennes, dans les îles, n'étoit pas fait pour inspirer des alarmes aux étrangers ; il annonçoit bien l'esprit pacifique de la république : ces troupes suffisoient à maintenir dans le devoir une population déjà asservie par la terreur qu'inspire les opérations toujours mystérieuses d'un gouvernement cruel et ombrageux. L'ignorance et la dépravation, son ouvrage, étoient encore un moyen de la politique pour peser, sans crainte, sur ces insulaires.

La nature et l'art ont été réunis pour la défense de Corfou. Les richesses renfermées dans le trésor de Saint-Marc auroient fourni des troupes et des généraux à la république, si elle avoit eu à craindre les entreprises d'un voisin ambitieux.

CHAPITRE X.

Marine militaire.

APRÈS la perte des royaumes de Chypre, Candie et de Morée, Corfou étoit nécessairement devenue le centre de la réunion des forces navales de la république de Venise dans le Levant.

Elles étoient divisées en deux escadres : la première, sous la dénomination d'*armata suttile*, étoit composée de galères, galiotes et autres petits bâtimens à rames ; la seconde, nommée *l'armata grossa*, étoit formée de vaisseaux, frégates et schebecks.

L'*armata suttile* la plus ancienne avoit conservé la prééminence : son origine étoit la même que celle de la première marine des peuples navigateurs. La qualité des côtes et des divers mouillages des états maritimes de la république, lui avoit toujours conservé un degré de consistance, que les raisons opposées avoient fait insensiblement disparoître chez les autres nations. Les variations qu'elle a éprouvées, soit pour son augmentation, soit pour sa diminution, ont été la suite des progrès et de la décadence de la puissance vénitienne : cette marine, uniquement propre à garder des côtes, a dû nécessairement perdre à mesure que les connoissances dans la navigation se développèrent et chez les Vénitiens, et chez les autres peuples. On construisit les bâtimens sur de nouveaux plans ; on leur donna une forme, une grandeur qui les rendit capables de soutenir les efforts des élémens, de défendre l'honneur ou les intérêts de leur pavillon, dans des campagnes longues et pénibles, de porter

à travers les mers les plus orageuses, sur les côtes les plus éloignées, les productions locales et de l'industrie des diverses nations. L'*armata suttile* étoit réduite dans les derniers tems à bien peu de chose : six à sept galères, autant de galiotes, et quelques brigantins, étoient réunis dans le port de Corfou. Ce nombre étoit plus que suffisant pour protéger la navigation et le commerce dans les canaux que forment entr'elles les îles ci-devant vénitiennes.

Les principaux officiers de cette escadre, dont le provéditeur-général avoit le commandement en chef, étoient

Le *capitan di golfo*, vice-amiral, battant pavillon quarré au grand mât. Chaque année, dans la belle saison, il se mettoit en mer avec une escadrille de galères, galiotes et brigantins, et alloit croiser sur les côtes de la Dalmatie et dans le golfe de Venise.

Le *proveditor d'armata*, lieutenant-général. Son grade étoit indiqué par le pavillon quarré au mât de misaine : il devoit croiser sur les côtes de l'Albanie et dans le canal de Corfou.

Le *governator degli condannati*, chef d'escadre. Son pavillon étoit arboré au mât d'artimon; c'est à lui qu'étoit confiée la garde des eaux des îles.

Chaque galère étoit commandée par un *sopracomito*, capitaine, noble vénitien, et battant un pavillon triangulaire.

Tous les ornemens de la poupe et de la proue de chaque galère étoient aux frais de celui qui la commandoit : ils étoient composés de pièces de sculpture, que l'on plaçoit et ôtoit à volonté. Chaque capitaine, en prenant son commandement, payoit à son successeur une partie de ses frais pour cette décoration : quelques-uns préféroient d'en enlever les diverses pièces, dont ils ornoient leur habitation : c'est à quoi ne manquoit jamais un insulaire, lorsqu'il avoit commandé une galère ; c'étoit une espèce de trophée de ses services.

La galère amirale se nommoit *bastarda* (bâtarde), beaucoup plus grande que les autres : elle n'étoit jamais montée que par le provéditeur-général, et portoit toujours, même dans le port, toutes les marques distinctives du commandement en chef, telles que deux pavillons quarrés au grand mât et à celui de misaine, et trois fanaux dorés sur la poupe. Le *capitan di golfo* se trouvant à Corfou, ne battoit plus son pavillon qu'au mât de misaine : ceci s'observoit par gradation pour les autres officers-généraux se rencontrant avec leurs supérieurs. Ils évitoient

toient avec un soin ridicule ces occasions, où leur vanité étoit en souffrance.

Les galères étoient armées d'un canon de dix-huit livres de balle renforcé, et de quatre de six, placés à la proue; les flancs et la poupe étoient garnis de pierriers. L'équipage étoit de trente matelots : une compagnie de soldats esclavons et quelques artilleurs composoient la garnison. La chiourme étoit formée de cent vingt à cent trente forçats : le total ne passoit pas deux cent cinquante hommes.

Les galiotes portoient sur la proue quatre canons de six, et étoient équipées de deux compagnies de soldats esclavons, qui étoient alors tout-à-la-fois soldats, matelots et rameurs : elles étoient commandées par un capitaine des troupes esclavones : elles n'avoient ni aumônier, ni chirurgien.

Les brigantins, espèce de demi-galiotes, étoient armés de deux forts pierriers, et équipés de dix-huit Esclavons, que commandoit un enseigne.

L'uniforme des galères étoit écarlate, les revers, paremens, veste et culotte blancs galonnés, et le chapeau bordé en or : ce galon étoit remplacé par une broderie pour les officiers-généraux, plus ou moins riche, suivant leur grade. Chacun de ces chefs avoit

auprès de lui deux jeunes nobles vénitiens, ayant le titre de *nobile di galera*.

L'*armata grossa* ne se montoit ordinairement qu'à six ou sept vaisseaux de 64 à 74 canons, trois ou quatre frégates de 30 à 36, et d'un couple de schebecks de 26 à 30; ce nombre étoit promptement augmenté à la moindre alarme de la république.

Cette escadre étoit, comme celle des galères, sous la dépendance immédiate du providiteur-général : ses officiers en chef étoient

Le *Capitan delle navi*, vice-amiral;

L'*amirante*, lieutenant-général;

Et *Patrona*, chef d'escadre.

Tous ces commandans battoient leurs pavillons dans le même ordre que ceux des galères.

Ils avoient chacun un chancelier qui étoit chargé de l'instruction des procès et de la poursuite des délits qui se commettoient dans l'escadre, la division ou le vaisseau qu'ils commandoient. A la mer, ils prononçoient sans appel les sentences portant même peine de mort.

L'administration des fonds de l'escadre étoit confiée à un intendant ayant le titre de *sopramasser*; tous les commissaires ou écrivains des bâtimens composant l'escadre étoient sous ses ordres.

Chaque vaisseau, frégate ou schebeck, étoit monté par un noble vénitien, ayant le titre de *governator di nave* (capitaine de vaisseau); à son défaut, le commandement étoit partagé entre un colonel ou lieutenant-colonel des troupes de terre, et un officier de marine, qui avoit le titre de capitaine.

L'uniforme des vaisseaux ne différoit de celui des galères que par la couleur : le premier étoit écarlate, et celui-ci bleu foncé. Le galon pour les *governatori di nave*, la broderie pour les généraux, les mêmes.

Le nom de *capi da mar* étoit la dénomination ordinaire sous laquelle on désignoit tous les chefs des forces navales. Le décorum de leur grade les obligeoit à avoir à leurs gages, comme le provéditeur-général, au moins trois musiciens bons ou mauvais, qui endossoient leur livrée : ils avoient deux coureurs et deux laquais.

Comme les généraux des galères, ils avoient auprès d'eux deux jeunes patrices vénitiens (*nobili di nave*).

Les capitaines de galère et de vaisseau n'étoient tenus qu'à l'entretien de deux domestiques portant leurs couleurs.

Je passe présentement aux détails les plus saillans de l'état des forces et d'activité de cette marine. S'il m'étoit permis, sans m'é-

loigner du plan de cet ouvrage, d'appeler un moment l'attention du lecteur sur les annales de la marine vénitienne, elles offriroient à sa curiosité bien des faits, bien des époques intéressantes : il la verroit tenant l'empire des mers dans l'Orient; il verroit son pavillon flottant sur les tours de Constantinople, dans le tems où le fanatisme, armant la plupart des princes chrétiens, leur fit abandonner leur royaume, livrer leurs peuples à l'anarchie ou au despotisme d'une infinité de petits tyrans, pour aller, à travers mille dangers, dans des flots de sang, sur des monceaux de cadavres, arborer l'étendard du christianisme. Les historiens nous ont instruits des révolutions qui successivement ont amené la décadence de la marine vénitienne; son état au moment où la république de Venise a disparu comme un songe, est ce que je me propose de faire connoître : je ferai le récit de ce dont j'ai été le témoin.

La marine étoit le seul corps militaire dans lequel il fût permis à un noble vénitien de servir sa patrie. Ceux qui se destinoient à cette carrière, faisoient un cours d'études dans une école de marine établie à Venise : ils en sortoient pour passer sur les vaisseaux ou galères, *nobili di nave ò di galèra*, grade

absolument le même qu'autrefois chez nous, celui de garde du pavillon et de la marine. Ils ne subissoient aucun examen sur leurs progrès et leurs talens; aussi étoient-ils bien éloignés d'avoir les connoissances qu'acquéroient les jeunes élèves qui ne jouissoient pas d'une exemption si nuisible au service de l'état. Ils ne s'embarquoient jamais que sur les vaisseaux montés par les *capi da mar*, et sembloient n'y être que pour figurer et ajouter à l'éclat de la cour de leurs chefs, qui leur donnoient la table et le logement lorsqu'ils n'étoient point embarqués. Ces *nobili di nave* ne faisoient aucun service; rien ne contribuoit plus à nourrir dans la plupart de ces jeunes élèves l'aversion pour toute application sérieuse, que le sot orgueil qu'on leur inspiroit dès l'enfance. Ils arrivoient de Venise sans avoir la moindre connoissance de l'état qu'ils avoient embrassé : comme la présomption est la compagne fidèle de l'ignorance, ils ne savoient rien, et croyoient tout savoir. Ils étoient encore fortifiés dans cette opinion qui flattoit leur amour-propre, par les adulations viles et basses d'une foule de gens qui, guidés par leur intérêt personnel, s'empressoient de caresser les vices et la vanité de ces petits êtres, dont tout le mérite étoit

d'appartenir à une famille puissante. On leur répétoit sans cesse avec une affectation déshonorante leur titre d'excellence : toutes les absurdités qui leur échappoient, étoient servilement louées ; tout secondoit leur penchant pour les divertissemens et la dissipation ; heureux lorsqu'ils ne la portoient pas jusqu'à la débauche. Un jeune homme, dont toute l'occupation est de satisfaire son goût pour les plaisirs, ne se borne pas toujours à ceux où président l'honnêteté et la décence, surtout lorsque tout ce qui l'environne applaudit à ses écarts les plus grossiers.

La carrière du *nobile di nave* duroit quatre ans : ce terme expiré, il étoit nommé *governator di nave* ou *sopracomito di galera*. Il commandoit alors un vaisseau ou une galère, dont les plus simples manœuvres étoient souvent, pour lui, un mystère : tel étoit cependant l'officier qui devenoit le dépositaire de la vie de plusieurs centaines d'hommes destinés, sous ses ordres, à braver les tempêtes. Il avoit, à bord, le plein de l'autorité, tant pour la partie de la marine que pour le militaire. Il étoit obligé de donner la table aux officiers. Après avoir rempli pendant trois ans les fonctions de *governator di nave* ou de *sopracomito*, il retournoit à Venise, où il concouroit, avec ses collègues qui avoient

également terminé leur tems, pour la place d'officier-général, commençant par le grade de *patrona*, et ainsi de suite, jusqu'à celui de *capitan delle navi*, le plus élevé de l'*armata grossa*. Pour les galères, il commençoit par le grade de *governator degli condannati*, jusqu'à celui de *capitan di golfo*. Parvenu à un poste dont les devoirs étoient beaucoup plus étendus, et qui exigeoit beaucoup plus de lumières, il étoit obligé de s'en rapporter aux connoissances de ses subalternes : c'étoit par leurs yeux seuls qu'il pouvoit voir; aussi ne voyoit-il rien. Comme la dépense augmentoit à proportion du grade, un noble vénitien ne parvenoit à la place de *capo da mar*, qu'autant que sa fortune personnelle le mettoit à même de suppléer à la modicité de ses appointemens. Les *governatori di nave*, qui n'avoient pas cet avantage, quittoient la marine pour occuper un emploi dans quelques-uns des tribunaux de Venise, ou dans un gouvernement en province : ils pouvoient alors améliorer leur fortune, et reprendre ensuite la carrière de la marine; ce qui étoit fort rare.

Sous la dénomination d'officiers de marine, on comprenoit tous ceux qui étoient employés à la direction de la navigation et des manœuvres. Ces officiers, dont les grades

étoient capitaine, lieutenant, premier, second, troisième, quatrième pilote, et enfin pilotin, ou élève pilote, formoient un corps entièrement subordonné aux ordres des nobles vénitiens servant dans la marine. Depuis peu d'années, le sénat leur avoit accordé de porter l'uniforme, mais sans galon. Ils étoient tirés de la marine marchande, et avoient leurs commissions du sage-grand de Venise, *alla camera da mar*, ou département de la marine. Leur admission au service de la république leur coûtoit toujours des déboursés dont ils savoient bien ensuite se payer. Comme assez généralement dans les autres corps, ce n'étoit point le desir de servir leur patrie qui les décidoit à abandonner le pavillon pacifique du commerce, pour entrer dans une carrière où l'honneur seul ne pouvoit les dédommager de leurs sacrifices, mais l'espérance de faire un gain sinon majeur, au moins plus assuré; et voici comment :

Une fois élevés au grade de capitaine sur les vaisseaux de la république, ils avoient, non-seulement pour les matelots, mais même pour tout ce qui étoit agrès ou provisions du bâtiment, les mêmes avantages que l'officier de terre pour les soldats : ils s'entendoient, à cet égard, avec l'écrivain du vais-

seau, qui étoit toujours sous leur dépendance et à leur dévotion. Chaque capitaine alloit toucher à la trésorerie la solde de son équipage, dont il faisoit la distribution. Hors le biscuit qui étoit tiré des magasins de la république, il achetoit tous les vivres, et se chargeoit en même-tems de la fourniture des vêtemens. Un matelot ne pouvoit s'adresser qu'à son capitaine pour tous ses besoins : celui-ci avoit à bord une espèce de cantine approvisionnée de mauvais vin, d'eau-de-vie, de fromages et de viande salée. La plus en usage étoit le mouton; préparé ainsi, il s'appeloit *castradina :* il s'en faisoit à Venise même une grande consommation. Il n'y avoit point de coin de rue où l'on ne vît une grande marmite de cette *castradina :* c'étoit comme nos tripiers à Paris. Cette cantine étoit sous la direction d'un homme de confiance du capitaine, qui, en faisant les affaires de son commettant, ne manquoit pas de bien faire les siennes. Chaque capitaine des compagnies de troupes composant la garnison, avoit aussi une cantine pour son compte : tous ces cabarets étoient dressés dans la première batterie, et en rendoient le service comme nul. Au gain qu'il retiroit de ses avances pour les vivres et les vêtemens du matelot, le capitaine joignoit un bénéfice

plus ou moins considérable sur tous les matériaux employés à bord.

Le provéditeur-général, et chaque *capo da mar*, choisissoit, parmi ces officiers, un sujet sur lequel il se reposoit de tous les détails de la marine : il prenoit alors le titre *d'amiraglio*.

Celui qui étoit attaché au *capitan delle navi*, résidoit au port de Gouin, où se faisoit, sous son inspection, le radoub des vaisseaux : ce poste étoit un des plus lucratifs. Le capitaine qui l'occupoit, gagnoit énormément sur toutes les opérations pour l'entretien des bâtimens. Tous les ouvriers dépendoient immédiatement de lui ; il les payoit à sa volonté. Il avoit de plus la police du port ; et la pêche, qui ne laissoit pas que d'être assez abondante, ne se faisoit que pour son compte. La place d'amiral de l'arsenal de Venise étoit le *nec plus ultra* de ces capitaines.

Malgré la décadence de sa puissance, la république trouvoit, dans ses états, des ressources pour entretenir une marine capable d'en imposer à ses voisins. Son territoire lui fournissoit des bois de construction, le chanvre, le fer, etc. Ses côtes abondoient en matelots. Il lui étoit facile d'avoir toujours des équipages nombreux et bien composés. Les

mêmes abus que j'ai dévoilés pour les troupes de terre, existoient également pour les équipages des vaisseaux : la plupart des matelots étoient des infortunés que la misère, ou des criminels que la justice condamnoit à s'enrôler. Le vrai matelot s'empressoit de servir le pavillon du commerce, même des nations étrangères. On rassembloit à Venise tous les matelots ; ils étoient divisés en trois classes dont la distinction la plus sensible étoit la différence de la paie.

Les vaisseaux partoient du port Quieto, en Istrie, où ils embarquoient leur artillerie, avec leur armement et leurs équipages à-peu-près complets. Ils n'arrivoient jamais à Corfou sans être considérablement diminués : c'étoit la suite de la négligence, et plus encore d'une spéculation des capitaines, qui n'étoient jamais tenus à rendre compte et à présenter un journal de leur navigation. Quoique la traversée ne fût point assez longue pour supposer la nécessité de relâches, on touchoit cependant dans presque tous les ports de la Dalmatie ; on faisoit, pour ainsi dire, le voyage d'échelle en échelle. La vue de la terre, la présence des maux déjà soufferts, la crainte de ceux qu'ils annonçoient, rallumoient, dans le cœur de la plupart des matelots, le desir de la liberté dont on sent

si vivement le prix lorsqu'on en est privé. Le capitaine favorisoit lui-même les désertions de ceux qui payoient son infidélité en lui abandonnant tout ce qu'ils pouvoient avoir. Ces matelots désertés étoient toujours portés sur le rôle d'équipage, et le capitaine jouissoit ainsi d'un certain nombre de paies et de rations, jusqu'au moment où une revue à bord y mettoit fin. On ne manquoit pas de raisons pour pallier ces dilapidations. Les généraux étoient d'ailleurs fort indulgens sur des abus dont ils partageoient ordinairement le profit.

Le vaisseau une fois mouillé dans la rade de Corfou, le capitaine et tous les officiers n'avoient rien de plus pressé que d'aller s'établir dans la ville. Les officiers mariniers les imitoient, et il ne restoit à bord qu'un nombre de matelots incapable de faire le service du bâtiment, insuffisant pour les opérations et les manœuvres que nécessiteroit un événement fâcheux qu'on devoit toujours prévoir, sur-tout dans une rade. On se tranquillisoit sur la bonne tenue de celle de Corfou, et sur l'abri qu'avoient les vaisseaux couverts par l'écueil de Vido. La garnison étoit aussitôt débarquée, et passoit dans les casernes de la place.

S'agissoit-il de l'expédition d'un vaisseau?

le provéditeur-général nommoit l'officier de troupes et les compagnies qui devoient en composer la garnison : cet officier, lorsque le bâtiment n'étoit point monté par un noble vénitien, prenoit le titre de *direttore*, et avoit le commandement et la direction de la partie militaire : on lui remettoit en même-tems une instruction ou commission sur les opérations de la campagne, signée du général. Le capitaine de marine recevoit aussi une expédition séparée. J'ai vu plusieurs de ces instructions : le contenu étoit un long détail sur les mesures à prendre pour faire respecter le pavillon, et assurer la navigation dans les eaux de la république, et sur la bonne harmonie qui étoit recommandée entre les chefs ; on finissoit par leur enjoindre de ne point compromettre les armes de la république. Autant auroit-il valu leur dire : vous avez des canons, de la poudre et des boulets, mais vous n'en ferez aucun usage ; il n'y auroit point eu d'équivoque. Tous les ordres du gouvernement, lorsqu'il s'agissoit d'une expédition militaire, étoient toujours exprimés de manière à y trouver le sens qui pouvoit convenir suivant les circonstances. L'officier qui en avoit été chargé, étoit le seul qui pût courir des risques. De pareils faux-fuyans annonçoient bien la décrépitude d'une répu-

blique énervée, chancelante, sans cesse alarmée et tremblante. Un gouvernement ferme et vigoureux, prononce sa volonté avec autant de précision que d'énergie : ses agens ne sont point dans la cruelle alternative de ne savoir quel parti prendre, et l'exécution de ses ordres ne les expose point à être sacrifiés par la duplicité et la foiblesse de leurs commettans.

L'autorité, comme je l'ai déjà dit, étoit divisée, à bord, entre le *direttore* et le capitaine de marine : le premier avoit le commandement pour les opérations militaires ; le second étoit chargé de tout ce qui concernoit la navigation. Si malheureusement les deux chefs n'étoient point d'accord, de leur mésintelligence il résultoit des contrariétés dont l'officier de marine, le militaire, le soldat, le matelot essuyoient tous les désagrémens ; le service ne pouvoit que souffrir. Lorsque, doués d'un caractère plus liant et plus sociable, ils sympathisoient, leurs affaires n'en alloient que mieux. Le premier soin étoit alors de s'arranger pour la manière de vivre ; on se réunissoit, on admettoit les principaux officiers dans la société ; chacun payoit sa cote-part : la table étoit ainsi meilleure et moins désagréable : autrement, chaque individu étoit obligé de faire séparément sa provision de

vivres ; il achetoit son bois et les ustensiles nécessaires ; le foyer étoit en commun. L'officier de troupes avoit un soldat, l'officier de marine un matelot pour le servir. Qu'on se figure la confusion, le désordre qui devoient régner à la cuisine ; qu'on se figure une troupe de soldats et de matelots défendant chacun la marmite de leurs maîtres ; qu'on se peigne le pauvre officier attendant avec impatience son triste repas ; qu'on se fasse une idée de son chagrin, lorsqu'une querelle, élevée entre les différens cuisiniers, lui coûtoit la perte de son dîner, de sa marmite, et souvent de son tison qui auroit pu servir une autre fois. Que le lecteur ne me taxe point de vouloir l'amuser, ou plutôt l'ennuyer d'un tableau où le ridicule est réuni à la misère. Je suis loin d'une idée aussi déplacée dans un sujet tel que celui que je traite : je décris ce dont j'ai été témoin ; et peut-être n'aurois-je pas été le seul qui eût desiré que la vérité régnât moins dans ma narration.

Le soldat, le matelot mal nourri, mal vêtu, étoit encore heureux lorsqu'il pouvoit trouver quelque repos dans un coin ou sur le pont du vaisseau. A tous ces maux se joignoit l'effet funeste de la mal-propreté, qui ne tardoit pas à infecter l'air qu'il respiroit : non-seulement on ne prenoit point les précautions né-

cessaires pour en arrêter ou en prévenir la corruption ; on l'accéléroit par un excès de négligence inconcevable : il n'y avoit point, comme dans nos vaisseaux, de bouteilles. Chaque officier renfermé dans sa petite chambre, y satisfaisoit à tous les besoins de la nature. Le vase n'étoit vuidé que lorsqu'on ne pouvoit plus absolument s'en dispenser. Je cite à regret un pareil article ; il est, je pense, suffisant pour que je m'abstienne d'entrer dans d'autres détails. Les maladies épidémiques n'étoient que trop fréquentes.

Quant aux médicamens et à tout ce qui étoit nécessaire pour soulager l'humanité, soit affligée d'une maladie, soit souffrante des suites d'un accident, je ne pourrois que répéter ce que j'ai déjà dit pour les troupes de terre. Chaque vaisseau avoit bien son chirurgien, mais rarement étoit-il instruit, plus rarement encore avoit-il les moyens d'utiliser ses connoissances.

Les campagnes de la marine vénitienne se bornoient à croiser dans les parages des différentes îles de la république : ces croisières, quoique faciles et de peu de durée, étoient cependant comme nulles, par deux raisons. L'état des équipages et de l'armement des vaisseaux les mettoit souvent dans l'impossibilité de tenir la mer pendant un certain

certain tems : la campagne se passoit presqu'entièrement au mouillage. Le second motif avoit pour principe l'intérêt personnel de ceux qui commandoient. Un capitaine ne partoit point de Corfou sans embarquer une pacotille, dont la vente lui étoit d'autant plus avantageuse, qu'il n'avoit point à payer de nolis, et qu'il évitoit en même-tems les droits de douane. Le débit de ces marchandises, l'emploi de leur valeur en d'autres articles qui devoient donner au retour un nouveau bénéfice, tout cela exigeoit un séjour plus ou moins long dans les différens ports. Les campagnes des vaisseaux vénitiens ressembloient aux voyages de nos capitaines du commerce, qui font la caravane dans le Levant.

L'automne et l'hiver étoient employés aux réparations des vaisseaux, et tous les travaux se faisoient dans le port de Gouin. Ce port est distant de deux lieues environ de Corfou : il est formé par une baie d'à-peu-près une lieue de circonférence, couverte de tous les vents, et dont la passe est très-étroite. Les vaisseaux, pour y entrer ou en sortir, attendoient un tems calme, et étoient remorqués par les galères. Ils peuvent mouiller par-tout, et très-près de terre : ils virent en quille sur une espèce de môle formé par

une langue de terre qui s'avance à la mer. Les Vénitiens en profitoient sans jamais avoir pensé à en augmenter l'utilité par les secours de l'art. L'embouchure de ce port se comble insensiblement par la déposition des sables que roule la mer, lorsqu'elle est agitée par les vents du S. et du S. O. Il seroit très-facile de prévenir les progrès de cet engorgement, par des machines à nettoyer les canaux. Il y a une source d'eau douce où les vaisseaux peuvent faire leur provision commodément. Le village de Gouin est peu considérable : la population étoit bornée aux ouvriers employés aux travaux de la marine : ils étoient même obligés de s'éloigner pendant l'été. L'air, corrompu par les exhalaisons de plusieurs marécages voisins des habitations et des bas-fonds du port, cause des fièvres très-longues. Tous les édifices bâtis pour le service de la marine ont été l'ouvrage de divers *capitan delle navi* : l'un a bâti l'enceinte, l'autre le logement du commandant ; celui-ci un magasin, etc. Tous avoient eu soin d'immortaliser leurs travaux, en plaçant leurs armoiries et leur nom sur la façade de l'édifice qu'ils avoient élevé, toujours aux frais de la république. L'idée de laisser une espèce de monument de leur résidence, sembloit les avoir beaucoup plus

occupés dans ces entreprises, que l'utilité réelle qui devoit en être le but principal. C'étoit toujours un bien : on avoit à regretter que les choses n'eussent point été conçues et traitées plus en grand.

Gouin étoit le séjour du *capitan delle navi:* le logement de cet officier-général n'avoit rien que de médiocre; il étoit composé de sept à huit chambres communiquant entre elles, et d'une salle où étoient rangées les armes débarquées des vaisseaux en carêne. Les officiers militaires, ceux de l'administration et l'*amiraglio*, occupoient de petites maisons mal bâties. Sous un grand hangard fermé de grillages en bois, étoient mis à couvert les mâts de rechange des vaisseaux : c'étoit là aussi que travailloient les charpentiers et menuisiers. La forge n'étoit qu'une petite boutique de serrurier; dans une autre on préparoit le goudron. Un grand magasin, mal construit, divisé en deux étages, renfermoit les câbles, les cordages et agrès des vaisseaux. Ce magasin étoit si dépourvu, qu'on étoit obligé de recourir continuellement à ceux de Corfou, pour la plupart des matériaux. Comme ils ne pouvoient être envoyés que par mer, on éprouvoit souvent des retards qui faisoient traîner les travaux en longueur. Cet inconvénient rendit indispen-

sable la construction d'un chemin roulant de Corfou jusqu'à Gouin : cette entreprise fut commencée en 1786, et terminée en 1790.

Les vaisseaux n'avoient à Gouin qu'un simple radoub ; on ne pouvoit étendre plus loin les réparations, faute de matériaux et d'ouvriers. Pour un carénage complet, ils étoient obligés d'aller à Venise : il étoit très-facile d'éviter les dangers et les dépenses de ces voyages. Le port de Gouin offre les plus grandes commodités pour tous les travaux de marine; on pourroit, avec autant de facilité que d'économie, y établir des chantiers de construction. Le voisinage des forêts de l'Albanie, d'où l'on tire les meilleurs bois, étoit un avantage inappréciable : la négligence de la république vénitienne à en profiter, n'a pu être encore qu'une suite de sa politique ombrageuse.

Chaque capitaine montoit toujours le même vaisseau ; et lorsque son bâtiment alloit au désarmement à Venise, n'ayant plus d'emploi, il n'avoit plus d'appointemens. Pour obtenir un nouveau commandement, il étoit obligé de faire de nouvelles dépenses. Il s'en exemptoit, en faisant quelque présent à ceux qui ayant l'inspection des réparations nécessaires à chaque vaisseau, et de prononcer s'il étoit en état de servir

encore, lui délivroient des certificats qui attestoient que son bâtiment pouvoit tenir la mer. Ces vaisseaux restoient ainsi quelquefois plusieurs années de suite sans activité dans le port de Corfou, et ce n'étoit jamais qu'à la dernière extrémité qu'ils étoient expédiés à Venise. Corfou recevoit de cette capitale tous les câbles, cordages, voiles, etc. pour les vaisseaux, et on y envoyoit chaque année une quantité de ces matériaux usés ou trop endommagés: on peut difficilement se faire une idée des dilapidations qui se commettoient.

Venise n'avoit point de code particulier pour sa marine militaire; on suivoit dans toutes les parties du service, les anciens erremens : les officiers-généraux avoient une autorité sans limites; les *governatori di nave*, ou *sopra comiti di galera*, avoient aussi des pouvoirs très-étendus.

Lorsque la république étoit alarmée par la guerre allumée entre des puissances maritimes, et craignoit pour la sûreté de ses eaux et de ses possessions dans le Levant, elle se hâtoit d'augmenter ses forces navales : on sait qu'elle entretenoit toujours dans l'arsenal de Venise un certain nombre de vaisseaux tout construits, et dont l'armement pouvoit s'effectuer avec célérité. Dans ces occasions, un *capitan delle navi strasordinario*

étoit nommé pour commander en chef la marine : il ne dépendoit en rien du provéditeur-général. Si les puissances belligérantes pressoient la république de s'expliquer sur ses armemens, ou de prendre un parti, sa politique lui fournissoit toujours une défaite : on faisoit naître quelques incidens, dont la suite étoit une rupture avec un des cantons de Barbarie, dont on ne pouvoit redouter les forces ; tout le poids retomboit sur le commerce maritime du Levant. Lorsque les affaires n'exigeoient plus cette guerre d'apparence, on achetoit la paix plus ou moins cher : telle fut la conduite que tint la république pendant la dernière guerre des Russes et des Turcs. Elle rompit avec Tunis, et se servit de ce prétexte pour avoir toujours une escadre d'observation en activité, et éviter de se déclarer en faveur de l'une ou l'autre des puissances belligérantes.

A cette époque, elle confia le commandement de toutes ses forces navales au chevalier Emo, qui se rendit à Corfou avec le titre de *capitan delle navi strasordinario*. Cet amiral, peut-être plus homme d'état que général, se conduisit avec une adresse, une attention qui lui firent éviter jusqu'à la plus petite occasion de compromettre son gou-

vernement. Bien convaincu que la marine étoit le point d'appui de la république, il profita de l'autorité dont il étoit investi, et de la confiance du sénat, pour réformer tous les abus, et refondre, pour ainsi dire, cette marine. Jusqu'alors elle n'étoit composée que de vaisseaux et frégates; M. Emo y ajouta des petits bâtimens, tels que corvettes, cutters, goualettes, propres à tenir la mer, et d'un service plus utile que les schebecks, qui, par une coupe trop fine, et n'étant point pontés, soutenoient difficilement un gros tems. La construction ancienne exigeoit des changemens; M. Emo s'en occupa, et y contribua autant que la constitution vénitienne lui en laissoit la faculté. Il fit admettre dans l'arsenal de Venise des constructeurs et des ouvriers étrangers; il en avoit toujours quelques-uns dans son bord. Il piqua l'émulation des jeunes patrices vénitiens, réprima leur morgue, et les arracha à leurs plaisirs, à leur oisiveté; il les astreignit au même service que nos anciens gardes de la marine. Son attention se porta sur les officiers de marine; il distingua le mérite, l'encouragea, et releva ce corps en obtenant du sénat des grades militaires. Le service des galères, à-peu-près nul et très-dispendieux, fut fait par des ga-

liotes d'une construction nouvelle. Tirant peu d'eau, allant à la rame, mais d'une coupe et d'un échantillon qui les rendoient propres à tenir la haute mer, ces galiotes avoient jusqu'à cent Esclavons d'équipage : M. Emo y joignit des chaloupes canonnières, portant un canon de vingt-quatre livres de balles. L'avis de cet amiral étoit de réformer entièrement l'*armata sottile*, qui auroit été remplacée plus utilement par une augmentation dans l'*armata grossa*. Son projet n'eut point de succès : il auroit ôté à la république un nombre de places destinées pour une partie de la noblesse. Ce général ne retira de ses vues utiles, que l'inimitié de bien des patrices, dont l'intérêt auroit été sacrifié au bien public. M. Emo ne négligea point non plus le sort du matelot : il fit augmenter la solde, et réprima autant qu'il put les abus des officiers ; il fit donner des vêtemens complets pour l'hiver et pour l'été à chaque matelot, et établit à Corfou un hôpital de marine. Il eût bien desiré tirer tout le parti dont étoit susceptible le port de Gouin, mais la constitution vénitienne l'arrêtoit, pour ainsi dire, à chaque pas. M. Emo, sentant tout le vice de la manière d'armer et d'équiper les vaisseaux, se proposoit d'augmenter le nombre des matelots, et de mettre les gar-

nisons à-peu-près sur le même pied que dans les autres marines. Son intention étoit de former des Esclavons des compagnies de troupes de marine. Les autres troupes auroient été ainsi uniquement employées au service de terre. Il est certain que la Dalmatie pouvoit fournir pour la marine des soldats d'autant plus utiles, qu'ils étoient en même tems marins. Cet amiral s'occupoit d'un code de marine, dont les ordonnances auroient été extraites des meilleurs réglemens sur cette partie, lorsque la mort l'enleva à la république. Il termina ses jours à Malthe : on prétend qu'il fut empoisonné ; soupçon auquel ne donnoit que trop de probabilité le degré de crédit que s'étoit acquis ce général, et qui portoit ombrage au sénat.

A sa mort, M. Gondolmer, qui avoit servi dans toutes les campagnes de M. Emo, prit le commandement de la flotte vénitienne. Il étoit loin d'avoir les vues politiques et les talens de son prédécesseur : aussi la marine retomba-t-elle avec une rapidité étonnante dans le néant.

J'ai remarqué que, même du tems de M. Emo, les insulaires ne servirent jamais sur les vaisseaux de la république.

Dans les cas où ils étoient requis pour le service, ils armoient eux-mêmes des bâtimens à leurs frais, et en composoient les équipages.

CHAPITRE XI.

Culture et productions des terres. Industrie. Navigation. Commerce.

L'ÉTENDUE de l'île de Corfou est d'environ soixante lieues, et sa population se monte au plus à soixante mille ames. Le cinquième habite la ville; le reste est répandu dans les campagnes et sur les côtes. Si l'on suit les divers événemens consacrés dans les annales et l'histoire la plus reculée des Corfiotes; si l'on suit également les diverses révolutions qu'ils ont successivement subies dans les tems postérieurs, on sera convaincu que cette population a été nécessairement beaucoup plus considérable. Cette vérité est prouvée dans le tems heureux où la Grèce, partagée en une infinité de petites républiques indépendantes, brilloit également au sein de la paix et dans le tumulte des guerres. Nous avons vu Corcyre tenant pour ainsi dire l'empire des mers, résistant presque seule aux forces réunies de la Grèce pour sa ruine, triomphante enfin d'ennemis nombreux et d'une valeur reconnue. Lorsque Rome, parvenue au faîte de

la grandeur et de la gloire, fut comme inondée par ces armées innombrables de Barbares; lorsque des guerres internes, plus cruelles encore, déchirèrent son sein, les Corfiotes auroient-ils été en état de signaler leur zèle et leur fidélité par des secours d'hommes si souvent renouvelés? L'empire d'Orient, agité des violentes secousses qui le bouleversèrent enfin, ne vit-il pas plus d'une fois ses côtes couvertes d'escadres sorties du port de Corcyre, construites, armées à ses seuls frais, équipés de ses seuls habitans? Vivant sous les lois de princes particuliers, devenue ensuite une des provinces des états des rois de Naples, et successivement de la république de Venise, ses efforts ne sont-ils pas une preuve du degré majeur de sa population? J'en ajoute une qui suffiroit seule pour établir cette vérité d'une manière incontestable : on ne voit aujourd'hui dans l'île de Corfou qu'une seule ville; elle en comptoit autrefois plusieurs beaucoup supérieures, et par la grandeur, et par la magnificence. Les ravages des guerres, d'autres fléaux, d'autres révolutions au-dessus de la force et de la prudence humaine, ont insensiblement diminué le nombre de ses habitans.

Beaucoup plus nombreux autrefois, ils trouvoient chez eux non-seulement les moyens

de vivre dans l'aisance, mais encore un superflu, dont ils pouvoient aider leurs voisins : leur ancienne abondance les mettoit en état d'avitailler des armées entières de peuples alliés. Lorsque l'ambition souffla le feu de la discorde entre les Pompées et les Césars, arma Octavien et Antoine, ceux de ces hommes célèbres dont la cause avoit été embrassée par les Corfiotes, virent plus d'une fois la faim éloignée de leurs camps, par les secours qu'ils en recevoient. Dans des tems moins éloignés, Corfou ne nous présente point le tableau affreux des ravages de la famine ; ses ressources seules la mettoient à l'abri de ce fléau. Aujourd'hui, elle est pour ainsi dire à la discrétion des peuples qui l'avoisinent, pour presque tous ses besoins de première nécessité. Le sol n'a point changé de nature ; sa fertilité, la douceur du climat n'ont pu être détruites, ni même altérées par les événemens funestes qui, à l'abondance, ont fait succéder un état d'indigence ; je dirai presque d'existence précaire. La terre seule a perdu les bras nerveux qui secondoient ses efforts : des secours, des encouragemens n'ont point, ou trop foiblement ranimé l'agriculture languissante. Le gouvernement vénitien avoit établi une loi qui donnoit la propriété d'un terrain demeuré en friche pendant cinq ans,

à celui qui dénonceroit cet abandon. Ce réglement étoit nul, parce qu'il n'accordoit pas en même-tems des moyens de le mettre en exécution. Corfou ne peut nourrir ses habitans; elle ne leur donne des blés et autres grains et de vins, que pour quatre à cinq mois de l'année. Les huiles, le sel fournissent au-delà de leur consommation, et sont les seuls articles de commerce. La pêche leur offre une ressource abondante; la chasse n'est pas d'un grand secours. Le jardinage est encore loin du degré de perfection dont il seroit susceptible. Pour tout le bétail, l'insulaire est absolument dépendant de ses voisins. Il entretient seulement quelques troupeaux de chèvres, dont le lait est employé à faire des fromages.

L'agriculture, le premier de tous les arts, en est en même-tems la source, et en règle les progrès. Elle fournit à tous les peuples les moyens de s'entr'aider mutuellement : l'un abonde en genres qui manquent chez un autre; d'autres articles le rendent à son tour dépendant. C'est du plus ou du moins d'abondance dans ses productions physiques, qu'une nation retire le plus ou le moins d'avantages de ses relations avec ses voisins. Ces relations eurent pour premier principe les besoins réciproques qui arrachèrent l'homme à ses sombres retraites, et le forcèrent de

chercher un remède contre ses maux dans les ressources et les douceurs de la société : elles se fortifièrent et s'accrurent progressivement. Tel est le commerce qui lie les peuples entre qui les mers les plus vastes et les plus orageuses, les usages, le langage le plus opposés avoient mis une barrière, que le génie et le courage ont su vaincre. Jetons un coup-d'œil sur celui d'une île où la nature ne demande que le secours de l'activité et de l'industrie pour enrichir ses habitans. Le produit principal est en huile d'olives, et s'élève, année commune, à 250,000 jarres, dont le prix le plus ordinaire étoit de 11 francs de notre monnoie : la valeur totale de cette récolte étoit donc de 2,750,000 liv. Sur cette somme, en prélevant 750,000 liv., pour la consommation des habitans, qui ne peut qu'être considérable dans un pays où l'on ne fait usage que d'huile dans la cuisine, et pour la lumière, le commerce de cette denrée se réduisoit à 200,000 liv. Le produit des salines, la consommation de l'île prélevée, donnoit environ 80,000 liv. à ces deux sommes, l'insulaire ajoutoit à-peu-près 50,000 liv. qu'il retiroit de ses liqueurs et des poteries de terre. La dépouille des troupeaux, tant de gros que de petit bétail, pouvoit aussi donner une somme de 50,000 liv. 2,180,000 liv., étoient donc

l'ensemble des richesses locales des Corfiotes, dont ils payoient les productions naturelles et de l'industrie qu'ils recevoient de l'étranger.

Pour les premiers, ils étoient tributaires de la Turquie de plus de 1,500,000 liv., que leur coûtoient les blés et autres grains, les bestiaux, les volailles même qu'ils en tiroient. 660,000 liv. ne pouvoient payer les articles que leur fournissoit l'étranger, soit pour le vêtement, soit pour les autres besoins enfans du luxe et des vices. On faisoit monter la somme des importations à plus de 2,500,000 liv. : elle surpassoit ainsi de 480,000 liv. celle des exportations.

Ce vuide devoit être rempli par les gains d'un petit nombre d'insulaires, qui chaque année passoient en Turquie, où ils venoient cultiver les terres, moissonner les récoltes d'un voisin dont l'indolence leur offroit une ressource; par les gains du navigateur, par les profits de l'industrie, par les avantages que donnoient des objets exportés des pays turcs, et réexportés en diverses places d'Italie.

Le gain du Corfiote qui arrosoit de ses sueurs les champs de ses voisins, n'étoit-il pas plutôt une vraie perte ? Seroit-ce donc un bénéfice que de laisser en friche le sol naturel, pour aller fertiliser une terre étrangère ? Le paysan revenoit, je le sais, avec la récom-

pense de ses fatigues : eût-elle été moindre si ses bras eussent travaillé la terre qui l'avoit vu naître ? Son ardeur auroit-elle été moindre lorsque ses mains actives auroient amélioré son propre bien, que lorsqu'il alloit souvent, au risque de sa vie, seconder les opérations de la nature chez un peuple dont les facultés physiques et morales sont comme enchaînées par le despotisme ? Le motif qui engageoit le Corfiote à s'éloigner ainsi de sa patrie pour quelque tems, n'étoit point l'ingratitude ou le peu d'étendue du terroir, mais le manque de facultés qui paralysoit son activité, et le réduisoit à recueillir les dons de la nature sans pouvoir augmenter ses bienfaits par son travail. Presque toutes les terres sont entre les mains du plus petit nombre de la population : la plupart des propriétaires sont privés de tout ce qui est nécessaire pour en étendre la culture : ils en tirent leur subsistance personnelle, mais non un superflu qui les mette en état de payer les travaux du paysan qui en développeroit la fécondité.

Le navigateur contribuoit aussi à remplir le vuide des productions naturelles. Oui, sans doute ; mais n'auroit-il pu aller au-delà ? Les mêmes révolutions qui ont miné insensiblement la population, qui ont porté des coups

funestes

funestes à la culture des terres, ont également amené la décadence de la marine corfiote. Les descendans d'un peuple que ses courses sur mer distinguoient sous les Grecs de l'âge d'or, qui conserva ses avantages à l'ombre du pavillon des Romains, qui maintint long-tems après la supériorité sur ses voisins, sont aujourd'hui réduits à quelques barques qui font le cabotage d'une île à l'autre, et à deux ou trois petits bâtimens de deux à trois cents tonneaux, qui font les voyages des côtes d'Italie et du Levant.

L'industrie pouvoit aussi contribuer à dédommager le Corfiote du manque de productions. Quelle foible ressource ! Pour que l'homme soit industrieux, il lui faut les matériaux nécessaires pour exercer ses talens ; s'il ne les a pas chez lui, il est nécessité de recourir à ceux qui les possèdent : pour les obtenir, il lui faut des moyens ; et où le Corfiote les auroit-il trouvés ? Si autrefois les ouvrages sortis de ses mains l'enrichissoient aux dépens des peuples qui les admiroient, seroit-il impossible de rappeler ces avantages ? seroient-ils perdus pour jamais ? En changeant de maîtres, le génie ne s'est point anéanti ; il n'est qu'enseveli dans une espèce de léthargie.

Des genres exportés des pays turcs les

plus à portée, et réexportés en d'autres places, pouvoient fournir des gains qui auroient soldé la dette du Corfiote envers ses voisins. J'accorde qu'ils pussent remplir cet objet; mais il restoit toujours la possibilité d'étendre ces spéculations. La manière dont se faisoit le commerce, la voie par laquelle les produits étoient exportés, et les sources qui fournissoient les articles d'importation développées, on aura la preuve de la nécessité de l'état peu aisé de l'insulaire; on sera également convaincu qu'il est susceptible d'un sort plus heureux.

Les progrès des autres peuples dans la navigation et le commerce, la découverte du cap de Bonne-Espérance, ont enlevé à la république de Venise sa prépondérance sur mer. Toutes les autres nations étoient comme ses tributaires pour les articles de l'Inde : leur activité les a affranchis de cette dépendance. Les objets qu'ils tiroient de Venise à des prix qu'elle seule régloit, ils ont été les puiser dans leur première source; ils ont gagné sur la valeur la quantité et la qualité, et se sont perfectionnés en même-tems dans l'art de dompter les élémens, et de se procurer, d'un pays éloigné et bien différent du leur, les douceurs que le sol naturel leur refusoit. L'industrie de Venise, ses manufactures de glaces

et de dentelles, ses ouvrages en acier qui lui donnoient un ascendant si marqué sur les autres nations, ont éprouvé les mêmes révolutions que sa marine et son commerce. Les peuples qu'elle étonnoit par ses lumières, se sont éclairés; leur avancement aussi rapide qu'étendu dans tous les arts, a été la cause destructive de son industrie. Ces pertes étoient compensées en partie par les productions variées de provinces vastes et fertiles : ne pouvant plus donner avec avantage ses propres ouvrages, elle livroit les matériaux dont elle se servoit. Des guerres malheureuses l'ont privée d'une partie de ces ressources. Candie, Chypre, la Morée passées sous le joug ottoman, la diminution de ses possessions lui a nécessairement ôté la prépondérance qu'elle avoit dans les mers du Levant; son pavillon ne s'y est plus montré qu'en concurrence avec celui de nations puissantes, et dont elle ne pouvoit soutenir long-tems la rivalité. Réduite à ses seules îles, elle a cherché à en développer les productions, non à l'avantage de leurs habitans, mais à celui de la capitale. La république avoit adopté le systême qui n'a que trop eu de crédit chez les nations qui ont poussé les limites de leur puissance au-delà des mers : à leur imitation, elle a regardé ses possessions du Levant comme de-

vant uniquement contribuer à enrichir Venise par les productions, et à soutenir son industrie languissante par leur consommation. Je puis ajouter aussi que la voix de l'oppression, l'emportant sur celle de la saine politique, avoit persuadé que des peuples, dans un état presque de gêne, seroient plus faciles à gouverner. Qu'il seroit aisé de prouver le contraire ! Sur l'intérêt seul de la métropole, ont été basées toutes les lois relatives à l'exportation des productions et aux importations des îles. L'huile et le sel, les deux principales, pour ne pas dire uniques, productions de l'île de Corfou, ont été réservés exclusivement pour Venise. Le propriétaire, privé de concurrence d'acheteurs, a donc subi la loi du négociant vénitien : pouvoit-elle être à son avantage? Celui-ci ajoutoit au premier gain qu'il faisoit sur le prix, celui de la réexportation en Allemagne du surplus de la consommation de la capitale. Je m'attends que l'on m'objectera que les prix croissoient aussi à Venise; mais je répondrai que cet accroissement étoit l'ouvrage de la rivalité, de la mésintelligence de quelques comptoirs particuliers; et il n'en est pas moins évident que cette augmentation eût été bien supérieure et bien plus sûre, étant produite par la concurrence d'acheteurs étran-

gers. Supposons que l'union puisse avoir lieu entre des négocians qui s'attachent à élever leur fortune sur les ruines de leur rival : que seroit devenu le propriétaire de l'huile ? Si les spéculations de simples particuliers sont si difficilement d'accord, la rivalité sera-t-elle moindre entre des nations entières ? Accordons que la voie que prenoient les huiles de Corfou, pût ne pas être onéreuse au propriétaire : voyons s'il en sera de même du canal par où elles passoient. Des juifs, toujours guidés par leur intérêt personnel, ont pénétré dans Corfou ; soutenus de leurs majeurs établis à Venise, ils ont formé des comptoirs où l'insulaire est venu déposer le fruit de ses travaux, et recevoir ce qui lui manquoit : ces êtres avides avoient eu insensiblement le secret de devenir comme les arbitres de la fortune et des biens d'une population : comme par-tout ailleurs, ils ont eu, à Corfou, des commencemens foibles, ont essuyé des vexations faites pour les rebuter, si la soif des richesses n'avoit soutenu en eux cette persévérance qui les a fait triompher des obstacles que leur opposoient tantôt la politique du gouvernement, tantôt les caprices du peuple, qui se porte si aisément à des excès. Ces juifs ont suivi, d'un œil attentif, les progrès rapides du luxe ; ils ont réglé leur conduite

sur le goût toujours croissant des riches pour les commodités de la vie ; adroitement ils ont servi et nourri ces inclinations, et, par des avances faites à propos, ils ont réduit les propriétaires des terres à devenir leurs débiteurs. Leurs produits étoient la seule monnoie dont ils pouvoient solder cette dette : le juif en a fixé arbitrairement la valeur. Le luxe a enfanté l'aversion pour l'application. L'insulaire a voulu jouir, mais sans acheter ses jouissances au prix de ses fatigues. Les juifs ont pourvu à ses goûts, et il les a payés avec usure. Ils ont voilé aux yeux du peuple ce que leur commerce pouvoit présenter d'odieux, en renonçant aux petits articles en faveur de quelques habitans qui s'en affectèrent, et en leur abandonnant le gain du détail des importations. A cette espèce de monopole qui rétrécissoit les facultés du Corfiote, se joignoient les vexations des représentans de la république et de leurs subalternes, qui, profanant l'autorité qui leur étoit confiée, ne s'en servoient que pour améliorer leurs fortunes. Le citoyen fixé dans la ville, et ordinairement le plus aisé, étoit celui qu'ils dépouilloient. En se voyant ravir une partie de ses biens, il conservoit toujours le goût de la dépense qu'entretenoit la vanité ; il avoit beau se chétiver dans l'intérieur de sa famille, pour pa-

roître avec un extérieur plus brillant, ses économies ne pouvoient lui fournir les sommes suffisantes pour payer le colon qui lui auroit donné son travail. Ce qu'il éprouvoit de la part de ceux qui devoient le gouverner et non le dépouiller, le portoit à employer quelque moyen de dédommagement; il levoit à son tour le bras de l'oppression sur le paysan qui dépendoit de lui. Quelques présens lui valant l'appui de ceux dont il imitoit la conduite, il ne craignoit point le ressentiment des victimes qu'il accabloit pour fournir à ses fantaisies. Comment l'agriculture auroit-elle fait des progrès? comment l'habitant de la campagne n'auroit-il pas déserté une terre dont il n'avoit pas la liberté de tirer sa subsistance? Si la culture des terres est mourante, comment l'industrie sera-t-elle en vigueur? Si nous pouvions admettre que la seconde fût indépendante du secours de la première, pourrions-nous en même-tems nous persuader que les arts naissent et se maintiennent malgré la force et les contrariétés du gouvernement?

L'oppression qui entrave l'agriculture et l'industrie fait en même-tems tomber le commerce maritime et la navigation. Balançons présentement la somme des exportations et des importations.

La première étoit de 2,180,000 liv. : les huiles et le sel entroient dans cette somme pour 2,080,000 liv., qui passoient exclusivement à Venise. On a vu pour qui ce privilége étoit utile. La valeur des articles pour lesquels l'insulaire jouissoit de la liberté du commerce, se montoit à 100,000 liv.

Le total des importations étoit de 2,500,000 liv. Le bénéfice majeur étoit dévolu à la Turquie, et son voisinage la mettoit à l'abri de toute concurrence. Venise retiroit au plus 200,000 liv. de ses importations à Corfou. Trieste, Livourne, Senegagle, et divers autres ports d'Italie et de la Méditerranée, retiroient de leurs envois 280,000 liv. Les avantages dont jouissoient ces places, dans la balance de ce commerce, auroient dû être le bénéfice des spéculations des négocians de Marseille. Cette vérité est évidente. Les articles importés à Corfou étoient tous relatifs aux besoins factices, au luxe introduit chez l'insulaire. Ces articles étoient-ils le produit du sol et de l'industrie de l'Italie? Non; elle les recevoit presque tous de Marseille. Si le Corfiote se fût adressé directement à la première source, n'auroit-il pas gagné les frais de première et seconde main, qu'il payoit nécessairement aux places où il alloit chercher, ou dont il recevoit ses besoins?

Nous venons de voir la somme des exportations et des importations : examinons présentement celle des droits qu'en retiroit la république.

L'huile étoit assujétie à une douane, qui varioit suivant la qualité du négociant qui faisoit les expéditions. Elle étoit de 15 p. $\frac{0}{0}$ pour l'insulaire, de 16 p. $\frac{0}{0}$ pour tout Vénitien, et de 18 p. $\frac{0}{0}$ pour l'étranger qui, s'établissant dans l'île, auroit suivi cette branche de commerce : elle étoit entièrement entre les mains des juifs, tous de Venise : calculant donc ces droits à raison de 16 p. $\frac{0}{0}$, la somme sur l'exportation des huiles étoit de 220,000 liv.

Le sel payoit 9 p. $\frac{0}{0}$, et rapportoit.. 7,200 liv.

La douane des autres articles étoit de 4 p. $\frac{0}{0}$: la somme s'élevoit à . . . . 4,000 liv.

231,200 liv. étoient l'ensemble de ce que Venise retiroit des exportations de Corfou.

La douane sur les marchandises importées, étoit de 6 p. $\frac{0}{0}$ pour celles venant de Venise, et de 8 p. $\frac{0}{0}$ pour celles que l'on recevoit de l'étranger.

Les articles importés de la Capitale donnoient . . . . 12,000 liv.

Ceux venant de l'étranger produisoient . . . . 184,000 liv.

196,000 liv. étoient le total des droits prélevés sur les importations, et 427,200 liv. celui de tous les droits sur le commerce.

Si l'on réfléchit sur la nature de ces droits, on ne pourra s'empêcher de les regarder comme un ajouté aux causes destructives de la culture des terres et du développement de l'industrie et du commeree des insulaires. Un des encouragemens qui étend le plus les progrès des productions locales, c'est sans contredit la facilité qu'a le colon d'extraire le surplus de sa consommation. Les huiles étoient la fortune du Corfiote ; mis à part le tort qu'il recevoit de la nécessité de les porter exclusivement à Venise, il payoit des droits qui ne pouvoient qu'augmenter ses pertes. Il n'en est pas de ces droits comme de ceux dont on charge des articles dont la sortie seroit préjudiciable au bien général. Dans ce cas, ils eussent été trop foibles pour arrêter les spéculations dans des circonstances où le prix de la denrée montant chez l'étranger, auroit encore donné du gain : ils n'étoient point au contraire assez modérés sur un objet qui d'une province de l'état passoit infailliblement dans la capitale. Ils avoient été calculés d'après la nécessité de retirer des sommes qui, si elles ne donnoient point un bénéfice, pouvoient au moins balancer les dé-

penses qu'exigeoit la possession de Corfou. L'huile, la principale et pour ainsi dire l'unique production de l'île, avoit été assujétie à cette douane trop forte, et qui, diminuée, eût été d'un plus grand rapport, en facilitant et étendant la culture des terres. En ajoutant à ces sommes celle que donnoient les impositions réparties sur la population, la république de Venise retiroit au plus 600,000 liv. de l'île de Corfou : ses dépenses pour le gouvernement, les troupes et la marine, étoient de plus du double de cette somme. Celle que fournissoient les autres îles étoit employée en partie, mais ne suffisoit pas pour remplir le déficit. Venise étoit obligée d'envoyer chaque année une somme considérable pour y suppléer. La république eût pu s'épargner, ou au moins diminuer de beaucoup ces déboursés, en réprimant les dilapidations énormes qui se commettoient dans toutes les classes de l'administration.

Toute possession dont l'entretien nécessite des avances annuelles, est dès-lors onéreuse. Corfou étoit dans ce cas pour Venise : l'utilité de sa position, qui la rendoit le boulevard des provinces d'Italie contre les tentatives du Turc, étoit donc l'unique dédommagement. Le mal n'étoit pas sans remède : l'étendue, le sol, le climat, tout pouvoit contribuer à en

assurer la facilité et le succès. Il ne falloit que changer le sort de l'insulaire, et qu'il ne fût plus réglé sur des principes aussi injustes que funestes. Que des gouverneurs guidés par la soif de l'or, n'eussent plus profité de son éloignement de la métropole pour s'engraisser de sa substance : que des secours généreux, que des réglemens émanés de la sagesse eussent détruit les entraves qui étouffoient l'agriculture, qui opprimoient le commerce, et éloignoient les arts, Corfou eût dédommagé avec usure ses bienfaiteurs. La liberté redonnant la vie, le mouvement à des bras exténués, engourdis par le besoin, bientôt la campagne n'eût plus présenté que le spectacle aussi riche qu'agréable de l'abondance. Si l'insulaire ne se fût point encore entièrement affranchi de la dépendance où il est de ses voisins pour ses besoins physiques, il eût diminué sensiblement la somme du tribut qu'il lui paye. Les progrès de la culture des terres auroient développé et étendu ceux du commerce et de l'industrie. Le colon heureux, en portant au négociant le fruit de ses travaux, en auroit reçu en échange ce qui lui manquoit pour le nécessaire, pour l'agrément même. Ses lumières augmentées par son activité et son application, il auroit poussé plus loin ses relations

avec les autres nations. Il n'eût plus porté avec indifférence, ou plutôt avec crainte, ses regards sur des peuples qu'il touche, pour ainsi dire. Il eût vu dans les Albanois une nation barbare et ignorante, vivant de rapines. Ce caractère, loin de porter l'effroi et le découragement dans son ame, y auroit fait naître le sentiment si doux de l'espérance. En jetant un coup-d'œil sur les révolutions opérées par le commerce chez des peuples dont les mœurs, le caractère, les usages étoient des obstacles bien supérieurs, il en eût conçu la possibilité et la certitude du succès. Calculant leurs productions physiques et leurs besoins; en tirant parti des premières, il auroit fourni aux seconds. Etudiant leurs goûts, leurs inclinations, il auroit su les favoriser, les augmenter à son avantage : ses liaisons de commerce, ses spéculations, en l'enrichissant, pouvoient encore être couronnées de la gloire de dompter ces cœurs féroces, de rendre ces côtes si souvent arrosées du sang des navigateurs, un refuge assuré contre les fureurs des élémens.

L'homme industrieux ne fût plus demeuré dans l'inaction; son génie prenant un libre essor, eût dirigé les mains actives.

L'habitant des bords de la mer, profitant des richesses qu'elle lui présente, la pêche

si abondante dans ces parages, eût cessé d'être entre les mains de quelques Napolitains, qui viennent d'Otrante lui faire payer son propre bien. En fournissant à sa consommation, elle pouvoit encore devenir une nouvelle source de richesses, qui eût affranchi l'insulaire des sommes qu'il paye à l'étranger qui lui fournit les morues, les harengs, les caviars et autres salaisons. La consommation en est très-considérable dans un pays où l'année est remplie d'une infinité de carêmes toujours observés avec cette exactitude, ce scrupule, fils de l'ignorance et des préjugés; peut-être les progrès auroient-ils été plus loin. A tous ces avantages, ajoutons un bien qui intéresse l'humanité entière; la destruction de la piraterie. L'approche de ces côtes, le repaire du brigand, dont l'impunité autorise et accroît les crimes, fait trembler le navigateur. Il préfère de lutter contre l'effort des tempêtes, de défendre ses jours contre la fureur des flots prêts à l'engloutir dans leurs abîmes, à une mort plus cruelle encore, au sort affreux d'arroser de son sang une terre où la providence lui marquoit un asile.

L'homme est né avec le penchant au vice, et sent en même-tems une voix interne qui l'appelle à la vertu. La crainte du châtiment retiendra sa première inclination; s'il ne fait

pas le bien, il ne fera pas le mal. Conservera-t-il son innocence, lorsque le besoin lui rappellera que la première loi que l'Etre-suprême a gravée dans son cœur, est l'obligation de sa conservation personnelle? La crainte, ce sentiment, l'ouvrage de la tyrannie, l'arrêtera-t-elle, lorsque ses yeux hagards se porteront sur une famille qui lui reprochera l'existence funeste qu'elle lui doit? Il ne peut ouvrir le sein de la terre qui le porte; il ne peut en tirer sa subsistance; son courage se changera en fureur : ses forces exténuées se ranimeront; il deviendra cruel par nécessité, et bientôt scélérat par habitude.

Peuples, pour qui la nature a tant fait, puisse-t-on ne plus lire sur vos fronts abattus que vous partagez encore le sort du reste de la Grèce! Ces monumens anciens, restes précieux de sa première splendeur, excitent notre admiration : nous passons de ce sentiment si doux à celui de la douleur, en la voyant aujourd'hui ensevelie dans les ténèbres de l'ignorance et de la barbarie, gémissante, humiliée, accablée du joug du despotisme!

CHAPITRE XII.

Caractère et Mœurs.

De la diversité du caractère national chez les peuples anciens et modernes, est née la différence du culte, de la législation, du gouvernement, de l'éducation et des mœurs. Sous un ciel doux et serein, placé sur une terre vaste et féconde, l'Egyptien eut une ame sensible et élevée; les bienfaits de la nature décidèrent ses affections, dirigèrent son imagination. Isis et Osiris étoient les divinités auxquelles il offroit l'hommage de ses vœux : l'une présidoit à la culture des terres, l'autre protégeoit ses richesses. Le Nil eut ses autels; les animaux domestiques, les végétaux même furent adorés : on divinisa les monstres que l'on craignoit. Chez ce peuple, le gouvernement étoit émané de la religion : l'éducation, les mœurs, tout suivoit le premier principe. Les sciences, les arts naquirent; elles ajoutèrent au bonheur de l'Egyptien. Lorsque les ravages des guerres, lorsque le bras destructeur de la tyrannie les chassa de leur sol natal, elles

cherchèrent

cherchèrent un asile dans le sein paisible de la Grèce. Leur bénigne influence fit plus ou moins de progrès, suivant le caractère national des différentes petites nations qui la peuploient: ils furent rapides dans Athènes. L'habitant joignoit à une conception facile, une ame toujours portée aux jouissances et aux plaisirs. Apollon, Minerve et Vénus furent les divinités chéries; leurs temples étoient les plus fréquentés, leur culte le plus vénéré. Les lois de Solon respirèrent l'humanité et la douceur : l'aréopage, qui décidoit des différends du citoyen, devint bientôt le tribunal où les peuples voisins, éloignés, amis, ennemis même, vinrent porter leurs causes. Les sciences et les lettres furent l'occupation principale de la jeunesse.

Le Spartiate, né avec un caractère dur et mélancolique, avoit un culte barbare. Diane présidoit à la chasse qui nourrissoit le Lacédémonien; elle étoit sa première divinité, et ses autels fumoient du sang humain. Licurgue, doué d'une ame forte et sensible à-la-fois, parvint à donner des lois, où, cherchant à assurer le bonheur de ses compatriotes, il proscrivit les richesses, établit l'égalité, et les mit à l'abri du poison du luxe introduit chez ses voisins. Ce ne fut pas sans peine qu'il réussit à humaniser

la religion, en détruisant des sacrifices où un prêtre féroce cherchoit dans les entrailles fumantes encore de son semblable, d'horribles oracles; il fut obligé de les remplacer par une cérémonie où la nature et l'humanité étoient également lésées. Un enfant battu de verges arrosoit de son sang l'autel de la déesse : le bruit des instrumens, les chants d'une mère dénaturée par la religion, étouffoient les cris que la douleur arrachoit à cette innocente victime. Tandis qu'Athènes s'attachoit à cultiver l'esprit et le cœur, Sparte n'étoit affectée que du soin de former le corps. La jeunesse, entièrement occupée d'exercices violens, où elle apprenoit l'art funeste de détruire ses semblables, étoit en même-tems dressée de bonne heure au vol et au mensonge; la mal-adresse seule étoit punie.

Les Phéaciens, les premiers habitans connus de l'île de Corfou, environnés de mers, s'adonnoient entièrement au commerce et à la navigation : ils cultivoient les arts; c'étoit aux pieds de Neptune, de Minerve et des divinités pacifiques, qu'ils portoient leurs offrandes : le même esprit de douceur avoit dicté leurs lois, et régloit l'éducation de la jeunesse.

Rome conquérante, conservant le caractère

de férocité et d'ambition de ses fondateurs, n'éleva des temples qu'aux dieux de la foudre et des combats : la victoire fut divinisée, et des dépouilles teintes du sang de l'ennemi étoient consacrées sur ses autels. Rome fut long-tems sans code de législation, et toute l'éducation de la jeunesse consistoit à bien manier des armes.

Chez les peuples sauvages, la nature seule règle le culte, donne des lois, et décide le genre d'éducation d'après les besoins. Défendre ses jours, respecter ceux de son semblable, voilà toute la législation ; acquérir des forces pour dompter des bêtes féroces, se nourrir de leurs chairs, se couvrir de leurs dépouilles, voilà l'unique but de l'institution.

Lorsque l'ambition ou la nécessité armèrent l'homme contre l'homme, les peuples conquis perdirent presqu'entièrement le caractère qui les, distinguoit, en passant sous un joug étranger. L'esprit, la religion, les lois, les usages, le langage du vainqueur, furent adoptés par le vaincu.

L'Egypte, le berceau des sciences et des arts, tomba dans la barbarie et l'ignorance, accablée des chaînes des despotes qui l'avoient ravagée et conquise : la Grèce eut le même sort sous les Romains.

Rome, tirée des erreurs du paganisme, renversa les autels de ses dieux, pour arborer sur leurs ruines l'étendard du christianisme. Des lauriers ensanglantés n'eurent plus le même prix à ses yeux : elle devoit régner sur les cœurs; son empire devoit être celui de la douceur; heureux, si l'ambition ne l'eût jamais aveuglée!

Quel tableau nous offre aujourd'hui la Grèce, dans les fers du stupide et barbare Ottoman! Nous cherchons les descendans de ces héros célèbres par leurs vertus dans la paix, par leur valeur et leurs talens dans la guerre, et nous ne trouvons qu'un peuple esclave, dont l'ame abrutie a perdu son ancienne énergie, qui a tous les vices de ses ancêtres, sans en avoir la moindre vertu, dont les bras sont énervés par l'inaction et le besoin.

Que nous présente la postérité des Phéaciens? Une nation superstitieuse par religion, ignorante par le manque de moyens, superbe par ignorance, indigente par indolence, indolente, ennemie du travail par indigence, cruelle par inclination et l'assurance de l'impunité, perfide et fausse par foiblesse. Un tableau aussi triste changera ; l'insulaire redeviendra ce qu'il étoit autrefois, dès le moment qu'un gouvernement sage et éclairé

ne lui dictera plus que des lois basées sur les vertus sociales, et tendantes au bien général. Qu'il m'eût été doux de présenter au lecteur l'image riante de cette heureuse révolution !

CHAPITRE XIII.

Education.

L'ABONDANCE des productions locales décide du plus ou du moins d'aisance d'une population; mais rien ne contribue plus à son bonheur, rien ne mérite plus l'attention d'un gouvernement sage et actif, que l'éducation de la jeunesse. C'est un soin, c'est un devoir paternel, où l'intérêt des dépositaires de la confiance et de l'autorité publiques se trouve lié à l'obligation. D'après ces principes incontestables, sentis et devenus une loi sacrée pour tous les peuples dont la puissance a franchi les limites des mers, plus on devoit attendre des lumières, de la prudence et de l'humanité dont se vantoit le sénat de Venise, plus on devoit être surpris de voir la postérité d'une nation célèbre autrefois, abandonnée sous ses lois aux erreurs, aux ténèbres de l'i-

gnorance. Le Corfiote ne voyoit dans sa patrie aucun établissement destiné à développer dans des cœurs tendres les semences de la vertu, à donner l'essor au génie naissant. Livré à lui-même, les savans du peuple étoient ceux qui étoient parvenus à pouvoir connoître des caractères qui servent dans leur langue à peindre aux yeux les idées de l'ame. Ils en avoient l'obligation à quelques papas grecs, ou à quelques étrangers, qui avoient eu les foibles moyens de lever des espèces d'écoles. Le sexe le plus aimable, et en même-tems le plus foible, partageoit le même sort. Les couvens de filles étoient moins des retraites vénérées, où l'enfance et la jeunesse apprenoient à connoître et à pratiquer le bien, que des prisons obscures, où d'innocentes victimes reléguées par des parens dont le cœur se fermoit au sentiment de la nature, finissoient par s'abrutir entièrement. Moins l'esprit est éclairé, moins sont discernées les nuances du bien et du mal; plus le vice pousse des racines profondes, et étouffe de ses branches orgueilleuses la vertu languissante à ses pieds. La religion voit de ses cérémonies les plus simples, les plus sacrées, naître des superstitions dont l'absurdité même accroît, assure les progrès. L'homme ignorant en interprète l'esprit suivant ses pas-

sions : la vengeance, la trahison, le crime cessent d'être crime, dès le moment que le coupable a offertà l'avance à l'Etre-suprême l'hommage sacrilége d'une prière impie. De là tous les désordres qui déchirent le sein des familles, et étendent au-dehors le trouble et la confusion.

L'éducation étoit réservée à la classe du peuple la plus aisée, à qui la fortune avoit donné les moyens d'aller s'éclairer loin de sa patrie. La solidité, l'impression des principes de cette éducation, ne pouvoient seules la rendre pour toujours inaltérable. Un jeune homme après avoir passé un certain nombre d'années, partie dans les classes, partie dans un monde bien différent de l'île qui lui avoit donné le jour, reparoissoit parmi ses compatriotes. Que rapportoit-il de son voyage? Qu'avoit-il acquis dans son collége? des connoissances? non; mais la méthode pour en acquérir, peut-être même le desir et le goût pour l'application. Tout le bénéfice du tems qu'il avoit consommé dans les sociétés se réduisoit à avoir appris l'art de se présenter, de s'énoncer d'une manière moins gênée : heureux lorsqu'il n'y avoit pas puisé en même-tems le talent funeste de trahir mille fois par jour sa conscience dans des discours étudiés, où le ton et le geste sont si souvent pris pour

la politesse; qui si souvent étouffent la voix de l'homme qui se pique moins de bien parler, que de bien penser. Ce jeune homme étoit à son retour le héros du jour. On admiroit ses connoissances, ses talens, et plus encore son costume d'une mode nouvelle. Tout ce brillant se maintenoit au plus quelques années : du défaut de moyens pour cultiver des talens à peine développés, naissoit le dégoût pour l'application; le jeune homme perdoit ce qu'il avoit acquis; il redescendoit sur la même ligne que ses concitoyens, et ne conservoit qu'un certain extérieur que la vanité entretenoit, et qui devenoit l'objet principal, pour ne pas dire unique, de ses soins. Il s'y attachoit d'autant plus, qu'il décidoit ordinairement la considération dont il jouissoit.

Les deux professions le plus en honneur chez les Corfiotes, étoient celles de médecin et d'avocat : elles jouissoient de la plus haute et de la juste considération chez les Grecs et les Romains, et avoient une influence bien marquée sur le bonheur des peuples. Les disciples d'Hippocrate défendoient la vie de leurs concitoyens contre les maux qui affligent l'humanité, et les arrachoient souvent des bras de la mort. La carrière du barreau ouvroit aux autres le chemin au temple de l'immortalité; ils couvroient de

l'égide de Minerve la vertu, l'innocence que le vice et le crime osoient attaquer. Leurs lauriers n'étoient arrosés que des larmes de la reconnoissance.

La médecine et l'éloquence sont les études des ames sensibles et vertueuses : le prix qu'y attachoient les insulaires, est déjà un mérite et un éloge en leur faveur.

La dépravation des mœurs, le manque d'instruction proviennent ou de la négligence d'un gouvernement inactif, ou de la volonté de ceux qui craignent d'éclairer les peuples, qui sous leur autorité sont des victimes qu'ils oppriment plus aisément. La première source est honteuse et criminelle, la seconde plus barbare encore, puisqu'elle est méditée et réfléchie, et en même-tems fondée sur une politique atroce. L'amour, la reconnoissance sont des liens bien plus forts que le sentiment humiliant de la crainte.

Tel étoit l'état moral des Corfiotes sous les Vénitiens. Les ténèbres, les erreurs de l'ignorance auroient bientôt disparu devant les rayons lumineux de la bienfaisance d'un sage gouvernement. Cette heureuse révolution dictoit les vœux de tout citoyen sensé : on a vu une époque où elle alloit s'opérer; des hommes éclairés s'étoient réunis; il s'étoit formé une espèce d'académie qui devoit

seconder, diriger les talens, exciter l'émulation des insulaires : cet établissement si utile n'a été qu'éphémère ; il lui manquoit la base principale, les secours et la protection du souverain : qu'il les eût accordés, et l'édifice se fût élevé. Il faudroit dans Corfou un collége, où des maîtres choisis, qui devroient leurs places au mérite et non à la faveur, fussent les dépositaires de l'autorité paternelle, consacrassent leur zèle à former de bonne heure des citoyens utiles à la patrie. Il faudroit qu'un père pour qui la fortune s'est montrée avare, ne fût point privé d'une ressource pour ses enfans, qui ne pourroient payer que par leur reconnoissance et leurs progrès les soins qu'ils recevroient. Il faudroit que l'habitant de la campagne eût la consolation de voir ses enfans admis à disputer à ceux de la ville le prix du talent et de la vertu. Il faudroit que des instituteurs, quoique n'ayant que des connoissances bornées aux principes de l'éducation, mais d'une probité, d'une moralité bien reconnues, fussent distribués dans les divers villages, et suppléassent un père, dont tout le tems est employé à cultiver la terre qui le nourrit : le sexe a les mêmes droits. Seroit-il impossible de mettre le sceau à des établissemens si utiles, par un autre

qui en est comme la suite nécessaire ; je veux dire une bibliothèque composée d'ouvrages choisis, où le citoyen de tout âge et de toute condition pourroit cultiver le germe de lumières jeté dans son ame, nourrir son goût pour l'étude, employer utilement pour lui et pour les autres des momens qu'il ne perd que trop souvent dans des plaisirs à-la-fois honteux et illicites ? La république eut-elle trouvé plus d'obstacles que n'en ont rencontrés tant d'autres gouvernemens ? On se rappellera toujours avec une nouvelle satisfaction la mémoire du grand homme qui a créé et consolidé le bonheur des Américains ses compatriotes. Philadelphie n'avoit peut-être pas des moyens majeurs ; une nécessité, des droits plus pressans, la félicité de ses habitans, dirigeoit toutes les opérations. Philadelphie doit au génie, au zèle immortel du célèbre Franklin la fondation d'une bibliothèque, où achèvent de se former des citoyens préparés par une éducation publique.

Corfou, la capitale des possessions du Levant, auroit été comme le centre de l'instruction publique, où seroit accourue la jeunesse des autres îles : l'émulation auroit échauffé et entretenu l'application de tous ces jeunes insulaires ; des prix, des récom-

penses accordés au mérite, auroient en même-tems développé les progrès des talens. Le Céphaloniote, le Zantiote, l'habitant de l'ancienne Cythère, celui de l'île si fameuse par le règne d'Ulysse, seroient retournés dans le pays natal avec de nouveaux titres à l'estime de leurs concitoyens. Des voyages longs et dangereux, des dépenses souvent onéreuses auroient été épargnés : Venise eût vu dans ses îles se former des sujets faits pour la servir avec autant d'utilité, que de zèle et de fidélité.

L'établissement d'une imprimerie dans Corfou devoit mettre le sceau à cette heureuse révolution : l'art qui fixa la pensée, qui transmit à la postérité le génie des grands hommes en tous genres, est, sans contredit, celui auquel l'Europe éclairée a le plus d'obligations. Avec quelle rapidité n'auroit-il pas étendu ses bienfaits chez des peuples doués d'une imagination vive et d'une conception facile! On auroit vu renaître les tems heureux où ces insulaires disputoient aux Grecs du continent les palmes de Minerve, les lauriers d'Apollon.

La politique ombrageuse et sombre de Venise opposoit un nuage épais aux lumières, et l'hydre du despotisme dévoroit pour ainsi dire la vertu languissante. L'im-

moralité, l'ignorance étoient le point d'appui dont se soutenoit dans ces îles la république vénitienne.

CHAPITRE XIV.

Changemens dans les mœurs. Luxe.

Les Corfiotes, en passant sous la domination des Vénitiens, prirent insensiblement une partie des mœurs et des usages de leurs nouveaux maîtres : ils en imitèrent plus aisément les vices que les vertus. La langue même changea. Le grec, hérissé d'une infinité de mots italiens mal-adroitement grécisés, ne fut plus qu'un mauvais jargon : la classe inférieure du peuple de la ville et les habitans de la campagne en conservèrent seuls l'usage. Tout insulaire d'une fortune un peu aisée, ou vivant d'une profession qui le mettoit en relations avec l'étranger, ne s'en servoit que rarement, et ne parloit plus que l'italien, qui, dans sa bouche, souffroit aussi quelqu'altération. Toutes les affaires publiques, et la plupart de celles du commerce, se traitoient dans la langue vénitienne : elle devoit nécessairement devenir sinon domi-

nante dans Corfou, au moins très-commune. Le tems prépara et opéra peu-à-peu des changemens dont les uns contribuèrent au bonheur de l'insulaire en le civilisant, et dont les autres eurent un effet contraire en lui donnant de nouveaux besoins, et le desir de nouvelles jouissances. Cette révolution dans les mœurs, les usages, les goûts, les inclinations des Corfiotes, ne remonte pas à une époque bien reculée : elle fut retardée et comme paralysée dans le tems où Corfou étoit en proie aux troubles, aux agitations, suites des guerres que Venise eut à soutenir. C'est sous les auspices d'une paix entretenue avec soin par la politique vénitienne, que ses progrès furent plus sensibles.

Il n'y a pas plus de soixante ans que le beau sexe gémissoit encore à Corfou dans une espèce d'esclavage. Les femmes passoient leurs tristes jours dans l'appartement le plus retiré : un grillage serré fermoit les fenêtres, et les empêchoit de voir et d'être vues. On étoit, pour ainsi dire, avare même de l'air qu'elles respiroient : elles ne pouvoient se montrer qu'aux yeux de leurs parens. Les filles, jusqu'au moment qui les lioit à un nouveau maître, ne sortoient jamais, pas même pour aller aux églises. Rarement paroissoient-elles dans les réunions qui se for-

moient dans l'intérieur de la famille. Condamnées à partager avec quelques servantes, leur unique société, les fonctions les plus basses du ménage, ces infortunées s'estimoient heureuses d'être admises quelquefois à la table de leurs époux : leur office étoit de les servir ; et ce n'étoit qu'après avoir rempli ce devoir, qu'il leur étoit permis de prendre quelque nourriture. La vie retirée des femmes est de toute ancienneté dans la Grèce ; mais, dans ces tems reculés, cette vie retirée étoit honorée. Une femme commandoit chez elle ; et ses mains n'étoient point avilies par des fonctions serviles. Elles préparoient à un père, à des enfans, à un époux chéri, des gages nouveaux de l'amour le plus tendre ; elles paroissoient quelquefois en public, et leur maintien répondoit toujours à une éducation soignée et à la confiance entière de ceux dont elles faisoient le bonheur. Ce que cette vie retirée, si respectable et si honorée alors, a eu d'odieux et de barbare dans la suite, a été l'ouvrage de la corruption des mœurs. Ces retraites vénérées où les femmes couloient des jours fortunés, se sont changées en de sombres solitudes où ont gémi les tristes victimes de la jalousie et de l'avarice. Un mari, un père de famille croyoit la vertu de sa femme, l'innocence de sa fille à l'abri

de toutes atteintes, en les mettant sous la garde humiliante des vieilles et des verroux. Une femme destinée à ne voir que son tyran n'avoit pas besoin d'un attirail bien dispendieux. Il étoit despote chez lui; il osoit donner des lois à un sexe dont il est si doux d'en recevoir. On ignoroit alors que la vertu est sa garde à elle-même; que les soins de l'éducation préparent et assurent la pureté des mœurs : on ignoroit qu'une femme libre et heureuse n'a rien de plus cher, de plus précieux que l'amour de son époux : on ne concevoit pas ce qui fait le vrai bonheur des familles, cette aimable liberté entre les parens : on ne se figuroit pas un tendre père, dont le retour, après un moment d'absence, étoit une fête dans sa famille : on ne se figuroit pas une épouse chérie volant dans ses bras, des enfans empressés à l'envi de le couvrir de leurs innocentes caresses. Auroit-on pu se former une idée aussi riante, et conserver cette dureté de caractère? Que de désordres naissoient de l'avilissement où l'on tenoit alors le sexe! Quel contraste entre les femmes de l'ancienne Grèce et leurs descendantes! Nous admirons encore les mœurs, le génie et les talens qui distinguoient les premières au sein de leurs familles. Nous nous y transportons; nous les voyons environ-

nées de leurs vertus. Sous leurs doigts la soie, le lin, l'or même prennent mille formes variées. Tantôt les grâces et la pudeur président à leur toilette, voilent leurs attraits d'un vêtement aussi riche qu'élégant : tantôt une broderie magnifique, un superbe tapis, où les couleurs sont admirablement bien mariées et nuancées, occupent leurs loisirs. Là, une tendre épouse est appliquée toute entière à finir une cotte-d'armes où une habile aiguille a formé des dessins variés en la rendant impénétrable aux coups de l'ennemi. L'adresse est ici secondée de l'amour. Peut-on se peindre, sans éprouver la plus douce commotion, une jeune beauté armant un fier guerrier de l'ouvrage de ses mains? Toute autre armure n'eût point tranquillisé ses inquiétudes. La sagesse n'éclatoit pas moins dans les conseils qu'elles donnoient souvent sur des matières bien étrangères aux soins d'un ménage. Cette sagesse, ces lumières, ces talens avoient été remplacés par la plus affreuse ignorance. Les femmes corfiotes n'étoient que des êtres hébétés qui sembloient ne respirer que pour trembler. Comment rapprocher un bas grossièrement tricoté, de cette cotte-d'armes dont la vue nous tiroit des larmes d'attendrissement? Les Grecques de l'âge d'or voyoient leur amour, leur fidélité

récompensés du retour le plus consolant. Leurs descendantes, condamnées à donner des plaisirs sans jamais en éprouver, ne levoient qu'avec crainte et aversion leurs yeux sur ces êtres barbares qui les tenoient dans les fers. Si l'infidélité peut jamais trouver grâce, ces infortunées n'avoient-elles pas en leur faveur tout ce qui pouvoit excuser leurs foiblesses ? Une femme poussée à l'excès est bien ingénieuse ; et ces Grecs, qui prétendoient s'assurer, par l'esclavage, de la vertu de l'aimable sexe qu'ils opprimoient, s'assuroient bien plus de leur déshonneur. Une femme qui a failli une fois, ne craint plus guère le ressentiment d'un mari qu'elle abhorre : elle s'est vengée, ses vœux sont accomplis. La discorde introduite dans le sein des familles répandoit ses ravages au-dehors. Le mari alloit laver sa honte dans le sang de son rival ; la mort de celui-ci étoit vengée par ses parens : c'est ainsi que se perpétuoient des espèces de petites guerres entre les insulaires. Tous ces maux dans la société cessèrent au moment où les femmes virent leur joug se briser, où il leur fut enfin permis d'aimer et d'espérer de l'être. Cette époque heureuse fut amenée par des relations continuelles avec des étrangers, dont les usages et les mœurs s'établissoient insensiblement.

Corfou étoit le séjour d'un grand nombre de nobles vénitiens et d'officiers attachés soit à la marine, soit aux troupes de terre. Plusieurs de ces nobles et beaucoup d'officiers s'unirent par les liens du mariage avec les Corfiotes. Un insulaire croyoit sa famille très-honorée par l'alliance avec un noble vénitien: celui-ci, de son côté, étoit flatté de l'occasion de réparer, par une dot plus ou moins forte, une fortune délâbrée : la femme changeoit aussi-tôt de manière de vivre; elle abandonnoit les usages de son pays pour ne plus suivre que ceux de la patrie de son époux. Sa présence, la peinture de la liberté, le récit de toutes les douceurs dont elle jouissoit, rallumoient dans le cœur d'une parente encore esclave, les desirs et les regrets. Les pères, les maris s'apprivoisoient, pour ainsi dire, sans s'en apercevoir. Les femmes admises à partager les plaisirs innocens et utiles d'une société honnête, en furent le plus bel ornement, et en étendirent bientôt les limites.

Le luxe s'introduisit, mais ne donna à l'insulaire que des jouissances vaines et précaires, qui influèrent sur la décadence de l'agriculture et la valeur des productions locales. Le luxe chez les peuples riches en connoissances et en matériaux pour l'industrie, devient utile; mettant en activité une foule

N 2

de bras qui se dessécheroient dans l'oisiveté et l'indigence, il nourrit les arts; il soutient les manufactures, les métiers; il ouvre une nouvelle route aux richesses locales, et attire celles de l'étranger. Le faste des grands devient la source de l'aisance de cette classe d'hommes leurs égaux par la nature, leurs inférieurs par l'opinion. Il n'en est pas ainsi chez une nation dont le génie n'est point encore développé, ou est comprimé sous le poids du despostime, et qui, parmi ses productions locales, n'en compte aucune propre à alimenter les arts. Le Corfiote le plus favorisé des biens de la fortune quitta le costume national, pour prendre un habit étranger. Cette métamorphose devoit d'autant plus lui plaire, que l'extérieur le rapprochoit de plus près de ceux qui le gouvernoient. Le peuple seul conserva un costume distinctif, reste de celui de ses ancêtres, qui avoit nécessairement déjà subi bien des variations. Un bonnet de laine rouge, un petit gilet court de drap, ou de velours, ordinairement de couleur foncée, garni de fourrure l'hiver, ce gilet de toile pour l'été, avec un double rang de gros boutons d'argent, une culotte extrêmement large, descendante jusqu'au gras de la jambe; une ceinture de laine rouge, ou de soie; des bas de coton; des souliers attachés

avec de très-grandes boucles d'argent : voilà le costume d'un Corfiote. Il laisse croître ses cheveux, qui, tressés, sont relevés dans le pli du bonnet sur le côté. Il porte la moustache, et y est si fort attaché, que le plus grand affront, ou même la punition la plus sensible, seroit de la lui couper. Un long poignard passé dans la ceinture, n'est pas toujours une arme de simple ornement. Dans la saison rigoureuse, il ajoute à cet habillement un capot de grosse étoffe de couleur brune impénétrable à la pluie.

Les femmes ont un corset bien serré, les bras couverts, une jupe toujours d'une couleur tranchante sur celle du corset, un tablier d'indienne à fleurs, sans pièce d'estomac, et des souliers à talons très-hauts. Leurs cheveux sont nattés comme ceux des hommes, mais demeurent pendans; un mouchoir de mousseline blanc très-grand sert de coiffure, et en même-tems comme de mantelet : les femmes d'un certain âge ajoutent à tout cela une longue capotte de camelot de couleur grise.

Les habitantes de la campagne, dont le costume change presqu'à chaque village, ont adopté les ornemens de la dorure et de la broderie : par-dessus le corset, elles mettent une longue camisole souvent de drap d'or

très-plissée, assujétie sur les reins par une ceinture de larges galons d'or, fermée sur le devant par deux plaques d'argent doré, et dont les bouts pendans sur le côté, sont terminés par un très-gros cœur d'argent doré : elles portent aussi à leur col de grandes croix d'argent ou de vermeil : leurs jupes sont bordées en galons d'or ou d'argent; leurs souliers n'ont point de talons élevés. Elles se coiffent d'un voile replié en quatre sur la tête, tenu par une épingle d'argent, dont la tête est très-grosse; les pans du voile flottent au gré du vent : leurs cheveux sont tressés et flottans; toutes portent une espèce de pièce d'estomac, dont la carcasse (que l'on me pardonne cette expression), est composée de très-fortes baleines et de quelques bandes de fer plat aminci, et recouverte d'un étoffe plus ou moins riche. Cette pièce de vêtement est très-bombée en dehors, et fait un assez mauvais effet : les femmes qui ne portent pas le voile, roulent la tresse de leurs cheveux, et en font une espèce de bourelet sur le derrière de la tête, bien assujéti par une forte épingle d'argent, faite comme une petite épée : tel est l'habit de cérémonies.

L'insulaire, privé à-la-fois des matières et du talent de les mettre en œuvre, avoit

nécessairement recours à la métropole pour satisfaire un goût pour elle seule avantageux. Le Corfiote n'avoit que des moyens bornés par les entraves qui s'opposoient au développement de ses productions locales et aux progrès de son commerce et de son industrie : pour y suppléer, il se privoit souvent du nécessaire pour un superflu dont la vanité lui avoit fait un besoin. Il prenoit sur sa subsistance pour se vêtir. Le noble, le bourgeois, vivoient très-mesquinement au sein de leur famille, pour étaler au sortir d'une maison, aussi mal meublée que peu commode, des habits où l'or et l'argent annonçassent leur opulence imaginaire. L'artisan, l'habitant de la campagne se chétivoit, refusoit souvent à une femme et des enfans leurs besoins physiques, pour suivre ce pernicieux exemple.

CHAPITRE XV.

Société. Casins. Théâtre. Carnaval. Fêtes. Chiostra, *ou courses à cheval.*

Les progrès des mœurs et des usages de la capitale dans Corfou y créèrent la société. Elle fut long-tems comme concentrée dans un petit

nombre de familles, dont les parens se réunissoient avec quelques amis. On passa insensiblement au desir : on sentit le besoin d'une société moins limitée, et dont les récréations pussent en même-tems s'accorder avec la modicité des fortunes. Les patrices vénitiens, les officiers admis dans ces cercles rappeloient souvent le souvenir des plaisirs aussi variés que peu dispendieux dont on jouissoit dans l'Italie : ils donnèrent l'idée des casins, firent naître le desir de ces établissemens, et réussirent sans peine à leur exécution. Il y avoit à Corfou plusieurs casins où l'on s'assembloit.

Le premier étoit celui des nobles vénitiens : ils composoient seuls leur société.

Dans le second se réunissoit la noblesse du pays.

Les militaires occupoient le troisième : ils avoient pris le sage parti d'y admettre les officiers de l'administration pour diminuer les frais et soutenir l'établissement.

Le quatrième avoit été depuis peu d'années établi par les officiers de la marine. Celui qui en forma le projet et le fit goûter, conçut en même-tems l'idée de réunir l'utile à l'agréable : il vouloit que les jeunes élèves de marine eussent dans ce casin un petit local, où il se chargeoit de leur donner tous les jours des leçons de nautique pendant les

heures où la société ne s'assembloit pas. Le projet fut loué, le casin établi, mais la salle destinée pour l'instruction des jeunes élèves fut, comme les autres, une salle de jeu.

L'établissement d'un casin devoit d'abord avoir l'approbation du Gouvernement, auquel il falloit en soumettre le plan.

On formoit une compagnie d'associés, qui s'engageoit à payer, aussi-tôt leur admission, une certaine somme qui se renouveloit à la fin de chaque mois. Un des associés se chargeoit du soin de trouver le local convenable, et de son ameublement. Ces casins étoient composés de plusieurs pièces, dont les unes garnies de tables de jeu, les autres n'ayant que des siéges : là se retiroient les personnes qui, ne jouant point, préféroient les plaisirs de la conversation, ou la lecture des papiers de Venise, les seuls qui fussent reçus à Corfou. On fumoit aussi dans une tabagie contiguë aux autres pièces. Dessous le casin étoit un café, dont la société avoit fait les premières avances à celui qui le tenoit. Ce limonadier, en même-tems concierge du casin, y logeoit. Outre les bénéfices de son café, il jouissoit d'une certaine somme par mois, sur laquelle il devoit fournir la lumière et les cartes. Aussi-tôt la société

formée, tous les noms étoient inscrits sur un tableau placé à l'entrée de la première pièce. On fixoit un jour pour l'ouverture du casin, où se réunissoient alors tous les associés. A la pluralité des voix, on faisoit le choix de trois membres, dont le premier présidoit, et veilloit à maintenir l'ordre. Le second avoit le détail de tout ce qui étoit nécessaire pour les fêtes que l'on vouloit donner. Le troisième enfin tenoit la caisse : il fournissoit aux dépenses, dont il retiroit un état signé pour sa responsabilité. Tous les mois il y avoit une assemblée générale, où chaque associé pouvoit donner son opinion, soit sur les changemens, soit sur les améliorations qui lui paroissoient nécessaires. Dans ces assemblées l'on proposoit les nouvelles associations. Les associés pouvoient à toute heure se réunir entr'eux au casin. Ces établissemens étoient d'autant plus utiles, que l'on n'avoit point l'usage de tenir des conversations dans les maisons particulières : si on avoit à parler d'affaires, le casin servoit de rendez-vous. Chaque membre avoit le droit d'y conduire ses amis. Le soir la société se formoit ; on se donnoit bien de garde de parler politique et affaires d'état : la seule qu'il fût permis de traiter, étoit celle des divertissemens. Les

femmes furent d'abord privées de partager ces plaisirs : ils ne pouvoient qu'être languissans, et souvent donnoient lieu à des rixes parmi des personnes qui, entr'elles, n'avoient point à garder certaines réserves. L'admission du beau sexe dans ces sociétés les rendit aussi agréables que paisibles. On donnoit de tems à autre des fêtes dans ces casins : c'étoit un dîner, un concert, un bal, etc., dont les dépenses se répartissoient également sur chaque associé. On se piquoit alors d'inviter le plus de dames que l'on pouvoit; chacun s'empressoit de contribuer à faire briller la galanterie de la société. Il s'étoit ainsi établi entre ces différens casins une espèce de rivalité de politesses et de luxe. Chaque fête occupoit ensuite pendant plusieurs jours les nouvellistes, qui en faisoient ou l'éloge ou la critique.

Les plaisirs que pouvoient procurer les assemblées des casins furent bientôt insuffisans dans une ville où aucun autre genre d'occupation ne remplissoit les loisirs de la première classe des habitans. Quelques officiers, se réunissant à la jeunesse corfiote, formèrent d'abord des théâtres bourgeois, où ils représentèrent des petites comédies tant bien que mal, mais toujours très-bien pour ces insulaires, dont les yeux n'é-

toient accoutumés qu'au simple spectacle de la nature. Tels furent les premiers théâtres de Corfou. La loge qui avoit été bâtie en 1633 pour la commodité des gens d'affaires et des négocians, fut changée en salle de spectacle; et l'on établit un fonds annuel d'environ dix mille francs de notre monnoie pour l'entretien de ce théâtre.

Cette salle étoit distribuée, comme celles d'Italie, en trois rangs de loges semblables à des petits cabinets, ouverts du côté de la scène, mais pouvant se fermer d'une jalousie à coulisse que l'on lève et baisse à volonté. Le parterre n'étant point élevé en pente, étoit fort incommode; il n'y avoit guères que les premiers rangs qui jouissoient de la vue du spectacle. Toutes les loges se louoient pour l'automne et le carnaval, seul tems de l'année où le spectacle étoit ouvert. Chacun ornoit la sienne suivant son goût. Au fond de la plupart de ces loges on plaçoit sur une petite console une ou deux bougies; des miroirs en réfléchissoient la lumière; ce qui, en produisant un très-bel effet, suppléoit en même-tems au manque de lustre pour éclairer la salle. La scène, en partie interceptée par l'élévation de l'orchestre, avoit peu d'étendue; les décorations et les costumes étoient mesquins. Une douzaine de soldats italiens oc-

cupoient un petit corps-de-garde à l'entrée de la salle. Attenant ce corps-de-garde, étoit la boutique d'un limonadier qui servoit des rafraîchissemens pendant les entr'actes. Plus loin, étoit une espèce d'office, garnie de fourneaux, réservée aux domestiques du provéditeur-général et des autres chefs de l'armée et du gouvernement, pour préparer le café et autres rafraîchissemens de leurs excellences. Il eût été indécent qu'un noble vénitien se fût servi de la boutique d'un limonadier. Chaque soir une compagnie de troupes italiennes se rendoit au théâtre, et fournissoit un certain nombre de sentinelles répandues dans le parterre et les corridors, pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

La police et l'inspection du théâtre étoient confiées à un des généraux de la marine militaire. Il occupoit une des plus grandes loges donnant sur la scène, et attenante à une petite chambre qui en dépendoit. Il avoit le titre de *preside del teatro*. Ce président établissoit chaque année un état de distribution des loges, où l'on inscrivoit les noms de toutes les personnes à qui elles se louoient : elles se payoient en deux échéances, et l'aide-de-camp du président alloit dans chaque maison faire la recette. Le *preside* se chargeoit de faire venir une troupe d'acteurs d'Italie.

Il donnoit alors à un particulier l'entreprise du spectacle : celui-ci alloit lui-même rassembler une troupe, et devoit fournir à toutes les dépenses du théâtre. Le loyer des loges lui appartenoit, mais demeuroit en dépôt entre les mains du *preside*, pour sûreté du salaire des acteurs. L'*impresario* (entrepreneur) ne retiroit que la recette de la représentation : il l'employoit aux frais courans.

Les hommes furent long-tems les seuls à fréquenter le théâtre. Rentrés chez eux, ils ne pouvoient se dispenser de satisfaire la curiosité des femmes en leur faisant le récit du spectacle dont ils avoient joui. Insensiblement adoucis, domptés par la force des arts et l'influence de la société, ils permirent d'abord aux femmes mariées de partager leurs plaisirs. Les loges qui leur étoient destinées furent fermées d'un grillage qui interceptoit la vue. Pour en être délivrées, les femmes consentirent ensuite à ne paroître au théâtre qu'avec un masque. Ce masque tomba bientôt par les incommodités qui l'accompagnoient. L'aimable sexe eut enfin la liberté de jouir, sans être gêné, d'un spectacle, dont il devint le plus bel ornement ; et, depuis quelques années, les mères partageoient ces récréations avec leurs filles.

Pendant très-long-tems on n'avoit à Corfou que des troupes de comédiens ambulans, qui ne jouoient que des pièces du bas comique, dont ils n'avoient que le canevas, et qu'ils travailloient eux-mêmes sur la scène. Il y avoit pour principaux acteurs cinq masques : Arlequin et Brigelle, parlant le jargon bergamasque ; Pantalon, le vénitien ; Tartaia (bègue), bégayant en florentin, et enfin le docteur Balançon, dont le langage étoit boulonois. La différence de tous ces dialectes rendoit ces comédies extrêmement gaies.

Le goût de la musique, qui s'étoit singulièrement accru dans Corfou, rendit bientôt ce genre de spectacle insipide ; et les comédies furent remplacées par les *opere buffe* (opéra comiques) : on y ajouta, dans la suite, le divertissement de la danse. On ne donnoit jamais pendant tout l'automne et le carnaval plus de six opéra et douze ballets, dont les six derniers n'étoient ordinairement que de mauvaises pantomimes. Les musiciens attachés au provéditeur-général et aux divers chefs de l'armée navale composoient l'orchestre : les amateurs y étoient aussi admis.

On payoit à la porte environ huit sols de notre monnoie, et six pour les siéges du parterre.

L'ouverture du théâtre se faisoit le jour de Saint-Etienne. Le provéditeur-général s'y rendoit *in forma publica*, c'est-à-dire à la tête de toute sa cour et des chefs de l'armée navale et de terre, en grand uniforme. Sa loge occupoit tout le fond de la salle : les coussins et les tapis qui pendoient en-dehors étoient toujours en velours cramoisi : les généraux et les chefs du gouvernement vénitien jouissoient exclusivement du droit de se servir de cette couleur pour la décoration de leurs appartemens : aussi avoient-ils tous dans leur logement une salle tapissée d'étoffe cramoisie : cette pièce s'appeloit indifféremment la *camera rossa*, ou la *camera d'audienza*. Le jour de Saint-Etienne on illuminoit le théâtre en bougies : le général faisoit servir dans sa loge et dans celles des premières personnes du pays des rafraîchissemens.

Après les premières représentations d'une pièce, on alloit au théâtre moins pour le spectacle, que comme dans un lieu de réunion; on se visitoit de loges en loges : l'étiquette en faisoit même un devoir. La place d'honneur dans une loge étoit sur le devant, tournant le dos à la scène, et ayant en perspective le provéditeur-général et sa cour. Cette excellence ne cédoit jamais sa

place, pas même aux dames qui alloient le visiter : elles seules et les généraux pouvoient s'asseoir : toute autre personne, à l'exception des étrangers de quelque distinction, demeuroit debout. On n'ignore pas à quel point la noblesse vénitienne poussoit l'orgueil et la vanité.

La plus grande liberté régnoit dans le théâtre; on y jouoit, on y mangeoit. Tantôt une partie des loges ressembloit à autant de cabinets de restaurateur; tantôt à des cabinets de jeux : on juge qu'on ne pouvoit jouir du spectacle; aussi personne ne s'en occupoit guère qu'au moment où, dans une pièce, un morceau de musique avoit fait le plus d'impression.

Les actrices ne manquoient pas, pendant leur séjour, de se faire des amis et des protecteurs. Les inclinations étoient décidées ou par les agrémens personnels, ou par les talens soit pour le chant, soit pour la déclamation ou la danse. Le but de la protection étoit de procurer à la protégée une somme qui pût la dédommager de la modicité de son salaire. Le protecteur n'en faisoit pas seul les frais. Prévoyant de bonne heure l'époque de la clôture du théâtre, il sollicitoit ses amis, ou, si c'étoit une personne en place, ses subalternes, à seconder sa géné-

rosité : chacun y contribuoit suivant ses facultés : l'actrice recevoit des mains du protecteur la somme qu'il avoit pu former : lui seul jouissoit de la reconnoissance de la protégée et de l'honneur du bienfait. Ces petites contributions s'appeloient *mancia :* elles choquent moins au théâtre qu'à l'église. La rivalité entre les différens protecteurs amenoit souvent des dissentions qui ont enfin déterminé l'abolition de ces espèces de tributs. Les acteurs, les actrices n'y ont cependant rien perdu. Les *mancie* ont été remplacées par les *cavalchine.* C'étoient des bals masqués qui se donnoient au théâtre. Chaque acteur ou actrice faisoit sa *cavalchina.* Tous les préparatifs de la salle, qui étoit illuminée en bougies, les dépenses de la musique, étoient à sa charge. En ôtant tous les siéges du parterre, et portant l'orchestre sur la scène, on avoit un emplacement assez grand pour y exécuter plusieurs contredanses à-la-fois. La salle étoit environnée de chaises où alloient se placer les personnes qui vouloient danser. Le bal avoit un président : c'étoit ordinairement le premier danseur, ou maître des ballets du théâtre, qui régloit la distribution, et dirigeoit les divers genres de danse que l'on devoit exécuter. On ne pouvoit être admis dans ces bals que masqués ; et chacun

donnoit plus ou moins en entrant. A la porte du théâtre, l'acteur ou l'actrice, pour le compte de qui se donnoit la fête, étoit placé derrière une petite table où l'on jetoit, dans un grand bassin, ce que l'on vouloit donner: on recevoit en échange une profonde révérence, ou un salut très-humble. J'ai vu de ces *cavalchine* donner, tout frais faits, jusqu'à près de deux mille francs.

Le carnaval étoit le tems où tous les divertissemens étoient dans la plus grande vivacité : on réservoit pour ce tems les meilleures pièces du théâtre, qui alors étoit dans tout son éclat.

Souvent il se formoit des sociétés d'amateurs qui représentoient des tragédies et des comédies. Comme la décence ou plutôt le préjugé ne permettoit pas au sexe d'entrer dans ces compagnies, les rôles de femmes étoient remplis par des jeunes gens. Quelle que fût la réussite de ces représentations, elles annonçoient toujours un goût bien marqué dans les insulaires pour les divertissemens qui tiennent de plus près aux beaux arts.

On donnoit aussi des concerts dans la salle de spectacle, et il y avoit toujours un morceau de musique particulier, exécuté soit par un artiste, soit par un amateur. Le concours étoit nombreux en ces occasions, et il

n'y avoit point de loges où l'on ne fît un souper.

D'autres sociétés se réunissoient dans des bals particuliers. La danse étoit un des grands divertissemens chez les Corfiotes.

Le provéditeur-général et les chefs de l'armée, ainsi que les dames *gentil-donne*, nobles de Venise, ne paroissoient guères qu'en masque pendant le carnaval. Leur domino étoit particulier aux patrices vénitiens, et aucun insulaire n'auroit osé le porter : il consistoit en un long manteau de soie noire qui couvroit les habits ; par-dessus étoit une espèce de chemise, également noire, en dentelle, et ayant un capuchon dont on se couvroit la tête ; le chapeau à trois cornes, un demi-masque blanc pour les hommes, et noir pour les femmes : ce costume s'appeloit *la bauta*.

Les casins, où le reste de l'année on passoit les soirées à jouer aux cartes, à fumer ou à s'entretenir des choses les plus indifférentes, étoient alors très-brillans.

Les habitans de la campagne accouroient pour prendre part aux divertissemens de la ville. L'esplanade étoit remplie d'une foule de peuple suivant les insensés qui promenoient leur folie sous les déguisemens les plus bizarres et les plus ridicules. Le général

et ses collègues, toujours *in bauta e maschera*, jouissoient, dans leurs voitures, de la variété du spectacle.

De toutes les fêtes du carnaval, la plus brillante et en même-tems la plus intéressante, étoit la *chiostra* (ou course à cheval) : j'ai déjà parlé de son institution. A-peu-près à la moitié du carnaval, on préparoit la lice dans une des rues les plus larges, et qui communiquoit à l'esplanade; on y dressoit de chaque côté des amphithéâtres pour les spectateurs; une tribune pour le provéditeur-général qui devoit adjuger les prix aux vainqueurs; une seconde tribune étoit destinée pour les musiciens qui célébroient leur victoire. Le jour de cette espèce de tournois, les concurrens, vêtus le plus magnifiquement qu'ils pouvoient, montant des chevaux richement enharnachés, précédés du mestre-de-camp ou juge, se rendoient à l'entrée de la carrière. Le général, *in forma publica*, accompagné d'un nombreux cortége, alloit se placer dans sa tribune; ses coureurs et ceux des autres patrices vénitiens étoient aux ordres des athlètes, et couroient devant eux un moment avant qu'ils entrassent en carrière. Les cavaliers s'exerçoient d'abord à rompre des lances sur une figure en bois placée sur la droite de la carrière, près de la tribune des

musiciens. Les trompettes donnoient enfin le signal; chaque cavalier partoit à son tour la lance en arrêt, visant à un petit cercle de fer partagé par plusieurs barres, et recouvert de papier; il étoit suspendu à une corde tendue des deux côtés de la rue : il falloit l'emporter trois fois de suite pour gagner le prix. Le mestre-de-camp marquoit exactement, sous les yeux du général et des syndics de la ville, le coup de chaque cavalier. Les vainqueurs se présentoient au général, qui leur remettoit une lance à laquelle étoit attaché le prix. Ils étoient ensuite accompagnés chez eux par leurs rivaux. Le bruit des trompettes, le son des instrumens se mêloient aux acclamations, aux applaudissemens des spectateurs. Le sénat de Venise envoyoit lui-même les deux prix : le premier étoit ordinairement un habit complet richement brodé ; le second, une pièce de-drap d'or ou d'argent. Cette course étoit la *chiostra publica*, et les nobles du pays pouvoient seuls y disputer les prix.

La lice demeuroit dans le même état le reste du carnaval. Tous les jours, des jeunes gens venoient y exercer leur adresse, souvent déguisés sous les vêtemens les plus grotesques : ce spectacle étoit extrêmement gai, et le concours très-nombreux.

Quelques jours après la *chiostra publica*,

il s'en faisoit une seconde dans la forteresse vieille : elle se nommoit la *chiostra degl'arlioti*. Les artisans corfiotes étoient seuls admis à disputer le prix : c'étoit ordinairement une tasse d'argent donnée par le provéditeur de forteresse. Le ridicule de cette course, où la plupart des cavaliers montoient pour la première fois à cheval, attiroit une foule de spectateurs : on ne manquoit pas de bien applaudir aux chûtes fréquentes et à la bonne grace des concurrens : la victoire étoit long-tems disputée : le vainqueur étoit ramené chez lui au bruit des tambours.

Ces *arlioti* étoient les descendans de la noblesse de Naples de Romanie, qui, après avoir fait des prodiges de valeur en défendant leur patrie contre les Turcs, abandonnèrent leurs biens et le sol natal par fidélité pour la république. Corfou fut leur asyle : ils y attendirent en vain les marques de reconnoissance du sénat de Venise : tombés dans la misère, ils ont été confondus dans la classe du peuple dont le travail est l'unique ressource.

LIVRE VII.

État physique et politique de l'île de Paxo, Bucintro et Parga, dépendances de Corfou.

CHAPITRE XVI.

État physique de l'île de Paxo.

Au S. de l'île de Corfou, à quatre lieues au plus du cap Blanc, on rencontre l'île de Paxo. Sa figure est ovale : elle s'étend en longueur du N. E. au S. O., et peut avoir six lieues de tour.

Au N. E. on trouve un mouillage semi-circulaire : au milieu, s'élève un petit îlot : ce port, ainsi partagé, a deux embouchures assez larges et assez profondes ; le bas-fond, qui se trouve derrière la petite île, et où ne peuvent passer que les chaloupes et des bâtimens marchands allégés et tirant peu d'eau, empêche qu'on ne puisse sortir par une des

bouches, après être entré par l'autre. On est, dans ce port, à couvert de tous vents; le fond y est d'une bonne tenue, mais les bâtimens d'une certaine portée doivent se placer dans la partie la plus nord. Le mouillage s'étend, en cet endroit, près d'une demi-lieue, et le fond est de vase : il est signalé, pendant la nuit, par un fanal placé au haut du clocher d'une église grecque sous l'invocation de la sainte Vierge, bâtie sur le petit îlot qui se termine par une petite langue de sable qui s'avance un peu à la mer. On y peut faire aisément provision d'eau : on trouve sur le rivage, à peu de distance, des puits et des sources d'eau de bonne qualité.

Ce port se nomme Gai; Saint Paul en parle dans ses épîtres. On a bâti une église sur le terrain où existoit la maison que cet apôtre habita pendant son séjour dans cette île.

Outre Porto-Gai, il y a deux calanques où peuvent se retirer des barques, ou, au plus, de petits bâtimens : dans la première, nommée *Laca*, ils sont à couvert des vents d'E., S. E., E., N. E. et N.; l'O. en est le traversier, et tous les vents de cette partie y sont dangereux : la seconde, nommée *Longon*, les met à l'abri de l'O., de l'O. N. O., du N. O. et du S. E. : le fond de ces deux calanques est sablonneux; on peut y faire eau.

Sur le rivage on trouve quelques habitations, des églises, des boutiques où l'on vend des vivres : c'est sur les rives du port *Gai* que le nombre de maisons est plus considérable ; il y a même quelques cafés, ce qui, pour Paxo, n'est pas sans agrément.

Le climat est, comme à Corfou, assez tempéré. Les habitans sont, en général, robustes, et ont l'air bien portans, excepté dans le voisinage du port de Gai, où les bas-fonds, dans les chaleurs de l'été, donnent des exhalaisons qui corrompent l'air ; joint à cela, l'effet des vents qui se croisent à la double embouchure de ce port. Ceux des insulaires qui ont leur habitation fixée dans cet endroit, sont sujets à des fièvres tierces qui, heureusement, ne sont pas de longue durée. Il seroit peut-être possible de remédier en partie à cet inconvénient en creusant les bas-fonds, qui, étant de vase, rendroient l'opération très-praticable : le port acquerroit une profondeur qui lui donneroit la facilité de recevoir des bâtimens de toute grandeur, même des vaisseaux de guerre ; et la communication des deux bouches n'étant plus interceptée, il seroit aussi aisé d'en sortir que d'y entrer.

Les tremblemens de terre sont rares, et toujours la suite de quelques secousses ressenties dans l'île de Corfou. Rien n'annonce un foyer

particulier. Ces révolutions ne sont jamais que de relation.

Le terrain est, en général, montueux et étouffé de roches; il ne fournit de blés et autres grains que pour un mois au plus : on y cultive quelque peu d'orge : les légumes y sont peu abondans et peu variés : il y a une espèce de pois sauvages auxquels le Paxinote donne quelque soin : on les fait sécher, et on en fait ainsi une certaine provision susceptible de se garder.

La stérilité du terroir n'empêche point que le premier coup-d'œil de cette île n'ait quelque chose d'agréable : elle est chargée d'une infinité de collines couvertes d'oliviers parmi lesquels sont éparses les habitations. L'olivier est la richesse de l'insulaire; il fournit seul à tous ses besoins : aussi sa culture l'affecte-t-elle d'une manière particulière : il n'y a pas jusques sur la roche que cet arbre bienfaisant ne donne des fruits. Lorsque, trop jeune encore, il pourroit être détruit par les animaux qui viendroient en brouter les premières feuilles, on l'environne d'une enceinte de pierres assez élevée pour le mettre à l'abri de ce danger : lorsque le tronc a un demi-pied de circonférence, on le greffe, et à la troisième année, il commence à récompenser les soins du cultivateur.

On fait monter la quantité d'huile à soixante mille jarres dans les années de récolte, et à dix mille dans celles où l'arbre semble se reposer ; ce qui fait trente-cinq mille jarres par année. Cette huile est d'une qualité très-supérieure à celle de Corfou : ce n'est point le sol qui lui donne cet avantage, mais le travail assidu de l'insulaire. Lorsque les olives commencent à tomber, elles sont ramassées sans perte de tems, et portées aussi-tôt au pressoir : cette attention empêche les olives de se gâter en restant trop long-tems abandonnées sur la terre, et de donner une huile forte et de mauvais goût ; inconvénient nécessité à Corfou et par la grande quantité du produit, et plus encore par la négligence du paysan, porté naturellement à l'indolence. Les Paxinotes les plus aisés, dont les revenus en huile montent à une certaine somme, ou dont les spéculations de commerce les portent à en acheter, ont auprès de leurs habitations des espèces de réservoirs taillés dans le roc vif, où ils déposent leur récolte : ces réservoirs ont certainement un avantage décidé sur les jarres et autres vases dont les Corfiotes sont obligés de se servir : ils ne sont point sujets à se rompre, et plus faciles à entretenir très-propres.

Dans la partie de l'île où les coups de vent

d'O. et de N. N. O. sont, par leur violence, un obstacle insurmontable pour la culture des oliviers qui seroient tous les ans emportés, le Paxinote s'est efforcé de vaincre l'ingratitude du terroir et sa situation : là où l'olivier ne pouvoit s'élever, il a planté des vignes qui lui fournissent des vins d'une qualité passable, pour quatre mois de l'année. Les fatigues que ce genre de culture coûte au Paxinote, sont une preuve de son activité. Les plantations sont faites par quarrés de deux pas en longueur et en largeur : il faut les former dans le roc même, ramasser de la terre et des petites pierres, qui, mêlées ensemble, donnent une couche peu profonde, et qui disparoîtroit bientôt lors des grosses pluies, si on n'en arrêtoit l'effet par une espèce de digue bâtie de pierres, qui soutient les terres, et ne donne que le jour nécessaire pour l'écoulement des eaux.

Les fruits sont rares, à l'exception d'une certaine quantité d'amandes d'une excellente qualité.

La chasse n'est qu'une bien foible ressource pour l'insulaire : elle est limitée aux cailles et à quelques autres oiseaux qui passent de la terre-ferme dans l'île; mais y séjournent peu, n'y trouvant point d'alimens.

La profondeur de la mer autour de l'île

ne permet point de faire la pêche avec des filets ordinaires ; il en faut d'une maille très-forte. Les Paxinotes prennent souvent de très-gros poissons ; ils en prennent aussi des petits à la ligne. Le pâturage de ces côtes rend la pêche abondante. Après les tempêtes, on trouve souvent, parmi les rochers, beaucoup de coquillages que les flots y ont jetés ; il n'est pas rare d'y rencontrer même des poissons armés du poids de quatre-vingts livres, dont la chair est très-tendre et d'un excellent goût. La pêche est à-peu-près tout ce qu'elle peut être sur les côtes de l'île de Paxo.

La qualité et le peu d'extension du sol ne permettent point aux Paxinotes d'avoir des troupeaux ; ils sont réduits à quelques chèvres dont l'entretien n'est ni difficile, ni dispendieux, et à quelques mulets nécessaires pour le transport. La terre-ferme voisine fournit à leur consommation, très-limitée par leur sobriété et l'habitude de vivre de légumes et de racines : ils y vont également chercher les blés et autres grains dont ils sont privés dans l'île.

C'est des salines de Corfou qu'ils tirent le sel nécessaire pour leur consommation, et pour saler les huiles qui sont exportées : c'est aussi de cette place qu'ils reçoivent tout ce

qui leur manque pour le vêtement, et pour des besoins factices qui ne peuvent avoir une grande extension.

Les troncs, les branches des oliviers, qui, ne donnant plus de fruits, sont coupés, et suffisent pour le chauffage dans un pays où il n'y a de feu qu'à la cuisine, et où cette cuisine se borne à des alimens très-simples et souvent même froids.

Si Paxo n'est point citée comme abondante en plantes salutaires, on prétend qu'elle jouit d'une exemption totale d'herbes venimeuses, et de tous insectes et reptiles hideux et dangereux. On y en a, dit-on, porté plusieurs fois, et ils y ont toujours péri. Les habitans débitent à ce sujet un conte d'une ancienne tradition. A l'abri des serpens (bienfait de l'apôtre Saint Paul), notre île, disent-ils, est le remède le plus assuré pour les habitans de Saint-Maure contre leurs morsures : ils n'ont pas même besoin de quitter leur patrie; il suffit que de dessus une hauteur ils jettent les yeux sur Paxo, et ils sont guéris. Voilà de ces absurdités qui ne méritent que de la pitié. Chez une petite nation nécessairement peu éclairée, ces erreurs sont au moins innocentes. Combien de peuples, que les sciences, les arts, et plus encore la saine philosophie ont tiré des ténèbres de

l'ignorance, n'ont pas encore secoué des préjugés ridicules, et qui leur coûtent si souvent tant de maux!

Toutes les habitations sont éparses dans l'île de Paxo : elles ne sont jamais réunies à un nombre suffisant pour former un hameau, à l'exception de l'espèce de village placé sur les rives de Porto-Gai. Toutes les maisons sont d'une architecture, ou, pour me servir d'un terme plus adapté, d'une maçonnerie proportionnée à la modicité des moyens de ceux qui les habitent. La population est estimée à sept ou huit mille ames.

Au S. de Paxo, à une lieue au plus de distance, est une petite île nommée Antipaxo ; elle peut avoir une lieue de circonférence : on n'y trouve ni baie, ni port, pas même pour de simples barques : le canal qui la sépare de Paxo est assez profond pour donner passage aux plus gros vaisseaux ; mais ils prennent rarement cette route, que le peu d'élévation des terres d'Antipaxo peut rendre dangereuse. Cette petite île, susceptible de culture, est demeurée long-tems en friche : on n'y voyoit que quelques arbres sauvages peu élevés, qui, pour le chauffage, étoient de quelque ressource aux Paxinotes : elle est toujours inhabitée. Quelques Paxinotes avoient tenté de s'y établir : ils furent obligés de

de renoncer à un projet qui pouvoit avoir une utilité réelle, par les incursions fréquentes des brigands, qui, de terre-ferme et des îles voisines, venoient les dépouiller impunément. Il ne seroit pas difficile de les arrêter, et de tirer avantage du sol d'Antipaxo. Sa forme plate ne permet pas d'y planter des arbres, qui difficilement pourroient résister à la force des vents auxquels elle est entièrement ouverte; mais il seroit très-aisé d'y semer des blés, dont la récolte seroit sinon suffisante à la consommation des Paxinotes, diminueroit au moins sensiblement la somme qu'ils paient aux habitans de la terre-ferme voisine. Il ne faut pour cela qu'un signe du gouvernement. Antipaxo a été, depuis peu d'années, concédé par le sénat à un officier en récompense de ses services. Il l'a donné à ferme à quelques Paxinotes, qui ont commencé à défricher une partie de l'île, et qui, dans le reste, tiennent des bestiaux au pacage. Quelques pasteurs sont chargés de veiller à leur entretien; mais souvent ils éprouvent les vexations des voleurs de mer, qui leur enlèvent leurs troupeaux. Il est bien sensible que les Paxinotes, laborieux, n'attendoient qu'un foible encouragement pour travailler une terre qui suppléeroit à la stérilité de leurs roches.

CHAPITRE XVII.

Etat politique de l'île de Paxo.

Il n'est point douteux que l'île de Paxo a fait partie de celle de Corfou, dont elle a été séparée par quelque tremblement de terre violent. L'époque certaine de cette révolution n'a point été conservée : la nature seule en est le monument. En observant la figure des deux caps de ces îles qui se font face, on aura, sinon une preuve, du moins une forte probabilité. Ces deux pointes sont de roche, l'une et l'autre taillées à pic; celle de Corfou, environnée de quartiers de rochers détachés de la masse totale. Ajoutons à cela la qualité du terroir de Paxo, absolument le même que celui de l'île de Corfou dans la partie du sud, pierreux, et propre uniquement à la culture des oliviers. Cette même partie de l'île de Corfou n'a point d'autres produits : ceux de Paxo, très-peu variés, sont le fruit du travail pénible du Paxinote, qui a comme dompté la nature. On est fondé à croire que cette île formoit, dans des tems très-reculés, un ensemble de rochers avec ceux de Corfou. Le silence de plusieurs au-

teurs, tels qu'Homère, Virgile, etc., qui, en transmettant à la postérité les faits illustres des premiers grands hommes de la Grèce, des premiers fondateurs du peuple romain, sont d'une exactitude si scrupuleuse dans la description des endroits reconnus par leurs héros, ne pourroit-il au moins faire croire qu'après même le siége de Troye, Paxo n'existoit point encore? N'en auroient-ils rien dit?

Elle étoit connue du tems de Pline, sous le nom d'Ericusa. Il ne m'a pas été possible d'avoir le moindre éclaircissement sur le tems où ce nom fut remplacé par celui de Paxo, ni sur le motif de ce changement.

Cette île, de tous les tems une des dépendances de celle de Corfou, est demeurée pendant une longue suite d'années inhabitée: elle servoit de pacage aux troupeaux qu'y envoyoient les Corfiotes dans la belle saison, sous la garde de quelques pasteurs, qui n'y avoient point d'habitation fixe. Sa population eut les mêmes commencemens que celles de tous les pays. Des habitans de Corfou, quittant le sol natal, ou par misère, ou dans l'espérance d'améliorer leur sort, furent les premiers qui s'y établirent. Leur travail leur fournit leurs besoins. La petite colonie s'accrut progressivement, et conserva toujours l'esprit d'activité qui la soutient.

Elle subit dans tous les tems les mêmes révolutions que Corfou, sa métropole, et ne joua jamais qu'un rôle passif dans tous les événemens. Lorsque des guerres mettoient les armes à la main aux Corfiotes, prise et reprise alternativement et par l'ennemi, et par ses maîtres, elle ne pouvoit servir que comme un poste précaire aux uns et aux autres. Son port étoit un refuge pour les forces de mer nationales, qui n'y faisoient qu'un court séjour, ou pour les escadres ennemies, que le Paxinote, trop foible, ne pouvoit repousser, et qui se retiroient après avoir pillé des vivres, et fait quelques esclaves; ce port étoit souvent même à la merci de quelques misérables pirates; et aujourd'hui il leur sert souvent d'asyle.

On voit encore sur l'îlot qui le partage les ruines d'un petit fort bâti par les Napolitains dans le tems qu'ils étoient maîtres de Corfou : ce qu'il en reste aujourd'hui est une enceinte quarrée de vingt pieds environ d'élévation, dont les côtés sont flanqués de petites tours, et ont chacun près de deux cents pieds de longueur. L'intérieur de cette enceinte est absolument inhabité; il est changé en une espèce de jardin où l'on cultive de l'orge et des légumes.

Les Paxinotes professoient tous la religion

grecque, et le clergé se trouvoit sous la direction d'un protopapa nommé par celui de Corfou, à qui il étoit entièrement subordonné. Le nombre des églises égale presque celui des habitations : chaque famille a sa petite chapelle.

Le corps de la noblesse nationale étoit limité à trois ou quatre familles des plus aisées, qui avoient obtenu ou acheté à Venise des titres de comtes et de chevaliers. Ils étoient les seuls vêtus à la française, et menoient une vie tant soit peu commode : ils n'en avoient cependant pas plus d'autorité parmi leurs concitoyens.

Il n'y avoit point de conseil : lorsque la communauté se proposoit de solliciter quelques graces, les primats du pays s'assembloient entr'eux, et l'on délibéroit.

Le provéditeur de forteresse à Corfou, sous les ordres du général, avoit une inspection spéciale sur l'île de Paxo. Il nommoit tous les deux ans un des primats capitaines ; ses fonctions se réduisoient à veiller à la police, et tenir les paysans toujours prêts à se défendre dans un cas d'irruption. Il rendoit compte au provéditeur de tous les événemens relatifs au criminel et au civil. Cette charge étoit achetée 500 jarres d'huile, plus ou moins, suivant le nombre des concurrens. Lorsque les Paxinotes les plus aisés étoient

assez sages pour ne point ambitionner une place vile, puisqu'elle étoit vénale, c'étoit à l'assemblée des primats à désigner un sujet. Le choix tomboit toujours sur un insulaire, contre qui ses compatriotes avoient formé une cabale, pour lui occasionner des dépenses. Ce capitaine avoit sous ses ordres quatre enseignes, nommés à vie par le provéditeur, et chargés de faire la recette des droits du Porto-Gai, et des deux autres mouillages. Ils commandoient la milice, composée de paysans, sous la dénomination de *Cernides ;* ils n'avoient absolument aucun émolument.

Le port de Paxo étoit le poste fixe d'une galiote équipée d'environ soixante soldats esclavons. Elle étoit destinée à la garde de l'île, et spécialement à empêcher que les droits du gouvernement ne fussent frustrés par des contrebandiers. A cet effet, il y avoit toujours dans les deux calanques de Lacca et Longon, un détachement de huit hommes, commandé par un bas-officier. Le capitaine de cette galiote avoit un logement à terre pour lui et pour une partie de sa troupe, aux dépens de la communauté. Dans la belle saison, ce petit bâtiment côtoyoit l'île de tous côtés, pour veiller et visiter les barques qui en partoient. On rendoit compte au provéditeur de forte-

resse de tout ce qui arrivoit, et on se régloit d'après ses ordres.

Les intendans de la santé à Corfou, nommoient, chaque année, trois sujets députés de la santé; ils délivroient des patentes aux bâtimens ou barques qui partoient, et visoient celles de ceux qui arrivoient. Ils étoient comptables aux intendans de la santé de Corfou.

L'huile est la seule production du Paxinote qui puisse entrer dans le commerce. Elle étoit assujétie aux mêmes droits que celle de Corfou, et obligée de prendre la même route. Ces droits étoient perçus par un agent au choix des douaniers de Corfou.

La somme totale des huiles se montoit, année commune, à 35,000 jarres, qui, à 11 livres la jarre, formoient la somme de 385,000 liv., déduisant un tiers pour la consommation interne, qui ne peut aller à moins dans un pays où les habitations séparées nécessitent un nombre considérable de petites églises toutes éclairées de lampes, et où l'habitant se nourrit pour l'ordinaire de légumes, ou de poissons frais et salés, dont l'apprêt demande de l'huile: ajoutez à cela ce qui se consomme en lumières, il restoit un ensemble de 276,667 livres, qui se réduisoit à 274,913 livres, prélevant les droits du souverain, qui alloient à 1754 l. 3 s. 9 d. à 16 pour cent,

les indigènes faisant eux-mêmes les expéditions.

274,913 liv. devoient donc fournir au Paxinote les moyens de payer les blés et autres vivres qu'il tiroit de la Turquie, et les différens articles qu'il recevoit de Corfou. La somme étoit bien supérieure à celle de ses productions physiques, et c'étoit à l'industrie à en remplir le vuide. Il n'y avoit pas jusqu'à ses rochers, que l'insulaire ne mît à profit. Une partie de ces roches est composée d'une espèce de pierre facile à se détacher par feuillet; le Paxinote en faisoit des carreaux, qu'il alloit vendre à Corfou; il y portoit aussi des meules de moulins, qu'il tiroit d'une autre partie de l'île où la pierre est plus dure; il en faisoit des petites pour des moulins à bras. Les habitans, que ces travaux et ceux de la culture des terres ne pouvoient occuper, se consacroient partie aux fatigues de la mer, partie à travailler une terre étrangère qui les nourrissoit. Le nombre des insulaires adonnés à ces deux occupations, n'étoit pas considérable. Quelques autres passoient à Corfou, où ils tenoient des cabarets, et amélioroient leur sort aux dépens des vices de leurs semblables. Mais ce qui fixoit le plus l'attention du Paxinote, c'étoit l'adresse à faire passer une partie

de ses huiles en contrebande dans la terre-ferme, où elles lui étoient payées avantageusement pour lui, avec les genres de première nécessité qui lui manquoient.

Les mœurs, l'éducation, l'ignorance, les erreurs, le caractère, mis à part un peu plus d'activité, les usages et le costume du Paxinote, étoient absolument les mêmes que ceux de l'habitant de la campagne à Corfou. Les femmes étoient cependant tenues plus étroitement; la langue, quoique très-corrompue, étoit moins embarrassée de mots italiens grécisés.

CHAPITRE XVIII.

De Bucintro.

Dans le récit des faits d'armes qui se sont passés aux diverses époques où les Turcs tournèrent leurs forces maritimes et terrestres contre Corfou, le fort de Bucintro a été cité plus d'une fois. On a vu la part qu'il a eue dans ces événemens. J'ai réservé pour un chapitre particulier des détails uniquement relatifs à ce poste et au petit territoire qui en dépend.

A quatre lieues au N. de Corfou, sur la côte de l'Albanie, autrefois l'Epire, dans

cette partie connue des anciens sous le nom de Chaonie, est situé Bucintro. Les vaisseaux sont obligés de mouiller à une bonne lieue de distance, près d'une petite rivière qui prend sa source au N. dans les montagnes de l'Albanie. L'embouchure est si rétrécie par les joncs qui la bordent, qu'elle ne peut donner passage qu'à une galiote. Cette rivière forme ensuite une espèce de lac de trois à quatre lieues de circonférence : il est profond, mais tous les bords sont étouffés de joncs et d'autres herbes aquatiques. La pêche est extrêmement abondante, et fournit Corfou d'excellens poissons et de gibier d'eau, tels que canards, sarcelles, maquereuses, etc. Le territoire s'étend environ trois lieues dans les terres des Albanois : il est presqu'entièrement inculte, et couvert de bois de chauffage et de quelques autres propres à la construction. On ne voit que peu d'oliviers aux environs du fort. Le voisinage des Albanois, dont on craint toujours les incursions, empêche la culture des terres de se développer. C'est à Bucintro qu'ils portoient les blés, autres grains, et le bétail qu'ils fournissoient à Corfou. Ils étoient embarqués sur des petits vaisseaux envoyés de cette place, qui chargeoient commodément dans de petites calanques que forme le lac

dans son contour. Ils emportoient également le bois à brûler, et le poisson que produisoit la pêche, etc. On distinguoit les boutarques, que les pêcheurs préparoient dans les cahutes qu'ils bâtissoient sur l'eau, soutenues sur des pieux, et attenantes à des enceintes formées avec des cannes de jonc, où le poisson étoit introduit par une petite porte qui, ensuite, se refermoit avec soin. Ce genre de pêche n'étoit pas pénible. Les eaux du lac et de la petite rivière, grossies par les pluies de l'hiver, de l'automne, et par la fonte des neiges qui couvrent le sommet des montagnes voisines, se débordent alors, et emportent souvent toutes les cahutes et les préparatifs des pêcheurs. En se retirant, elles laissent toujours une partie des eaux, qui, croupissant dans les terres, contribuent à augmenter la corruption de l'air, tellement infecté par les exhalaisons des bas-fonds du lac, que l'on étoit obligé de changer la garnison du fort tous les deux jours en été, et au moins tous les huit jours en hiver.

La chasse, même de la grosse bête, sangliers, cerfs, etc., étoit très-abondante dans ce canton, où le gibier de toute espèce ne manquoit point de retraites.

Le fort de Bucintro est situé sur une langue de terre qui s'avance dans la petite rivière;

il consiste en une simple tour triangulaire élevée par les Vénitiens après le dernier siége de Corfou, des ruines d'une autre tour quarrée bâtie par les Turcs. Elle a environ vingt-cinq pieds de haut, et trente en largeur sur chaque côté : le mur a près de 12 pieds d'épaisseur. Au haut de la tour étoit placée une batterie de douze canons de bronze de petit calibre : les embrasures sont pratiquées dans un mur à hauteur d'appui bâti sur le mur principal. Aux trois angles sont trois bâtimens, qui, par leur forme, ressemblent assez à des guérites : ils sont partagés en deux étages très-bas, dont le premier étoit occupé par deux petits canons; le second étoit distribué pour le logement. L'un de ces petits bâtimens étoit occupé par le gouverneur : la seule distinction extérieure qu'on y voyoit étoit un petit balcon qui regardoit la rivière. Dans le second étoit logée la garnison ; et dans le troisième, un député de la santé, qui visoit les patentes de santé des barques qui abordoient à Bucintro. La tour renferme une petite chapelle, où un religieux venoit de Corfou dire la messe les jours de Noël, Pâques, et autres fêtes les plus solemnelles de l'année ; à côté est une espèce de boutique, où les soldats alloient acheter quelques vivres; au milieu étoit le magasin à poudre. L'en-

trée de la langue de terre est une double porte, si basse, qu'il faut se courber pour y passer. Un escalier en pierre, assez étroit, conduit au haut de la tour. Un fossé large de vingt pieds environne le fort, et se termine à gauche à la langue de terre. Du côté des Albanois, il y a un pont-levis communiquant à une autre porte.

Sur une éminence au bord du lac, à un mille au plus de Bucintro, on voit les ruines d'une ancienne ville. Ces restes précieux ont été pour les amateurs une source de monumens antiques très-intéressans : la plupart ont enrichi les cabinets de quelques généraux vénitiens. Les morceaux d'architecture qui ont échappé aux ravages du tems, quoique réduits à bien peu de chose, annoncent encore la splendeur et la magnificence de cette ville. L'étendue de ces ruines peut être de quatre milles : cet endroit est appelé *Paleo custro*, et *Paléopoli*, ville ancienne. La situation, les restes des édifices qui subsistent encore indiquent d'une manière évidente le lieu où étoit bâtie la ville de Butrote, capitale de la Chaonie, et renommée par les larmes dont l'infortunée Andromaque arrosoit le tombeau élevé à la mémoire d'Hector. Tout ce qui n'a pu être détruit ou par le tems, ou par les fureurs

des guerres, s'accorde parfaitement avec ce que dit Virgile dans le troisième livre de son Enéide :

Protinus aerias phœacum abscondimus arces
Littoraque Epiri legimus portuque subimus
Chaonio, et celsam Buthroti ascendimus urbem.
. . . .
Progredior portu, classes et littora linquens.
Solemnes tum fortè dapes, et tristia dona,
Ante urbem in luco falsi Simoëntis ad undam,
Libabat cineri Andromache, manesque vocabat
Hectoreum ad tumulum, viridi quem cespite inanem,
Et geminas, causam lacrymis, sacraverat aras.
Ut me conspexit, etc.

On a vu les guerres souvent allumées entre les peuples de l'Epire et les Corcyréens. Je m'écarterois du plan que je me suis proposé, en m'étendant davantage sur les événemens relatifs aux premiers. Je me borne donc à instruire le lecteur de l'état de Bucintro, dans les derniers tems du gouvernement vénitien.

Ce poste étoit sous le commandement d'un gouverneur nommé par le sénat pour cinq ans. Cette place s'accordoit toujours à un officier retiré, ayant au moins le grade de lieutenant; il ne rendoit compte qu'au général. Quoiqu'il n'y eût aucuns émolumens attachés à cette place, elle ne laissoit cependant pas que d'être lucrative par les relations

d'intérêt que le gouverneur entretenoit avec les Albanois ses voisins, et les présens des pêcheurs qui étoient sous sa dépendance, etc. etc. La garnison étoit de trente hommes. Il y avoit toujours de garde, sous le canon du fort, une galiote, ou au moins un brigantin, pour tenir en respect les Albanois, dont le voisinage n'occasionnoit que trop souvent des troubles. Le gouverneur avoit de plus une barque à ses ordres.

CHAPITRE XIX.

Etat physique de Parga.

A l'E. N. E. de l'île de Paxo, sur la côte occidentale de l'Albanie, est situé le territoire de Parga. Il n'a pas plus de deux lieues de tour, et environ une demi-lieue d'enfoncement dans les terres, terminé par une chaîne de montagnes élevées, coupées par une quantité de collines couvertes d'arbres propres pour la construction et le chauffage. La côte, en cet endroit, forme un demi-cercle d'à-peu-près une lieue et demie d'étendue : cette plage est partagée par une roche élevée qui termine une langue de terre s'avançant un peu à la mer. Cette roche, dont la forme

ressemble à un cône, est couverte de maisons bâties sur sa pente, commençant à une hauteur suffisante pour être à l'abri des coups de mer. Ces habitations semblent naître les unes des autres : elles sont élevées, et ont jusqu'à trois étages. Les rues sont étroites et escarpées. Sur le sommet de la roche est bâtie une église sous l'invocation de la sainte Vierge : le clocher porte un fanal destiné à diriger les navigateurs pendant les ténèbres. Cet amas de maisons est environné, du côté de terre, d'une forte enceinte de murailles, sur laquelle est dressée une batterie de canons de moyen calibre : c'est ce qu'on nomme la forteresse ; et la situation locale ne demande et ne permet pas des ouvrages plus considérables. Du côté de la mer, les habitans sont défendus par la forme de leur rocher taillé à pic, et où on ne peut aborder.

Le mouillage ne peut recevoir que des barques, ou des bâtimens de médiocre portée ou qui tirent peu d'eau. Le fond est sablonneux, de bonne tenue ; mais il s'y rencontre des quartiers de rochers qui, dans des gros tems, hachent les câbles, et mettent les bâtimens en danger. Ils sont exposés entièrement aux coups de vents d'O., de N. O. et du S. O. Sur la gauche en entrant est un môle que les Parguinotes fabriquèrent eux-mêmes pour

pour la sûreté de leurs barques. Là sont bâties deux petites églises, et deux moulins à eau, mis en mouvement par deux torrens qui prennent naissance dans l'intérieur des montagnes de l'Albanie, et vont se décharger à la mer : leur eau, qui est d'une excellente qualité, sert pour la provision des navigateurs et la consommation des Parguinotes : elle arrose aussi plusieurs jardins potagers, où l'on cultive beaucoup de citronniers et d'orangers. Au milieu de ces jardins est bâtie la maison de campagne d'un des primats : c'est une tour élevée, à laquelle on monte par un escalier en pierres qui en est détaché, et communique à l'appartement par un pont-levis. J'avois eu occasion de voir en Turquie plusieurs habitations de ce genre : elles n'annoncent pas un séjour de plaisir, mais plutôt le repaire d'un maître défiant, qui veut veiller sans danger sur les gens qu'il emploie à la culture de ses terres. L'autre côté de la plage peut servir uniquement à des barques : il est encore plus battu des vents que le premier mouillage. Sur la rive il y a plusieurs magasins.

Le climat est des plus salutaires. Les habitans ont en général l'air bien portant; ils sont robustes, et parviennent à un âge très-avancé. Le sang y est beau, et les femmes

ont cette beauté simple, ces couleurs vives de la nature que l'on chercheroit en vain dans les villes où le luxe défigure les visages par des ornemens ridicules qui en altèrent l'ensemble et les traits. Les maladies les plus communes sont les rhumes, les pleurésies. On en trouve la raison dans la situation locale. Le Parguinote, suspendu pour ainsi dire entre le ciel et l'eau, respire un air vif, se trouve exposé à des vents violens qui le frappent en arrêtant la transpiration provoquée par les travaux pénibles de la campagne.

Il est exempt de ces révolutions terribles qui affligent les insulaires ses voisins : il peut donner à son habitation l'élévation qu'il juge à propos, sans craindre d'être enseveli sous ses ruines par un tremblement de terre.

Le petit terrain du Parguinote est très-fertile : il produit du blé, du vin, de l'huile et des liqueurs ; mais cependant ces deux derniers fournissent seuls à sa consommation : pour les deux autres, il s'adresse à ses voisins.

La chasse est bornée aux volatiles ; elle est abondante : rarement trouve-t-on d'autre gibier. Le voisinage des villages de l'Albanie est un obstacle à la multiplication des quadrupèdes.

La pêche suffit aux besoins du Parguinote,

mais n'est point susceptible d'une plus grande extension.

Le peu d'étendue du territoire, entièrement cultivé, ne peut avoir des pâturages, et par conséquent nourrir des troupeaux. Les Parguinotes n'ont que quelques bœufs employés au labourage : ils tirent le bétail de leurs voisins, avec qui les primats du pays entretiennent des relations et des intelligences. Si la disette se faisoit tant soit peu sentir, leurs compatriotes en rejetoient la faute sur ces primats, et les poursuivoient auprès du gouvernement à Corfou.

Le bois ne manque pas aux Parguinotes : ils vont le couper dans les forêts de l'Albanie les moins éloignées. Leurs besoins satisfaits, ils peuvent en porter aux insulaires leurs voisins. Ces coupes sont quelquefois interrompues par les petites guerres qui s'élèvent entre les Parguinotes et les Albanois : elles ne sont pas de longue durée.

La population est d'environ quatre mille ames : elle habite en grande partie sur le rocher. A droite, sur la pente du rivage où tient ce rocher, est bâtie une espèce de village habité par le reste de la population.

CHAPITRE XX.

Etat politique de Parga.

PARGA, jusqu'au traité de paix conclu à Passarowitz en 1778, entre les Vénitiens et les Turcs, fut toujours une dépendance de cette partie de l'Albanie qui composoit le royaume de Pyrrhus, fils d'Achille, connue sous le nom d'Epire. A cette époque il passa sous la domination de la république. Les Parguinotes n'ont jamais, dans les révolutions de la Grèce et des tems postérieurs, joué un rôle qui méritât d'être consacré dans les écrits des auteurs anciens. La religion, les lois, les mœurs, les usages et le costume étoient sans doute alors les mêmes que ceux des Epirotes. Parga n'est citée que dans l'histoire des événemens si variés et si funestes à la république, de la dernière guerre avec la Porte. Ce qui arrivoit à Parga étant toujours une suite nécessaire de ce qui se passoit sous les murs de Corfou, je ne l'ai point détaché du récit que j'en ai fait. Le lecteur aura vu que Parga est une espèce de poste avancé, dont tout l'avantage, pour celui qui le possède, se

réduit à gêner, mais non à détruire les opérations de son ennemi dans l'Albanie, et d'en retarder l'approche. Il me reste à faire connoître l'état de cette petite colonie sous le gouvernement vénitien.

Elle professoit la religion grecque, sous la direction de l'évêque de Paravaitia en Albanie : il consacroit les papas parguinotes, et venoit tous les ans faire la visite de cette église.

Il y avoit aussi une petite église latine desservie par un religieux de l'ordre de Saint-François, pour le gouverneur, la garnison et les étrangers de passage.

Les Parguinotes avoient leur conseil, qui nommoit des syndics, des intendans de santé, et des inspecteurs sur les vivres. Les syndics étoient chargés spécialement du soin de pourvoir à l'approvisionnement d'un magasin de blé, pour lequel chaque habitant payoit une légère contribution. Les Parguinotes jouissoient, entr'autres priviléges, d'une exemption totale d'impôts, de capitation, de droits de douane, d'entrée et de sortie, et de la liberté de cultiver et de travailler le tabac. Dans les autres possessions de la république, ils n'étoient assujétis qu'à la moitié des droits qui y étoient établis.

Le gouvernement de Parga, comme je l'ai

déjà dit, étoit confié à un noble corfiote nommé par le conseil de la noblesse, et sous les ordres immédiats du provéditeur de forteresse à Corfou. Il étoit toujours choisi parmi ceux qui avoient rempli quelque charge, telle que celle de syndic, d'intendant de la santé à Corfou, ou étoit au moins docteur en droit. La communauté le logeoit, et lui passoit, en outre, cent livres par mois : le casuel de sa place pouvoit lui donner une égale somme.

Ce gouverneur jugeoit définitivement dans le civil jusqu'à la somme de cent cinquante livres. Dans les affaires criminelles il faisoit uniquement les premières procédures, qu'il adressoit au provéditeur de forteresse à Corfou; alors celui-ci envoyoit sur les lieux achever la procédure. Le chancelier du gouverneur étoit nommé par le conseil des Parguinotes : c'étoit beaucoup lorsqu'il savoit écrire quelques mots en grec; aussi le gouverneur ne se servoit-il guère d'une main plus propre à manier la bêche ou le fusil, que la plume.

La garnison étoit composée d'une compagnie de troupes italiennes entièrement dépendante des ordres du gouverneur : elle avoit un petit quartier placé près de la porte de l'enceinte de murailles qui formoit la forteresse. Tous les Parguinotes étoient soldats, sans être cependant enrôlés comme les Cer-

nides des îles ; ils étoient presque toujours occupés à des petites guerres avec les Albanois, leurs voisins, dont ils avoient à repousser les irruptions.

Les Parguinotes ne pouvant extraire leurs propres produits, exportoient ceux des Albanois, et s'adonnoient à la navigation : ce commerce étoit de tems à autre interrompu par des querelles qui se terminoient par quelques coups de fusil. Les barques parguinotes n'étoient pas toujours très-pacifiques : elles étoient souvent montées par des brigands, qui attendoient l'occasion de dépouiller quelque bâtiment marchand mal armé, qu'ils couloient à fond, après avoir égorgé l'équipage, pour cacher leurs crimes. Ils se retiroient avec leurs rapines qu'ils partageoient avec ceux qui auroient dû les prévenir et s'y opposer : ces écumeurs payoient ainsi l'impunité dont ils jouissoient.

Le caractère du Parguinote tient de la fierté et de la barbarie albanoise. Le sexe jouit d'une entière liberté ; mais une femme à qui on s'aviseroit de tenir un propos galant, ou de donner quelques regards attentifs, s'offenseroit vivement, et n'attendroit pas que son mari la vengeât : une pierre, un couteau dans ses mains ne sont point des armes oisives. Leur costume est le même que celui

des Paxinotes : celui des hommes est, comme leurs mœurs, leurs usages, leur éducation, un mixte d'albanois et de corfiote : les armes en sont l'ornement le plus ordinaire. Les Parguinotes ont souvent donné de rudes leçons à des gouverneurs qui commettoient des malversations : ils les tenoient renfermés jusqu'au moment que, leurs plaintes portées à Corfou, ils fussent assurés d'obtenir justice.

LIVRE IX.

Etat physique et politique de Prevesa, Vonizza et Sainte-Maure.

CHAPITRE XXI.

Etat physique de Prevesa.

En partant de Parga, et suivant la côte d'Albanie au S. E., on trouve l'embouchure du golfe de l'Arta, où est bâti Prevesa, sur les confins des terres turques qui composent la province connue des anciens sous le nom d'Acarnanie, et aujourd'hui sous celui de Xeromero. Cette embouchure est formée au N. E. par une colline, sur le sommet de laquelle est une église grecque sous l'invocation de saint George, qui lui donne son nom, et tout près un moulin à vent qui se découvre de très-loin au S. E. par la côte des terres turques. Cet embouchure peut avoir un quart de lieue de largeur. La navigation dans ce

passage demande la plus grande attention : il a peu de profondeur. Non loin, du côté du territoire ottoman, commence une sèche de roche qui se prolonge à l'O. S. O. jusqu'à Sainte-Maure, et s'avance en mer une bonne lieue au N. N. O. La république de Venise entretenoit un pilote côtier qui étoit chargé de conduire les bâtimens qui se présentoient à l'embouchure : les capitaines devoient avertir par un coup de canon. Il eût été à desirer que sur la colline située au N. E. de ce détroit on eût placé un fanal qui auroit servi de guide aux navigateurs, et leur auroit signalé, pendant la nuit, la côte qu'ils devoient ranger de plus près.

A peine a-t-on doublé ce passage, que l'on découvre au N. O. les habitations de Prevesa : elles sont toutes bâties sur le rivage. Ce bourg s'étend le long de la côte, et a très-peu de profondeur. Les maisons sont peu élevées, et fabriquées presque toutes d'une espèce de brique composée d'une terre rougeâtre qui se trouve sur le pays. On fait de cette terre un mortier épais, qui, jeté dans des moules de bois, sèche au soleil, et finit de se consolider au grand air. Ces maisons, d'une couleur qui se confond avec celle du terrain, sont d'un aspect peu agréable.

La figure du territoire de Prevesa est à-peu-

près triangulaire, et sa circonférence d'environ cinq lieues. Les limites en furent réglées par le traité de Passarowitz. Il fut établi que les Turcs et les Vénitiens enverroient des commissaires respectifs sur les lieux. On prétend qu'ils convinrent que la course d'un homme à cheval pendant une heure, suivant les airs de vent de la boussole, fixeroit l'extension du territoire de Prevesa. La qualité, la configuration du local ne permirent pas de suivre cette marche pendant le tems fixé, et suivant les différens airs de vent. Le commissaire vénitien perdit le tems en discussions inutiles avec l'envoyé ottoman; ce qui, en bornant les limites de Prevesa, susceptible d'extension, donna au territoire cette figure irrégulière.

Le mouillage de Prevesa consiste en une rade d'une lieue et demie de longueur, et de presque une lieue dans sa plus grande largeur : elle forme un quarré long du N. N. E. au S. E. Des vaisseaux de tout rang peuvent y jeter l'ancre sur un fond de vase : ils sont couverts des vents par deux éminences de la terre-ferme ottomane, l'une à l'E., nommée Chiefalo, l'autre à l'E. N. E., appelée Scafidachi. Côtoyant cette rade au N. N. E., on rencontre un petit port, ou baie, où l'on trouve près de terre jusqu'à quinze

brasses de fond : cette qualité lui a fait donner le nom de Vathi, qui, en grec vulgaire, signifie profondeur. Vathi sert également et pour le carénage, et pour la construction des bâtimens de toute portée. Il en sortit, il y a environ quatre ans, une frégate marchande que des négocians de Marseille y firent bâtir par spéculation. Le peu de profondeur de la passe de ce port empêche qu'il puisse être également utile aux vaisseaux de guerre. Cette baie décrit un demi-cercle d'un demi-mille de tour : elle est terminée au N. N. E. par des bas-fonds trop peu considérables pour mériter quelqu'attention. Entre le bourg de Prevesa et ce petit port, on voit sur le rivage de la mer une source d'eau douce, où les bâtimens font leur provision. Elle se nomme Megalivrisi, la grande fontaine, nom dérivé sans doute de son abondance.

Non loin du bourg, pendant l'hiver, les écoulemens des eaux, et la fonte des neiges des montagnes de l'Albanie, forment un ruisseau qui se décharge à la mer, et sert à mettre en mouvement deux moulins à eau.

Le voisinage des montagnes de l'Albanie, couvertes de neiges, les marais, les bas-fonds du golfe de l'Arta, causent des variations dangereuses dans l'atmosphère. Dans les chaleurs de l'été, les changemens imprévus des

vents du S. au N. nécessitent le Prevesien de se tenir toujours très-couvert. Les maladies les plus communes sont les rhumes, les fluxions de poitrine. Il n'y a pas plus de sept à huit ans que le climat de Prevesa étoit mortel pour bien des gens. La plupart des habitans, obstrués, portoient sur leur visage, de couleur jaunâtre, l'empreinte de ses funestes effets. Ils sont beaucoup diminués depuis l'accroissement de la population, et, par conséquent, des feux qui ont purgé l'air.

On ressent quelquefois des secousses de tremblemens de terre ; mais elles sont pour l'ordinaire une suite de celles qui ont agité Sainte-Maure. Il est rare qu'elles causent des dommages.

Le territoire de Prevesa, lorsque la république en fit l'acquisition, étoit couvert d'arbres propres pour la construction. En concédant des terres aux nouveaux habitans qui furent s'y établir, le sénat ne voulut point sacrifier des bois qui étoient d'une si grande ressource pour sa marine : il fut défendu de les couper, et tous furent marqués du sceau de Saint-Marc. Les Prevesiens, réduits à un terrain resserré qui pouvoit à peine suffire à leurs besoins, perdus pour ainsi dire dans des forêts qui ajoutoient encore aux autres causes physiques de l'insalubrité du climat, surent

porter à leurs maux le remède qu'ils devoient attendre de la bienfaisance du souverain; ils éludèrent les défenses en faisant au pied des arbres des incisions profondes, qui, arrêtant le cours de la sève, les fit bientôt dessécher. Ces arbres se pourrirent : quelques-uns tombèrent d'eux-mêmes. Le Prevesien, en se dégageant insensiblement des entraves qui oppressoient son terroir, tira encore de sa supercherie de quoi satisfaire à ses besoins pour le chauffage, et fournir à ceux des insulaires, ses voisins. Il n'est resté que quelques petits bois que l'on emploie au même usage.

La qualité du terrain, peu propre pour les grains, dont le produit est très-limité, est excellente pour les arbres. Les habitans se sont attachés à la culture de l'olivier, dont ils se sont procuré les premiers plans de Sainte-Maure : l'arbre y a bien pris : ses progrès ont répondu aux soins et aux espérances du cultivateur. Cette culture s'accroissant, les Prevesiens vont chercher sur les terres turques les plus à leur portée, et riches en ce genre, les plans dont ils ont besoin : ils en tirent beaucoup de la montagne Scafidachi. En avril et en mai se font les plantations : on prend un tronc d'olivier d'un pied et demi de hauteur; dépouillé de toutes feuilles, on

le greffe au moment où il est planté, et on le couvre de terre. Cet arbre n'exige point d'autres opérations : lorsqu'il commence à pousser des feuilles, on n'a d'autres soins à prendre que celui de le mettre à l'abri de la voracité des animaux. Le Prevesien recueille plus promptement que les insulaires les fruits d'une culture si simple et si peu dispendieuse. L'huile de Prevesa a une délicatesse, une blancheur qui la rend très-supérieure à celle des autres possessions de la république : on en fait même des présens. La quantité ne s'est point encore accrue au-delà de la consommation du pays.

Les autres arbres fruitiers, tels que le citronnier, l'oranger, etc., prennent également bien dans ce terroir. Un tronc, d'un pied environ de hauteur, planté sans aucune préparation, donne du fruit au bout de deux ans, et ne demande pas des soins bien pénibles. Les fruits sont, en général, d'un goût très-fade. Il en est de même du raisin : aussi les Prevesiens ne se sont-ils pas attachés à la vigne. Ils reçoivent des vins de l'Arta et de Sainte-Maure.

L'herbage est abondant. Les légumes ont la plus belle apparence, mais très-peu de saveur : cette insipidité semble causée, et par la qualité de l'eau des puits, dont on se

sert pour arroser, et par celle d'un terroir sablonneux. Comme les fruits, ils sont plus prématurés que dans les îles.

Le blé de Prevesa se conserve peu, et fait un pain très-spongieux, mais un peu noirâtre. La quantité de blé d'Inde, d'assez bonne qualité, que l'on récolte, ne répond point à l'étendue du terrain cultivé.

La chasse est abondante dans toutes les saisons : celle des quadrupèdes, tels que les lièvres, etc., se fait ordinairement l'hiver; et s'avançant sur les terres turques, on trouve des sangliers, des cerfs, et toutes sortes d'autres animaux. L'été est le tems où l'on fait la guerre aux volatiles. Les marais ne manquent pas de gibier aquatique, maquereuses, sarcelles, canards sauvages, etc.

Le Prevesien est riche en poissons de toutes espèces et de très-bonne qualité. La pêche n'est point pénible : des fenêtres des maisons, bâties sur la rive, on prend souvent de très-beaux poissons à la ligne. Prevesa approvisionne ses voisins de poissons frais, et leur en porte bonne quantité de salés : il en fait même fumer, mais c'est uniquement pour les provisions de quelques particuliers. Dans ce genre, on estime beaucoup les boutarques faites d'œufs de poisson : on en fait souvent des présens.

Les

Les Prevesiens n'entretiennent que quelques troupeaux de chèvres peu nombreux, dont le lait est employé à faire des fromages : ils ont aussi un certain nombre de bêtes de somme et de bœufs pour le labourage. Le peu de progrès de la culture des terres laisse à ces animaux des pacages suffisans. Tout le bétail vient à Prevesa des terres turques.

Les salines de Sainte-Maure fournissent à la consommation de Prevesa.

Il n'y a point d'autres habitations que le bourg de Prevesa. Le voisinage des Albanois ne rendroit pas le séjour de la campagne bien sûr.

On fait monter la population à sept à huit mille ames.

CHAPITRE XXII.

État politique de Prevesa.

Le golfe de Prevesa étoit connu des anciens sous le nom d'Anactorius-Sinus, de celui d'Anactorium, ville bâtie à peu de distance. L'Ambracius-Sinus, autrement dit le golfe de l'Arta, étoit, suivant Strabon, remarquable par une grande quantité de ports qu'on y trouve.

Cet écrivain vante aussi la fertilité des terres qui l'environnent, et qui produisent en abondance du blé, de l'huile, du vin et des fruits. La première époque certaine que l'on ait où le territoire de Prevesa commença à être habité, ne paroît pas remonter plus loin que la fondation de la fameuse ville de Nicopolis. Jusqu'alors il n'est fait mention, sous aucune dénomination, de cette peuplade dans les écrits des auteurs anciens. Il est probable que Prevesa, du tems des Grecs, étoit une simple plage couverte de forêts, inhabitée, dépendante de l'Acarnanie. Sous les Romains, dans cette même plage, a été bâtie cette ville célèbre, monument qui devoit illustrer la victoire d'Actium, remportée par Auguste sur Marc-Antoine. La ville de Prevesa n'est éloignée que d'une petite lieue des ruines de l'ancienne Nicopolis. Ce voisinage et les monumens antiques de tous genres qui se sont trouvés et se découvrent journellement près de Prevesa, sembleroient appuyer l'opinion des géographes modernes, que Prevesa a été bâtie sur une partie de l'emplacement et des ruines de Nicopolis. Cette ville, pour laquelle, suivant Strabon, Auguste, son fondateur, avoit tout prodigué, fut long-tems considérable et par sa nombreuse population, et par ses richesses.

Sa splendeur se soutint jusqu'au déclin de l'empire d'Orient : elle fut alors renversée en partie par des tremblemens de terre, et ruinée ensuite par les barbares. Ce ne fut que plusieurs siècles après, que Prevesa prit naissance.

A peu de distance du port Vathi, on découvre une infinité de ruines où l'on reconnoît encore les traces précieuses de cette architecture, de ces morceaux de sculpture qui excitent notre admiration, et dont les artistes s'efforcent d'approcher dans leurs ouvrages. Prevesa a été une mine d'antiquités intéressantes ; médailles, camées, vases, inscriptions : elles ont enrichi les cabinets de plusieurs savans ou amateurs de Venise. Il n'y a pas plus de vingt ans qu'un pasteur, faisant paître son troupeau dans ces environs, fit une découverte digne d'attention : il étoit appuyé sur son bâton, lorsque tout-à-coup il sentit la terre s'enfoncer, et à peu de profondeur un corps qui résistoit. Aidé d'un autre paysan, ils découvrirent une espèce de tombeau quarré en pierres, qui renfermoit une quantité de médailles et de monnoies d'or, une idole du même métal, et plusieurs bagues avec des pierres de peu de valeur. Le gouvernement, instruit de cette découverte, s'en empara : elle donna lieu à une fouille

et à des recherches qui ne produisirent rien de curieux. Il n'est pas rare que les paysans, travaillant à la terre, trouvent encore des médailles et des pièces de monnoie d'or, d'argent et de cuivre, des camées et des pierres gravées : dans le nombre, il s'en rencontre de très-précieuses, et dont l'acquisition n'est pas dispendieuse.

On voit, à peu de distance du port Vathi, et c'est le seul qui ait été conservé en son entier, un tombeau de pierre dont la couleur approche de celle du plomb : il a six pieds en longueur, deux de largeur, et autant en profondeur : il renfermoit plusieurs vases sépulcraux, tels que des urnes, des cendres et des larmes; ils étoient faits d'une terre rougeâtre extrêmement dure; ils ont été tous enlevés.

Sur un des côtés de ce tombeau étoit gravée l'inscription suivante :

ΚΟΡΝΗΛΙΑ
ΘΕΟΝΙΕ
ΕΤΩΝ ΕΞΕ
ΣΙΛΒΑΝΟΣ ΣΟΥ
ΥΙΟΣ ΕΤΩΝ ΟΖ ΧΑΙΡΕ.

Cornélie, fille de Théon, âgée de 65 ans; Sylvanus, fils de Sius, âgé de 76 ans, Salut.

L'antiquité de ce monument ne paroît pas remonter au-delà des Romains. On en trouvera ici le dessin.

La découverte des monumens anciens sert à corriger les erreurs, ou à résoudre les doutes de l'histoire. Souvent, c'est d'après des médailles, des inscriptions, que l'on est parvenu à fixer l'époque de l'origine des peuples, dont les annales n'existoient point ou étoient encore inconnues. Les antiquités trouvées à Prevesa ne donnent de lumières certaines sur les peuples qui, les premiers, en couvrirent le territoire, qu'à commencer de l'époque de la fondation de Nicopolis.

Les Turcs, maîtres de Prevesa, y bâtirent une forteresse à-peu-près sur le plan de celle de Sainte-Maure, mais cependant moins étendue. Ses murs avoient onze pieds d'épaisseur, et étoient bâtis d'une pierre extrêmement dure : au milieu, on avoit élevé une grosse tour qui servoit de magasin pour les munitions. Ce fort dominoit une vaste plaine, qui, s'élevant insensiblement, se terminoit par une colline. Les bas-fonds ne permettoient pas aux bâtimens de s'approcher de la côte, un débarquement eût été effectué bien difficilement.

En 1539, Marco Grimani, patriarche d'Aquilée, général des galères du pape, accom-

pagné d'André Doria, général de la ligue, tenta de surprendre cette place : il réussit à mettre pied à terre, et à établir une batterie de trois pièces de grosse artillerie, dont le feu fut aussi-tôt dirigé contre la forteresse, qui, du côté de la mer, étoit en même-tems battue par le canon des galères. Le siége avançoit, et Grimani se flattoit d'emporter la place, lorsque tout-à-coup il fut chargé par un gros corps de cavalerie et d'infanterie turques : obligé de céder, il se retira en désordre sur ses galères, après une perte considérable. Alessandro Terni, commandant de l'infanterie vénitienne, se distingua dans cette action : malgré plusieurs blessures qu'il avoit reçues, il ne quitta pas le combat, qu'il n'eût laissé le tems à Grimani d'envoyer reprendre et rembarquer la batterie qu'il avoit été obligé d'abandonner au premier choc. Ce général ayant manqué ce coup de main, fit voile, et se retira.

Morosini, généralissime des forces de la république, se rendit maître de cette place le 29 septembre 1684. Les assiégés remirent entre les mains du général Strasoldo leurs munitions de guerre et de bouche, et leurs drapeaux. Il ne sortit de la place que trente des plus considérables avec leurs armes ; le reste, hommes et femmes, ne put emporter

que ses habits, et fut conduit jusqu'à l'Arta par une forte escorte.

Lorsque Venise entra en possession de Prevesa par le traité de Passarowitz, une soixantaine de petites cahutes de pêcheurs et de bergers, couvertes en paille, deux ou trois maisons un peu mieux bâties, formoient l'ensemble des habitations. La paix dont jouissoit la république, le commerce du golfe de l'Arta, la pêche, attirèrent, des possessions turques voisines, encore agitées de révolutions, plusieurs chefs de troupes grecques ottomanes, qui vinrent s'y établir avec leur famille : ils ont fait lignée, et leur exemple a été suivi par d'autres capitaines d'Armatolins : ces émigrations continuent journellement; la population s'augmente, et Prevesa deviendra peut-être un jour une ville de quelque considération.

Les Prevesiens, du tems des Vénitiens, étoient sous la direction de l'évêque de l'Arta et de Lepante. Chaque année, ce prélat venoit visiter les églises de Prevesa. Le gouvernement lui envoyoit un brigantin pour son passage, et lui rendoit toutes sortes de bons offices. Il étoit extrêmement rigide à l'égard des papas, dont il tiroit de l'argent sous divers prétextes: toutes ces vexations étoient non-seulement tolérées, mais même appuyées des représen-

tans de la république, qui ménageoient cet évêque, que le crédit dont il jouissoit auprès des Albanois pouvoit rendre utile. Il avoit le privilége de délivrer, le jour de Noël, trois prisonniers, pourvu qu'ils ne fussent point renfermés pour crimes dignes de mort : ce droit lui produisoit toujours quelqu'argent. En arrivant, il faisoit au provéditeur de Prevesa un présent en cierges, en veaux, chapons, tabac et pipes à la turque ; moyennant quoi ils étoient parfaitement d'accord. Les habitans avoient une dévotion particulière pour une image de la sainte Vierge, qui fut trouvée, il y a long-tems, dans un souterrain : elle étoit placée dans une église bâtie près du port Vathi, sous l'invocation de la vierge de la Révélation.

Les primats de Prevesa composoient un conseil qui faisoit l'élection des charges municipales : c'étoit dans une église que se tenoient ces assemblées, depuis qu'une mauvaise salle de conseil, bâtie près de la forteresse, avoit été changée en une espèce d'hôpital militaire.

Prevesa étoit sous le commandement d'un provéditeur, noble vénitien nommé par le sénat tous les deux ans, et dépendant entièrement des ordres du provéditeur extraordinaire de Sainte-Maure : ce gouverneur avoit

près de lui un chancelier chargé de l'instruction des causes criminelles ; ses occupations n'étoient pas pénibles, et tout se traitoit la bourse à la main : ce chancelier faisoit en même-tems les fonctions de facteur du provéditeur, dont il retiroit les différens droits : un autre chancelier avoit la partie des affaires civiles et politiques ; il tenoit la correspondance, et délivroit les passeports des barques qui font le cabotage.

La forteresse étoit, avant que la république entrât en possession du territoire de Prevesa, bâtie à la tête du bourg, près de l'embouchure du port. Elle fut détruite par les Vénitiens en 1701, et il n'en existe aujourd'hui que de foibles vestiges. Les Turcs la rebâtirent à un demi-mille plus avant dans les terres, dans l'endroit où se termine le bourg. Cette forteresse est composée d'un rempart quarré, environné d'une palissade de pieux de rouvre : cette palissade est singulièrement diminuée depuis que quelques provéditeurs l'ont jugée plus utile pour leur cuisine que pour la défense du pays. Tout autour règne un fossé peu profond et toujours à sec. Les deux angles de ce fort, qui dominent le bourg et le port, sont fortifiés de deux bastions où sont placées deux batteries de canons de gros calibre : la plupart n'étoient

point montés sur leur affût, ainsi que les pièces placées sur le rempart. C'est entre ces deux bastions qu'est la porte du fort, toujours ouverte, et sans aucune garde. L'intérieur de cette citadelle renfermoit le logement du provéditeur : il n'avoit qu'un étage et que le pur nécessaire. Tout auprès une petite maison servoit de corps-de-garde à un détachement de huit soldats commandés par un caporal, destinés à la garde du fort et du provéditeur. Un autre petit quartier habité par quatre soldats d'artillerie, étoit en même-tems le magasin des munitions de guerre. Trois puits d'une eau passable fournissoient aux besoins de ceux qui habitoient le fort. Il y avoit aussi une chapelle latine desservie par deux religieux de l'ordre de Saint-François, entretenus par la république, et occupant un petit hospice.

Le port de Prevesa étoit gardé par une galiote équipée de cinquante soldats esclavons, sous les ordres d'un capitaine, et par un ou deux brigantins, armés chacun de quinze à dix-huit hommes. On employoit aussi ces troupes à maintenir le bon ordre et la tranquillité dans le pays. Ces petits bâtimens se détachoient alternativement pour aller croiser dans le golfe de l'Arta, et protéger les barques qui faisoient continuellement cette navi-

gation. Elle étoit souvent troublée par les pirates qui sortoient des côtes ottomanes, plus souvent encore par des brigands de Prevesa même, dont le gouvernement laissoit les crimes impunis. La république entretenoit toujours deux détachemens de troupes grecques de vingt-quatre hommes chacun, qui couvroient les confins du territoire avec les terres turques. Lorsque les hostilités commises par les Albanois pouvoient alarmer pour Prevesa, le provéditeur extraordinaire de Sainte-Maure se transportoit sur les lieux avec un renfort de troupes italiennes et esclavones. Ces petites guerres n'étoient jamais ni longues, ni bien sanglantes. Dans ces occasions, on obligeoit les Prevesiens qui avoient fixé leur demeure à Sainte-Maure à prendre les armes, et à se joindre au détachement : à ces conditions, il leur étoit permis d'y habiter.

Le Prevesien ne tire de son sol aucunes productions qui puissent lui être un moyen de trafic et d'échange avec ses voisins : elles sont toutes à peine suffisantes pour sa consommation; et celles de première nécessité, telles que les grains, lui manquent en grande partie. C'est par l'abondance de sa pêche, par un cabotage qui, quoique fait par de simples barques, et borné à la côte et aux

îles voisines, ne laisse pas que d'avoir une certaine activité, par le gain des genres qu'il exporte d'autres pays, et dont il extrait le surplus de ses besoins, par une industrie qui l'occupe à des ouvrages où il emploie les matériaux de ses voisins, et qu'il leur vend ensuite avec avantage, par les travaux des terres turques les plus à sa portée, qu'il supplée à l'ingratitude et au peu d'étendue de son terroir. Prevesa est située d'une manière bien favorable pour le commerce d'importation de marchandises étrangères, de nécessité et de luxe chez les Albanois, et pour l'exportation de leurs produits. L'exploitation de leurs forêts sembleroit dévolue exclusivement aux Prevesiens. Tous ces progrès n'attendoient pour se développer que les encouragemens d'un gouvernement sage. Si Prevesa eût été, pour un certain nombre d'années, affranchie de ces entraves, de ces droits qui gênent et arrêtent l'homme industrieux dans des spéculations utiles; si Prevesa fût devenue un port franc, bientôt l'aisance, l'abondance même eût mis le nombre de ses habitans, qui journellement faisoient de rapides progrès, en état de dédommager la métropole d'un sacrifice dont elle auroit retiré une plus grande utilité.

Le caractère, les mœurs et les usages du

Prevesien tiennent beaucoup de ceux de ses voisins. La langue grecque, la naturelle du pays, se ressent aussi nécessairement d'une communication continuelle avec ces peuples. Le costume se rapproche aussi singulièrement de celui des Albanois, pour ne pas dire qu'il est absolument le même. Ils furent les premiers qui composèrent la population de Prevesa, et, en changeant de maîtres, ils ont toujours conservé les mêmes inclinations, les mêmes habitudes.

Les femmes jouissent des douceurs de la liberté, et partagent avec leurs maris les plaisirs de la société : elles sont beaucoup moins farouches que celles de Parga.

CHAPITRE XXIII.

Du commerce de l'Albanie par Prevesa.

LA position de Prevesa sur les côtes de l'Albanie, et à l'entrée du golfe de l'Arta, rendoit cette place susceptible de devenir l'entrepôt d'un commerce considérable avec les provinces turques, où elle se trouvoit comme enclavée. Les avantages de ces relations commerciales sembloient dévolues exclusivement

aux Vénitiens, qui, par la possession de Prevesa, et le voisinage de leur littoral avec celui de la Turquie, n'avoient point à craindre de rivalité. Les succès des spéculations des négocians eussent nécessairement tourné au profit des insulaires, dont les facultés eussent reçu un accroissement qui auroit en même-tems assuré les progrès de l'industrie. Le systême oppressif de la politique vénitienne ne pouvoit s'accorder avec des liaisons aussi intéressantes pour un peuple dont on regardoit l'ignorance et l'indigence comme les garans de sa servile soumission. Toute l'attention du gouvernement se bornoit à entretenir une paix continuelle avec les divers pachas dont il pouvoit craindre l'ambition pour ses foibles possessions sur le continent, et l'interception pour ses îles, des vivres que l'on tiroit de l'Albanie.

L'inaction certaine des Vénitiens laissoit aux autres puissances la facilité de profiter, de s'emparer d'un commerce d'autant plus avantageux, que sa naissance eût été l'ouvrage des lumières et des talens des premiers spéculateurs.

Les succès de tout établissement de commerce dans un pays neuf ne dépend pas uniquement de la connoissance de ses productions physiques, de l'industrie, des habi-

tudes et des besoins de ses habitans; il faut encore être initié pour ainsi dire dans les mystères du caractère de ses chefs et de la politique qui les dirige. C'est cette première étude qui doit d'abord fixer l'attention. Je vais entrer dans quelques détails relatifs aux divers pachalis entre lesquels est partagé le gouvernement de l'Albanie. Je tâcherai de faire connoître les motifs de bonne intelligence, d'harmonie qui réunissoient les différens pachas ou gouverneurs de ces provinces, et les raisons de discorde qui souvent les désunissoient. Après avoir jeté un coup-d'œil sur la politique, les adhérences, la puissance de chaque pacha, je mettrai au jour les facilités ou les difficultés que pouvoient éprouver les premiers établissemens dans ces contrées. Après les Vénitiens, l'activité du commerce maritime des provinces méridionales de la France dans les mers du Levant, l'étendue de leurs relations avec la Morée et la Romélie, assuroient à Marseille les plus brillans succès dans ces nouvelles spéculations. Plusieurs négocians de cette place avoient senti ces vérités, et avoient tenté d'en profiter. Pour suivre les observations que je présente aujourd'hui, il faut nécessairement se transporter au tems si récent où la république de Venise existoit encore.

La Porte ottomane eut toujours pour maxime d'état de ne point permettre que les pachalis du gouvernement des nombreuses provinces de l'Albanie fussent héréditaires de père en fils, ou de l'oncle au neveu. Cependant Mamout, pacha actuel de l'Albanie, résident à Scutari, succéda à son père dans son pachali, où il s'est maintenu, employant tantôt la résistance à main armée, tantôt les subterfuges, les ressources d'une politique aussi fine que profonde. Ce pacha étoit-il en guerre avec le grand-seigneur, on le déclaroit rebelle; sa paix faite, il rentroit dans toute la considération d'un sujet fidèle; mais il ne pouvoit jamais être vu de bon œil du divan, que sa puissance ou ses intrigues ombrageoient : on étoit cependant obligé de le ménager. Dans la pénultième guerre des Turcs avec les Russes, Mamout jouit de toute la faveur de son souverain; il fut chargé de la défense de la Morée, dont les Russes vouloient se rendre maîtres, et tâchoient d'insurger les habitans contre la Porte. L'expédition de Mamout fut un fléau qui ravagea cette riche province après en avoir éloigné les Russes. Les brigandages les plus affreux, les plus énormes contributions, les exactions les plus barbares, l'esclavage même d'une partie des malheureux Moriotes dévastèrent,

désolèrent leur patrie. La voix d'un peuple cruellement sacrifié à l'avidité du pacha, à la fureur, à la rapacité de ses satellites, s'éleva enfin jusqu'au trône. Mamout, déclaré rebelle, eut ordre d'évacuer la Morée; il le fit, couvert des dépouilles de ses malheureux habitans : c'est à quoi se termina toute la vengeance, tout le courroux de la sublime Porte.

En 1787, la cour ottomane, sérieusement occupée des moyens de mettre fin à une guerre malheureuse soutenue avec les plus grandes pertes contre la Russie et la maison d'Autriche, s'efforça d'abord de faire rentrer dans le devoir Mamout, toujours révolté. Les pachas de la Valone, de Bosnie, et le Begleir-Bey de Romélie eurent ordre de marcher contre ce rebelle; ils s'avancèrent avec des forces considérables : le pacha de Négrepont partit aussi avec une petite escadre dont les opérations devoient seconder celles des troupes de terre. Mamout se renferma dans le château de Scutari : il opposa d'abord la résistance, et mit bientôt en jeu des négociations adroites. Il eut le talent de semer la division entre les différens chefs de l'expédition : chacun fut renvoyé dans son pays chargé de présens. Ils excusèrent leur retraite, ou plutôt leur défection, sur leur foiblesse contre un ennemi trop puissant. Je

tiens ces détails d'un officier vénitien de l'escadre d'observation que la république de Venise avoit mise sous les ordres de M. Emo. Cet officier avoit été témoin de tous les événemens de cette petite guerre éphémère. Mamout, triomphant, continua à être tantôt en disgrace, tantôt en faveur auprès de la Porte Ottomane, mais fut toujours suspect. Sur la fin de 1795, l'ambassadeur d'Espagne à Constantinople s'employa avec tant d'adresse et de chaleur en faveur de Mamout, qu'il le réconcilia avec le grand-seigneur, sous la condition cependant qu'il paieroit tous les tributs arriérés. Le pacha remplit exactement ses obligations, et fut dès-lors, au moins en apparence, réintégré dans les bonnes graces du prince. Ce service mérita aux Espagnols l'accueil le plus favorable à Scutari, par où la cour établit des couriers pour sa correspondance avec la Porte.

Mamout éprouve de la part des pachas à deux queues qui sont sous sa dépendance tantôt la résistance, tantôt les ruses politiques qu'il emploie lui-même contre le divan. Ils sont loin d'obéir à ses ordres, et exercent leur despotisme sur les différentes parties de l'Albanie dont ils ont le gouvernement.

Les plus puissans de ces pachas du second ordre sont ceux de Pertino et de Croia. Le

premier commande depuis Saint-Jean de Médova, jusques sur les confins de la Bosnie. Le département du second s'étend depuis Croia, jusqu'aux frontières de la Servie. On peut ainsi considérer cette partie de l'Albanie comme divisée en trois gouvernemens, dans chacun desquels le succès du commerce dépend de l'adresse à se ménager la faveur du pacha.

Le gouvernement du Pacha de Croia, s'étendant dans l'intérieur des terres, et n'ayant rapport avec aucun point du littoral, ne pourroit, dans les premières opérations d'un commerce naissant, être d'une grande ressource. Il faudroit nécessairement attendre que ces spéculations eussent pris une certaine consistance et un plus grand développement.

Le pachali de la Valone, dépendant de celui de Delvino, finit aux confins de la Cimara, avec l'Epire ; mais les habitans de cette partie de l'Albanie remplie de montagnes, reconnoissent très-peu l'autorité de ce pacha. Réduits à des productions locales très-bornées pour leur subsistance, la plupart prenoient partie dans les troupes du roi de Naples et de la république de Venise. Le régiment de Macédoine, au service de Naples, étoit entièrement composé de Cimarioles recrutés à Saint-Quarante, poste en Albanie

entretenu par la cour napolitaine. Tous les officiers de ce corps étoient également de Cimara. Tel étoit l'institut de ce régiment, créé par le comte George Corafa, de Céphalonie, qui mourut lieutenant-général, et vice-roi en Sicile.

L'Epire, dont la côte forme avec celle de Corfou le canal à qui cette île donne son nom, est également chargée de montagnes, et pauvre en productions locales ; tout son commerce se borne à approvisionner Corfou en bœufs et moutons : elle ne peut entrer, ou au moins pour très-peu, dans les spéculations des étrangers. Sa richesse en bois de construction est comme perdue par la situation des forêts dans l'intérieur des terres; de plus, par la difficulté et les frais de transport dans les chantiers de la marine.

Delvino est éloigné d'une journée du rivage de la mer. Son territoire est extrêmement pauvre, et le pacha qui gouverne cette petite contrée est dans la dépendance absolue de celui de Janina. Il n'est point de moyens que celui-ci n'ait mis en usage auprès de la Porte, pour faire abolir ce pachali, et le réunir à son gouvernement. Si Ali réussissoit dans ses tentatives, il en résulteroit une révolution bien intéressante dans cette province, sur-tout d'après le caractère de ce pacha. Ali,

n'étant encore que simple particulier, s'étoit déjà fait la réputation d'un homme très-fin, et de la plus grande activité. Il jeta les fondemens de sa fortune en s'associant avec le pacha des Margheriti : à force de manéges et d'intrigues à Constantinople, et par une hardiesse soutenue, ils parvinrent à faire déposer le pacha de Janina, et Ali lui succéda. Une fois installé, le nouveau pacha ne s'occupa plus que des moyens d'augmenter sa puissance : il suivit une marche bien différente de celle de ses voisins. Ce ne fut point en appesantissant le joug de son autorité qu'il voulut l'affermir. Il s'attacha au contraire à rendre heureux les habitans de son gouvernement, en faisant régner une justice exacte, et en établissant une bonne police. Le pachali d'Ali, du tems des Vénitiens, embrassoit presque toute la Macédoine et la Grèce, jusqu'à Xeromero. Le littoral dans la mer Ionienne s'étendoit, dans le canal de Corfou, jusqu'aux Gomenizze, port de l'Albanie, et renfermoit tout le golfe de l'Arta jusqu'à Prevesa. Ali s'attacha à faire revivre le commerce dans ce golfe; il mit de l'ordre dans ses finances, dont le revenu s'accrut considérablement; il répara les routes, et favorisa la culture des terres et l'industrie. Tout étranger apportant avec lui des talens, des lumières, étoit accueilli; mais

la faveur d'Ali tendoit à le lier, pour ainsi dire, pour toujours dans le pays : il lui procuroit les moyens de s'allier dans des familles riches, et d'acquérir des possessions. Les simples ouvriers fixoient son attention; mais une fois engagé à son service, ce n'étoit point sans de grands dangers qu'on auroit tenté d'y renoncer pour retourner dans sa patrie.

Toutes les relations de commerce de la France avec l'Albanie se bornoient à une coupe de bois de construction pour l'arsenal de Toulon. Elle étoit d'abord faite par des négocians grecs qui avoient conclu un marché avec le ministre de la marine, et en avoient obtenu des avances. Les bénéfices de ces premiers entrepreneurs leur attirèrent la concurrence de quelques négocians de Marseille. Ceux-ci présentèrent des plans mieux combinés, offrirent des conditions moins onéreuses pour l'entreprise d'une nouvelle coupe; ils conclurent un marché, obtinrent des avances assez considérables, pour lesquelles ils fournirent des cautions sûres : on leur accorda aussi un certain nombre de charpentiers de l'arsenal de Toulon. Ces nouveaux entrepreneurs choisirent Durazzo pour leur établissement et leur résidence. Leurs premières opérations eurent du succès; mais elles éprouvèrent dans la suite une infini té

d'entraves et de difficultés, par les intrigues et les manœuvres des Grecs, leurs rivaux, qui continuoient à exploiter les mêmes forêts, dont les bois étoient expédiés à Naples et à Malte. Cette rivalité fit monter le prix de la permission qu'il falloit acheter des divers pachas sur le territoire desquels se trouvoient les forêts. On étoit exposé, par leur peu de bonne-foi, leur avidité, à des avanies qui se renouveloient souvent sous le plus léger prétexte. La sûreté des ouvriers employés à la coupe et à l'écarissage des bois, nécessitoit de nouveaux frais pour l'entretien d'un certain nombre d'Albanois armés. Pendant quelque tems toutes ces difficultés furent compensées par des gains énormes; mais l'épuisement des forêts les plus voisines de la mer mit des obstacles qu'il fut bientôt impossible de surmonter. On tenta une coupe dans l'intérieur du pays : elle donna de la perte par l'impossibilité, ou au moins les frais immenses du transport jusqu'à la marine. Une grande quantité des pièces coupées et écaries, celles qui étoient propres pour les vaisseaux de premier rang, fut abandonnée, et on fit à peine quelques expéditions de bois qui ne pouvoient au plus servir que pour les frégates et autres bâtimens légers. Une grande partie de ces bois fut même rejetée par les

commissaires chargés à Toulon de la vérification et de l'examen des pièces. On en vendit au commerce ; on en fit des envois à Malte, où ils furent employés dans la construction des galères. L'entreprise tomba nécessairement, et fut enfin totalement abandonnée. J. B. Lasalle, chef d'une des plus fortes maisons de Marseille, qui avoit suivi les opérations des dernières coupes, où il avoit même un intérêt, ne perdit point l'espérance de faire renaître cette branche de commerce, par l'exploitation des bois sur d'autres points de l'Albanie. Son expérience le mit à même de combiner et de calculer avec plus de certitude, ou au moins de probabilité, les bénéfices d'une nouvelle entreprise. Comme ses prédécesseurs, il s'adressa au ministre de la marine, qui lui accorda les mêmes conditions. Il demanda et obtint le brevet de vice-consul de France en Albanie. Cette faveur étoit motivée sur l'utilité, la nécessité même d'un caractère public, qui, en lui procurant un firman du grand-seigneur, l'investissoit d'une certaine considération qui lui facilitoit les moyens de traiter plus avantageusement et plus sûrement avec les pachas.

Lasalle (1) partit au commencement de 1784

---

(1) M. Williams Eton, ci-devant consul d'Angle-

de Marseille, pour aller lui-même reconnoître la position la plus favorable à l'établissement qu'il devoit former. Il passa à Zante, où il s'ouvrit sur ses projets au consul général de France dans les îles vénitiennes. Il en reçut des renseignemens qui le confir-

---

terre en Russie, a inséré dans son *Tableau historique, politique et moderne de l'empire ottoman* (tome II, page 105), une note qu'il dit tenir d'un officier attaché au consulat de France à Salonique. On y fait gratuitement descendre Lasalle de la famille d'un certain Sala à qui on attribue la perte que les Vénitiens firent de la Morée, qu'il livra au Turc. Cet estimable négociant auroit, je crois, renoncé bien volontiers à cette illustre origine; et je puis assurer qu'il se contentoit fort d'appartenir à une maison de Marseille connue avantageusement dans le commerce. Tout le but de l'établissement de Lasalle à Prevesa se bornoit à une coupe de bois de construction, et à des opérations de commerce. Il n'a jamais été investi du caractère de commissaire pour propager les maximes républicaines. M. Williams Eton auroit bien dû se rappeler qu'en 1784, époque à laquelle Lasalle partit de Marseille, on ne pensoit guère en France à en faire une république. Lasalle, mort en 1792, n'a point vu cette révolution. M. Williams Eton pouvoit se dispenser de le charger de son chef d'une commission alors absurde. Mais un Anglais, même raisonnable, ne craint pas aujourd'hui d'avancer des assertions démenties par les faits, dès-lors qu'elles tendent à jeter de l'odieux sur le gouvernement français actuel, avant même qu'il existât.

mèrent dans le plan qu'il avoit formé d'une coupe de bois dans les forêts de Xeromero, dépendantes du pachali de Janina. En passant à Prevesa pour se rendre auprès d'Ali pacha, il se détermina à faire de cette place comme le chef-lieu de son établissement. Ce négociant se hâta de traiter avec Ali pacha pour une coupe dans les forêts de Xeromero : il le fit d'une manière à ne point craindre de rivalité, en intéressant le pacha lui-même dans l'entreprise. Les premières opérations coûtèrent beaucoup, et donnèrent peu de bénéfice.

Lasalle, d'un génie très-actif et entreprenant, voyoit en grand, et ne prétendoit point borner ses spéculations à une simple coupe de bois. Profitant de la situation du port de Vathi, favorable au développement de ses projets, il y fit construire une habitation composée de vastes magasins pour y renfermer des matériaux de construction navale; il bâtit même un four pour la cuisson des galettes. Il attira dans ce petit arsenal des constructeurs grecs, qui, réunis aux charpentiers qu'il avoit amenés de France, devoient être employés à la construction de bâtimens pour le commerce. Pour ne point ralentir la coupe des bois dans les forêts, en en détachant les ouvriers français, Lasalle choisit, pour ces

travaux, la saison où ceux de la coupe étoient indispensablement suspendus. Il se proposoit d'employer ainsi tous les bois qui n'auroient point été jugés propres pour l'arsenal de Toulon.

Il s'étoit adroitement ménagé des relations avec les officiers de l'administration à Corfou, à qui étoit confiée la garde des chanvres, goudron, câbles, cordages et autres matériaux pour la marine : ils lui fournissoient à très-bon compte ce dont il avoit besoin. La construction et l'armement d'une frégate marchande d'environ six cents tonneaux fut le coup d'essai de Lasalle. Cette spéculation n'eut pas tout le succès qu'il devoit en attendre : elle fut même sur le point d'échouer, par les tracasseries de deux commis qu'il avoit amenés avec lui de Marseille. Il leur avoit promis de récompenser leur zèle et leurs services en leur donnant un intérêt dans son commerce. Ceux-ci élevèrent bientôt des prétentions qui amenèrent des discussions dont le résultat fut leur séparation. Demeuré seul, mais doué d'une activité singulière, Lasalle ne se découragea point. Il appela auprès de lui deux jeunes gens, dont l'un étoit même son parent, et continua le commerce du golfe de l'Arta, et la coupe des bois de construction. Il ne négligea rien pour conserver la

faveur du pacha de Janina, sur laquelle il fondoit la réussite de ses projets. Ses espérances ne furent point trompées. Ali pacha, naturellement porté pour les hommes à talens, très-persuadé des qualités de Lasalle, lui donna bientôt toute sa confiance, et ne se régla plus que par ses conseils. Cet agent parvint à disposer de sa volonté et même de sa bourse, en flattant son ambition par des projets d'agrandissement, et sa cupidité en lui abandonnant une partie des bénéfices de son commerce. Le crédit, l'influence de Lasalle auprès d'Ali pacha, les succès de ses entreprises, dont l'étendue faisoit toujours de nouveaux progrès, excitèrent l'envie de tous les négocians de ces contrées. On cria au monopole; et bientôt le nombre des ennemis de Lasalle devint considérable. Ils profitèrent de deux occasions pour exaspérer de plus en plus les esprits contre lui. Ali pacha venoit de déposer un commandant des Armatolins, et l'avoit remplacé par un autre chef qui se trouvoit être l'ami de Lasalle. Il n'en fallut pas davantage pour attribuer aux sollicitations de cet agent ce changement. Le commandant destitué se mit à la tête d'une troupe de brigands, et jura la perte de l'homme à qui il attribuoit sa disgrace. Il n'avoit que trop de facilités pour exécuter ses menaces

d'assassiner Lasalle : celui-ci, sans méfiance, et n'ayant jamais écouté les avis qui lui avoient été souvent donnés sur les dangers qu'il couroit, ne prenoit aucune précaution ni pour les prévenir ni pour les éloigner.

Le second fait lui attira une inimitié bien plus dangereuse. Ali pacha fit construire un petit fort sur le confin et presque sur le territoire de la république de Venise, à la pointe droite en entrant à Prevesa. Le gouvernement des îles ne vit dans la construction de ce fort, qu'une opération de Lasalle, qu'il soupçonna même de porter le pacha à s'emparer de Prevesa et de toutes les possessions vénitiennes sur le continent. L'agent à qui on attribuoit ces tentatives fut dès-lors l'objet de la haine et de la méfiance inquiète des Vénitiens. Cependant le gouvernement des îles se plaignit vivement de cette violation, et envoya raser la petite forteresse. Il n'en conserva pas moins le même ressentiment contre celui qu'il taxoit d'avoir occasionné cet acte de violence.

Lasalle, toujours fort de la protection et de la faveur d'Ali, continua à s'occuper de son commerce et de ses projets, sans s'inquiéter, autant qu'il l'auroit peut-être dû, de l'esprit de vengeance de ses nouveaux ennemis.

Enfin, dans le mois d'août 1792, il fut as-

sassiné de deux coups de pistolet dans les rues de Prevesa, presqu'à l'entrée de sa maison. La conduite du gouvernement vénitien en cette occasion ne me donna que trop lieu de soupçonner qu'il pouvoit avoir prêté la main à ce meurtre.

La mort tragique de Lasalle suspendit et mit fin aux succès de ses opérations commerciales et politiques. Sa maison demeura comme à l'abandon entre les mains de deux jeunes gens, dont l'inexpérience ne pouvoit suppléer aux lumières et à l'activité du chef. Le parent de Lasalle, singulièrement effrayé de son assassinat, prit le parti de quitter ce pays, et se plaça dans un comptoir français dans le Levant. Son compagnon, resté seul, ne fut plus qu'une espèce de concierge de la possession de Vathi, dont la détérioration augmentoit chaque jour. Telle fut la fin d'un homme dont le génie, à en juger par ses premiers succès, devoit peut-être opérer une révolution bien intéressante pour le commerce de la France dans ces contrées barbares.

CHAPITRE XXIV.

Facilités qu'ont trouvées les armateurs Russes pour former de nombreux équipages dans les possessions et les îles ci-devant Vénitiennes du Levant.

La Russie (1) en faisant la paix qui termina la pénultième guerre avec la Porte Ottomane,

(1) M. Villiams Eton (*Tableau historique, politique et moderne de l'empire ottoman*, tome II, chap. IX), traitant de l'état politique de la Grèce, entre dans des détails sur les mesures qu'avoit préparées l'impératrice de Russie pour armer de nouveau, mais d'après un plan mieux combiné, les Grecs contre les Turcs. Cet auteur, en parlant de Lambro Cazzoni, à qui l'on avoit confié le commandement d'une flottille de corsaires armée à Trieste sous pavillon russe, borne les courses de cet armateur au combat qu'il soutint en 1790, dans l'Archipel, contre l'escadre ottomane, infiniment supérieure en force. Personne plus que moi n'a été à portée de suivre les mouvemens et les opérations des Grecs, et sur-tout la conduite du gouvernement des îles vénitiennes, pendant la dernière guerre de la Russie avec la Porte Ottomane, et après la conclusion de la paix. J'ai cru que le lecteur me sauroit gré des détails que je lui soumets.

n'avoit point perdu de vue les avantages qu'elle pouvoit toujours, en cas d'une nouvelle rupture, retirer du caractère des Grecs, conservant, malgré tous les malheurs qui avoient suivi leurs premières tentatives, le desir le plus ardent de secouer le joug des Turcs. Le voisinage des îles vénitiennes du territoire ottoman, étoit une circonstance qui facilitoit des intelligences. L'impératrice plaça dans ces îles, en qualité de consuls et de vice-consuls, des Grecs, des Albanois qui avoient toujours eu un parti puissant dans leur patrie. Un nommé Benachi, un des plus riches et des plus accrédités primats de Calamate, qui s'étoit signalé par des services importans, et dont la capacité étoit connue, fut nommé consul général à Corfou. A Céphalonie on plaça en qualité de consul un Grec de l'Archipel, qui se disoit descendant de la famille des Comnènes : cet homme ne manquoit pas d'adresse et d'intrigue. Le vice-consulat de Zante fut donné à un Albanois nommé Zagouriski, qui, après avoir vécu parmi les hordes de brigands de son pays, étoit parvenu à en devenir un des chefs, et avoit alors secondé les opérations des Russes. Cet homme, d'un caractère extrêmement rude, mais doué cependant d'une certaine adresse, qui suppléoit en partie à la plus grande ignorance,

rance, avoit conservé, parmi les anciens compagnons de ses brigandages, un crédit qui pouvoit le rendre utile. Tels étoient les agens de la Russie dans les îles vénitiennes.

L'impératrice, au moment de rentrer en guerre avec la Porte Ottomane, s'occupa des moyens de réaliser ses projets sur la Grèce. Des émissaires furent envoyés pour préparer une nouvelle insurrection. Ils s'arrêtèrent d'abord en Albanie, où ils réussirent à mettre sur pied une petite armée de Sulliotes, qui défit en plusieurs rencontres les troupes d'Ali, pacha d'Yanina.

Les Grecs de Morée établis à Trieste se cotisèrent, et formèrent des fonds suffisans pour armer, sous pavillon russe, un certain nombre de corsaires, dont le commandement fut confié à Lambro Cazzoni, Grec de l'île de Zea dans l'Archipel. Ce Grec, d'un courage, d'une intrépidité dont il est peu d'exemples, portoit dans son cœur la haine la plus violente et la plus invétérée contre tout ce qui étoit turc. Il ne savoit ni lire ni écrire, et ne parloit même que le grec; mais ces défauts de connoissances étoient compensés chez lui par une fermeté, une activité, une vigilance sur tout ce qui l'environnoit, qui ne se démentit jamais. Celui qui le trompoit, en perdant sa confiance,

n'échappoit pas à son ressentiment : il l'a prouvé en plusieurs occasions. Lambro Cazzoni étoit le chef le plus propre pour l'expédition maritime dans la Grèce. Il avoit le grade de major de marine au service de l'impératrice. Il partit de Trieste, montant une vieille frégate marchande armée de trente canons, et sept à huit barques idriotes portant les unes six, les autres quatre canons. Ses équipages étoient foibles, et composés du peu de Grecs qu'il avoit pu réunir à Trieste. Il se rendit d'abord en Epire, où un bon nombre d'Albanois s'embarqua sur sa petite flotte. Il passa ensuite dans les différentes îles vénitiennes, dont une grande quantité de Grecs s'empressa d'augmenter ses forces. Lambro choisit le port de l'île de Zea pour le point de réunion de sa flottille, et commença ses incursions.

Cependant une autre petite division sortit de Trieste sous les ordres d'un nommé Guillemo, de Malte, qui, après avoir longtems fait la course sous le pavillon maltois, étoit passé au service de la Russie. Comme Lambro Cazzoni, il avoit le grade de major de marine. Il montoit une fort belle frégate de quarante canons, qu'il avoit prise sur les Turcs, et avoit sous ses ordres cinq à six petits corsaires de dix-huit à vingt canons.

Il devoit se réunir à Lambro Cazzoni, qui avoit toujours le commandement en chef. Guillemo ne fit que paroître à Zante, où il prit des rafraîchissemens, et entra dans l'Archipel. Il ne se réunit point à Lambro, et fit ses courses séparément. Lors du fameux combat où Lambro eut le courage de se mesurer avec des forces infiniment supérieures, il ne fut point secondé par Guillemo, qui battit en retraite. Ce Maltois s'est ensuite retiré dans sa patrie, où, après avoir été mis aux fers, et renfermé pendant quelque tems, d'ordre du grand-maître, il eut enfin sa liberté, dont il ne fit plus usage, que pour vivre en paix du produit des prises qu'il avoit faites.

Lambro Cazzoni envoyoit celles qu'il pouvoit faire à Trieste, pour être vendues; plusieurs le furent dans les îles vénitiennes: elles y étoient bien reçues; et les provéditeurs retiroient toujours des bénéfices de ces ventes, défendues cependant par le traité de la république de Venise avec la Porte Ottomane. Les sommes que Lambro recevoit, non sans peine, des agens à qui il s'adressoit, servoient à payer en partie ses équipages, et à l'entretien de sa petite flottille; mais elles étoient insuffisantes. Le nombre de ses armemens s'étoit augmenté. Les insulaires vénitiens, sur-tout ceux de Céphalonie,

avoient mis en mer plusieurs corsaires, et s'étoient rendus sous ses ordres. Lambro nommoit les capitaines et les officiers, et leur délivroit des brevets où son secrétaire apposoit sa signature et le sceau de l'impératrice. Il affectoit de faire arborer aux insulaires le pavillon russe dans les ports même des îles. Le gouvernement, soit par l'avidité de ses chefs, soit par une foiblesse qui l'a toujours caractérisé, souffroit ces irrégularités indécentes. Ces corsaires, armés, équipés contre les lois adoptées dans toutes les marines, ne pouvoient être considérés que comme des pirates, et dès-lors désarmés. Leur conduite nécessita, mais toujours trop tard, les précautions que l'on auroit dû prendre pour les prévenir.

Cependant l'impératrice qui comptoit sur la diversion que pouvoit opérer la flottille de Lambro, prit des mesures pour lui fournir des provisions et des fonds. Un certain Psaro, grec de l'Archipel, fut envoyé en Sicile pour y préparer des magasins de vivres : il devoit ensuite passer auprès de Lambro Cazzoni, et lui porter des fonds. Psaro ne remplit point sa mission, et se retira à Malte : il fit beaucoup parler de lui dans le Levant, mais n'y parut jamais. Les besoins de la flottille de Lambro s'augmentoient, et

le peu de prises qu'il pouvoit faire sur les Turcs étoit insuffisant pour y satisfaire. Le général Tamara fut envoyé pour diriger les opérations des Grecs. Il passa à Thiaqui, où il attendit long-tems des ordres et des moyens pour agir. Cependant la flottille de Lambro ne bornoit plus ses courses aux bâtimens turcs; elle gênoit singulièrement le commerce et la navigation des étrangers dans le Levant. Les Vénitiens étoient les seuls pour qui l'on avoit des égards. Lambro vouloit se ménager l'entrée des ports des îles et les secours qu'il en tiroit. Les Français, dont les relations avec les Echelles turques étoient les plus étendues, devoient aussi souffrir le plus de la rencontre continuelle des armemens russes. La division de frégates et bâtimens légers qui chaque année étoit expédiée de Toulon pour protéger le pavillon marchand, fut entièrement occupée à surveiller les armateurs russes. Les vaisseaux vénitiens les évitoient au contraire avec soin.

La paix se conclut enfin entre la Russie et la Porte Ottomane. Le général Tamara, avant de quitter Thiaqui, fit signifier à Lambro Cazzoni de cesser toutes hostilités, et de se retirer à Trieste pour y désarmer. Celui-ci avoit à cœur de se venger de l'espèce d'abandon où il avoit été réduit par l'infidélité

des agens chargés par l'impératrice de fournir à ses besoins. Il refusa d'obéir, et répondit fièrement que si l'impératrice avoit fait sa paix, il n'avoit point encore conclu la sienne. Dès ce moment, il rassembla tous ses armemens, et quitta le port de Zea, pour aller s'établir à Port-aux-Cailles, bras de Maina. Il choisit cet asyle d'après le caractère d'indépendance des Mainotes, et leur état de rébellion presque continuel contre le Turc. Il étoit sûr d'y être bien reçu. Il fit bâtir sur le sommet d'une montagne qui dominoit le port et la mer, une espèce de maison, couverte d'une terrasse, sans toit : telle étoit son habitation. Il établit à terre cinq batteries de canons de 18 et de 12 pour défendre l'entrée du port, déjà fort étroite. Il se procura des Vénitiens deux canons de vingt-quatre livres de balle, et les fit monter aussi-tôt sur deux fortes barques, qui devinrent ainsi chaloupes canonnières, dont il fixa le poste derrière les pointes de rochers qui formoient l'entrée du port et se recourboient dans l'intérieur. Par Cerigo, dont il étoit voisin, et où il entretenoit des relations suivies, il tiroit les munitions de guerre dont il avoit besoin. Ainsi fortifié, Lambro fit publier dans toute la Grèce un manifeste dans lequel, prenant le titre de roi de Sparte,

déclaroit la guerre au grand-seigneur, et invitoit les Grecs à seconder ses efforts contre les infidèles. Il fit baptiser sous le nom de Lycurgue un fils qu'il eut d'une femme grecque qu'il avoit épousée à Zea. Toutes ses mesures bien prises, assuré d'une retraite où il étoit difficile de le forcer, et placé à l'entrée de l'Archipel, Lambro commença ses courses. Il détachoit séparément une partie de ses bâtimens, tandis que le reste de la flottille se tenoit au mouillage. Bientôt aucun pavillon, hors le vénitien, ne fut respecté; mais c'est sur-tout sur les Français qu'il exerça ses premières fureurs. Il leur prit et brûla sur la côte de Morée trois bâtimens, dont les équipages furent en partie massacrés, en partie emmenés en esclavage. Il menaçoit les comptoirs de Coron, qui pouvoient facilement devenir sa proie par un coup de main que la forteresse turque, en assez mauvais état, n'auroit pu empêcher. La Porte se détermina enfin à expédier le capitan-pacha avec une escadre forte de trente bâtimens gros et petits, pour aller détruire les corsaires russes, et faire rentrer dans le devoir les Mainotes. Sur ces entrefaites, d'après les représentations que je ne cessois de réitérer sur les progrès de ces pirates, visiblement protégés par les Vénitiens, deux frégates fu-

rent envoyées de Toulon. Une seule, *la Modeste*, de trente-six canons de douze, arriva à Zante dans les premiers jours de juin 1792. Le major de vaisseau Venel, qui la commandoit, se rendit aussi-tôt chez moi, et me communiqua l'ordre qu'il avoit de combiner ensemble les moyens d'arrêter le brigandage de Lambro. J'instruisis cet officier, dans le plus grand détail, des forces et de la position avantageuse du pirate russe. Venel me montra la plus ferme résolution d'aller, à tous risques, le combattre dans sa retraite. Pour se rendre à Port-aux-Cailles, *la Modeste* passoit nécessairement à Coron, où elle devoit prendre un pilote-côtier. La nature des affaires exigeoit que je m'abouchasse avec le consul-général de Morée : je ne pouvois avoir une occasion plus favorable, et je m'empressai d'en profiter. Le 14 juin au matin nous appareillâmes de la rade de Zante; et le lendemain à minuit nous étions devant Coron. Je débarquai aussi-tôt avec le capitaine, et nous fûmes chez le consul, qui lui confirma les détails que je lui avois déjà donnés sur la position et la force des corsaires russes. Nous y apprîmes que l'escadre turque, commandée par le capitan-pacha, se trouvoit dans ces parages. Aussi-tôt que l'on eut trouvé le pilote-côtier, Venel retourna à bord de

la frégate, qui se tenoit en panne; il continua aussi-tôt sa route. Je ne puis mieux rendre compte de cette expédition, qui rétablit la sûreté de notre navigation dans le Levant, qu'en insérant ici un extrait du journal de la frégate *la Modeste*.

« *Extrait du Journal de la frégate française*
» la Modeste.

» Du 17 Juin 1792.

» A 8 heures et demie du matin, étant au
» milieu de l'escadre turque, nous avons
» mis le canot à la mer, envoyé M. Peyron,
» officier, à bord du général turc, qui lui
» dit être venu dans ces parages, avec l'ordre
» de détruire la flottille du pirate Lambro,
» entré au service de la Russie, qui en
» profanoit encore le pavillon. Le capitaine
» de la frégate, que le même dessein con-
» duisoit à Port-aux-Cailles, d'après l'avis
» qu'il avoit reçu que trois bâtimens français
» avoient été incendiés par ce forban, offrit
» au général turc de se joindre à lui; ce qui
» fut accepté avec transport. En conséquence,
» à une heure après midi, nous découvrîmes
» un cutter de 18 canons, faisant partie de
» flottille, embossé dans le fond d'une ca-
» lanque, et soutenu par nombre de bat-

» teries disposées le long de la côte. Nous
» ne balançâmes pas de l'attaquer, notre
» équipage brûlant du desir de tirer une
» vengeance éclatante de l'insulte faite au
» pavillon français. Nous livrâmes trois com-
» bats, dans lesquels nous eûmes lieu de
» nous apercevoir, par la vivacité du feu des
» ennemis, de la haine qu'ils nous avoient
» jurée. A la troisième affaire, deux frégates
» turques s'étant jointes à nous, le feu des
» ennemis nous fut uniquement et directe-
» ment adressé. Nous eûmes le malheur d'a-
» voir quelques blessés, qui le furent dans
» l'occasion où nous mîmes en panne, pour
» prêter plus long-tems le travers à l'ennemi.
» La nuit venue, M. Peyron fut rendre
» compte au général, qui le combla de
» marques d'estime et de son affection par-
» ticulière pour les Français. Il ne tarda pas
» à nous le prouver, en mettant sous nos
» ordres deux frégates turques et deux
» kirlankitz destinés à croiser la nuit avec
» nous, pour intercepter les bâtimens de
» Lambro qui tenteroient de s'échapper.
» Nous ne vîmes rien dans la nuit. Le len-
» demain matin, le général turc souhaita que
» nous nous tinssions à son arrière pour
» combattre avec lui. Il fit peu à près dé-
» barquer des troupes dans la calanque du

» cutter. M. Peyron, commandant le grand
» canot de la Modeste, et M. Barrelier,
» sous ses ordres, commandant le second
» canot, furent envoyés à bord du général,
» pour lui offrir leurs services, dont ils furent
» très-poliment remerciés, leur disant qu'il
» nous réservoit pour combattre immédiate-
» ment avec lui. Sur les deux heures le cutter
» fut pris, et le général s'étant décidé d'at-
» taquer Port-aux-Cailles, nous tînmes son
» arrière à le toucher. Nous combattîmes par
» deux fois différentes, et nous eûmes encore
» la préférence pour le feu que les ennemis
» nous avoient accordée la veille. La nuit
» venue, le capitaine envoya de nouveau
» M. Peyron au général, dont il s'étoit acquis
» une entière affection. Cet officier fut reçu
» avec les plus grandes acclamations tant de
» l'équipage, que de l'état-major turc. Le
» général, après lui avoir prodigué des louan-
» ges, l'invita à assister au conseil qu'il
» tenoit avec ses capitaines; il fit à M. Pey-
» ron l'honneur de l'admettre à donner son
» avis, qui, d'une voix unanime, fut accepté
» de tout le monde. En conséquence, notre
» frégate et la même division que nous avions
» la veille sous nos ordres, furent destinées
» à croiser à l'entrée du port, pour inter-
» cepter la sortie des bâtimens, et entrer à

» la pointe du jour dans Port-aux-Cailles, » pour nous embosser contre cinq bâtimens » de guerre et les batteries de terre. Nous » mouillâmes à 5 heures du matin la fré- » gate première. Nous eûmes la douleur de » voir les postes abandonnés, et s'évanouir » la glorieuse journée que nous nous étions » promise. On s'empara de tout sans résis- » tance. Le général lui-même, avec sa nom- » breuse suite, vint nous féliciter à bord, et » jurer aux Français l'amitié fraternelle, et » alliance. Nous répondîmes, comme nous » le devions, à des témoignages si flatteurs. » Il parut charmé de l'ordre qui régnoit à » bord, de la célérité de nos manœuvres, » et de la valeur de notre brave équipage. » Il nous confia le soin de poursuivre Lam- » bro sur toute la côte où nous présumerions » le trouver, nous donnant à cet effet une » barque et un kirlankitz pour en disposer » à notre volonté. Avant de quitter notre » bord, il nous communiqua une lettre de » Lambro, où il lui disoit n'avoir point la » guerre contre le Turc, mais contre ces » gueux de Français. »

L'expédition de Port-aux-Cailles à peine terminée, *la Modeste* reparut devant Coron, et je n'eus rien de plus pressé que de me

rembarquer. Nous retournâmes à Port-aux-Cailles, où nous trouvâmes encore l'escadre turque. Je profitai de cette occasion pour voir le général turc. J'eus avec lui un entretien très-détaillé sur les faveurs qu'avoient trouvées les Russes dans les îles pour leurs armemens. J'éclairai l'amiral sur la conduite des provéditeurs, et lui fis sentir que la destruction de la flottille de Lambro ne seroit qu'un retard apporté à de nouveaux armemens, qui se formeroient avec autant de facilité que les premiers ; que le vrai moyen de les prévenir étoit que la Porte réunît ses plaintes à celles que la France ne manqueroit pas de porter au sénat sur l'inconduite des gouverneurs des îles. Cet amiral me témoigna la plus haute estime pour la nation française. Je me hâtai de satisfaire le desir qu'il me montra d'avoir un dessin du plan de Port-aux-Cailles et du combat. Je lui remis ces deux pièces, qu'il reçut avec des marques de sensibilité.

Deux kirlankitz furent en même-tems expédiés, l'un à Constantinople, l'autre à Toulon, pour y porter la nouvelle de la victoire de Port-aux-Cailles. Je profitai de cette occasion pour rendre compte au citoyen Monge, ministre de la marine, des détails de cette affaire et de ma conduite. Ce ministre, par sa lettre du 22 octobre 1792, me témoigna la

plus vive satisfaction du succès de cette expédition. Il voulut bien approuver ma conduite, et me donner l'assurance qu'à la prochaine organisation des consulats, je serois promu au consulat-général des îles vénitiennes, que j'avois (ce sont les expressions encourageantes de ce ministre) rempli avec autant de zèle que d'intelligence.

De retour à Zante, j'y éprouvai bientôt mille et mille désagrémens de la part du gouvernement vénitien, qui n'avoit pu voir que de fort mauvais œil la destruction des pirates russes. On m'assujettit aussi-tôt à la quarantaine la plus rigoureuse. Il me fut facile de voir que c'étoit moins l'observation d'une loi qui n'auroit jamais dû souffrir d'exemption, puisqu'elle intéressoit la santé publique, que le plaisir malin de me tourmenter. En effet, on m'assigna au lazaret un local occupé depuis deux jours par une famille d'ouvriers grecs venant de la Morée : ces gens communiquèrent même avec moi : on les fit sortir ; et ils durent leur liberté au desir de MM. les intendans de la santé de me tenir plus isolé, ce qu'ils vouloient cependant bien me faire valoir comme une marque d'attention pour me laisser plus de commodités. Je me plaignis en vain d'une infraction aux lois qui pouvoit compromettre la santé, la vie d'une

population entière. J'eus de la peine à obtenir de faire venir auprès de moi un domestique. Une simple muraille me séparoit d'un enclos où étoient renfermés des malheureux attaqués de la peste. Dans un autre enclos, vis-à-vis de celui que j'occupois, étoient une vingtaine de matelots, dont six anglais échappés à la flottille russe. On affectoit en ma présence de leur prodiguer des démonstrations d'intérêt; on leur accordoit même souvent la faveur de sortir pour aller prendre l'air dans le jardin d'un couvent de récollets attenant le lazaret. J'éprouvois au contraire bien des difficultés pour recevoir les Français qui venoient me visiter. Je ne pouvois leur parler qu'à travers les doubles barreaux de deux portes, et en présence d'un officier vénitien qui entendoit très-bien le français, quoiqu'il affectât le contraire. Après quarante-quatre jours de prison, il me fut enfin permis de rentrer chez moi. Tous ces détails prouvent jusqu'où le gouvernement vénitien poussoit le raffinement dans ses petites vengeances : des lois de santé couvroient ses vexations, et dès-lors comment oser se plaindre?

Deux jours après ma quarantaine, je reçus la nouvelle de l'assassinat de J. B. Lasalle à Prevesa. La frégate *la Modeste* avoit mouillé

la veille au soir dans la rade de Zante. J'envoyai aussi-tôt au capitaine copie de la lettre que je venois de recevoir, et lui demandai de me donner l'escorte jusqu'à Prevesa, où je voulois me rendre, pour y prendre des informations sur le crime, et en poursuivre les coupables. Venel me répondit qu'il étoit prêt, et que je pouvois compter qu'il seconderoit mes démarches de la force armée qu'il commandoit. Ne pouvant m'embarquer sur la frégate sans m'exposer à une nouvelle quarantaine à mon retour, je me jetai dans un petit bateau armé de six hommes, et me rendis à bord de la frégate. Elle appareilla au même instant. Nous fûmes assaillis d'un coup de vent de N. O. très-violent entre la grande et la petite Cephalonie. Je conservai tant que je pus la frégate; mais bientôt, ne pouvant plus résister à la force du vent et à la grosse mer, je fus obligé d'arriver, et, en un moment, je perdis de vue l'escorte qui faisoit ma sûreté dans des parages infestés d'une infinité de bateaux pirates, la plupart armés de gens échappés de la flotte de Lambro Cazzoni. Je gagnai enfin une petite calanque de l'île de Cephalonie, appelée *Porto-Madona*. Je descendis seul à terre pendant que mes Grecs amarroient de leur mieux notre bateau. Je m'approchai d'un groupe de quel-

ques

ques paysans ; et leur entretien, roulant sur Lambro Cazzoni, fixa mon attention. J'appris que ce chef de brigands se trouvoit alors dans un village peu éloigné, avec quelques-uns de ses compagnons. L'intérêt avec lequel ces paysans parloient de Lambro, et leurs malédictions contre les Français, ne me laissèrent plus de doute sur le danger que je courois. Je rentrai, sans affectation, dans ma barque, dont heureusement personne n'étoit encore sorti. Je rassemblai mes Grecs sous la tente qu'ils avoient formée avec la voile du bateau; je ne leur cachai aucune des circonstances de mon entretien avec les paysans, et ne leur dissimulai point qu'ils étoient exposés au même péril que moi. Je leur promis de nous tirer d'affaire, pourvu qu'ils observassent de garder le plus profond secret sur ma qualité de consul de France et même de français. Assuré, autant par leur frayeur, que par les sermens qu'ils me réitérèrent mille fois de leur discrétion, je les engageai à ne pas quitter le bord. Je retournai à terre avec le plus âgé, et nous joignîmes le groupe de paysans. Je m'annonçai comme un officier envoyé par le provéditeur-général pour porter des ordres au provéditeur de Cephalonie. Mon habit bleu, la prononciation vénitienne que j'affectai en parlant le grec, leur firent

prendre aisément le change, et je passai pour un vrai vénitien. La conversation roula nécessairement sur Lambro Cazzoni; ses exploits, que je ne manquai pas de louer, et ses malheurs, que je plaignis; ceci amena une confidence que je m'empressai de faire d'un air mystérieux, mais qui me parut nécessaire pour prévenir l'envie qu'auroit pu avoir Lambro de venir faire un tour à la marine. Je le connoissois personnellement; et avant qu'il fût devenu pirate, je l'avois souvent vu et entretenu : j'aurois couru risque d'être reconnu. Je donnai donc à entendre, après m'être fait prêter serment de garder le secret, que les ordres que je portois étoient sûrement pour enjoindre de nouveau au provéditeur de Cephalonie de ne rien négliger pour s'assurer de la personne de Lambro Cazzoni et de ses compagnons, et de poursuivre sévèrement ceux qui leur donneroient asyle. Je terminai par demander des vivres, que l'on me procura aussi-tôt. Je me retirai avec mon Grec, qui s'étoit conduit pendant toute ma conversation avec la plus grande prudence. J'avoue que je n'étois guère rassuré; et je voyois avec peine la force du vent et de la mer qui nous mettoit dans l'impossibilité de sortir de cette dangereuse calanque. Le lendemain, à midi environ, le vent étant tota-

lement tombé, j'engageai mes Grecs à tenter de nous rendre, à force de rames, à Argostoli, dont nous n'étions éloignés que de deux lieues. Nous partîmes, et pour compléter le nombre de six rameurs, je me chargeai du gouvernail. Nous voguâmes ainsi pendant plus de quatre grandes heures, luttant contre une forte houlle qui nous poussoit sur les roches dont la côte est bordée, et que j'avois bien de la peine à éviter. En entrant dans le port d'Argostoli, je remarquai un brigantin vénitien : c'étoit le seul bâtiment de guerre. Je débarquai en arrivant chez le vice-consul, que je priai de faire rafraîchir mon petit équipage, qui en avoit grand besoin. Pour moi, je me rendis avec le vice-consul chez le provéditeur, à qui j'exposai l'objet de mon voyage, et lui demandai l'escorte du brigantin, d'après la quantité de bateaux pirates qui infestoient ces parages. Ce gouverneur me répondit qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir disposer du plus petit bâtiment de guerre de la république sans un ordre ou une autorisation expresse du provéditeur-général. De retour, je ne perdis pas une minute, et réitérai ma demande par écrit : j'espérois que ce gouverneur, ne pouvant se dispenser de me répondre, adhéreroit plutôt à ma demande. Sa réponse par écrit fut la même

que de vive voix. Ne pouvant compter sur aucun moyen de me rendre à Prevesa à travers les forbans, dès le lendemain je me rembarquai, et retournai à Zante. J'informai le provéditeur-général de l'événement qui m'avoit fait perdre l'escorte de *la Modeste;* de ma relâche au port de la Madona, qui servoit d'asyle à Lambro Cazzoni et à ses compagnons; de ma demande et du refus du provéditeur de Cephalonie de me faire convoyer par un brigantin de la république alors sans activité dans le port de Cephalonie : je terminai par prier le général de me faciliter les moyens de remplir ma mission, en m'accordant l'escorte qui m'étoit indispensable. Il s'y refusa. Cette conduite du gouvernement vénitien me confirma dans le soupçon qu'il pouvoit bien avoir coopéré à l'assassinat de Lasalle. Ne pouvant me rendre moi-même sur les lieux, et retenu par d'autres affaires survenues dans l'intervalle, je ne différai point d'expédier aux commis de Lasalle une instruction détaillée sur tout ce qu'ils devoient observer pour la sûreté des intérêts des héritiers, et je les engageai à me faire part, sans aucune réserve, des soupçons qu'ils pourroient avoir et sur les auteurs, et sur la cause du meurtre de Lasalle. Les craintes qu'ils me témoignèrent de s'expliquer à cet

égard, sous prétexte des dangers auxquels ils pouvoient se trouver exposés, ne me laissèrent plus aucun doute sur l'opinion que j'avois que l'infortuné Lasalle avoit été une victime marquée par le gouvernement vénitien, qui l'avoit enfin sacrifié. L'inutilité de toutes les démarches que je ne cessai de faire par la suite m'a toujours confirmé dans cette conviction.

Cependant le baile de la république de Venise à Constantinople, reçut les plaintes les plus vives sur la conduite des provéditeurs des îles, en faveur des armateurs Russes. On exigea que le gouvernement fît poursuivre et arrêter tous ceux qui s'étant échappés de Port-aux-Cailles, avoient trouvé un asyle dans les îles. L'ambassadeur vénitien s'empressa d'expédier au provéditeur-général les ordres les plus positifs. Ils furent exécutés, et dans toutes les îles on poursuivit vigoureusement les compagnons du pirate Lambro. Un grand nombre fut arrêté et mis aussi-tôt à la chaîne sur les galères. Lambro Cazzoni étoit passé en Epire, et s'étoit mis ainsi à l'abri de toutes poursuites. Sa femme, moins heureuse, tomba entre les mains des Vénitiens. Elle fut jetée dans une prison, où bientôt sa santé s'altéra. Le provéditeur-général Memo, qui s'est illustré dans les îles par les

rapines les plus atroces, ne lui permit d'en sortir, qu'après l'avoir entièrement dépouillée de tout ce qu'elle avoit pu sauver. Un bâtiment de guerre turc fut expédié de Constantinople, et on remit au capitaine tous les prisonniers qui se trouvèrent être sujets du grand-seigneur; les autres demeurèrent sur les galères vénitiennes. Lambro Cazzoni avoit quitté l'Epire, et s'étoit rendu à Trieste, d'où il étoit passé à Pétersbourg. Il réussit à se justifier, et rentra dans les bonnes graces de l'impératrice, qui lui donna même le grade de brigadier de ses armées. Le sort des compagnons de ce chef des pirates devoit également changer. Au commencement de 1793, le bien du service m'ayant déterminé à aller m'établir à Corfou, où j'étois plus à même de suivre les intérêts des nationaux, je fus fort étonné, en arrivant, de trouver en liberté tous les gens que l'on avoit arrêtés à la suite de l'affaire de Port-aux-Cailles. La femme de Lambro avoit recouvré tous ses effets, et reçu même des dédommagemens; elle étoit partie pour rejoindre son mari. Je ne pus douter que le provéditeur-général n'eût agi d'après des ordres supérieurs, et je ne tardai pas à en avoir la preuve dans un entretien que j'eus avec le chargé des affaires du consulat de Russie : je l'amenai à me dé-

clarer que l'impératrice avoit demandé satisfaction au sénat, qui s'étoit empressé de la lui donner, en faisant remettre en liberté tous les prisonniers Greco-Russes. Pour détruire les doutes que j'affectai, il me montra une lettre qu'il avoit reçue du ministre de Russie à Venise, à laquelle étoit jointe une copie du mémoire qu'il avoit présenté au sénat, et de l'ordre donné pour la mise en liberté des prisonniers. Il me laissa ces pièces pour quelques heures ; je m'empressai d'en prendre copie, que j'adressai au ministre de la marine, aux ambassadeurs de la République française à Constantinople et à Venise. Je leur rendis en même-tems compte de tout ce que j'avois pu relever relativement à de nouveaux armemens russes qui se préparoient à Trieste, et pour lesquels Venise avoit donné non-seulement son adhésion, mais même fournissoit des matériaux. Ces avis donnés à tems, motivèrent, tant de la part de la France que de celle des Turcs, des démarches qui firent échouer des préparatifs dont tout le but ne pouvoit être que d'intercepter notre commerce et notre navigation dans le Levant. Telle fut la fin des armemens et des tentatives de la Russie dans la Grèce.

CHAPITRE XXV.

État physique de Vonizza.

Le promontoire Scafidachi au N. de Prevesa, et le cap Chiefalo, dépendance du territoire de Vonizza à l'E., forment la passe pour entrer dans le golfe de l'Arta. Ce passage doublé, et ayant le cap à l'E., l'on va droit sur Vonizza. Cette place est située à environ deux lieues et demie de la passe, et près de quatre lieues de Prevesa. On rencontre d'abord au N. deux petits écueils, l'un à environ deux tiers de lieue de distance de la côte de Vonizza; l'autre touche presque au rivage : ce dernier, d'une figure conique, se nomme le Pain-de-sucre. Ces deux écueils s'élevant beaucoup hors de l'eau, sont faciles à reconnoître, et par conséquent à éviter. En rangeant un rocher élevé sur lequel est bâtie la forteresse dont le canon bat en mer, on se trouve bientôt à l'embouchure d'une baie qui se prolonge à l'E., et est couverte par la forteresse. Dès l'entrée, le plus gros vaisseau pourroit mouiller; s'enfonçant davantage, on est en toute sûreté. Telle est la rade de Vonizza.

Le territoire est limitrophe avec l'Acarnanie, aujourd'hui Xeromero, dépendance des Turcs. Son étendue a été réglée, comme celle de Prevesa, par des commissaires respectifs envoyés par les Vénitiens et les Ottomans lors du traité de paix de Passarowitz. Les différends ont été accordés en établissant, comme pour Prevesa, que la course d'un cheval pendant une heure, suivant les différens airs de vents, serviroit de limites. On parcourut environ vingt-cinq milles d'Italie, et c'est l'extension actuelle de ce district.

A l'E. à un demi-mille à-peu-près de la forteresse, s'élève de la mer un petit îlot d'un mille au plus de circonférence; il est cultivé, et on y a bâti une chapelle.

Il n'y a point d'autre mouillage que celui que j'ai indiqué : les bâtimens y font, avec la plus grande facilité, leur provision d'eau. Les torrens qui prennent leur source dans les montagnes de Xeromero, après avoir parcouru la campagne, viennent en cet endroit se décharger à la mer. Le plus considérable de ces torrens, qui naît à Paradissi, est l'ancien Berdas; il se jette à la mer dans la rade de Vonizza, derrière la forteresse. Il met en mouvement plusieurs moulins, où les habitans, et même ceux de Prevesa, portent leurs blés et autres grains; c'est aussi dans ses

eaux que l'on lave les laines, dont on fait, sur les lieux, des grosses couvertures appelées schiavine.

Au pied d'une montagne située au fond de la baie de Vonizza, à 60, 70 pas environ du rivage, on trouve une source d'eau salée très-abondante. Peut-être a-t-elle des vertus salutaires ; elle n'a point encore été éprouvée. Il y en a plusieurs autres de ce genre.

Les tremblemens de terre sont très-rares, et on n'éprouve de secousses que lorsque l'île de Sainte-Maure a été fortement agitée ; elles n'ont jamais causé aucun dommage.

Le climat de Vonizza est très-mal-sain, et dangereux pour les étrangers. L'air est corrompu par les exhalaisons des bas-fonds, des marécages, des étangs des territoires voisins. Tous les jours, jusqu'à midi, le vent souffle au N. E. du golfe de l'Arta ; l'après-midi il change au N. ; il passe sur des bois, sur des lagunes, et contribue ainsi à augmenter l'insalubrité. Les fièvres tierces sont très-communes, se guérissent difficilement, et finissent par causer des obstructions. Les habitans portent sur leurs visages l'empreinte du climat. En automne, ils sont très-sujets aux pleurésies, et sont obligés de se tenir toujours très-vêtus pour les prévenir. Outre le mauvais air, la qualité des eaux dont se servent

les habitans de l'intérieur, contribue à ces maladies ; ce sont divers ruisseaux qui fournissent à la consommation. Ces ruisseaux sont bordés de platanes dont les feuilles, couvertes d'une espèce de duvet mal-sain, tombant en automne dans ces ruisseaux, en corrompent les eaux.

Le territoire de Vonizza est composé d'une plaine assez étendue, dominée par la forteresse, et de plusieurs autres moins considérables, toutes coupées de petites collines. La terre est fertile, mais le nombre des habitans ne sauroit suffire à la culture. Ils la bornent aux divers grains dont ils ont besoin : le blé d'inde y est très-abondant, sans doute à cause des ruisseaux qui arrosent ce terrain. Ils n'ont point de vignes, ni presque point d'arbres fruitiers : il leur seroit aisé de cultiver l'olivier ; il s'en trouve de sauvages en grand nombre dans les bois : on pourroit sans peine les greffer. Le jardinage est réduit à quelques herbages : les habitans se pourvoyent d'huile, de vin, de fruits, même de légumes, à Sainte-Maure. Presque toutes les collines sont couvertes de bois, dont plusieurs de construction tant navale que terrestre ; les autres fournissent au chauffage. Les plaines abondent en platanes, saules, osier, et autres arbres qui aiment l'eau.

La qualité du terroir, et le peu d'extension de la culture, font que les Vonizziens ne manquent point de pacages, où ils entretiennent des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, de buffles, de cochons : les laines, les cuirs, le beurre, les fromages qu'on en tire sont transportés à Sainte-Maure, et payent ce que les Vonizziens en reçoivent en autres genres de nécessité dont ils sont dépourvus. Le beurre, le fromage sont mauvais, faute de soins lorsqu'on les fait. La république de Venise entretenoit, il n'y a pas plus de cinquante ans, un petit corps de cavalerie à Vonizza.

La chasse est très-abondante en quadrupèdes comme en volatiles; mais un Vonizzien croiroit un coup de fusil perdu, s'il n'étoit tiré sur un sanglier, un cerf, un daim, un renard, etc. bêtes dont les forêts sont très-peuplées.

Les côtes de Vonizza sont très-poissonneuses. Le rivage abonde en coquillages de diverses qualités. Le poisson en général est d'un goût peu agréable, se nourrissant dans des eaux fangeuses. Les Vonizziens ne s'adonnent point à la pêche. Ils n'ont que deux ou trois mauvais bateaux, qui leur suffisent.

On ne fait pas monter la population de Vonizza à plus de deux mille ames répan-

dues dans quatre petits villages qui composent l'ensemble des habitations.

Le premier de ces villages se nomme Mirtassi, et est bâti sur la langue de terre qui fait un côté de la baie de Vonizza, vis-à-vis de la forteresse, située sur un rocher terminé par une pointe de terre, formant l'autre côté de la baie. Ce village contient une trentaine de petites maisons ou cabanes, la plupart couvertes en paille : quelques-unes le sont en tuiles. Là est bâti un petit couvent de religieux Grecs, nommé *Santa-Veneranda :* ces moines sont en possession de ce village. Ils dépendent du monastère de la sainte Vierge, placé sur un écueil du golfe entre Vonizza et l'Arta. Cet écueil se nomme Coronisi, et appartient aux Turcs. Le territoire de Mirtassi est exempt de toutes impositions ou redevances.

Le second village se nomme le Bourg ; c'est le plus considérable ; il est placé sous la forteresse à l'est sud-est. Il est composé d'environ quatre-vingts maisons, dont quelques-unes à deux étages ; il y a quelques boutiques d'ouvriers et de vivandiers.

Le troisième, appelé Bucali, n'est éloigné du second que d'un quart de lieue, toujours à l'E. S. E. Il est placé sur le rivage de la mer, et peut contenir environ quarante ca-

banes en aussi mauvais état que celles du premier village.

Le quatrième occupe le petit espace de terre qui conduit de la forteresse immédiatement au rivage du port; il se nomme le Bourg fermé, parce que d'une aîle de la forteresse, jusqu'au port, il est environné d'une muraille où est percée une porte qui se ferme soigneusement la nuit. Là, on trouve quelques habitations plus décentes et plus commodes que dans les trois autres villages : quelques officiers vénitiens y faisoient autrefois leur résidence. Le ministre du provéditeur demeuroit dans ce bourg, et sa maison est bâtie presqu'à la tête du môle sur lequel on débarque. A peu de distance de cette maison est l'église latine, et un couvent de récolets. Il n'y avoit jamais qu'un seul religieux, qui prenoit le titre de gardien et de curé : ce que lui accordoit la république étoit plus que suffisant pour son entretien. Il y a aussi une petite église grecque bâtie en croix avec un petit dôme, sous l'invocation de la sainte Vierge. C'est des charités des fidèles qu'on l'entretient.

La forteresse de Vonizza décrit un carré long; elle est munie de tours, de bastions assez forts s'ils étoient entretenus avec soin : il y a deux sorties, l'une du côté du Bourg fermé, l'autre de celui de Bourg. On n'y

voyoit du tems des Vénitiens que quelques pièces d'artillerie de bronze et de fer, toutes sans affûts, la plupart même hors de tout service. Tous les édifices que renfermoit cette forteresse, tels que quartiers pour la troupe, magasins, logemens du provéditeur, des officiers, etc. sont entièrement ruinés ; il n'en existe que les murs. La situation heureuse de la forteresse de Vonizza peut la rendre très-intéressante : assise sur un rocher élevé, elle bat en mer, et est comme la clef du golfe de l'Arta; du côté de terre, elle domine entièrement la campagne, et n'est avoisinée d'aucune colline où l'on pût placer avantageusement une batterie. Elle est assez vaste pour contenir une nombreuse garnison. Elle est d'autant plus intéressante, que dans toute la province turque avec laquelle confine Vonizza, il n'y a pas la moindre fortification. J'ai eu occasion de parler de cette forteresse dans le récit du dernier siége de Corfou par les Turcs.

CHAPITRE XXVI.

Etat politique de Vonizza.

Les Vonizziens professent tous la religion grecque sous la direction de quelques papas dépendans de l'évêque de Sainte-Maure. Le nombre des Latins se réduisoit du tems des Vénitiens aux personnes qui composoient le gouvernement, et à la garnison.

Vonizza étoit la résidence d'un provéditeur noble vénitien nommé par le sénat, mais, comme celui de Prevesa, sous les ordres du provéditeur extraordinaire de Sainte-Maure. Il étoit changé tous les deux ans. Outre les appointemens que lui accordoit la république, il avoit quelques petits droits, qui n'étoient cependant fondés que sur un usage très-ancien qui avoit fait loi. Ces droits consistoient en un sou de notre monnoie par boisseau de blé exporté de Vonizza; deux liards par boisseau d'orge et de blé d'Inde également exporté; douze sous à-peu-près par douze livres du prix des choses pour lesquelles on se régloit sur la valeur, et non par mesure. Chaque semaine on lui envoyoit en

bois

bois à brûler la charge de quatre chevaux. La communauté entretenoit un homme pour le servir. Joint à cela, les petits présens particuliers, tels qu'un agneau par an de chaque propriétaire de troupeaux, une paire de chapons, une galette de chacun des primats du pays et de chaque abbé de couvent grec. Il y en avoit deux, outre celui de *Santa-Veneranda*, exempts de toute redevance.

La garnison étoit composée de huit soldats italiens commandés par un caporal. Comme il n'y avoit aucun abri pour les malades, on les transportoit par eau à l'hôpital de Sainte-Maure. Heureux ceux qui pouvoient éviter ce voyage !

Il n'y a guère plus de douze ans que l'on avoit établi une communauté à Vonizza. Elle jouissoit des mêmes prérogatives que celle de Prevesa, nommoit aux charges municipales dans une assemblée qui se tenoit chez le provéditeur, et dans laquelle l'élection des sujets se faisoit par ballottage.

Une mauvaise cabane, placée sur le môle où l'on débarque, servoit de bureau de la santé.

La douane étoit affermée au douanier de Sainte-Maure, qui nommoit à Vonizza une

personne de sa confiance pour percevoir ses droits.

Les Vonizziens passent pour avoir l'esprit plus vif, la conception plus facile que les Prevesiens. Le petit nombre de population les oblige de ne s'occuper que des travaux de la campagne. Ils n'ont absolument aucune industrie ; et tout leur commerce se réduit à l'extraction des grains qui sont le surplus de leur consommation, et à la vente des bestiaux qu'ils entretiennent. Le Vonizzien est doué d'un caractère très-doux : cette douceur se remarque sur-tout dans les femmes, qui sont très-portées aux actes de charité et d'hospitalité. Elles les exercent souvent envers des misérables, qui de Thiaqui et de Cephalonie viennent chercher un asyle à Sainte-Maure. Cette générosité est égale pour les religieux grecs qui y passent : ils ne partent point sans en recevoir des marques très-sensibles. Quelque pauvre que soit une famille, elle ne manque point tous les dimanches de porter à son curé une messe, qui est un gros pain. Au sortir de l'église, le prêtre trouve des plats remplis de viande et autres alimens. Voilà ce qu'on peut appeler vivre de l'autel. Tout ecclésiastique arrivant chez un Vonizzien au moment de son repas y prend sans façon sa part : un *requiem* pour le repos de l'ame des

parens du bienfaiteur paie son écot. Tout est proportionné. La manière de vivre est assurément très-frugale. Le Vonizzien se nourrit de gros pain de blé d'Inde. On a l'usage, lorsque l'on boulange, d'étendre les pains sur une feuille de choux, ou autre feuille large, moyennant quoi ils ne s'attachent point à la pelle au moment où l'on enfourne. Je souhaite qu'on me sache gré de la découverte du secret : il prouve au moins la simplicité ou la misère des pauvres Vonizziens.

Il en est de leurs usages et de leurs costumes comme de ceux des Prevesiens : ils tiennent beaucoup des coutumes albanoises. Les notables, qui du tems des Vénitiens étoient en charge, avoient alors un habit long, une espèce de jupon rayé, et mettoient sur leur calotte rouge un chapeau rond ou même retapé : tel étoit le costume distinctif de leur place. Les autres portoient la calotte blanche, le capot, et tout bonnement la chemise hors de la culotte. Les femmes sont vêtues comme celles de Prevesa, sinon qu'elles laissent pendre derrière elles, jusqu'aux jambes, un long mouchoir dont elles se couvrent la tête.

Les Vonizziens sont souvent en but aux incursions, aux rapines des Albanois, leurs voisins, parmi lesquels se trouvent des malfaiteurs de Prevesa, de Vonizza. Ils vont

piller, ravager les habitations, enlever les troupeaux. Ils font aussi des esclaves, qu'ils traitent de la manière la plus cruelle. Ils les tiennent attachés à un arbre dans le fond d'un bois, où eux seuls osent pénétrer : là, ils leur font souffrir diverses tortures pour les obliger de solliciter par écrit leurs parens de payer la somme qu'ils fixent pour la rançon. Si elle tarde, ils coupent au prisonnier le nez ou une oreille, qu'ils envoient à sa famille pour réveiller son indifférence. Dans le cas d'un refus ou d'un retard trop persévérant, ils assouvissent leur vengeance par la mort de leur victime. Une fois la rançon arrivée, ils délient le prisonnier, lui font la barbe, persuadés que ce service expie entièrement leur cruauté. Après cette toilette, le malheureux a la liberté de suivre la route qu'il juge à propos.

Les Vénitiens entretenoient à Vonizza une compagnie de vingt-quatre hommes du pays, armés : on les nommoit armatolins, et ils étoient destinés à repousser les incursions des brigands albanois. Comme ces armatolins étoient eux-mêmes propriétaires de fonds et de troupeaux, rarement ils s'acquittoient de leurs devoirs, dans la crainte de s'attirer le ressentiment de ces vauriens. Ces armatolins recevoient les ordres de l'officier qui

commandoit la ligne de Prevesa, et rendoit compte au provéditeur extraordinaire de Sainte-Maure.

Vonizza est l'*Anactorium* des anciens : on voit encore quelques ruines, mais peu conservées. A une lieue de la forteresse, on rencontre les vestiges d'un édifice ancien : sa forme est carrée ; mais il seroit difficile de décider quel devoit être cet édifice. Sur les confins de Prevesa et de Vonizza, on voit pendant l'espace d'une grande lieue une quantité considérable de ruines, de restes de murailles bâties de grandes pierres quarrées, liées entr'elles sans chaux. Quelques personnes supposent que ce sont là les ruines d'une ville commencée par Marc-Antoine et Cléopâtre, pour s'y retirer après leurs malheurs. J'ignore que Marc-Antoine ait jamais formé ce projet ; et ces ruines semblent beaucoup plus anciennes que celles de Nicopolis, ville bâtie par Octavien après la fameuse bataille d'Actium.

CHAPITRE XXVII.

État physique de l'île de Sainte-Maure.

L'ILE de Sainte-Maure se trouve située entre celles de Corfou et de Céphalonie. Elle est d'une forme à-peu-près ronde, et peut avoir environ vingt lieues de circonférence. Elle est couverte de montagnes et de collines presque par-tout, à l'exception d'une très-belle plaine le long du rivage du côté du N. E., à très-peu de distance de la terre-ferme ottomane. Elle s'étend deux lieues en longueur, et a au plus une demi-lieue de profondeur. C'est dans cette plaine, sur le rivage de la mer, qu'est bâtie la petite ville d'Amaxichi, capitale de l'île, et résidence du gouvernement. On pourroit avec quelque raison appeler Sainte-Maure plutôt presqu'île, qu'île. En effet, elle tient au continent par un banc de sable qui, partant de la pointe septentrionale à l'embouchure du golfe de l'Arta, court parallèlement à la côte de l'île, l'espace d'une lieue et tiers, jusques vis-à-vis la ville d'Amaxichi. Il se submerge alors de six pieds dans sa

plus grande profondeur, et le niveau de l'eau se réunit à la partie de l'Acarnanie appelée aujourd'hui la Vonizza ottomane, à la distance tout au plus d'une lieue de la côte de Sainte-Maure. Ce banc de sable sur lequel est bâtie la forteresse de Sainte-Maure, a été coupé autrefois par les Corinthiens. Les insulaires ont en vain demandé au gouvernement vénitien de renouveler cette opération, qui eût été d'un avantage infini pour leur commerce, en leur facilitant le transport de leurs denrées. Entre l'île et la terre-ferme, il ne peut passer que de très-petits bateaux ; tout bâtiment d'une certaine portée, est obligé de se tenir en-dehors de l'île par sa côte occidentale, qui ne présente qu'un très-petit port exposé à l'O. N. O., et peut à peine servir au mouillage de deux bâtimens de cent ou cent cinquante tonneaux au plus.

En venant de Prevesa et naviguant au S. E. $\frac{1}{4}$ S. à trois lieues de distance, on trouve la pointe N. O. de l'île de Sainte-Maure, appelée Vulcaria. De cette pointe pour arriver dans les différens mouillages, il faut l'aller reconnoître, et doubler le cap Ducato. Les vents étant à l'O., il faut s'éloigner de la partie septentrionale de l'île, où il n'y a point de port, et où les courans portent à terre. Se trouvant affalé sur cette côte, on

pourroit, à tous risques, mouiller au Sept, qui est une rade peu sûre et de mauvais fond. Ayant doublé le cap Ducato, à près de trois lieues de distance au N., on trouve, sur la côte de Sainte-Maure, un port nommé Figaretto. Il forme un demi-cercle; on y mouille sur quinze brasses bonne tenue, portant des amarres à terre, plutôt à stribord en entrant, qu'à bas-bord. Ce port n'est ouvert qu'aux vents du S., jusqu'au S. O. Ils n'y sont point dangereux, parce que le mouillage est abrité par les terres de Céphalonie et de Thiaqui.

De Figaretto par côte à environ une lieue et demie de distance, est un autre port, nommé Civota, si étroit, quoiqu'assez long, qu'on ne peut y entrer sans danger qu'avec les vents d'E. et S. E.; cette raison le rend peu fréquenté, d'autant que plusieurs ports peu éloignés offrent également un bon abri aux navigateurs. Continuant de ranger la côte, on arrive à un bogaze (indiqué sur le plan par la lettre A) qui s'appelle Bouches-Fausses. En effet, ce canal étroit, environné de hautes montagnes, est sujet à de fausses raffales très-violentes, qui ne permettent pas de mouiller en cet endroit. Il est dangereux de passer par ce bogaze, à moins que ce ne soit avec les vents de S. et S. E.; mais une fois doublé, on trouve un port spacieux, nommé Climino,

où il y a par-tout jusqu'à trente brasses bon fond. Il faut avoir soin d'éviter la sèche marquée E, plus voisine de la bouche C que des Bouches-Fausses. Cette sèche est très-apparente, et peut être aisément reconnue des vigies placées sur la grande vergue, et même de dessus le gaillard. En sortant de ce mouillage par la passe C, on en trouve un autre marqué B, et appelé la Fontaine du Pacha. On y mouille sur seize ou vingt brasses à un mille ou à un mille et demi de terre. Les deux pointes B et H forment l'embouchure d'un canal très-large qui s'étend jusqu'aux salines de Sainte-Maure. C'est là que mouillent les bâtimens qui vont charger du sel; ils y sont très-bien, et ont jusqu'à vingt-quatre brasses bon fond. On doit faire attention à la sèche marquée N.

Les vents ne permettant point de ranger la côte du cap Ducato jusqu'aux Bouches-Fausses, il faut entrer par la passe que forment l'île de Meganisi et les Formighe. Partant du cap Ducato pour arriver à cette passe, les vents étant au N., on laisse à tribord les écueils Alcudi et des nochers; les vents étant contraires au S., on les laissera à babord. On peut cependant passer d'un côté comme de l'autre : le passage est même libre entre les deux écueils. La passe formée

par l'île Meganisi et les Formighe est si spacieuse, qu'on peut y louvoyer, sur-tout avec les vents de N. Les courans et les vents contraires vous empêchant d'entrer dans ce petit golfe, on peut mouiller dans le canal marqué P, formé par l'écueil Calamo et la terre-ferme. On y est bien sur dix-huit brasses de fond, et à couvert de tous vents. Les vaisseaux de guerre mouillent ordinairement aux Candelles, près Calamo, par vingt jusqu'à quarante-huit brasses, fond de vase. Presque dans toute l'étendue de ce golfe, comme à l'endroit marqué Q, il y a depuis soixante jusqu'à soixante-dix brasses de fond, ce qui rend le mouillage fort incommode. On peut aussi mouiller depuis Calamo sur toute la côte, jusqu'au point marqué R et H; mais ce mouillage est dangereux pour les petits bâtimens, qui, ne pouvant se dispenser de s'approcher de la côte, sont exposés aux rapines des habitans de la terre-ferme, tous voleurs et assassins.

A l'embouchure où est l'écueil de la tour commencent les lagunes de Sainte-Maure, où il n'y a que deux à trois pieds d'eau.

On peut passer par tous les canaux P S T; mais ils sont fort étroits, et la côte est bordée de bas-fonds. Les vents sont tellement variables, qu'il n'est pas prudent de s'enga-

ger dans ces canaux si on n'en a la plus parfaite connoissance.

L'île de Sainte-Maure n'a aucune rivière navigable; mais elle abonde en sources d'eau douce de très-bonne qualité. Deux sont situées assez près de la ville d'Amaxichi, qui cependant manquait d'eau jusqu'au moment où un provéditeur fit nettoyer des anciens canaux qui conduisoient à la ville l'eau de Megalivrisi (la grande fontaine), qui est éloignée d'environ une lieue.

Dans une vallée environnée de montagnes, à deux lieues de distance de la ville, le débordement des eaux, vers la mi-octobre, forme une espèce de lac d'une lieue de circonférence. En se desséchant peu-à-peu, elles laissent à découvert, vers la fin de mai, une superbe plaine qu'elles ont fertilisée. Le produit en appartient aux religieux d'un couvent grec peu éloigné, bâti sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste. Ils en tirent en abondance des grains, des fruits et des légumes.

L'île de Sainte-Maure est presqu'entièrement couverte de montagnes, dont les plus élevées sont au centre. Cependant elle ne fournit point de bois propres à la construction. On ne voit que quelques chênes du côté de Vasilichi; mais elle abonde en amandiers

et oliviers, sur-tout dans la plaine d'Amaxichi, où il y en a, de ces derniers, d'une grandeur prodigieuse. L'huile est de très-bonne qualité, mais beaucoup plus jaune que celle de Provence et de Toscane.

Pour le chauffage, on ne manque pas de petit bois, qui croît en quantité, même assez près de la ville. On en fait aussi de très-belles et de très-fortes haies.

Il ne paroît pas que l'île de Sainte-Maure renferme de métaux : on n'y voit aussi aucune source d'eaux minérales.

Le climat est très-doux pendant l'automne et l'hiver; mais le printems, et sur-tout l'été, on souffre des chaleurs excessives. L'air est peu sain dans la partie de l'île qui fait face à la terre-ferme, et sur-tout auprès de la ville, à cause des exhalaisons des eaux basses et croupissantes des bas-fonds dont elle est environnée. Les vents d'E. ajoutent encore à l'insalubrité par les vapeurs pestilentielles qu'ils apportent du golfe de l'Arta, et qui occasionnent beaucoup de fièvres tierces.

Les vents du N. et de l'O. règnent en été, et ceux du S. et de l'E. en hiver.

L'île de Sainte-Maure est très-sujette aux tremblemens de terre. Il ne se passe pas de mois, que l'on n'en ressente de fréquentes se-

cousses, et souvent assez fortes pour endommager les maisons et les édifices les plus solides. Lors du dernier tremblement de terre qui a bouleversé la Calabre, l'île de Sainte-Maure a été très-agitée, et a beaucoup souffert. Les secousses, dans cette île, sont ordinairement immédiates, et non de relations; ce qui annonce un foyer parti culier.

Le terrain de la plaine d'Amaxichi est d'une fertilité prodigieuse. Il produit des grains de toute espèce, de l'huile, du vin, du lin, et abonde en arbres fruitiers, sur-tout en orangers et en citronniers. Le terroir des montagnes est en général pierreux; il seroit cependant susceptible d'être cultivé avec succès; mais on manque de bras.

Les vins de Leucade (1) étoient peu estimés sur les tables d'Athènes (2); on les croyoit nuisibles, à cause du plâtre qu'on y mettoit.

La pêche est très-abondante aux environs de Sainte-Maure, mais sur-tout en coquillages, comme huîtres, pieds-d'âne, moules, et autres poissons appelés par les Grecs *oc-*

---

(1) Athen. Liv. I, chap. 25.

(2) Eusthath. In Homer. Odys. Liv. VII, titre 3.

tapodia (huit pieds), à cause de la quantité de queues dont est terminé le corps. Il y a aussi une autre espèce de grands coquillages, nommée *calamaria* (encrier) à cause de la couleur noire du sang. On pêche dans les lagunes de Sainte-Maure une espèce d'anguilles de quatre, cinq et même six pieds de longueur, et de la grosseur du bras d'un homme; on les sale et on les fume : elles sont fort recherchées des autres insulaires, sur-tout dans le tems des carêmes.

Je n'ai jamais vu d'aussi belles soles et limandes qu'à Sainte-Maure. On a l'usage de les préparer dans de grandes jarres de terre, avec du vinaigre très-fort et du raisin de Corinthe ; ce qui leur donne un goût aigre-doux qui flatte infiniment les Grecs et les Italiens. Ces soles se conservent long-tems : on en envoie même à Venise, mais uniquement pour des présens particuliers, à des protecteurs ou à des amis.

On trouve aussi beaucoup de gibier dans les montagnes.

Les légumes de Sainte-Maure sont d'une grosseur remarquable, et d'un goût exquis, mais sur-tout les artichaux. A peu de distance de la ville, on voit plusieurs jardins cultivés avec beaucoup de soins.

L'île n'est pas riche en bestiaux : on n'y entretient que quelques troupeaux de chèvres et de moutons, et un certain nombre de mulets employés au labourage et au charroi des denrées.

Le commerce de Sainte-Maure n'est point étendu. Les salines sont le produit le plus considérable. Le gouvernement vénitien les affermoit à un particulier. Outre la consommation du pays, elles fournissoient presqu'entièrement à celle de Venise. On en envoyoit aussi une certaine quantité dans les autres îles; et il s'y est même fait quelquefois des chargemens de sel pour la Suède.

Les Santa-Mauriotes n'ont presque point de marine; et ils se servent des bâtimens de Prevesa. Cependant il y a environ dix ans qu'un insulaire y fit construire un très-beau brik de deux cents tonneaux. Cet essai prouve qu'il serait très-facile aux habitans de Sainte-Maure de s'épargner les frais de nolis et de transport qu'ils paient aux Prevesiens.

L'ancienne ville de Leucade, qui donnoit son nom à l'île, paroît avoir été située près de la marine, à la distance d'environ un tiers de lieue au sud de la capitale actuelle. On voit encore en cet endroit les

restes d'un mur de maçonnerie évidemment grecque.

Amaxichi est devenue le chef-lieu de l'île, depuis que le gouvernement a quitté la forteresse pour y fixer sa résidence. Cette ville est mal bâtie et très-malpropre. Il n'y a que peu d'années que l'on a pavé la rue principale ; elle se termine à la place Saint-Marc, qui forme un petit carré peu distant de la mer. Sur un côté est bâtie l'église latine ; de l'autre, l'église grecque de Saint-Spiridion. La maison occupée par le provéditeur est aussi sur cette place, et enferme un des angles. Depuis quelques années on a fait paver cette place, et l'on a placé au milieu une colonne de marbre trouvée dans les ruines de Nicopolis, au-dessus de laquelle on a placé un lion de Saint-Marc. Les maisons sont toutes très-peu élevées, et la plupart n'ont qu'un étage : celles où il y en a deux ont des galeries en dehors, qui donnent sur la rue, et sont très-agréables dans les grandes chaleurs. Toutes ces habitations sont bâties sans goût et sans dessin, et aucune n'offre la moindre idée d'architecture.

La forteresse de Sainte-Maure fut bâtie au treizième siècle, par un prince de la famille des Tochis, sur le banc de sable qui attache l'île au continent, vis-à-vis d'Amaxichi. Elle
communique

communique à cette ville par un aqueduc d'un demi-mille de long, bâti sur la lagune par les Turcs sous le règne de Bajazet. D'après une vieille tradition, on débite dans le pays, que cet empereur fit compter environ un million de notre monnoie à un architecte pour la construction de cet aqueduc, et qu'il lui fit trancher la tête pour avoir épargné un bon tiers de cette somme. Cet édifice a été très-endommagé par les tremblemens de terre. Le tuyau qui régnoit dans toute sa longueur entre les arches et le pavé qui le recouvroit, a été presque détruit. Cet aqueduc a environ trois pieds de largeur, sans parapet. Il sert au passage des gens à pied; mais il n'arrive que trop souvent que des malheureux tombent et périssent ensevelis dans la fange des lagunes. On compte trois cents soixante-dix arches, dont celle du milieu est beaucoup plus élevée et plus large : pour la passer, on monte et on descend trois degrés. Cet aqueduc est ce qu'il y a de plus curieux à Sainte-Maure.

La forteresse est irrégulière et flanquée de cinq tours : elle n'a pas beaucoup d'étendue, mais cependant plus qu'il n'en falloit pour la garnison qu'y entretenoient les Vénitiens, et qui étoit à peine de deux cents hommes. Cette forteresse paroît assez forte par sa po-

sition à fleur d'eau de trois côtés, vers l'O., le S. et l'E. Elle est environnée de ces côtés par l'eau des lagunes, et on ne peut y aborder que dans de petits bateaux plats qui tirent au plus un pied d'eau. Les Grecs les appellent *monoxila*, nom relatif à leur construction, qui est d'un tronc d'arbre creusé, long de quinze à vingt pieds, sur un pied et demi en largeur, et presqu'autant de hauteur. On se tient assis dans le fond de ces bateaux, que l'on conduit avec deux petites rames ou une longue perche. Ils vont aussi à la voile; mais il est imprudent de s'en servir.

Au nord elle tient à la terre-ferme par le banc de sable qui y réunit l'île. Son enceinte renfermoit les maisons des provéditeurs extraordinaire et ordinaire. On ne voit plus que les ruines de la seconde de ces habitations: elle a été détruite par les tremblemens de terre. Là aussi étoient les logemens du commandant des troupes, du trésorier, et les casernes. Il y a un couvent de religieux de Saint-François, où loge le vicaire de l'évêque latin de Zante. Très-près est l'église grecque de Saint-Timothée et Sainte-Maure. On prétend que le culte de cette sainte a été établi dans l'île par la famille des Tochis en venant d'Espagne. On appuie cette con-

jecture sur ce que cette sainte a une superbe chapelle dans l'église cathédrale de Tolède, et qu'elle n'est presque point connue dans le reste de la chrétienté.

On compte dans la ville d'Amaxichi quatorze églises grecques, dont la plus belle est celle de Saint-Mina. L'île contient cinq couvens de religieux grecs; les plus riches sont ceux de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-George.

Le nombre des villages peut être d'une trentaine : le plus considérable est celui de Saint-Pierre, peu éloigné du port de Vasilichi. Le provéditeur extraordinaire ne manquoit pas chaque année d'y aller faire une visite, ou plutôt une levée de contributions à son bénéfice.

La population de toute l'ile est évaluée à environ seize mille ames, dont trois huitièmes habitent la ville, et les cinq autres sont répandus dans les villages.

CHAPITRE XXVIII.

Etat politique de l'île de Sainte-Maure.

L'ISLE de Sainte-Maure a été connue des anciens sous le nom de Néritis, et successivement sous celui de Leucade.

Elle étoit attachée à la terre-ferme par une langue de sable tenant à la côte de l'Acarnanie, dont les habitans furent peut-être les premiers qui la peuplèrent. Cet isthme a été ensuite coupé par les Corinthiens.

D'après Homère (1), les Leucadiens fournirent leur contingent en hommes et en vaisseaux dans la fameuse guerre de Troyes. Ils étoient commandés par Ulysse, qui menoit les Céphaloniens, ceux d'Ithaque et de la forêt de Nérite, ceux de Crocylée et de l'escarpée Aigilippe, ceux de Zacinthe et de Samos, et ceux du continent au-delà des îles. Tous ces peuples avoient pour chef le sage Ulysse. Il commandoit douze vaisseaux,

(1) Homère, Illiade, Liv. II : Dénombrement de l'armée des Grecs.

dont les proues et les poupes étoient admirablement bien peintes.

Enée (1), à son retour de Troyes, relâcha à l'île de Leucade.

« Mox et Leucatæ nimbosa cacumina montis,
» Et formidatus nautis aperitur Apollo.
» Hunc petimus fessi, et parvæ succedimus urbi. »

Il paroîtroit, d'après ce passage de Virgile, que Leucade n'étoit point alors bien considérable, et que le fameux temple d'Apollon, bâti sur le promontoire le plus élevé, si redouté des navigateurs, faisoit toute sa réputation.

Ce promontoire n'a été en effet que trop célèbre par une quantité de naufrages. De la blancheur de ses roches est peut-être dérivé le nom de Leucade, qui a été remplacé ensuite par celui de Sainte-Maure, dont les reliques sont l'objet d'une dévotion particulière des insulaires. Apollon avoit un temple bâti sur son sommet : son culte étoit surtout vénéré des navigateurs, qui, soit avant, soit après un voyage, ne manquoient pas d'y porter des offrandes. Là aussi les amans malheureux alloient implorer le secours du dieu, et leur guérison. Le remède étoit de

---

(1) Virgile, Enéi. Liv. III, v. 274.

se précipiter dans la mer du haut d'une autre montagne, voisine du promontoire de Leucade, au sommet de laquelle étoit le bois sacré.

On sacrifioit dans le temple d'Apollon un bœuf, dont on abandonnoit les entrailles et le sang aux mouches. C'étoit d'après l'appétit avec lequel elles prenoient ce repas, que l'on décidoit du succès des vœux. Les Romains ont également donné dans ces absurdités : les poulets des Aruspices valoient bien les mouches de Leucade. Scipion sur le point de combattre, n'ayant point à espérer la victoire de l'appétit des poulets, qui n'avoient point touché au grain qu'on leur avoit donné, se flatta qu'il seroit plus heureux en les faisant boire. De son ordre, on les jeta à la mer : les poulets n'avoient point mangé, et Scipion triompha.

Photius nous a conservé l'origine de ce saut si fameux des amans. D'après Ephestion, il raconte que Vénus cherchant partout son Adonis, dont elle pleuroit la perte, le trouva enfin mort dans le temple d'Apollon Erythrée. Ce dieu avoit été le confident de la passion de la déesse; touché de sa douleur, il la conduisit sur le haut de la roche de Leucade, et l'engagea de se précipiter dans les flots, lui promettant le soulagement

et l'oubli même de ses maux. Ce conseil piqua la curiosité de Vénus ; elle y trouvoit du mystérieux, et ne se laissoit point persuader. Apollon, cédant enfin à l'instance de ses prières, lui dévoila l'énigme. Il lui raconta que lorsque Jupiter se sentoit enflammé pour la fière Junon, qui quelquefois se refusoit à ses embrassemens, il avoit coutume de descendre sur ce rocher, d'où il se précipitoit dans la mer : ses feux s'éteignoient ; et il retournoit dans l'Olympe, insensible aux charmes de la déesse. Il ajouta que plusieurs amans avoient imité son exemple avec le même succès.

Les écrivains ne s'accordent pas sur celui qui le premier fit le saut. Strabon (1), d'après un passage de Ménandre, en donne la gloire à Sapho. Le poëte dit :

« Superbam nimium venata gloriam,
» Furioso desiderio précipitem dedit,
» Ab aerio sese scopulo, cum rex, tibi
» Phœbe, vota fecisset. . . . »

Ménandre dit uniquement que Sapho se précipita, mais non qu'elle fut la première. Strabon s'exprime d'abord ainsi :

(1) Strabon, Rer. Geograph. Liv. X.

« Menander itaque primam Saphon desiluisse isthinc
» dicit. »

Il semble vouloir corriger ensuite l'erreur de son assertion, en ajoutant :

« Qui autem antiquitatem accuratius rimantur,
» Cephalo hoc adscribunt, depereunti Pterelam
» Deionœi filiam. »

Strabon se rapproche ainsi de l'opinion de plusieurs autres savans, qui prétendent que Cephalus fut le premier qui se servit d'un remède aussi violent, pour se guérir de sa passion pour Pterela.

Ovide peignant Sapho qui entretient Phaon de sa douleur, lui fait dire :

« Constitit ante oculos Naias una meos,
» Constitit et dixit, quoniam non ignibus æquis,
» Ureris, Ambracias terra petenda tibi :
» Phœbus ab excelso, quantum patet, aspicit æquor,
» Actiacum populi, Leucadiumque vocant.
» Hinc se Deucalion Pyrrhæ succensus amore,
» Misit, et illæso corpore pressit aquas. »
» Nec mora : versus amor tetigit lentissima Pyrrhæ
» Pectora : Deucalion igne levatus erat. »

Strabon auroit contre lui le témoignage de celle même à qui il auroit voulu donner la gloire d'avoir fait la première le fameux saut de Leucade.

Caron et Plutarque prétendent que le pre-

mier a été Fobus, le Phocéen, descendant du vieux Codrus, roi d'Athènes.

En admettant le saut de Deucalion, on ne peut lui refuser la gloire d'avoir donné l'exemple de cette extravagance. Au moins n'a-t-il pu être précédé ni par Cephalus, ni par Fobus. Suivant la Mythologie, Deucalion, fils de Prométhée, fut celui qui repeupla la terre après le fameux déluge qui engloutit ses habitans. Le nom de Deucalion est, selon quelques auteurs, la racine de celui de Leucade. Leucadion est en effet l'anagrame le plus simple de Deucalion : il n'y a que deux lettres à transposer.

Les ruines du temple d'Apollon, qui ont été long-tems dans un état qui en indiquoit la magnificence, ont mérité l'attention de plusieurs savans de nos jours. De ce nombre fut M. Ossur, de Pétersbourg. Il s'étoit embarqué sur un vaisseau russe pour faire un voyage dans les îles de l'Archipel. Le vent le conduisit à Sainte-Maure. Il ne put se défendre du desir de voir de ses yeux ce qui avoit échappé au tems, des ruines du temple d'Apollon. Arrivé au sommet du promontoire, il se promena long-tems avec attention parmi des amas de pierres qui ne pouvoient guère intéresser sa curiosité. Au moment où il alloit se retirer, il aperçut sur une de ces

pierres quelques caractères grecs. Il les examina ; et ce qu'il put en déchiffrer servit à lui indiquer un tombeau. Il revint le lendemain dans le même lieu, et sa curiosité le décida à faire fouiller. Il découvrit un tombeau en pierres, dans lequel il trouva divers rouleaux d'une espèce de papier assez bien conservés. Rentré chez lui, il les déroula avec le plus grand soin, et vit qu'ils contenoient un poëme de Sapho, *de Mytilene*, intitulé *La Phaoniade*. Ce poëme étoit un recueil d'hymnes et d'odes, dans lesquels cette savante, aussi renommée par son penchant pour l'amour que par l'élégance et la facilité de ses vers, peignoit sa passion et ses regrets pour Phaon. Ce poëme n'étoit point encore parvenu jusqu'à nous, mais étoit connu des anciens. C'est là qu'Ovide a peut-être puisé ces expressions si vives, ces sentimens si passionnés dont est remplie la lettre de Sapho à Phaon. M. Ossur confia ce poëme à un de ses amis, qui le traduisit en vers italiens. Cette version lui fut ensuite envoyée avec le texte, où ce savant se proposoit d'ajouter des notes. La mort le surprit au commencement de cet intéressant travail. Je sus qu'une traduction de *la Phaoniade* avoit effectivement paru, mais qu'elle étoit très-rare. Cependant, à force de

recherches, je parvins à m'en procurer pour un moment un exemplaire. L'épître que le traducteur a placée à la tête de son ouvrage m'a appris comment et par qui *la Phaoniade* avoit été trouvée, mais sans cependant marquer l'époque de cette découverte. Le traducteur, je ne sais pour quel motif, n'avoit point mis son nom; et le lieu de sa version n'étoit point indiqué. Toutes ces omissions, et le peu de chaleur que je remarquai en général dans cet ouvrage, me le firent soupçonner plutôt pour une production du génie de l'auteur, qu'une simple traduction. On est fâché de voir des gens de lettres se permettre ces petites supercheries. Elles se reconnoissent aisément; et l'on ne peut alors se défendre de supposer dans l'auteur le double sentiment de la crainte et de la présomption. L'anonyme gardé dans l'ouvrage annonce l'appréhension du jugement du public et le doute du succès. Ne paroissant point comme original, mais sous le titre séduisant de version d'un texte attribué à quelqu'un de ces écrivains de l'antiquité, dont les ouvrages, traduits dans les langues vivantes, ont illustré les traducteurs, pourquoi ne penseroit-on pas que la vanité de l'auteur l'a engagé à se mettre comme à l'abri d'un nom célèbre?

Le saut du rocher de Leucade a été long-tems le supplice de criminels condamnés à mort. Par humanité, on leur attachoit une quantité de grandes plumes, et beaucoup de gros oiseaux vivans, afin que le saut devînt plutôt un vol. Beaucoup de barques se tenoient prêtes au pied du rocher pour retirer de l'eau les patiens, qui avoient leur grace s'ils avoient le bonheur de survivre à leur chûte.

Dans le récit des guerres où Corcyre eut à soutenir les forces du Péloponèse réunies pour sa destruction, j'ai eu occasion de parler quelquefois des armemens des Leucadiens : on a vu la part qu'ils eurent dans les événemens des divisions qui agitoient alors la Grèce.

Ces insulaires (1) entrèrent aussi dans la ligue des Grecs contre Philippe de Macédoine.

Dion (2), dans son expédition contre Denys, tyran de Syracuse, fut secondé par Timonides, qui lui conduisit des troupes de Leucade.

Après la décadence des républiques grec-

---

(1) Plutarque, Vie de Démosthène.

(2) Plutarque, Vie de Dion.

ques, l'île de Leucade passa sous la domination des Romains. Lucius Quintius Flaminius en fit la conquête. Elle n'opposa pas une longue résistance aux forces romaines.

Le fameux temple d'Apollon (1), dont on voit encore des vestiges, fut pillé par les pirates, du tems de Pompée.

L'île de Sainte-Maure a appartenu longtems à l'empire d'Orient : à sa chûte, elle fut gouvernée par des princes particuliers.

En 1479, Legan, commandant les troupes de Mehemet II, s'empara de cette île.

Pesaro, général des armées de la république de Venise, leur enleva cette conquête en 1502. Le sénat y renonça à la paix, et l'île retourna sous la domination des Turcs. Elle devint à cette époque le repaire d'une foule de pirates, qui infestèrent ces mers.

Le général vénitien Morosini attaqua l'île en 1684. Les Turcs se défendirent avec beaucoup de valeur, et ne se rendirent qu'à la dernière extrémité ; ils évacuèrent Sainte-Maure, emportant avec eux tout ce qu'ils purent, suivant la capitulation qui leur avoit été accordée.

En 1715, la Morée ayant été conquise par

---

(1) Plutarque, Vie de Pompée.

les Turcs, les Vénitiens furent obligés d'abandonner Sainte-Maure. Avant de se retirer, ils en détruisirent les fortifications, et transportèrent à Corfou l'artillerie et les munitions de guerre. L'année suivante ils rentrèrent en possession de cette île, qu'ils ont conservée jusqu'au moment de l'arrivée des Français.

Sainte-Maure a été le refuge de beaucoup de familles juives chassées d'Espagne par Ferdinand.

En 1742, cette île fut affligée de la peste qu'y apporta un bâtiment venant de Messine, où il n'avoit point fait de quarantaine. On donna imprudemment la pratique à l'équipage : il périt plus de trois mille ames dans cette calamité.

Les habitans de Sainte-Maure professent la religion grecque. Le clergé est très-nombreux, d'une grande ignorance, comme dans toutes les autres îles, mais il jouit de la réputation d'avoir des mœurs beaucoup plus pures. Il étoit sous la direction d'un archevêque, dont l'élection se faisoit dans une assemblée du clergé, de la noblesse et des chefs du gouvernement. Cet archevêché n'étoit jamais conféré qu'à un noble du pays. Il jouissoit d'un revenu d'environ six mille francs de notre monnoie. Le siége de l'église

de Sainte-Maure passe pour un des plus anciens de la Grèce. Il étoit le vingt-quatrième de ceux qui relevoient du patriarchat de Constantinople.

Les habitans de Sainte-Maure avoient un corps de noblesse très-nombreux. Il se réunissoit tous les ans au mois d'avril pour procéder à l'élection des charges municipales, telles que les syndics, les justiciers, les intendans de la santé. En 1788, le provéditeur-général Erizzo réduisit cette assemblée au nombre de cinquante membres, choisis parmi tous les nobles du pays. Ceux qui avoient occupé les charges l'année précédente, et les insulaires reçus docteurs en droit dans l'université de Padoue, devoient intervenir dans cette assemblée, qui ne pouvoit se tenir que sous l'inspection des représentans de la république.

L'île de Sainte-Maure étoit gouvernée par deux provéditeurs, nobles vénitiens, et nommés tous les deux ans par le grand conseil de Venise. Le premier de ces provéditeurs avoit le titre de *straordinario* : l'administration politique et économique de toute l'île et des places de Prevesa et Vonizza lui étoit confiée, ainsi que le commandement en chef des troupes. Il jugeoit tous les procès ou différends qui avoient lieu entre un insulaire et

un étranger, ou entre un habitant d'une autre île et un Santa-Mauriote. Dans les cas d'urgence, tels que quelques hostilités de la part des Albanois, soit à Prevesa, soit à Vonizza, il étoit tenu de se rendre sur les lieux. Il avoit ordinairement à ses ordres une galiote, deux petits brigantins, et une felouque, armés de soldats esclavons. Son chancelier rédigeoit et instruisoit les procès, et un aide de camp étoit chargé de porter ses ordres.

L'autorité du second provéditeur, qui n'avoit que le titre d'*ordinario*, se bornoit à juger les affaires civiles et criminelles entre les habitans de l'île. Il avoit aussi son chancelier et son aide de camp, et, comme le *straordinario*, une garde de quinze à vingt hommes, commandés par un officier. Le costume de ces deux représentans étoit le même que celui de provéditeur de forteresse à Corfou. Ils rendoient compte au provéditeur-général des îles.

Quatre compagnies de troupes, deux italiennes et deux esclavones, formant au plus deux cents hommes, composoient la garnison de la forteresse et de l'île. Elle étoit commandée par un lieutenant-colonel, *governator dell'armi*, commandant de place. Les insulaires fournissoient aussi un corps de

quatre

quatre cents hommes enrôlés, mais sans paie, sous les ordres d'un capitaine nommé par le provéditeur-général à Corfou. Cette milice étoit destinée à maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'intérieur de l'île.

Le Santa-Mauriote est d'un caractère doux, paisible et crédule. Il a peu d'activité, d'énergie et d'ambition : une fortune médiocre satisfait pleinement ses desirs.

Les usages tiennent beaucoup de ceux des Grecs de Morée.

Les femmes, qui en général sont belles, jouissent de toute leur liberté. Elles sont singulièrement portées pour la parure et le luxe. Leur costume, ainsi que celui des hommes, est à l'oriental : elles ne négligent rien pour le rendre riche. Tous leurs habits sont ornés de broderies à la turque, en or, en argent et en soie. Leurs chemises, les culottes longues et larges qu'elles portent sous leurs jupons sont également brodées. La chemise nuptiale est de soie blanche, brodée au bas, et autour de la gorge, en or ou en argent : c'est un présent du marié. Lorsque l'époux conduit chez lui sa future, on porte à sa suite, dans le plus grand appareil, tous les effets composant la dot. On voit d'abord sur un grand plateau la somme en argent : vien-

nent ensuite de grands coffres ouverts, où sont les habits et le linge. Le lit nuptial est aussi porté en cérémonie : la marche est fermée par toute la batterie de cuisine. Au bruit des casseroles et des chaudrons se mêle le son des instrumens. Pendant toute la marche, les époux sont comblés de bénédictions. Comme dans les autres îles, on observe scrupuleusement à Sainte-Maure la visite de la chemise nuptiale le lendemain du mariage. Les fêtes et les festins durent ordinairement huit jours.

Lorsque les époux se donnent la main au moment de la bénédiction nuptiale, on ne manque pas de les faire séparer aussi-tôt par un jeune homme. On est persuadé que, moyennant cette précaution, le premier né doit être un garçon.

Dans quelques villages, le jour du mariage, l'époux est, dès la pointe du jour, conduit au milieu d'une cour ou d'une place; il est assis sur une chaise, et deux hommes sont occupés l'un à le peigner, l'autre à lui savonner la figure; ce qui dure jusqu'au coucher du soleil. Un bassin est placé aux pieds du marié, et chacun va y jeter quelques pièces de monnoie. L'épouse, parée de ses plus beaux habits, est assise sur des coussins au fond d'une chambre qui est toute ta-



pissée de son trousseau. Les parentes et quelques amies vont lui tenir compagnie.

Il est peu de maisons à Sainte-Maure où l'on fasse la cuisine. On est dans l'usage d'envoyer à des fours banaux les viandes préparées dans de grandes tourtières. Les ancêtres de ces insulaires étoient beaucoup plus recherchés dans leurs tables. Philoxene (1), de Leucade, composa un traité de cuisine.

---

(1) Athen. Liv. I, chap. 5.

Fin du second Volume.



TABLE

Des Livres et Chapitres contenus dans ce Volume.

LIVRE VII.

Etat politique de l'île de Corfou sous les Vénitiens, depuis le dernier siége par les Turcs jusqu'à la prise de possession de cette île par les Français.

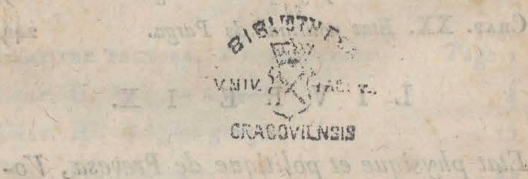
LIVRE VIII.

Etat physique et politique de lîle de Paxo, Bucintro et Parga, dépendances de Corfou.

LIVRE IX.

Etat physique et politique de Prevesa, Vonizza et Sainte-Maure.

Fin de la Table des Livres et Chapitres contenus dans le second Volume.




Biblioteka Jagiellońska
stdr00023309

